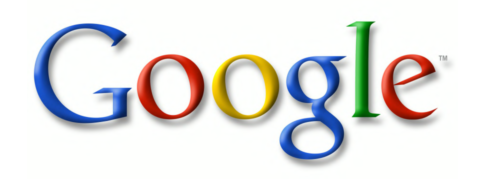




Annales de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la ...

Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale


UNIVERSIT[redacted]
Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

De l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

TOME VII, 2e SÉRIE.



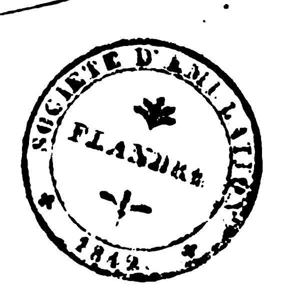
IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1849.

N° 33.

Le Président,

Le Secrétaire,



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Émulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

MESSIEURS :

1. L'abbé C. CARTON, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, etc. *Président.*
2. P. DE STOOP, membre de la société des sciences physiques, etc. de Paris. *Trésorier.*
3. EDMOND VEYS, docteur en droit, chef de division au gouvernement provincial.
4. L'abbé J. O. ANDRIES, chan. honoraire, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.
5. H. VAN DE VELDE, président du tribunal, à Furnes.
6. L'abbé F. VAN DE PUTTE, curé à Boesinghe, membre de la société des antiquaires de la Morinie, des beaux-arts de Gand, etc.
7. J. J. DE SMET, chanoine, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8. MONSEIGNEUR L. J. DELEBECQUE, évêque de Gand, assistant au Trône Pontifical, prélat domestique de S. S. et comte Romain.

9. F. VAN HAMME DE STAMPAERTSHOUCKE, chevalier du St-Sépulcre; à Bruges.
10. J. J. VERMEIRE, propriétaire à Bruges.
11. E. VAN DAMME, propriétaire à Furnes.
12. DE NET, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à Bruges.
13. VAN DE WEYER, ministre plénipotentiaire du Roi des Belges, à Londres.
14. RUDD, architecte de la ville de Bruges.
15. ERNEST LEFÈVRE, numismate à Courtrai.
16. VAN CALOEN-DE CROESER, à Bruges.
17. ANTOINE VERVISCH, à Bruges.
18. PH. BLOMMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
19. J.-L.-A. DIEGERICK, archiviste de la ville d'Ypres, prof. au coll. comm. de la même ville, membre de la soc. des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de la soc. hist. et litt. de Tournay, de la soc. royale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, de la soc. des antiquaires de la Morinie, de la soc. d'agriculture, sciences et arts du département du nord à Douai, etc.
20. DE MEYER, docteur en chirurgie, président de la commission provinciale de médecine, membre de l'académie de médecine, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, à Bruges.
21. Le Baron DE GERLACHE, premier président de la cour de cassation.
22. Le Dr DE RAM, recteur magnifique de l'université catholique, à Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines et de Notre-Dame de Paris, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie et membre de la commission royale d'histoire, etc. etc.
23. PROSPER CUYPERS, au Ginneken, près de Breda, Brabant septentrional.
24.

25. JOSEPH DE NECKER, sénateur, à Ypres.
26. KERVYN DE LETTENHOVE, à St-Michel lèz-Bruges.
27. L'abbé VERDEGHEM, archiviste de l'évêché de Bruges.
28. Le comte DE LOOZ, à Bruxelles.
29. VERBEKE, curé à Meulebeke, ex-principal du collège de Courtrai.
30. MONSEIGNEUR J. B. MALOU, évêque de Bruges.
31. IMBERT DES MOTTELETTES, à Bruges.
32. VAN HUELE-VERHULST, à Bruges.
33. THÉODORE DE JONGHE, rentier, à Bruxelles.
34. CHALON, président de la société des bibliophiles de Mons, à Bruxelles.
35. J. DE MERSSEMAN, docteur en médecine, membre de l'académie de médecine, de la société des beaux-arts à Gand, secrétaire de la commission provinciale de médecine, chevalier de l'ordre de Léopold, à Bruges.
36. SERRURE, professeur à l'université de Gand, membre corr. de l'académie royale de Bruxelles.
37. F. VERGAUWEN, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
38. JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, membre des états provinciaux à Ypres.
39. LE GLAY, directeur des archives du département du nord, correspondant de l'institut de France, de l'académie royale de Belgique, etc., chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold; à Lille.
40. J-B. BLOMMAERT, à Gentbrugghe-lez-Gand.
41. DROUET, secrétaire de légation près de l'ambassade à Londres.
42. Mgr MOREL, chanoine, camérier secret de Sa Sainteté, membre du comité central de l'industrie linière de Gand; à Ypres.
43. DAVID, président de la pédagogie du Pape Adrien IV, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Louvain.
44. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, à Bruges, *Secrétaire*.

45. AUGUSTE LAMBIN, antiquaire, à Ypres.

46. DE CRANE D'HEYSSELARE, bourgmestre d'Aertselaer, à Malines.

47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de la couronne de Chêne, membre correspondant de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

48. CONWAY, intendant de la liste civile de S. M. le Roi des Belges.

49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, membre de la chambre des représentants, à Ypres.

50. L'abbé VISSCHERS, curé de St-André à Anvers, ancien professeur au petit séminaire de Malines.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

1. Le baron d'INGELMUNSTER, comte d'Oisi, etc., à Ingelmunster.
2. P. BUYCK, architecte-voyer de la Flandre-Occidentale.
3. J. DE CLOEDT, à Freyr-lèz-Dinant.
4. WALLAYS, peintre d'histoire, à Bruges.
5. WITTOUCK, chirurgien, à Hulste.
6. SNELLAERT, docteur en médecine, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Gand.
7. Le chevalier MARCHAL, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, membre de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.
8. D. LOYS, major de la gendarmerie belge, chevalier de la légion d'honneur.
9. H. PIERS, membre de la société royale des antiquaires de France, etc. à Lille.
10. L. A. WARNKOENIG, professeur à l'université de Fribourg et conseiller aulique du grand-duc de Bade.
11. DE GODEFROY DE MÉNILGLAISE, à Paris.
12. Le Dr DE WOLF, littérateur à Gand.
13. E. JONNAERT, antiquaire à Gand.

MEMBRES HONORAIRES.

14. MESSIAEN, ancien archiviste de la ville d'Ypres à Furnes.

15. DE BRAUWER-VAN DER GHOTE, à Bruges.

16. DE COENE, sous-archiviste de la province, à Bruges.

17. COPPIETERS, docteur en médecine, à Ypres.

18. P. VERTÉ, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.

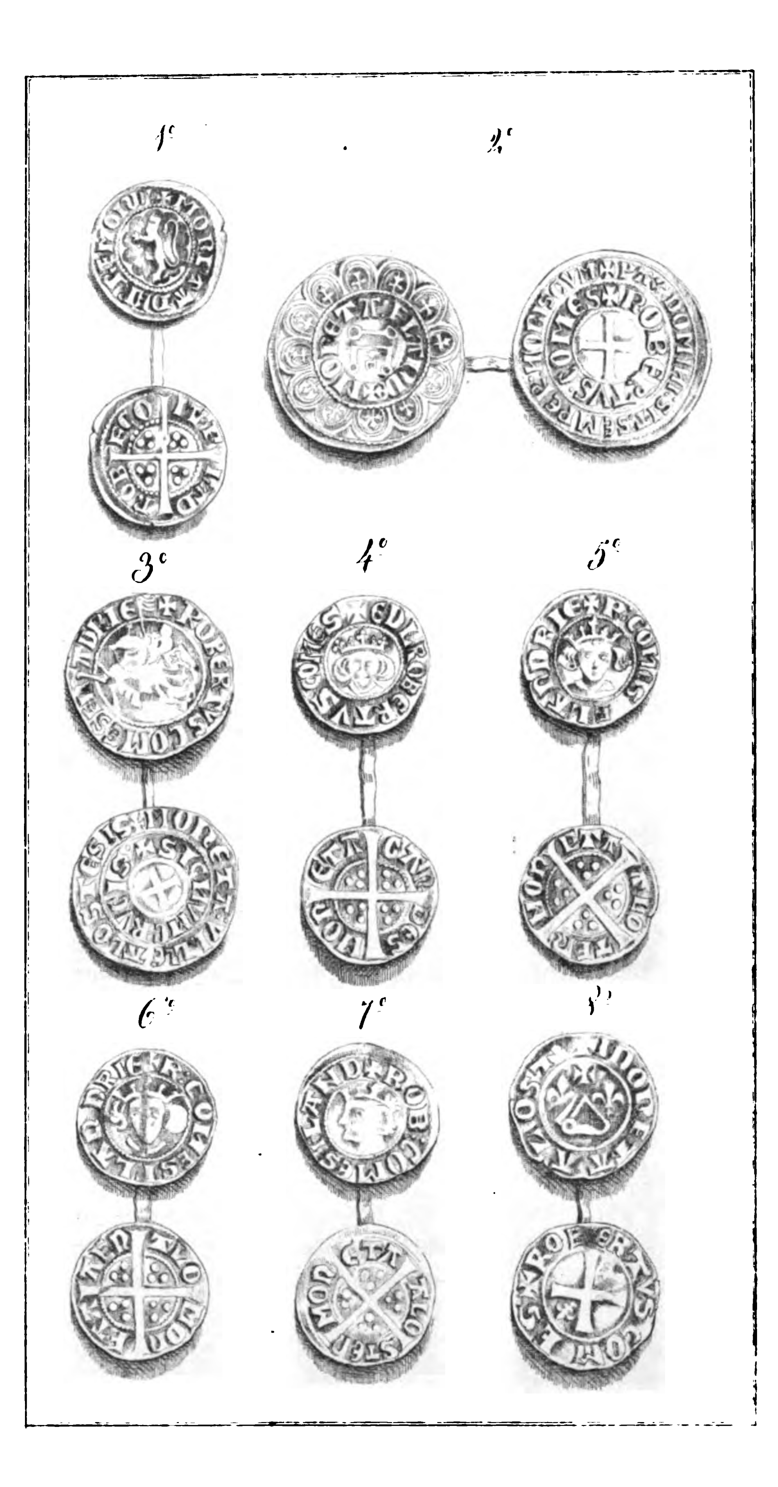
19. C. T. HERMANS, recteur des classes latines et archiviste de la ville de Bois-le-Duc, bibliothécaire de la société des beaux-arts du Brabant septentrional, etc.

20. LOUIS DE BAECKER, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la commission historique du département du nord, de la société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la société d'émulation de Cambrai, etc.

21. E. DE COUSSEMAKER, correspondant des comités historiques, à Hazebrouck.

22. KERVYN DE VOLKAERTSBEKE, membre de l'académie d'archéologie de Belgique, de la société des beaux-arts de Gand, etc.




1°
2°
3°
4°
5°
6°
7°
8°

MONNAIES

FRAPPÉES PAR

ROBERT DE BETHUNE.

En publiant, en 1848, une pièce d'or attribuée à Robert de Béthune, c'eut été très à propos de décrire en même temps les monnaies d'argent frappées par ce prince et dont je crois posséder toutes les variétés connues, hormis un gros au portail d'Alost, qui se trouve dans la collection de Mr le comte de Robiano, à Bruxelles. Comme plus de la moitié de ces pièces sont inédites, et qu'il y en a même trois ou quatre dont je possède le seul exemplaire connu, je crois faire plaisir aux amateurs en les décrivant ici toutes, y compris le gros tournois de Mr De Robiano.

Une particularité qui se rattache à ces monnaies et qui les rend par cela surtout intéressantes, c'est que quelques-unes sont frappées par Robert de Bethune avant

son avènement au comté et du vivant de son père, c'est-à-dire, lorsqu'il n'était encore que seigneur de Termonde. C'est le seul comte de Flandre, à ce que nous sachions, dont on connaisse d'autres monnaies flamandes que celles sur lesquelles il porte le titre de comte. On n'a même pas encore trouvé jusqu'ici d'autres pièces qu'on puisse attribuer avec certitude à des châtelains ou autres vassaux, mais il est très-propabable que l'on finira par en découvrir. Quelques-unes de nos mailles sans nom de prince, sont peut-être de cette catégorie. Toutefois il est certain, qu'on ne trouvera que très-peu de ces sortes de deniers, car dès le XII[e] siècle, les comtes de Flandre ont mis tout en œuvre pour laisser à leurs vassaux le moins de privilèges possible, et surtout pour leur ôter le droit de battre monnaie. Si donc nous trouvons encore à la fin du XIII[e] siècle une pièce d'un vassal du comte de Flandre, le seigneur de Termonde, qui usa de cette prérogative, ce n'est peut-être que par une rare exception, qui s'explique par ce que Gui de Dampierre aura probablement bien voulu conserver à sa femme (1) et plus tard à son fils, ce droit, mais il est à supposer que ce dernier l'aura retiré à son frère, aussitôt qu'il fut parvenu lui-même au pouvoir du comté de Flandre (2).

---

(1) Les monnaies de Mathilde de Termonde n'ont pas encore été retrouvées ou plutôt reconnues parmi les mailles indéterminées, mais il est probable qu'elles existent, de même que celles de plusieurs de ses prédécesseurs, puisque l'on frappa déjà des monnaies dans cette ville en 1108. Voir à la page 10 de la Notice historique sur la ville de Termonde, de M[r] Clément Wytsman, où il est dit que l'évêque Odoard de Cambrai exigea, en 1108, du chapître de Notre-Dame, *trois escalins de Termonde.*

(2) Robert de Béthune exigea hommage des seigneurs de cette ville, etc. *Notice historique sur la ville de Termonde, par Clément Wytsman,* page 93.

Je commencerai à décrire la série des monnaies de Robert de Béthune, par celles qu'il frappa comme seigneur de Termonde, vu que ce sont-là les plus anciennes (1).

1° Lion dans un écu rond à bordure engrelée ou dentelée. Légende: + MONETA. DERREMOND'.

℟. Croix patté coupant la légende et cantonnée de douze globules. Légende: ROB'. | F' CO | IT. F | LAD | .

Esterling. Argent. Pl. 1, N° 1.

Chez E. Jonnaert, à Gand.

Quoique Robert de Béthune fut seigneur de Termonde depuis l'année 1259, époque de la mort de sa mère, cette monnaie ne peut avoir été frappée qu'après 1280, puisque ce n'est qu'alors que son père est devenu comte de Flandre et que, par conséquent, avant cette année, Robert ne pouvait s'intituler sur ses pièces, fils du comte (*Robertus filius comitis Flandriæ*). Dans la légende de l'avers, *Moneta Derremond*, le nom de la ville se trouve écrit en flamand et à peu près comme on la nomme encore vulgairement aujourd'hui, quoiqu'on écrive Dendermonde; probablement pour faire ressembler cette inscription à celle qui se trouvait sur l'esterling, qui a servi de modèle à celui-ci, et pour en étendre ainsi le cours dans d'autres pays. Nous n'avons pas pu trouver de monnaies auxquelles nous puissions supposer que le

---

(1) Ayant épousé, en 1272, Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, il frappa aussi des monnaies comme comte de ce pays, mais comme nous n'avons l'intention que de parler des pièces qu'il fit fabriquer en Flandre, nous ne devons pas nous en occuper ici.

(2) Les fils aînés portaient comme distinction, une bordure autour de l'écu du père, laquelle était presque toujours engrelée ou dentelée.

graveur aurait pu faire allusion; mais pourquoi a-t-il fait précéder le mot latin *moneta?*

2° — Guerrier portant de la main droite une épée et de la gauche un écu au lion à la bordure engrelée ou dentélée.

℟. Croix dont les bras sont formés chacun de deux losanges conjoints et cantonnés des lettres R | O | B | T.

Maille. Serrure et Jonnaert, à Gand.

Dans une Notice que j'ai publiée en Janvier 1848 (1), j'ai classé cette monnaie parmi les mailles de Bruges, à cause de la ressemblance de son avers avec les deniers portant le mot *b-r-u-g.* entre les bras de la croix, et comme à cette époque, d'après l'opinion de la plupart des numismates, et entr'autres, d'après celle de Mr le professeur Serrure, dans sa *Notice sur le cabinet du prince de Ligne,* on attribuait les mailles au guerrier debout, portant un écu gironé, à Guillaume Cliton 1127—1128 (2), j'avais pensé que celle dont il s'agit ici, qui n'en diffère que par l'écu et le mot *r-o-b-t.* du revers, pouvait bien être attribuée à Robert de Jérusalem, qui règna jusqu'en 1111, soit seize ans plus tôt que le prince normand. Des trouvailles de monnaies faites postérieurement à Bruges et à Termonde, et les recherches faites par Mr Piot, sur les types des mailles au guerrier debout, et publiées tout récemment dans la Revue numismatique belge (3), ont prouvé clairement que les monnaies dont il s'agit ici sont beaucoup moins anciennes et ne remontent qu'aux

---

(1) Annales de la société d'Émulation de Bruges, 2e livraison, 2e série, tome V.

(2) Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne, pages 190 et 208.

(3) Revue numismatique belge, tome IV, N° 2, page 135.

règnes de Jeanne et de Marguerite de Constantinople, et de Gui de Dampierre, c'est-à-dire, qu'ils ont été émises du XIIIe au XIVe siècle. Celles avec la croix losangée, le casque à plumets et d'une forme telle qu'on les rencontre sur les pièces avec *r-o-b-t*, sont les plus modernes. J'étais dans cette conviction, lorsque le hasard me fit remarquer la parfaite ressemblance de l'écu de ces pièces avec celui de l'esterling de Termonde. En effet, elles portent aussi au lion avec bordure dentelée, et un pareil écu n'étant point employé par les comtes de Flandre, il est certain que ce ne pouvaient être que des monnaies appartenant à un prince de second ordre; or, leur ancienneté répondant à celle de mon esterling de Termonde, j'ai déjà plusieurs raisons pour les attribuer aussi au seigneur de cette ville. Le mot *r-o-b-t* du revers ne peut, pour ainsi dire, plus laisser de doute à cet égard. Je suis donc parfaitement fondé, en attribuant mon denier muet à ce vassal, ou prince secondaire, le seul qui probablement, à cette époque, jouissait encore du droit de battre monnaie (1).

Robert de Béthune était seigneur de Termonde depuis 1259. Nous avons dit plus haut qu'il ne peut pas y avoir fabriqué l'esterling que nous avons décrit, avant l'année 1280, puisque ce n'est que depuis lors qu'il a pu prendre le titre de fils du comte de Flandre (2) sur ses monnaies; et comme il est très-probable qu'il en fit déjà frapper avant cette époque, c'est-à-dire, de

(1) La maille avec *d-i-x-m* qu'on attribue à Jean, evêque de Potances et châtelain de Dixmude, qui vivait vers 1312, a l'air d'être beaucoup plus ancienne, à en juger seulement par le type.

(2) Par la raison que ce n'est qu'en 1280 que son père est parvenu au comté.

1259 à 1280, n'est-il pas à supposer que c'est la maille avec *r-o-b-t?*

Voici maintenant les monnaies qu'il fit fabriquer après son avènement au comté.

3° — Grande fleur de lys. Légende: ROPERTVS COMES.

℞. Saint Jean-Baptiste debout, la tête nimbée. Légende: S. JOANES. BAT., petit lion entouré de cinq quadrilataires alongés. *Florin Florentin.* Or.

Dessiné dans les Annales de la société d'Émulation de Bruges, et se trouve dans mon cabinet. L'attribution de cette monnaie est encore très-douteuse.

Voir ma notice à ce sujet dans les Annales, tome V, 2e série, page 373.

4° — Signe des gros tournois français et qui est une espèce de portail. Légende: + MONETA FLANDE., le tout dans une bordure de trêfles.

℞. Croix patée entourée d'une double légende. Légende intérieure: + ROBERTVS. COMES. — Extérieure: † PAX. DOMINI. SIT. SEMPER NOBISCVM.

Gros tournois. Arg. Pl. 1, N° 2.

Meyer et Jonnaert, à Gand.

5° — La même pièce, portant du côté du portail et à la place de † MONETA. FLANDE, les mots MONETA. ALOST.

Gros tournois. Arg.

Comte de Robiano, à Bruxelles.

6° — Cavalier courant à gauche et portant un bouclier au lion de Flandre et un drapeau. Légende: † ROBERTVS. COMES. FL-ADRE.

℞. Croix patée entourée d'une double légende. Légende intérieure: † SIGNVM CRVCIS. — Extérieure: † MONETA: VILLE: ALOSTESIS.

Gros au cavalier. Arg. Pl. 1, N° 3.

Revue française, 1836, pl. 4, N° 8.

Serrure, Notice sur le cabinet du prince de Ligne, page 118.

Onghena, Serrure, Jonnaert.

7° — Tête couronnée de face: EDL ROBERTVS COMES.

℟. Croix patée coupant la légende et cantonnée de douze globules. Légende: MON | ETA | GAN | DES.

Esterling de Gand. Arg. Pl. 1, N° 4.

Duby. Pl. 72, N° 7.

Cabinet. Jonnaert.

Cette pièce offre encore, comme l'esterling de Termonde, un exemple de mélange de latin et de flamand sur la même monnaie, car, avec *edl Robertus comes,* on aura voulu signifier *noble Robert comte.* Les lettres *edl* qui ne sont qu'une abréviation du mot *edel* (noble), précèdent ici les mots *Robertus comes,* à cause de leur ressemblance avec le mot *edw,* abréviation d'Edouard, qui commence les légendes des esterlings anglais, dits Edwardins, d'après lesquels cette monnaie a été imitée, afin d'avoir cours dans les pays où on recevait ces deniers.

8° — Tête couronnée de face: † R ⁝ COMES FLANDRIE.

℟. Croix patée, coupant la légende et cantonnée de douze globules: MON | ETA | ALO' | TEN | .

Esterling d'Alost. Arg. Pl. 1, N° 5.

Duby. Pl. 72, N° 8.

Den Duyts, 1° édition. Pl. 1, N° 8.

Serrure, Meyer, Jonnaert.

9° — La même pièce portant, du côté de la croix, en place de MON | ETA | ALO | TEN | , MON | ETA | AEN | TLO.

Esterling d'Alost. Arg. Pl. 1, N° 6.

E. Jonnaert.

10° — Tête couronnée, regardant à gauche, † ROB. COMES. FLAND.

℞. Croix coupant la légende et cantonnée de douze globules. Légende: MON | ETA | ALO | STEN.

Esterling d'Alost. Arg. Pl. 1, N° 7.

Duby, pl. 72, N° 9.

Serrure, Jonnaert.

11° — Portail des deniers tournois français, entre deux fleurs de lys et surmonté d'une croix, † MONETA ALOST.

℞. Croix patée cantonnée de deux fleurs de Lys. † ROBERTVS COMES.

Denier tournois. Billon, pl. 1, N° 8.

E. Jonnaert.

Cette monnaie est imitée servilement d'après les deniers tournois français. Nous croyons que Robert de Béthune est non seulement le seul comte de Flandre, mais même le seul prince de toute la Belgique et de la Hollande, qui ait copié ce type.

Voilà, je crois, toutes les monnaies que nous connaissons, frappées pour la Flandre, par Robert de Béthune; mais il est bien probable que l'on finira par en trouver encore. Il y a cinq ou six ans, on en connaissait à peine trois ou quatre: et il y en avait parmi le nombre qu'on regardait comme uniques ou extrêmement rares (1), entr'autres le cavalier qu'on trouve maintenant dans presque toutes les collections.

E. Jonnaert.

---

(1) Mr Ch. Ongena, à Gand, possédait alors seul peut-être, un bel exemplaire de cette jolie monnaie, pour laquelle un marchand de médailles de cette ville, le nommé Carpentier, très au courant des prix du jour, lui offrit 100 francs.



LE TOMBEAU

DE

ROBERT-LE-FRISON,

COMTE DE FLANDRE.

Des dissensions longtemps comprimées entre les populations germaniques de la Gaule et les populations Gallo-romaines ou Wallonnes, d'anciennes luttes entre la race septentrionale et la race méridionale se ravivèrent dans la Flandre, quand la comtesse Richilde prit les rênes de ce comté, au nom de son fils Arnoul, encore mineur.

Originaire du Hainaut, fille de Roginer de Mons et veuve de Baudouin de Mons (1), cette princesse, dit une chronique flamande, excluait les Flamands de son conseil, mais elle y admettait les Wallons qui, par nature, les haïssent et les détestent (2). Elle accablait le peuple

(1) Mey. Rer. Fland. tome X, page 48, in-4° édit. de Bruges, 1843.
(2) Chro. flam. publiée par MM. Blommaert et Serrure de Gand, citée par Mr Kervyn de Lettenhove, Histoire de Flandre.

flamand d'exactions, de tailles, de charges et surtout de cet odieux impôt, connu sous le nom de *Balfaert* (1).

Richilde avait pris pour ministres les sires de Coucy et de Mailly, deux barons du Vermandois, qui livrèrent aux flammes la ville de Messines, et au bourreau Jean de Gavre, avec soixante-trois bourgeois d'Ypres.

Les Flamands irrités, exaspérés, firent appel au patriotisme de Robert-le-Frison, à sa haine contre les Wallons (2). A cette nouvelle, Richilde réclama du secours du roi de France et lui offrit quatre mille livres d'or. « Por paier l'avoir qu'ele avoit proumis au roi, » le contesse Rikeut despoilloit et desreuboit les eglyses » et foursenoit encontre le clergiet et encontre tout le » peuple (3). »

Robert vint assiéger sa belle-sœur dans son château de Buc, d'où elle s'enfuit en toute hâte vers Amiens. Là, elle presse la France d'armer, attire dans son parti le comte Eustache de Boulogne, et promet sa main à Guillaume de Normandie, fils d'Osbern.

Vainqueur à Lille, le Frison alla prendre possession à Mont-Cassel. Son armée s'y grossit des milices de Gand, de Vive-St-Éloi, de Cockelaere, de Bergues, de Furnes, de Bruges, d'Ypres, de Roulers, d'Ardembourg, de Cassel, de tout ce que la Flandre avait de courage et de dévouement au service de son indépendance.

L'armée de Philippe de France s'avançait du côté

---

(1) *Oudegherst.* Chron. et ann. page 93 v°. — Lambert d'Ardres, script. rer. fr. XI, page 208.

(2) *Robrecht sprac: In de Walen en is gheen betrouwen, noch gheloovicheyd.* Jean de Dixmude.

(3) Li Cronikes des Contes de Flandres. Édit. in-4°, Bruges, 1849.

du midi et de l'occident. Elle était composée des milices d'Artois, de Cambrésis, de Tournésis, de Valenciennes, d'Ostrevaut, de Mons, de Nivelles, de St-Omer, de Boulogne, des Ardennes, de Guines, de St-Pol, de Béthune, d'Hesdin, d'Aubigny, de Gavre, d'Audenarde, des évêques de Laon et de Beauvais, de Normandie, de Poitou, de Bourgogne, de Berry, de Nevers, de Limoges, de Chartres, de Sens, d'Etampes, d'Orléans, de Querchy, de Montaigu, de Senlis, de tous les Wallons coalisés pour ruiner l'envahissante monarchie des comtes de Flandre (1).

Toute cette troupe arriva en désordre, le 21 février 1071, à Bavinchove, au pied du Mont-Cassel (2).

Le lendemain, avant les premières clartés du jour et le signal du combat, les soldats de Robert « armés non » mie tant seulement d'armes de fier, mais des armes » de la foi, se fléchissoient à terre et prioient Dieu » et atendoient la vie et la deseure, et por chou k'il » se devoient combattre à si poi de gent contre le roi » terrein, kirkièrent-il lor cause au roi del ciel (3). » Ensuite, Robert range ses gens en bataille. Il met la cavalerie aux deux aîles du corps d'armée; au front, l'infanterie légère et les archers; après ceux-ci, les Allemands et les Saxons qui l'avaient accompagné de Saxe; quant à lui, il se tient à l'aîle droite. Alors les Flamands se précipitent avec une ardeur irrésistible du sommet de leur montagne et se jettent sur les Français étonnés de l'audace de cette poignée d'hommes.

---

(1) Kervyn. Hist. de Flandre, tome 1, page 281.

(2) A l'endroit où se trouve aujourd'hui la station du chemin de fer.

(3) Cronikes des Contes de Flandre. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck.

On se battit avec acharnement de part et d'autre, surtout à l'aile gauche.

Robert se porta de ce côté avec les plus braves des siens, et mit en déroute les Français. Il fut si ardent à les poursuivre, qu'il devança de beaucoup ses compagnons et les perdit de vue. Le voyant seul, les fuyards font tout-à-coup volte-face, l'entourent et l'arrêtent. Le comte de Boulogne s'empare du Frison en un endroit nommé *Smedelinge,* suivant la chronique de St-Pierre de Gand, et situé à une lieue de Cassel. Il le conduisait prisonnier au château de St-Omer, quand il fut réjoint par les Flamands qui venaient de tuer le Normand d'Osbern, avec le jeune comte Arnoul, et pourchassaient Richilde avec ses gardes vers les bruyères de Sithiu. Les Flamands se jetèrent dans St-Omer en même temps qu'Eustache, délivrèrent leur chef et le rendirent à la liberté.

Depuis cette bataille, qui dura tout le jour, jusqu'au coucher du soleil, et dans laquelle périrent quarante mille hommes (1), le roi de France reconnut Robert-le-Frison pour comte de Flandre et reçut son hommage.

La nationalité flamande avait obtenu un nouveau triomphe à la journée de Bavinchove.

Robert, après avoir rendu à son infortuné neveu les honneurs de la sépulture, dans l'abbaye de St-Bertin, rapporta à Dieu l'éclatante victoire qu'il lui avait permis de gagner, et en souvenir de ce glorieux fait-d'armes, Robert fonda à Cassel, témoin de ses exploits, un hôpital, à la tête duquel il plaça sept religieuses de

---

(1) Malbranq, *de Morinis.* — Les os assemblèrent à bataill et fut faicte si très grands occisions de l'ost le roi que la terre fut arrousée toute de sanc et li camp furent couviert de la moltitude des ocis. — *Cronikes des Contes de Flandre.*

l'ordre de St-Augustin; et là, où les anciens Ménapiens avaient eu jadis leur château-fort (1), il fit élever sur la voûte d'une crypte dédiée au Sauveur du monde, une église qu'il consacra à St-Pierre, prince des apôtres et la fit desservir par vingt chanoines (2).

En 1093, le Frison se disposait à exiger, les armes à la main, le paiement de trois cents marcs d'argent que lui devait l'Angleterre, lorsqu'il mourut subitement et sans avoir reçu le saint Viatique; *citâ morte,* dit Meyer, *et absque sacro viatico.* On ignora longtemps le lieu de sa mort, ajoute l'illustre historien que nous venons de citer. Des auteurs prétendaient que le comte avait rendu le dernier soupir à Winendale; le chroniqueur de St-Bertin dit que c'était à Cassel (3).

Sanderus lève tous les doutes. Le chanoine d'Ypres a consigné dans sa *Flandria illustrata,* les détails qu'il a pu se procurer sur la mort du vainqueur de Philippe I[r]. Son corps, écrit-il, réposa pendant environ deux siècles dans cet hôpital de Cassel, dont il est le fondateur (4). Ensuite, il fut transporté dans un caveau de son église, et l'on a gravé sur sa pierre sépulcrale, cette épitaphe :

Anno Dominicæ Incarnationis M. XCIII obiit comes Flandrensium Robertus Jerosolymitanus, qui fundavit hanc ecclesiam in honorem sancti Salvatoris, amen. Et

---

(1) On l'appelle encore aujourd'hui *le château.* C'est le point culminant du Mont-Cassel.

(2) Ann. Meyeri ad ann. 1071.

(3) Ibid.

(4) In hoc hospitali Roberti frisii fundatoris corpus duo ferè sæcula detentum; nunc verò habet humilem in cryptâ suæ ecclesiæ tumulum, tali cum epigraphe. — Sander. Fland. illust.

in anno 1281, in mense novembri appositum est corpus dicti comitis in isto loco. Requiescat in pace et lux perpetua luceat ei.

La dépouille mortelle du comte Robert resta à l'ombre de la collégiale de St-Pierre et sous la garde des chanoines, jusqu'à ce jour où le vent de 93 souffla sur la France et ébranla les monuments religieux, œuvres séculaires de la foi vive et profonde de nos pères. On vit alors, à Cassel, un commissaire du gouvernement français procéder à la démolition de l'antique édifice, construit par la piété d'un guerrier qui, par un effort sublime, arracha son pays au despotisme insolent d'une femme capricieuse; on le vit fouiller la tombe du héros, remuer ses cendres, les jeter, ô profanation! dans un réceptacle d'immondices, et vendre le plomb du cercueil qui les avait renfermées!

Depuis ce temps, le tombeau de Robert-le-Frison a été abandonné; la pierre qui le couvrait a été brisée, et nul n'a su ce qu'en étaient devenus les fragments.

Le 20 décembre 1841, Mr Venem, ancien maire de Cassel, adressait à la société des antiquaires de la Morinie à St-Omer, un rapport dont nous extrayons le passage suivant: « Comment se défendre d'une dou-
» loureuse émotion en pensant que Robert-le-Frison n'a
» pas même une pierre pour protéger ses derniers
» restes, et que placés loin de tout monument reli-
» gieux, ils ont disparu sous des monceaux de ruines!
» je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'il
» serait digne de la société des antiquaires de la Morinie
» de mettre un terme à un aussi étrange abandon, en
» intervenant avec une généreuse sollicitude pour faire
» transporter dans l'église de Cassel, ce que l'on pourrait

» retrouver des restes de cet ancien comte de Flandre.

» Si on peut les retrouver, ce dont il est permis de » douter, vous imiteriez ainsi le noble exemple qu'ont » donné les antiquaires de Dijon à l'égard des restes » du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, dont l'exhu- » mation et la translation dans la cathédrale de cette » ville, ont eu lieu avec une grande solemnité. Cette » imposante cérémonie a excité en France un vif intérêt; » il en serait de même de celle qui concernerait Robert- » le-Frison, comte de Flandre. »

La Commission historique du Nord a eu connaissance de ce rapport et elle a exprimé le vœu que l'administration départementale intervint dans cette question d'honneur et de gloire.

Nous ignorons quelle suite a été donnée à cette proposition.

Quoiqu'il en soit, tout récemment le hasard nous a fait découvrir à Cassel la moitié de la pierre tumulaire du comte. Elle est de couleur grise, large d'un mêtre, longue de 1 mètre 20 cent., épaisse de 0,20 à 0,25 c. L'image de Robert y était représentée en haut relief et de grandeur naturelle. Ce qu'on en peut encore distinguer, c'est une portion de la tunique qui enveloppe le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux; c'est une portion du bouclier attaché au bras gauche; ce sont les jambes et les pieds appuyés sur un lion. Le tout est entouré d'un encadrement aussi en relief. Immédiatement audessous de cet encadrement et dans l'épaisseur du marbre est taillée, en lettres gothiques et brisées, l'épitaphe ci-dessus transcrite.

Voici ce qui est lisible:

Sti Salvatoris + amen +

Ces mots se trouvent au-dessous des pieds.

et in anno . m . cc . octogesimo uno in mense

Cette dernière ligne est du côté du bouclier, à la gauche de la figure.

La pierre est très-détériorée, on peut cependant, d'après les caractères de l'inscription, préciser l'époque à laquelle elle appartient comme monument; c'est le XIIIe siècle, c'est-à-dire, l'époque de la translation du corps du Frison de l'hôpital des sœurs de St-Augustin à l'église de St-Pierre. Or, on sait qu'à partir du XIIIe siècle, l'écriture des inscriptions abandonne les lettres capitales et onciales pour les lettres gothiques, dans lesquelles les lignes courbes des siècles précédents sont remplacées par les lignes brisées, comme dans l'alphabet allemand (1).

Dirons-nous maintenant à quel usage sert aujourd'hui cette pierre tombale du comte Robert, ruine deux fois sacrée, sacrée par l'histoire, sacrée par la religion; vénérable monument qui fut confié à la sollicitude de l'auguste collège des chanoines (2), souverains seigneurs de Cassel et de sa châtellenie; pieux souvenir évoqué par les Cassellois et les comtes de Flandre, les premiers, quand ils sollicitaient, les seconds, quand ils leur accordaient des privilèges (3); relique sainte d'un grand homme qui sut défendre la nationalité flamande, contre toutes les coalitions vouées à son anéantissement, qui fonda

---

(1) Man. d'archéol de Batissier.

(2) Le chapitre des chanoines de Cassel se qualifiait de *perillustris*.

(3) Voyez Charte de Philippe de Bourgogne, 1436, déposée à la mairie de Cassel, publiée en partie dans la *Topographie de Cassel*, par Desmyttère.

ou reconstruisit quantité d'églises et de monastères, pour combattre le système de corruption et de tyrannie suivi par Richilde; eh bien! cette pierre, si longtemps le but des recherches des savants, toujours objet de méditations historiques, sert, à l'heure où nous traçons ces lignes, à fermer l'entrée d'un égoût......

Louis De Baecker.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DU SAINT SANG

DEPUIS

LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME.

INTRODUCTION.

Plusieurs églises d'Orient et d'Occident se sont flattées de posséder quelques gouttes du Sang précieux de notre divin Sauveur.

La tradition qui confirme l'existence de ce trésor dans l'Église, possède-t-elle les caractères qui nous autorisent à la croire un fait primitif et une vérité historique que l'on ne saurait nier sans témérité? nous le croyons, et nous allons développer les motifs de notre conviction.

J'ai divisé cet essai en deux parties: la première contient l'exposé, incomplet sans doute, de ce que l'histoire et la tradition nous ont conservé de traces sur l'existence du S. Sang antérieurement à son arrivée à Bruges.

A cause des circonstances, j'ai cru devoir donner, dans une seconde partie, quelques détails sur l'histoire de cette précieuse relique, depuis qu'elle a été déposée dans nos murs par Thierry d'Alsace.

Je développe d'abord les preuves positives recueillies dans les écrits des pères et des historiens de l'Église, antérieurs au XIIe siècle. Mon travail n'est qu'un essai, un ouvrage dont je hâte la publication à cause du jubilé qu'on célèbre cette année en commémoration de l'arrivée de la précieuse relique du S. Sang à Bruges. Il inspirera peut-être à un savant l'idée d'approfondir de nouveau la matière, et je serais amplement récompensé de mes peines, si mes recherches devenaient l'occasion d'une étude plus digne du sujet.

Pour éclaircir autant que possible ce point d'antiquité ecclésiastique, j'ai appelé à mon secours les preuves morales puisées dans les habitudes de l'Église primitive et surtout dans les habitudes des femmes des premiers siècles de l'Église. On sait combien elles s'attachaient à la conservation du sang des martyrs; évidemment ce fait doit avoir eu une raison, un motif; toute leur vie a été une imitation de la vie des femmes

du calvaire, et le fait de la conservation du Sang ne peut s'expliquer que par l'idée qu'elles imitaient encore en ceci un fait évangélique, dont la tradition seule a conservé le souvenir. J'élèverai cette supposition à la hauteur d'un fait historiquement prouvé.

Je cherche enfin une troisième preuve dans les traditions poétiques du moyen-âge, dans les chants des bardes et dans les romans de l'ancienne chevalerie. Cette preuve n'était pas à dédaigner; car ces documents, dont le cadre est l'œuvre incontestable de l'imagination, contiennent cependant des faits puisés dans les croyances de l'époque, et des idées qui avaient cours dans la société.

Je suis heureux de pouvoir présenter ici à notre vénérable Évêque, l'expression de ma respectueuse reconnaissance pour les utiles conseils qu'il a daigné me donner et pour l'extrême bienveillance avec laquelle ce savant Prélat a bien voulu mettre à ma disposition ses propres recherches sur la matière, et son immense bibliothèque.

Au milieu de ses travaux parlementaires, Mr le comte de Montalembert a trouvé un moment pour me donner quelques renseignements. Le docte Binterim a bien voulu m'indiquer des sources précieuses, et je dois au Révérend Père Grégoire Marie de St Joseph, Carme déchaussé à Bruges, des notes d'une grande valeur.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Les preuves expresses et directes de l'existence du Sang précieux sur la terre, sont rares. De plus longues recherches en feront découvrir d'autres encore que celles que j'allègue; mais les témoignages que j'ai réunis mettront cette existence hors de contestation.

Je m'explique d'ailleurs parfaitement cette rareté. Le prix, la valeur même de cette relique ont dû engager les églises qui la possédaient, à en cacher l'existence durant les siècles d'épreuve du christianisme, pendant le temps de la décadence de l'Empire et les premières époques

du moyen-âge. L'église d'Orient, déchirée par les factions politiques, agitée par d'interminables discussions théologiques et longtemps en proie aux horreurs de l'iconomachie, a dû chercher à garantir ce trésor contre l'envie et la haine, en le cachant à la vue et à la connaissance de la masse des fidèles mêmes.

On devait cependant avoir conservé des preuves incontestables de son authenticité; car lorsque, vers 1247, le patriarche de Jérusalem envoya au roi d'Angleterre, Henri III, quelques particules de la relique du S. Sang, le frère Templier, chargé de cette mission, remit en même temps au roi une lettre munie des sceaux du patriarche de Jérusalem, des archevêques, des évêques, des abbés et autres dignitaires de la Terre Sainte, qui attestaient que ce Sang était bien véritablement celui que Jésus avait répandu sur la Croix (1).

A l'arrivée de cette sainte relique, le roi prit toutes les précautions possibles pour s'assurer de son authenticité. Il fit convoquer un concile de tous les archevêques, évêques et autres prélats du royaume et soumit cette délicate affaire à leur examen et à leur approbation. Le concile fut unanime à décider que les preuves fournies ne permettaient plus de doute et que la relique était

---

(1) Magister enim templi et hospitalis cum testimonio quam plurium sigillorum, videlicet: Patriarchæ Hierosolymitani, archiepiscoporum quoque et episcoporum, abbatum et aliorum prælatorum et magnatum de Terra Sancta, miserat quandam portionem Sanguinis Dominici, quem pro salute mundi fudit in cruce, in quodam vase crystalino venustissimo per quemdam fratrem templarium bene notum. Math. Paris. Hist. Angl., page 735, edit. Wats, Londini 1840.

Et dans un autre passage: Qui cum eodem thesauro litteras detulit testimoniales, de ipsius thesauri certitudine, omni acceptione dignissimas etc.

véritablement du Sang de notre Seigneur. L'évêque de Lincoln, exposa dans un long discours, l'histoire de la conservation de ce Sang, d'après la tradition et les documents que le concile avait consultés.

Je crois utile d'en publier ici l'extrait suivant:

« Après la mort de Jésus, Joseph demanda, sans crainte, le corps de Jésus et il l'obtint; car on croit qu'il était un homme puissant. Malgré les murmures des Juifs, il détacha de la croix, avec honneur et vénération, le très-saint corps de Jésus couvert de plaies et de blessures. Pour ne pas toucher indignement ce vénérable corps, il s'était ceint d'un linge blanc. Il essuya ensuite dévotement les plaies encore humides et sanglantes, et les extrémités de la croix où les clous avaient fait jaillir des pieds et des mains, le Sang de Jésus.... L'ayant porté auprès du sépulcre, il lava tout le corps et il conserva dans un vase très-pur l'eau dont il s'était servi et qui était rougie par le Sang. Il garda cependant plus religieusement encore le Sang pur, distillé de ses pieds et de ses mains...... Il conserva l'une et l'autre relique comme un trésor inappréciable pour lui et pour ses successeurs. »

Toute cette narration, disent les Bollandistes, n'a rien qui ne soit de la plus grande vraisemblance jusque dans ses moindres détails, et qui ne soit tout à fait conforme à la saine critique. On peut croire, avec raison, que les pieux fidèles qui enterrèrent Jésus, recueillirent également le Sang qui avait coulé sur la terre (1).

---

(1) Hunc (Sanguinem) ex depositi de cruce Domini corpore abstergendo exceptum spongiâ, indèque expressum, opinio sane est verisimillima, cum nihil fuerit magis congruum rationi quam ut pii curatores Dominici funeris, aromatis condiendum corpus prius abluerent, et tam pretiosam

Qu'on ait lavé le corps de Jésus, on ne peut en douter, c'était-là une coutume établie. Les saints évangiles remarquent expressément que Joseph avait acheté un *linceul neuf et pur* et qu'il allait embaumer le corps sacré du crucifié; toutes ces circonstances ne permettent pas de douter qu'il n'ait soigneusement lavé le corps de Jésus avant de l'envelopper avec des parfums dans des linges blancs.

Si nous manquions complètement d'autorités positives, qui attestent le fait de la conservation du Sang de Jésus par ces fidèles pieux, il suffirait de connaître le soin religieux avec lequel les premiers chrétiens ont conservé les instruments de la passion, les vêtements du Seigneur, pour avoir le droit d'en conclure qu'ils étaient incapables de négliger la conservation de cette précieuse relique du Rédempteur.

Il n'est pas croyable que les mêmes fidèles qui conservaient précieusement les ceintures et les suaires de S. Paul, par lesquels ils guérissaient les malades, comme l'attestent les Actes des Apôtres (1), aient abandonné sur le sable le Sang précieux versé pour le salut des hommes.

Pourrait-on accuser ces fervents disciples de Jésus d'avoir laissé fouler aux pieds le Sang du Sauveur, lorsqu'il est bien prouvé qu'ils visitaient dès les premiers temps l'étable où naquit Jésus, le fleuve où il fut baptisé, le jardin témoin de ses prières?

Nous savons qu'ils allaient avec vénération à la cour où il fut jugé, qu'ils honoraient la pierre de son tombeau

---

ablutionem diligenter servarent...... Simili etiam ratione collectum credere possumus eum qui de cruce in terram fluxerat Sanguinem, ut satis secura sit religio eorum qui sacra ejusdem pignora seu Brugis, seu aliis in ecclesiis juxta piam majorum traditionem venerantur. Tom. 2, Martii p. 378.

(1) Act. C. 19, v. 12.

et qu'ils la conservaient pieusement. « Ces objets inanimés, dit S. Paulin, sont des documents vivants qui nous redisent des vérités (1), » et ils n'auraient pris aucun soin du Sang de ce maître bien-aimé !

S. Jérôme nous apprend que la colonne à laquelle le Sauveur avait été attaché, existait de son temps et que l'on y conservait avec vénération les tâches du Sang de Jésus. Les premiers disciples de Jésus avaient dû acquérir à prix d'argent cet objet précieux et le soin extrême qu'ils prirent pour la conservation de ces traces du Sang de Jésus lorsqu'il fut flagellé, prouve bien qu'ils n'auront pas négligé de conserver le Sang qui avait coulé en abondance de ses plaies.

Les fidèles qui enterrèrent le premier martyr S. Étienne, avaient recueilli son sang et il fut retrouvé dans son tombeau (2). L'année de la mort de Jésus, les chrétiens recueillent pieusement le sang qu'avait versé un disciple de Jésus. Le sang d'un martyr était-il plus précieux à leurs yeux que le Sang du Fils de Dieu? Pouvaient-ils attacher moins d'importance à la conservation du Sang de Jésus, qu'à celle du sang de S. Étienne? Est-il donc probable qu'ils aient négligé de recueillir le Sang de l'Homme-Dieu : je l'avoue cependant, ce ne sont là que des preuves d'induction, des raisons de probabilité, mais ce que j'avance ici comme une supposition, deviendra tout à l'heure un fait prouvé.

---

(1) Si præsepe nati, si fluvius baptizati, si hortus orantis, si atrium judicati, si columna destructi, si spinæ coronati, si lignum suspecti, si saxum sepulti, si locus ressuscitati, evectique memoriæ divinæ quondam præsentia celebratur et veterem veritatem præsente fide comprobant in rebus exanimis viva documenta. S. Paulinus. Epist. 34. S. Paulin naquit vers 353.

(2) Voir la relation authentique de Lucien, de S. Augustin, d'Evode etc.

Je remonterai le cours des siècles et je signalerai depuis les premiers temps jusqu'à l'époque de l'arrivée du S. Sang à Bruges, une série de témoignages qui constateront que toujours les chrétiens de l'Orient ont conservé cet inappréciable trésor avec le plus grand soin et la plus profonde vénération.

Lorsque la Terre sainte fut menacée par l'Islamisme, l'existence et la conservation des précieuses reliques du Seigneur furent les premiers motifs que ces chrétiens alléguèrent pour décider ceux d'Occident à les secourir, et ces motifs eurent une puissante influence sur le succès de cet appel. Il y eut dans toute l'Europe une sainte émulation pour mériter d'obtenir une partie de ces trésors.

Quelques années avant l'envoi de cette relique en Angleterre, nous rencontrons dans l'histoire un autre fait qui le confirme pleinement.

Le jeune Baudouin, empereur de Constantinople, errait dans les cours des princes chrétiens d'Occident, implorant le secours nécessaire à son courage pour pouvoir espérer un succès décisif contre ses ennemis.

Baudouin trouva un asile cordial auprès du roi S. Louis. La vie frugale de ce prince et l'économie avec laquelle il se dispensait de tout ce qu'il ne devait pas à la dignité du trône, étaient toujours pour lui une ressource assurée lorsque son dévouement à la religion et la charité le portaient à quelque dépense extraordinaire.

Il avait déjà largement secouru le malheureux empereur; mais Baudouin lui ayant exposé la nécessité où se trouvaient ses ministres, pour subvenir aux besoins de l'empire, d'engager à des étrangers la couronne d'épines, il s'aperçut qu'il avait intéressé la piété du roi et de la reine Blanche, par l'endroit le plus sensible.

Alors, soit qu'il voulût donner une preuve décisive

de sa générosité et de sa profonde reconnaissance pour les bienfaits dont Louis l'avait comblé, soit qu'il prévît assez que sans entrer avec lui, par délicatesse de conscience, dans aucune proposition qui eût l'apparence d'achat, un présent de cette conséquence serait infailliblement reçu et récompensé d'après la valeur que la religion y attachait, il le supplia d'abord d'accepter une partie de la couronne d'épines, que les empereurs d'Orient avaient, de temps immémorial, conservée dans la chapelle de leur palais.

Le roi, en effet, l'accepta avec reconnaissance et ne perdit pas un moment pour s'assurer la possession d'un dépôt aussi précieux.

L'officier chargé des ordres de Baudouin et deux religieux Dominicains, Jacques et André, députés par le roi, partirent pour Constantinople.

Ils furent réjouis d'apprendre à leur arrivée que la vénérable relique n'était point encore partie; elle se trouvait encore déposée dans l'église que les Vénitiens possédaient à Bysance.

La sainte couronne fut remise aux chargés de cette mission et portée à Venise. Plusieurs seigneurs et les principaux citoyens de la ville, Français et Vénitiens, l'accompagnèrent pieusement.

Les sommes dues aux Vénitiens par les ministres de l'empire, furent acquittées et la précieuse relique fut transportée en France, au milieu des pleurs et des sanglots de ceux qui se voyaient ravir cet inappréciable trésor.

On connaît l'histoire de la pompe extraordinaire avec laquelle ce sacré dépôt fut reçu; il est inutile de la décrire, parce qu'elle n'a pas trait directement au sujet qui nous occupe.

Après le départ de Baudouin, le roi apprit que les

mêmes besoins qui avaient mis les ministres de l'empereur dans la nécessité d'engager la sainte couronne aux Vénitiens, le reduisaient à engager aux Templiers d'autres reliques, parmi lesquelles se trouvait celle du précieux Sang du Sauveur. Saint Louis n'épargna aucun sacrifice pour augmenter le trésor de reliques conservées en France, et fut assez heureux pour les obtenir. Il suivit, pour s'assurer de leur authenticité, des principes solides et à l'épreuve de la critique, disent les auteurs de l'histoire de l'Église gallicane (1).

Le roi alla à la rencontre de ces reliques. Pénétré de la piété la plus vive, il renouvela à cette occasion les admirables exemples d'humilité, de pénitence et d'anéantissement devant Dieu, qui ne le rendaient que plus vénérable à ses sujets.

La charte de Baudouin, envoyée au roi après la cession de ces différentes réliques, en contient la liste: à savoir, y est-il dit, la couronne d'épines, la sainte Croix et du Sang de notre Seigneur Jésus-Christ (2).

---

(1) Histoire de l'Église Gall. livre 31.

(2) Balduinus Dei Gratia fidelissimus in Christo imperator a Deo coronatus, Romaniæ moderator et semper Augustus, universis Christi fidelibus tam præsentibus quam futuris salutem. Notum fieri volumus universis quod carissimo amico et consanguineo nostro Ludovico regi Franciæ illustrissimo sacrosanctam spineam coronam Domini et magnam portionem vivificæ crucis Christi una cum aliis pretiosis et sanctis reliquiis quæ propriis vocabulis inferius sunt expressæ, quas olim in Constantinopoli urbe venerabiliter collocatas, et tandem pro argenti necessitate Imperator Constantinopolitanus diversis creditoribus et diversis temporibus pignori obligatas idem Dus rex de nostra voluntate redemit magnâ pecuniæ quantitate, et eas fecit Parisios de beneplacito nostro transferri eidem Do regi, spontaneo et gratuito dono plenè dedimus, absolutè concessimus et ex toto quittavimus et quittamus; quas utique venerandas reliquias propriis nominibus duximus exprimendas, videlicit, prædictam

Les termes de la lettre de Baudouin marquent que ce qu'il envoie de cette sainte relique, n'est qu'une portion de ce qu'il conservait.

La douleur des catholiques d'Orient fut immense lorsqu'on emporta ces précieux restes du Sauveur et de sa passion. Malgré les secours en argent qu'avait obtenus Baudouin, les Grecs, par une infâme trahison, rendirent inutiles tous les sacrifices faits par S. Louis.

La charte de Baudouin adressée au roi S. Louis et la lettre du patriarche de Jérusalem, des archevêques, évêques, abbés et dignitaires de la Terre Sainte, adressée au roi d'Angleterre, par laquelle ils attestaient l'authenticité de la relique, sont postérieures à la donation faite à Thierry et ne prouvent pas, dira-t-on, la vérité de celle que ce comte de Flandre reçut un siècle auparavant.

Avant de signer des lettres d'authenticité d'une relique si importante, ces prélats ont dû, sans aucun doute, avoir pu se convaincre de la constance et de la vérité de la tradition; ils n'auraient pas osé exposer l'autorité de leur scel à un démenti, et encore moins se rendre coupables d'une témérité sacrilége, en livrant à la vénération des fidèles une relique du S. Sang qui fût fausse, ou qui fût seulement douteuse.

Six ou sept cents ans se sont écoulés depuis cette époque, et durant ce laps de temps une énorme quantité d'écrits et de témoignages contemporains ont péri. J'ai retrouvé cependant des autorités en nombre suffisant pour

---

sacrosanctam spineam coronam Domini et sanctam crucem, item de sanguine Di nostri J.-C.; pannus infantiæ Salvatoris quibus in cunabilis fuit involutus etc.

Du Breuil, Théâtr. antiq. Paris, lib, I, page 103.

mettre hors de doute l'existence du Sang de Jésus et sa conservation dans l'Église.

Vers 1100, florissait Euthymius, moine de Constantinople. Il jouissait d'une grande réputation de vertu et de science.

Alexis premier (Comnène) le chargea de réfuter les erreurs des Bogomiles, qui renouvelaient une partie des doctrines des Manichéens. Son ouvrage, parvenu jusqu'à nous, fut traduit en latin par François Zini, chanoine de Vérone.

Euthymius, en refutant ces erreurs, dit : « Ce n'est » pas l'ombre du Christ qui a été crucifiée (comme le » prétendaient ces hérétiques) mais bien réellement le » Christ dans sa nature humaine. Cela est prouvé par » le Sang qui découla de ses plaies et que les chrétiens » conservent encore et qui guérit souvent des malades : » les miracles prouvent aussi que c'est là le véritable » Sang de Jésus (1). »

L'importance de ce témoignage résulte surtout de ce que la conservation immémoriale du Sang de Jésus dans l'église et la vénération que les fidèles lui ont toujours portée, sont invoquées ici comme un argument irréfutable contre des hérétiques qui niaient que Jésus eût souffert dans son humanité, et qui, par conséquent, si le doute avait été possible, étaient intéressés à nier le fait.

---

(1) Non umbram Christi, sed ipsum Christum crucifixum esse secundum carnem declarat Sanguis qui de sanctissimo ipsius corpore defluxit qui adhuc apud Christianos conservatur et scaturiens morbis medetur; qui, quod Christi sit multis miraculis planum fit et contestatum. Euthymius. Orthodoxæ fidei Panoplia dogmatica adversus hœreses. Part. 2, tit. 24, p, 61. Lyon, 1536. Venise, 1575.

Hériman, moine de Reichenau, mort en 1054, atteste dans sa chronique, que du Sang du Sauveur fut déposé dans cette abbaye en 923 (1). Les Annales de Reichenau (2) et le continuateur de Reginon (3) nous ont conservé également ce témoignage. Ekkehard, célèbre historiographe, qui écrivait vers 1100 (4); l'annaliste saxon qui florissait vers le milieu du XIIe siècle (5), et Sigebert qui naquit vers 1030 (6), parlent du même fait.

Une *Translation du saint Sang de Jérusalem en Europe*, écrite vers 950, a été publiée d'abord par Mabillon (7), mais les éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica* (8), l'ont réimprimée avec beaucoup de soin et d'après l'autographe. En voici une analyse.

Du temps de Charles, glorieux empereur, Azan, préfet de la ville de Jérusalem, ayant entendu raconter les hauts faits de ce prince incomparable, se mit à chercher les moyens de pouvoir lui être présenté et de jouir de sa vue. Il s'adressa au pape Léon, afin de réussir dans ses projets. Il lui promit que, s'il obtenait ce bonheur, il céderait aux Francs un trésor incomparable.

Le Pape Léon envoya la lettre d'Azan à l'empereur Charles qui se trouvait, à cette époque, à Aix-la-Chapelle; mais occupé d'affaires pressantes, l'empereur oublia le message du pape.

---

(1) Monum. Germaniæ historica, tome V, hist p. 112.
(2) Ibid., tome I, hist. page 68.
(3) Ibid., ibid. page 615.
(4) Ibid. tome VI, Script. page 29.
(5) Ibid. ad ann. 923.
(6) Ibid. page 346.
(7) Mabillon, Annales III, page 699.
(8) Mon. Germ. Hist. tom. IV, Script. p. 445. Translatio Sanguinis Domini.

Pendant ce temps, le généreux Azan, s'était mis en voyage et arrivé devant l'île de Corse, il fut obligé d'y relâcher à cause d'une maladie grave dont il fut atteint.

Le pape, prévenu de l'arrivée et de la maladie d'Azan, et voyant avec douleur la négligence de l'empereur, lui envoya une seconde députation.

Cette fois, le message du pape reçut un accueil favorable, et dès ce moment Charles chercha les moyens de répondre aux vœux du préfet étranger.

Azan sollicita vivement l'empereur d'aller lui-même audevant des précieuses reliques qu'il lui apportait; mais Charles prétexta les dangers de la mer qu'il craignait (*ut semper solebat in aquis esse formidolosus*) et chercha longtemps, mais en vain, des députés qui oseraient entreprendre ce voyage.

La nouvelle de l'arrivée de ces reliques dans l'île de Corse, fut reçue avec une joie universelle: on espérait que bientôt des ambassadeurs courageux se présenteraient pour remplacer l'empereur; mais soit qu'on reculât devant une appréhension réelle du danger qu'offrait ce voyage, soit qu'on voulût, par une flatterie de courtisan, faire accroire à Charles que sa peur était partagée par tous les grands de l'Empire, personne n'osa accepter cette charge.

L'abbé de Reichenau, Waldo, s'intéressa vivement au succès de cette affaire, et par ses exhortations et ses prières, il finit par faire rougir le comte Hunfried, préfet de toute l'Istrie, de son manque de courage et le décida à accepter cette mission, en offrant de l'accompagner dans ce dangereux voyage.

Chargés de présents considérables, les députés de Charles s'embarquent pour la Corse, mais trouvent le malheureux Azan plongé dans la plus grande douleur

de ce que l'empereur lui-même, comme il l'espérait, n'avait pas jugé à propos d'aller recevoir les dons précieux qu'il lui apportait; Azan céda cependant les reliques qu'il avait destinées au grand empereur, et les deux députés, après avoir pris congé du préfet de Jérusalem, firent voile pour la Sicile, où ils abordèrent après un heureux trajet, qu'ils attribuèrent à la protection de la précieuse relique.

Ce trésor consistait en une fiole formée d'un onyx, rempli du Sang du Sauveur; en une petite croix d'or, incrustée de pierreries, contenant, à ses extrémités, du Sang divin et, au milieu, un fragment de la véritable croix, puis quelques autres reliques, dont le récit contient le détail.

Charles s'était alors transporté à Ravenne. Ayant entendu la nouvelle de l'arrivée de ses envoyés, portant les reliques données par Azan, il alla à leur rencontre, pieds nus, environné de ses grands et d'une grande multitude de peuple.

Dans sa profonde reconnaissance pour le service que lui avaient rendu Waldo et Hunfried, Charles leur laissa le choix de la récompense qu'ils désiraient. Waldo sollicita des priviléges pour son abbaye; mais Hunfried demanda qu'on lui accordât la petite croix d'or avec les particules du Sang de Jésus aux extrémités. Charles refusa tout d'abord; mais cédant enfin aux pressantes sollicitations de Hunfried, il la lui présenta. La petite croix, dans la suite, fut léguée à l'abbaye de Reichenau et la fiole, avec le Sang précieux, fut placée dans la chapelle particulière de l'empereur.

Ici s'arrête le récit de cette translation, écrit vers 950, et qui confirme dans tous ses détails la tradition constante de la présence du précieux Sang de Jésus sur la terre.

L'histoire ne dit pas expressément ce que devint plus tard cette relique reçue par Charles; mais il est probable qu'il existe entre la relique du S. Sang de Mantoue et celle qui fut apportée par Azan, des rapports que nous ne pouvons pas établir par des documents écrits, mais qui n'en paraissent pas moins vraisemblables: ce n'est pas à présent le moment d'entrer plus avant dans la démonstration de la probabilité de ce que je suppose ici; il me suffit, de constater, que l'histoire de l'existence du S. Sang à Mantoue continue cette série de faits qui prouvent la réalité de la tradition.

Léon III, à la demande de l'empereur Charles, avait examiné les preuves de l'authenticité de cette relique, et après les investigations les plus étendues, il trouva que, réellement, Mantoue possédait une portion du véritable Sang de Jésus, versé sur la croix, et non pas du sang miraculeux sorti d'une image de la ville de Beryte. Baronius, qui raconte toute cette histoire, dit que le pape publia à cette occasion des bulles qui confirmaient ce fait, mais qu'il ne les avait pas vues (1).

En effet, les bulles de Léon III n'existent plus: elles ont péri, en 1370, dans l'incendie de l'église de St-André à Mantoue, et cette perte a été constatée dans un acte publié, par les soins de François, marquis de Mantoue, père de l'illustre Louis, dit le savant Collius, dans son

(1) Carolus magnus .... extemplò ad Leonem tertium oratores misit, qui cum impensa rogarent ut super hujus famæ veritate inquiri vellet, juberetque. Nihil moratus SS^us pontifex se in viam dedit ac primo quidem in Longobardiam profectus est. Re multum examinata inventus est et comprobatus ille fuisse qui ex Christi latere fluxit tempore passionis, ejus non autem ille qui Beryti .... ex sacra crucifici imagine fluxerat. Sed qua veritate dicuntur sacra diplomata Rom. pontificis extare, ut de his non amplius sit dubitandum. Sed ego non vidi. Baronius ad ann. 804.

traité sur le S. Sang de Mantoue, mais il en existait de son temps des copies.

Les agitations de l'Italie sous les successeurs de Charlemagne, l'invasion des Barbares et la crainte de l'irruption de l'Islamisme, forcèrent les catholiques à cacher les objets précieux du culte; le saint Sang fut mis en lieu sûr, mais la prolongation imprévue de ces temps malheureux, mit en défaut les précautions prises pour retrouver la relique sainte en temps opportun; ce moment arriva, mais lorsqu'on s'enquit du lieu où on l'avait cachée, il était ignoré.

Le hasard vint au secours de la piété des fidèles, et la sainte fiole fut retrouvée en 1048. Toute l'Italie se réjouit du bonheur de l'église de Mantoue. Léon IX vint en constater l'identité avec celle dont son prédécesseur, Léon III, avait déjà confirmé l'authenticité, et quelques auteurs affirment que, aux instantes prières du pape et de Henri III, la ville de Mantoue permit que la précieuse relique fut divisée en trois parties; Mantoue resta en possession de la première, la seconde fut accordée au pape et l'empereur Henri obtint la troisième. C'est cette dernière que l'abbaye de Weingarten, en Autriche, se vantait de posséder.

Mais je reviens aux autorités de l'Église d'Orient, qui attestent l'existence du S. Sang.

Du Cange dans sa *Constantinopolis christiana* (1), nous a conservé quelques vers grecs de Jean métropolitain des Euchaïtes, qui vécut au XIe siècle. Ils sont intitulés — *In Sanguinem Domini*. Sur le Sang du Seigneur. En voici une fidèle traduction:

---

(1) Lib. 4, page 131.

« Il convenait que le prix de la rédemption de mon
» âme eut pour adorateurs dans le ciel des anges, mais
» il convenait encore davantage que celui, pour qui il
» avait été répandu, adorât ce don ici-bas sur la terre.
» Les anges, en effet, adorent le trésor qui est ici caché
» avec vénération etc. (1). »

Je ne traduis pas les deux dernières lignes, dont le sens est plus difficile à faire saisir, mais qui confirment et répètent ce qui s'était déjà dit. Le mot *Lytrum* ou le prix de notre rédemption est sans aucun doute, dit le Bollandiste J. Stelling, le véritable Sang de Jésus, qu'il a répandu pour nous, ce que tout le contexte d'ailleurs confirme (2).

Métaphraste, qui était secrétaire de l'empereur Léon-le-Philosophe, en 911, cite le discours d'un anonyme, où il est parlé de la conservation du Sang de Jésus.
« Quelles poignantes douleurs, y est-il dit, ne dut pas
» souffrir Marie, lorsqu'elle vit la passion de son Fils?
» Comment l'a-t-elle pu voir sans mourir elle-même?
» Comment a-t-elle pu subir la vue de ceux dont la haine
» n'était pas encore assouvie par la mort ignominieuse
» de Jésus; mais qui percèrent encore son cadavre,
» comme il est raconté dans l'Évangile. Ce qui suit,

---

(1) In cœlis quidem adoratores angelos
Decebat ut Lytrum animæ meæ haberet.
At melius erat ut ille, propter quem datum est
Ipse donum adoraret in terra deorsum.
Attamen illud adorant etiam angeli,
Hîc cum veneratione pro thesauro reconditum.
Oportet enim ut ipsi sanguinem honorent Domini,
Qui per ipsum in unum cum mortalibus coaluerunt.

(2) Constant. Christiana lib. 4, page 131. Acta SS. X septembris, page 497. B.

» nous a été révélé par des langues qui estiment infiniment » la vérité; à savoir, que Marie recueillit religieuscment » et avec soin — *reverenter et diligenter* — le Sang qui, » après la mort de Jésus, sortait de ses plaies comme » s'il avait encore vécu (1). »

Les mots — *dicuntur autem hæc quoque a linguis quæ plurimi faciunt veritatem,* — *mais des langues qui font un cas spécial de dire la vérité,* — ces mots, dis-je, dénotent quelque source secrète, quelque témoignage mystérieux de la vérité que l'auteur a jugé utile de ne pas indiquer plus expressément, mais dans lesquels il avait la plus grande confiance.

Le P. Combéfis soupçonne que l'anonyme de Métaphraste est George de Nicomédie, dont j'invoquerai tout-à-l'heure l'autorité; il paraît cependant beaucoup plus probable que cet anonyme est plus ancien que le métropolitain George, car si cet anonyme avait vécu après George de Nicomédie, il aurait été contemporain de Métaphraste lui-même et en aurait dû être connu.

Voici le passage du discours de George, archevêque de Nicomédie, qui fut d'abord garde des archives de la grande église de Constantinople et devint ensuite métropolitain de Nicomédie en 867.

---

(1) Sed quomodo rursus illam hæc videntem (Mariam) oportebat cruciari animo? Quando autem mortuum quoque vidit, quomodo tulit? Quomodo non etiam ipsam una abrupit animam? Quomodo sustinuit videns inimicos qui ne post mortem quidem adhuc erant reconciliati filio, sed cædem adhuc in eum spirabant et gladio ejus latus compediebant sed hæc quidem divinum narrat evangelium: *Dicuntur autem hæc quoque a linguis quæ plurimi faciunt veritatem,* quod cum hœc nova et admirabilia percepta essent oculis Deiparæ et post mortem filii perindè ac si viveret ex ejus latere aqua et sanguis scaturiret, *illa eum qui haurit reverenter et diligenter.* Combefis, Biblioth. Concionat. tome VIII, p. 88.

« L'âme de Marie souffrit plus que Jésus lorsqu'on » perça son corps ; des larmes amères lui découlèrent » des yeux, lorsqu'elle vit couler les gouttes de Sang » des plaies du Sauveur.... Elle embrassa ses pieds sacrés » et les plaies produites par les clous.... le regardant » avec une tendre compassion et affectionnant le Seigneur, » elle recueillit le Sang et l'eau qui découlait de son » côté et le *recevant avec un grand désir et une grande* » *vénération*, elle s'adonna toute entière à son ensevelis- » sement (1).

Cet important passage d'un prélat grec d'une si haute antiquité, mérite une attention spéciale. On trouve ici dans la sainte Vierge ce grand désir de posséder le Sang de Jésus, que les femmes chrétiennes montrèrent plus tard pour posséder le sang des martyrs ; et la vénération avec laquelle Marie conserva ce précieux dépôt, se retrouve encore chez les dames chrétiennes des premiers siècles, comme je le démontrerai dans le second chapitre de cet Essai.

Le désir qu'avait montré la Vierge de posséder le Sang de son divin Fils, était déjà un motif pour les fidèles de conserver précieusement ce dépôt après la mort de Marie. Ce Sang leur devenait ainsi doublement vénérable, d'abord comme relique du Sauveur et ensuite, comme

---

(1) Quomodo dum interim singula membra perforantur miserabilius (Maria) animo sauciebatur? Quomodo stillabant e vulneribus guttæ Sanguinis, acerbiores autem ab oculis lacrymarum rivi fluebant? page 953. Osculabatur intemeratos pedes, quosque clavi cicatrices fecissent complexabatur ac Sanguinis decurrentis rivulos hauriens oculis ac pectori adhibebat, page 955. Sic itaque miserantis affectu oculis intenta ac affecta. Dominum, quæ *ex ejus* latere *defluebant Sanguis et aqua colligebat* multoque desiderio ac honore accipiens tota in instauratricis sepulturæ curam incumbebat p. 957.

Combéfis, biblioth. Patrum concionatoria, tome III, page 952 et seqq.

un héritage d'amour laissé par sa mère aux fidèles de l'Évangile.

Cette sainte relique a dû d'ailleurs leur paraître d'autant plus précieuse, que les Juifs montrèrent plus d'acharnement à faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler la passion de Jésus.

Dans un discours sur l'exaltation de la sainte Croix, composé par S. André, archevêque de Gortyne, dans l'île de Crète, en 712, ce saint prélat parle longuement de cette haine ingénieuse des Juifs. « Après la résur- » rection du Seigneur, dit-il, les Juifs mus par l'envie » et par la crainte, enterrèrent profondément tous les » vénérables et sacrés instruments de sa passion, afin » qu'ils ne pussent pas devenir une occasion de vengeance » contre ses bourreaux, ni un gage de protection pour » les chrétiens (1).

---

(1) Postquam enim morte in cruce defunctus vitæ et mortis Dominus tribus post diebus revixisset, invidiæ stimulis agitati Judæi et timore perculsi erant nequid ex venerabilibus et sacris passionis illius instrumentis, Judæis quidam in vindictam, christianis autem in tutelam reservaretur, depositum thesaurum ima in terra defodeunt, crucem intelligo, et omnia quæ ad crucem pertinent, clavos, lanceam et titulum a Pilato scriptum crucique affixum. — Combefis, bibl. Patrum concion. tom VIII. *Le même Saint avait déjà dit, p.* 130: Hanc inquam tanto hodie honore mundo toto exaltatam Domini crucem et cum hâc omnia quibus sacrosancta illa mundoque salutaris passio peracta est.

La haine contre les reliques date de loin; les payens pour soustraire les restes des martyrs à la vénération des fidèles, les brulèrent, les firent jeter au fond de la mer et cherchèrent toute espèce de moyens pour les détruire. L'église anglicane, par un procédé plus stupide encore, jeta dans le tombeau de sainte Frideswide, vierge et ancienne patronne d'Oxford, où elle naquit vers la fin du VIIe siècle, les ossements de la femme du Florentin Pierre Martyr, pour qu'on ne pût plus les distinguer, et on inscrivit sur le tombeau: *Hic jacet religio cum superstitione. Britannia sancta.* Part. II, page 209.

La haine des Juifs garantissait la conservation de ce trésor. Le désir de le posséder et de le conserver était naturellement proportionné à l'envie des Juifs de le détruire.

Les autorités que j'ai citées jusqu'ici, parlent de l'existence de la relique du S. Sang de Jésus, tantôt à Constantinople, et tantôt à Jérusalem. Il est, en effet, bien probable, que les deux villes la possédaient : Jérusalem, comme la ville sainte qui fut le théâtre de la mort de Jésus, et Constantinople, comme le siége de l'Empire. Un pieux empereur aura obtenu une portion de ce précieux Sang, conservée à Jérusalem, ou bien il sera venu en possession de cette partie de la relique sainte conservée ailleurs; car il résulte des diverses autorités que j'ai citées, que plusieurs personnes recueillirent du Sang répandu par Jésus : Marie, tandis que Jésus pendait encore à la croix, et Joseph et les saintes femmes, lors de l'enterrement du Christ. George de Nicomédie parle de celui qui fut conservé par Marie; Germain, archevêque de Constantinople de 715 à 730, semble parler du Sang conservé par S. Joseph, dans un passage important, mais dont on comprendra mieux toute la valeur et la portée, après avoir lu le troisième chapitre de cet Essai.

Il explique ce que c'est que le *sacer crater* (1); « c'est, dit-il, le vase sacré dans lequel on reçut le » Sang qui découlait de la plaie du côté percé par la

---

(1) Sacer crater, poculum est vice vasis quod excepit Sanguinem emissum ab immaculato latere puncto et unguentum ex manibus et pedibus Christi defluxum.

Germanus archiep. C. P. in myst. Theor. rer. eccl. tome II, bibl. Patrum græc., page 150 E.

» lance, et ce saint onguent qui coula des pieds et des » mains de Jésus. » On verra plus loin qu'il est fait ici allusion au *sangraal* des Évangiles apocryphes et des romans de la chevalerie, c'est-à-dire à ce vase sacré dans lequel S. Joseph conserva le *sang royal* (*sanguis regalis*), et dont l'antiquité a attesté l'existence, comme je le prouverai tout-à-l'heure.

Mais ce n'est pas seulement sur l'autorité de quelques textes isolés que je fonde la certitude de l'existence de cette précieuse relique dans l'église d'Orient, durant les dix premiers siècles de l'Église; cette existence est confirmée par une tradition constante et générale de tout l'Orient. Car, comme les Ménologes grecs le prouvent, un saint qui avait été mis à mort à cause de la possession de cette sainte relique y était vénéré.

Le Ménologe grec, traduit en latin par le cardinal Sirletus, contient en quelques lignes l'abrégé assez complet de la vie de l'ermite Barypsaba. « Le même jour, y » est-il dit (le X septembre), le martyre de S. Barypsaba. » Ayant reçu d'un pieux et religieux ermite le Sang » précieux du Sauveur qui découla de la plaie du côté » de notre Seigneur Jésus-Christ, il guérissait beaucoup » de malades. Il fut une nuit traîtreusement tué par » des infidèles, mais le trésor fut conservé par un de » ses disciples (1).

Les calendriers des saints, imprimés, contiennent les

---

(1) Eodem die natalis sancti martyris Barypsaba. Hic cum accepisset ab eremita quodam prio ac religioso preciosam Christi Sanguinem, qui effluxit e latere Domini nostri Jesu-Christi Salvatoris nostri, plurimos per illum ipsum sanabat. Itaque ab infidelibus nocte dolo interficitur, thesaurus autem ille remansit apud quemdam ejus discipulum servatus. Acta SS. X septembris, page 494.

mêmes détails, mais ils y ajoutent les deux vers grecs dont le sens est :

A cause du Sang divin du Seigneur,
Frappé de bâtons, il répandit son propre sang (1).

S'il a été tué à coup de bâtons, c'est probablement durant cet attentat, que son disciple à la faveur des ténèbres, échappa aux meurtriers.

Dans le *Menologium Basilianum* se trouvent quelques détails accessoires qui ne s'accordent pas complètement avec cette vie; je prends donc dans le *Synaxarium* du P. Sirmond (2) le récit de la mort de notre martyr :

« Ce que voyant (les miracles), quelques personnes » qui ne craignaient pas Dieu et qui espéraient qu'en » tuant l'ermite ils obtiendraient ce qui opérait des miracles » et qu'ils gagneraient beaucoup d'argent, ils l'ont attaqué » et tué durant une nuit, mais ils furent trompés dans » leur attente : par une disposition providentielle, Baryp- » saba l'avait déjà confié à la garde de son disciple et, » après un long laps de temps, il fut donné à la grande » ville (Constantinople) (3).

Des *Actes* grecs, que le P. Stilting avait sous les yeux

---

(1) Barypsabas propter Sanguinem divinum Domini proprium sanguinem, baculis contritus, fundit.
Acta SS. X septembris, page 494.

(2) C'est l'abrégé des vies des Saints qu'on lisait dans les églises.

(3) Videntes vero quidam, Deum non timentes, et existimantes, si illum occiderent, illudque acciperent, quo sanationes perficiebantur, si per illud impetraturos multum pecuniæ, noctu accidentes, ipsum interemerunt. Ac neque sic desiderata consecuti sunt: divinæ enim Providentiâ thesaurus esse traditus fuit discipulo ipsius custodiendus; et labente tempore magnæ huic urbi (Constantinopoli) traditus est.
Acta Sanctorum X septembris, page 495 A.

et qui étaient de beaucoup antérieurs à Métaphraste, contiennent les mêmes renseignements. Léon Allatius, cité par Papebrochius, croyait que ces Actes dataient au moins du commencement du VIe siècle; Stilting, qui avait également examiné, au Vatican, le *Codex* qui les contient, est convaincu comme eux, qu'il date de cette époque.

Ainsi donc, tout un peuple atteste, par un culte public, la réalité de la tradition que j'ai cherché à constater, et l'Église inscrit parmi ses martyrs le pieux ermite qui mourut plutôt que de livrer à des infidèles le trésor confié à sa vénération. Sa vie n'était pas inconnue, elle se lisait annuellement dans l'assemblée des fidèles. On honorait son sacrifice en louant son courage; son héroïsme et son martyre étaient l'objet de la vénération publique.

Cette tradition, rafraîchie chaque année par la lecture de la vie de Barypsaba, confirmée par la vénération des fidèles, était générale dans tout l'Orient.

Nous avons pu suivre ses traces depuis les siècles les plus reculés jusqu'à l'époque de l'arrivée de Thierry dans la Terre Sainte.

Depuis la donation de cette précieuse relique dont l'église de Jérusalem avait conservé, d'après l'histoire, une grande portion, nous retrouvons deux autres donations de cette nature; le roi de France et Henri III, roi d'Angleterre, reçurent également quelques particules de ce Sang précieux.

L'examen sevère auquel ces deux princes soumirent les preuves de l'authenticité de ce trésor, militent en faveur de la vérité de notre dépôt sacré. Elle trouve sa garantie dans des preuves telles que la critique la plus exigeante peut s'en contenter. Les prélats et le peuple de toute

l'église d'Orient sont là pour la confirmer et leurs témoignages, soumis à l'épreuve de l'examen des prélats des deux nations les plus éclairées, la France et l'Angleterre, sortent intacts de ce contrôle.

Mais l'église d'Occident conserve d'autres preuves, que je vais développer dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

L'Écriture Sainte ne nous apprend rien relativement à la conservation du Sang de Jésus; la description de sa mort et de son ensevelissement y est très-sommaire: « Cependant, dit l'Évangile, Jésus était suivi » d'une grande foule de peuple et de femmes qui se » frappaient la poitrine et qui le pleuraient avec de grands » gémissements.... Ils le conduisirent jusqu'au lieu qui » est appelé Golgotha.... et ils le crucifièrent.... sa mère » et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, » et Marie Madeleine étaient debout aux pieds de la » croix.... et il rendit l'esprit.... Les personnes de la » connaissance de Jésus et plusieurs femmes se tenaient » à l'écart, regardant de loin ce qui se passait. Entre » ces femmes, était Marie Madeleine, Marie, mère de » Jacques et de Joseph, et Salomé, mère des enfants » de Zébédée, qui le suivaient lorsqu'il était en Gallilée » et qui prenaient soin de lui, ainsi que beaucoup d'autres » qui étaient venues avec lui à Jérusalem. Il se faisait » tard, lorsqu'un homme riche, nommé Joseph, qui était » de la ville d'Arimathée.. alla hardiment trouver Pilate » et lui demanda le corps de Jésus.... Il (Pilate) donna » le corps à Joseph et il enleva le corps de Jésus. Nico- » dème.... y vint aussi, avec environ cent livres d'une » composition de myrrhe et d'aloës. Joseph acheta un » linceul dont il enveloppa Jésus, après l'avoir ôté de » la croix... Ils l'enveloppèrent de linges, avec des par-

» fums, selon que les Juifs ont coutume d'ensevelir. » Et l'Évangéliste ajoute que durant le sabbat les femmes préparèrent les parfums pour embaumer le corps du Sauveur.

Tels sont les détails essentiels que l'Évangile nous révèle sur les soins des chrétiens du Calvaire, pour l'ensevelissement du Seigneur; mais ils sont importants par l'influence qu'ils exercèrent sur les habitudes des chrétiens dans les premiers siècles du christianisme.

Les SS. Pères nous font remarquer les mots de S. Luc: — *Cœpit Jesus facere et docere,* — et l'influence que cet ordre divin de la prédication exerça sur la propagation miraculeuse de l'Évangile.

Les apôtres avaient déjà signalé la puissance de l'exemple, en disant à leurs néophytes: — Imitez-nous, comme nous imitons le Christ.

Dans l'ordre de la Providence, la prédication était la communication d'une double tradition, — tradition de doctrine, — tradition d'habitudes nouvelles. Dans les vues de Dieu, la vie des chrétiens de chaque époque doit être comme un prolongement de la vie du Christ sur la terre, comme une continuation de son existence visible; croire et imiter, c'est la vie d'un chrétien, c'est tout le christianisme. On appréciera tout à l'heure toute l'importance de cette observation, pour l'éclaircissement de la thèse qui est le sujet de cet Essai.

Prêchée de cette façon, la doctrine de Jésus conquit rapidement l'intelligence et le domaine du cœur des gentils; l'Évangile fut comme une lumière qui fit éclore des vertus.

Sans doute, il y a toujours dans la vérité une puissance secrète pour s'épancher, pour se propager et pour

féconder les cœurs; mais la régénération morale des premiers chrétiens fut si subite, que l'irrésistible énergie de ces vérités et leur action immédiate et générale sont considérées comme un véritable miracle et une preuve évidente de la divinité de leur origine.

Ce miracle se montre autant dans le changement subit et radical que subirent les mœurs et les habitudes des premiers fidèles, que dans la révolution que l'Évangile produisit dans les intelligences. Il résulte de l'étude sur l'histoire des premières époques du christianisme, que la vie de Jésus et de ses disciples immédiats devint véritablement le modèle des chrétiens convertis du paganisme — *Forma gregis*.

Ils apprirent ainsi les qualités de la véritable amitié dans les rapports de Jésus avec Lazare et le disciple bien-aimé; la tolérance, dans les relations du Sauveur avec les pécheurs et les pécheresses; la pitié, dans ses pleurs sur l'infortune; la candeur, dans son amour pour les petits enfants; la force d'âme, dans les tourments qu'il subit sur la croix; la miséricorde, dans son dernier soupir qu'il employa pour promettre le ciel au repentir et pour implorer le pardon en faveur de ses bourreaux.

Ces exemples devinrent la règle de conduite des chrétiens. Le Christ fut donc vainqueur, il régna sur les intelligences, il commanda à des convictions et à des volontés sincères; une vie toute nouvelle circula dans la société.

Un des faits les plus frappants de cette victoire, fut le changement de la destination morale de la femme. Une étude sur l'histoire de cette transformation jetterait beaucoup de lumière sur ce qu'il y a d'obscur ou de peu détaillé dans l'action des femmes après la mort de Jésus.

On sait avec quelle religieuse sollicitude les chrétiens s'occupaient de tout ce qui avait rapport aux martyrs; avec quels soins ils réunissaient leurs vêtements, les instruments de leur mort, les restes sanglants de leurs corps ou les ossements que le feu avait épargnés.

Les hommes s'appliquaient surtout à la description des tourments des martyrs; les femmes se dévouèrent à leur enterrement et à la conservation de leurs reliques.

Ces soins rendus à des cadavres par des femmes, ne trouvent pas leur raison dans les habitudes de la religion payenne, qui n'exigeait pas d'elles ces sortes de devoirs. C'est un fait tout nouveau, une pratique toute nouvelle, qui se montrent d'abord après la mort du Christ et qui deviennent à l'instant si universels qu'ils ne peuvent s'expliquer que par l'idée que ces dames, à peine converties, adoptant des mœurs si nouvelles, s'ingéniaient par là à imiter les tendres soins rendus au corps de Jésus crucifié, par les femmes du Calvaire.

Ceci, d'ailleurs, n'est pas un fait isolé, ni une exception dans leur vie; au contraire, chacune des actions publiques de ces nouvelles converties trouve des précédents dans la vie des femmes de l'Évangile. Comme celles-ci assistent à la mort ignominieuse de Jésus sur la croix, afin de protester par leur vénération pour le supplicié contre l'injustice de sa condamnation, ainsi, plus tard les femmes converties exprimèrent leur vénération pour les martyrs, dans les prisons et sur le lieu de leurs supplices, par des preuves de leur sympathie, de leur commune croyance et de leur espérance commune.

Les récits des premiers siècles nous ont transmis beaucoup de détails sur les aromates, les linceuls neufs, les fleurs dont on ornait les sépulcres, en un mot, sur les divers rites des funérailles des chrétiens. Ces détails

conservent, des rapports frappants avec ce que l'Écriture Sainte nous raconte des préparatifs pour l'embaumement de Jésus.

Le Christ fut enterré et son corps fut mis dans un tombeau tout neuf: à l'exemple de cet enterrement, les convertis de Rome abandonnent immédiatement l'usage de brûler les morts. Cet usage était si commun, si universel, que Cicéron cite les trois familles aristocratiques qui refusaient d'adopter le rit des bûchers funèbres. La plus grande partie du peuple avait adopté, comme les grands, l'usage de brûler les corps.

Contre cette habitude générale, les chrétiens adoptent, dès leur conversion, la coutume contraire.

Ils prirent encore des soins minutieux pour que leurs morts ne fussent pas enterrés parmi les payens et ils consacrèrent à cet enterrement les souterrains d'où l'on avait tiré de la pouzzolane. Ils creusèrent leurs cimetières dans les endroits où la qualité du terrain permettait de faire les plus larges excavations, et trouvèrent ainsi le moyen d'enterrer leurs morts dans des sépulcres neufs.

Ils donnèrent à ces lieux le nom de *Cimetières,* c'est-à-dire, *Dortoirs,* et l'idée leur en avait été donnée par l'Évangile.

Lorsque, dans leur douleur, les sœurs de Lazare envoyèrent un message à Jésus pour lui annoncer que leur frère et son ami, Lazare, avait succombé, Jésus dit: Il dort, il n'est pas mort. L'apôtre S. Paul recommanda à ceux de Thessalonique, de ne pas se contrister à cause des *endormis,* comme les payens: la mort, dans leurs idées, c'était un sommeil de quelques années, en attendant le réveil général. Le changement des mots prouve la révolution qu'avaient subie les idées, et atteste

encore une fois la sollicitude religieuse des dames de Rome, pour faire revivre dans leurs habitudes, les habitudes des femmes qui avaient pu former leur vie sur les inspirations immédiates de Jésus lui-même.

Adamnan et le vénérable Bède, en décrivant le tombeau de Jésus, remarquent qu'en enterrant le Sauveur, on tourna ses pieds sacrés vers l'Orient. Les chrétiens, dès les premiers temps, prennent là leur coutume d'enterrer les morts, les pieds tournés vers le soleil levant, ce majestueux emblème de la résurrection.

Dans l'enterrement de Jésus et de S. Etienne, l'Écriture Sainte mentionne expressément les pleurs des fidèles; les récits primitifs nous apprennent que les chrétiens pleuraient aux funérailles des martyrs, quoiqu'ils enviassent leur bonheur, et qu'ils se réjouissent de leurs triomphes.

L'histoire de la religion offre à chaque pas des preuves de la ferveur de ces dignes chrétiennes; je me contenterai cependant de citer les noms de Basilisse et d'Anastasie (1), qui ensevelirent S. Pierre et S. Paul, de Perpétue (2), de Lucine (3), de Pudentienne et de Praxède (4), qui couraient par toute la ville pour emporter les corps; de Plautille (5), de Félicité (6). d'Apollonie (7) qui consacrèrent leurs propriétés, leurs veilles et leurs mains à l'inhumation des restes sanglants des martyrs;

---

(1) Menol. apud Lan. T. I.
(2) Mart. Rom. 4 augusti.
(3) Ibid. 30 jul.
(4) Acta illarum Sanctarum.
(5) Acta SS. Rufin et Secund.
(6) Acta SS. Marii et Filiorum.
(7) Ibid.

tous ces noms brillent dans les récits des premiers confesseurs de la foi.

La piété envers les morts est un de ces sentiments purs qui consolent l'humanité dans ses souffrances; dans l'inconstance de tout ce qui nous entoure, elle révèle la perpétuité et l'immortalité des amitiés saintes, un attachement immuable à une communauté d'idées et de sentiments. Ce ne sont, cependant, pas là les seuls motifs qui décident les dames à donner ces soins aux morts. Si, chez elles, l'imagination et le cœur conspirent pour orner les restes de ces amis et le séjour des dépouilles mortelles de ces héros de la religion; si elles revêtent immédiatement après leur baptême, un caractère tout viril; si elles consacrent à l'accomplissement d'un pieux devoir que toutes leurs habitudes antérieures repoussent, que tous les préjugés de leur première éducation semblent les empêcher d'accepter; c'est qu'elles ont entendu raconter l'exemple des femmes du Calvaire; c'est qu'elles voient devant elles des chrétiennes dont elles veulent faire revivre la ferveur, égaler le zèle.

Mais on trouve dans la vie des dames des premiers siècles et de tous les pays, un fait, une pratique constante que personne n'a cherché à expliquer, dont personne n'a cherché à trouver le prototype. C'est le soin extrême qu'elles mettent à conserver le sang des martyrs. Constatons d'abord le fait et son antiquité.

On connaît encore les noms des membres de la première famille chrétienne, à Rome, chez laquelle S. Pierre reçut l'hospitalité et qui, la première, fut initiée à la bonne nouvelle. Elle se composait du sénateur Punicus Pudens, de Priscille, sa femme, de leur fils et de leur belle-fille Pudens jeune et Sabinelle, des enfants de ceux-ci, Timothée et Novat, Pudentienne et Praxède. L'hospitalité

accordée par cette famille au prince des apôtres, explique aisément le pieux souvenir qu'en ont conservé ses concitoyens, et l'on comprendra que les vertus de cette famille, ses habitudes, ses mœurs, ont une autorité particulière comme tradition morale. Sa vie toute nouvelle a été évidemment formée sur les prédications de S. Pierre (1).

Or, lorsque le pape Pascal I fit rapporter dans l'enceinte de Rome les corps des SS. Pudentienne et Praxède, on retrouva avec leurs reliques, des vases qui avaient été renfermés dans leurs tombes. Les *Actes* relatifs à ces deux sœurs, nous en expliquent l'usage, en nous parlant du soin avec lequel elles parcouraient toute la ville pour emporter les corps et recueillir le sang des martyrs. Cet usage des membres de la première famille chrétienne, convertie par le premier apôtre de Rome, donne à cette pratique une importance à part. Où avait-elle appris, de qui avait-elle reçu cette idée, si complètement nouvelle? sinon de celui qui lui avait révélé, avec les vérités divines, les habitudes des premières femmes de l'Évangile.

Les *Actes* mentionnent également les noms de Basilisse et d'Anastasie, de Perpétue et de Lucine, qui s'adonnaient aux mêmes soins.

Sainte Plautille conserva précieusement le sang de S. Paul (2).

Lucien, Évode et S. Augustin, dans les relations authentiques de l'invention du corps de S. Étienne, mentionnent expressément le sang de ce saint martyr, que l'on avait conservé dans le cercueil qui contenait ses

(1) Acta S. Pudentian.
(2) Passio S. Pauli. Act. SS. 20 Maii.

reliques, et S. Augustin décrit plusieurs miracles opérés par l'intercession de ce saint et l'attouchement de ses restes sacrés.

Les femmes de Carthage étaient animées du] même sentiment: elles allaient dans les prions nettoyer les plaies que les martyrs avaient reçues dans les tortures, afin d'en conserver le sang (1).

Cette pieuse pratique excita le courroux des payens, et l'on défendit aux femmes d'entrer dans les prisons où étaient renfermés les confesseurs de la foi.

Cette mesure jeta une grande désolation dans l'esprit des femmes chrétiennes: elles essayèrent de toutes les manières de gagner les geôliers et d'adoucir la sévérité de la consigne. Une femme chrétienne, nommée Natalie, avait vu traîner son mari, S. Adrien, devant le juge, et subir des tourments. On lui refusa la consolation de nettoyer les plaies du martyr, parce qu'elle était femme et que les payens avaient juré d'extirper ce qu'ils faisaient passer pour une affreuse superstition. Natalie (2) se décide à braver toutes les menaces et à surmonter tous les obstacles: elle se coupe donc les cheveux, s'habille en homme et, comme tel, arrive auprès du martyr; ce n'était qu'aux femmes que l'on voulait fermer l'accès des prisons, et les mesures prises contre elles, par les persécuteurs, démontrent jusqu'à l'évidence l'universalité de cette pratique de conserver le sang des martyrs.

L'exemple de Natalie trouva beaucoup d'imitatrices; elles commirent sans doute, en cela, quelques imprudences, et leur zèle était plus fervent que prudent; mais cette

---

(1) Surius 8 Septembris.

(2) Ibid. Acta SS. Boll. tome II, sept. p.

coutume de recueillir le sang était si générale, et l'importance que l'on y attachait était si grande, qu'elle explique le fait et excuse peut-être l'imprudence.

Ce n'était évidemment pas le désir de procurer quelques soulagements à des frères souffrants qui engagea les femmes à s'exposer à tant de périls pour recueillir le sang; car les hommes qui avaient l'accès des prisons auraient pu remplir ce devoir: mais c'était la relique que l'on cherchait à obtenir; cette même Natalie, d'après le témoignage de l'histoire, suivait les voitures qui transportaient les corps sanglants aux bûchers et recueillait pieusement le sang qui en dégouttait.

Les femmes achetaient, au poids de l'or, aux bourreaux, les habits des martyrs teints de leur sang.

Les dames d'Ancyre, dans l'Asie-Mineure, ne le cédèrent en rien à ces ferventes chrétiennes de Carthage. Elles s'occupèrent à ramasser avec un soin extrême les lambeaux de chair et le sang des corps de S. Clément et de S. Agathangelos (1).

Dans l'enterrement d'un martyr de la légion Thébaine, on trouva un morceau de gazon sur lequel avait coulé le sang de ce militaire et on le conserva religieusement dans son tombeau (2).

Le martyrologe romain, en parlant de sainte Paule, dit qu'on la saisit, lorsqu'elle était occupée à ramasser le sang de S. Lucimane et des quatre enfants Claude, Hypate, Paul et Denis. Ce fait la fit reconnaître pour chrétienne, tellement il caractérisait la femme appartenant

---

(1) Metaphr. apud Surium, tom. I, 23 Jan.
(2) Rudolph. abb. S. Trud., Tract. de invent. et transl. S. Gereonis apud Surium, 24 Nov.

à la nouvelle religion, et pour cela seul elle fut battue de verges et jetée dans le feu.

Prudence, le chantre des martyrs, nous décrit cette pratique dans l'hymne à S. Hippolyte.

« On comprime avec des linges le sable qui a absorbé » le sang (des martyrs), afin qu'il ne reste rien de cette » rosée dans la poussière; et on recueille soigneusement » avec une éponge le sang jailli sur les pieux (auxquels » ils avaient été attachés) (1). »

Il dit aussi qu'il visitait souvent lui-même, dans le cimetière de S. Ciriaque, à un mille de Rome, du côté de Tibur, le corps de S. Hippolyte, auprès duquel était un autel où les prêtres célébraient et où ils distribuaient les saints mystères. Il y avait, dit-il, sur les murailles de la chapelle, une peinture représentant le martyre du saint et on y remarquait, entre autres choses, les chrétiens ramassant les reliques d'Hippolyte, ainsi que des linges et une éponge avec lesquels on recueillait son sang.

Dans les *Actes* de S. Vincent, publiés par Dom Ruinart, on retrouve cette coutume des chrétiens de recueillir le sang dans des linges, « pour les déposer ensuite dans » leurs maisons comme ce qui en doit être la sauve-garde, » et le laisser à leurs héritiers comme un des plus riches » effets de leur succession (2). »

S. Grégoire de Tours, dans ses vies des Pères (3),

---

(1) Palliolis etiam bibulæ siccantur arenæ
Ne quis in infecto pulvere ros maneat,
Si quis et in sudibus recalenti aspergine sanguis
Insidet, hunc omnem spongia pressa rapit.
S. Prudentius, *Hymn.* II, *de S. Hippol.*

(2) Acta Dom. Ruinart.

(3) Cap. 7.

parlant de S. Lupecin, dit que ce saint avait à peine rendu l'esprit, que les uns se prosternèrent en pleurant, que les autres embrassèrent ses pieds, les bords de ses habits, tandis que la plupart s'empressèrent de gratter sur le mur le sang qui avait jailli de la bouche du martyr. Il y avait, dit S. Grégoire, une sainte émulation pour obtenir une particule de ce sang précieux et ceux qui n'y avaient pas réussi se retiraient en s'estimant malheureux. Le mur, dit-il, porte encore aujourd'hui les traces de ce grattage.

Que les autres, dit S. Ambroise, en parlant de S. Vital et Agricola, que les autres recueillent les trésors que laissent les morts, nous recueillons les instruments de leur mort, les clous etc. Puis, il ajoute: Nous recueillons le Sang triomphal et le bois de la Croix. *Colligimus Sanguinem triumphalem et Crucis lignum* (1).

Ce passage est surtout remarquable parce qu'il semble faire allusion à la conservation du Sang de Jésus et de sa croix.

Bosius, lib. I, cap. XX, réunit un grand nombre de témoignages d'auteurs anciens qui attestent ce fait, et je pourrais aisément multiplier ces exemples pour établir par l'histoire, l'universalité de cette pratique.

Mais il nous reste une autre espèce de preuves qu'il n'est pas inutile de développer.

L'habitude de conserver le sang des martyrs était si constante, que la présence d'une fiole de sang dans un tombeau des catacombes est considérée comme une preuve incontestable de martyre (2).

---

(1) Exhort. Virg. Cap. II, 9.

(2) Decretum Congreg. super indulg. 10 Aprilis 1668.

Fabretti (1) fait observer que des fioles contenant un sédiment rouge, se rencontrent fréquemment, posées vers le lieu où se trouvait la tête, dans les tombeaux des catacombes et que, lorsqu'il était préposé à l'extraction et à la conservation des saintes reliques, cette présence était considérée comme la principale et même comme la seule preuve nécessaire du martyre de celui dont on ouvrait le tombeau.

On peut voir dans Boldetti (2) et Mamachi (3), que les fioles contenaient souvent les éponges et les linges teints du sang. Quelquefois aussi les chrétiens inscrivaient sur ces fioles les mots *sang*, ou *Sa. saturnini* etc. Il y en avait une de cette espèce dans le tombeau de saint Primitius.

Outre les fioles contenant du sang, les catacombes ont fourni un certain nombre de vases antiques, connus sous le nom de lacrymatoires.

Dans les sépultures payennes, ils étaient en effet destinés ordinairement à contenir des larmes. Ils exprimaient par des larmes souvent très peu sincères, leur formule traditionnelle — *Cum lacrymis posuere*. Ces larmes devenaient chez eux des emblêmes d'une perte irréparable, car ils ne croyaient pas à la résurrection du corps.

La présence de ces vases lacrymatoires, dont les documents primitifs ne font aucune mention, a embarrassé quelques savants. Boldetti, qui les a examinés soigneusement, a pu se convaincre par la nature des traces et par leur couleur, qu'on y avait renfermé, non pas des pleurs, mais le sang des morts. On se sera servi de vases

---

(1) Inscript. cap. VIII, p. 555.
(2) Lib. VII, p. 38.
(3) Tom. I, p. 462.

lacrymatoires, dans l'absence de fioles de verre. Leibnitz, après avoir fait plusieurs expériences chimiques, manda à Fabretti que le sédiment rouge que contenaient ces vases ne pouvait être que du sang coagulé.

Mais cette habitude des chrétiens doit avoir un motif, une raison, et quels sont-ils?

On pourrait me dire que l'on conservait le sang d'un martyr afin de trouver dans ce sang un moyen de constater à jamais la mort glorieuse de celui dont il ornait le tombeau. Mais, outre qu'il y avait un grand nombre d'autres preuves que l'on pouvait réunir et qui présentaient une expression plus durable et plus facile à comprendre, qu'une fiole fragile et dont le contenu était si exposé à se perdre, on peut encore se demander pourquoi cette préférence donnée toujours au sang, que l'on ne pouvait quelquefois se procurer qu'au péril de la vie?

On réussissait souvent à obtenir les instruments de la passion et les restes des martyrs: pourquoi ce soin spécial de pouvoir y ajouter encore le sang?

Si cette conservation du sang des martyrs était un fait rare, pratiqué pour quelques martyrs seulement, on concevrait cette coutume: le sang aurait eu le prix des autres reliques de leurs corps; mais c'est un fait constant, un fait que l'on retrouve dans tous les pays qui reçoivent l'Évangile et où se trouvent des persécuteurs et des victimes.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est que partout, ce soin religieux pour la conservation du sang, est laissé surtout au courage et à la piété des femmes; évidemment cette pratique si nouvelle, si constante, si universelle, doit être la conséquence d'une pratique primitive.

Ces tendres soins, ces efforts, ce courage, ce génie même mis en œuvre pour obtenir et conserver le sang

des martyrs, ne peuvent être que la copie d'un fait original qu'elles cherchaient à reproduire.

Ce fait primitif sera la conservation du Sang de Jésus, par les chrétiens du Calvaire. Toute la vie des dames chrétiennes proteste en faveur de cette opinion que j'ai d'ailleurs pu confirmer par beaucoup d'autorités positives, appartenant aux premiers siècles de l'Église.

Cet esprit de reproduction morale ou typique des actions évangéliques est toujours resté dans l'Église; les rites et les cérémonies de la semaine sainte surtout en sont une preuve frappante. Par leur caractère dramatique, ces cérémonies font assister notre imagination et notre cœur aux scènes du Calvaire, afin d'exciter en nous les sentiments que nous eût inspirés la réalité.

Le jour des Rameaux rappelle l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem et les premiers pas dans la carrière de la passion. L'Église repète ces acclamations du peuple joyeux: — *Hosanna filio David*, — Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. — On bénit ensuite et on distribue les palmes que l'on porte durant la procession qui représente la scène de triomphe de Jésus.

Le jeudi, l'Église se réjouit un instant à cause de l'institution du S. Sacrement et chante un dernier *Gloria*; puis la carrière de la douleur s'ouvre; les autels sont dégarnis, tout le reste du chœur reste nu et dépouillé, et l'Église revêt la couleur du deuil.

Le S. Sacrement est déposé comme dans un tombeau. Autrefois, tout le samedi se passait dans une douleur muette, sans office ni chant, pour représenter le silence et le repos que les chrétiens du Calvaire furent obligés d'observer. Dans le rit actuel on laisse entrevoir l'aurore de la consolation.

Toutes les cérémonies de la semaine sainte n'ont pas

une date que l'on puisse indiquer avec certitude; il est probable, il est prouvé même que chaque siècle, d'après ses influences, l'esprit de ses idées ou la ferveur de ses sentiments, a ajouté aux cérémonies primitives, son tribut de rites; c'est là même une preuve de la permanence de son pouvoir sur tout ce qui n'est point essentiel dans le culte et dans la foi. Sous ce rapport, l'Église a innové de temps en temps dans l'intérêt de la splendeur du service divin et de son sens mystique.

C'est ainsi que la plus grande partie de l'office ecclésiastique est fixée à des heures silencieuses, afin de rappeler ces siècles pendant lesquels les chrétiens étaient obligés de se cacher, par suite des persécutions. On retrouve dans toutes les cérémonies, où se retrace le souvenir de cet état, l'empreinte inspirées des idées par ces lugubres assemblées.

Mais il suffit d'avoir indiqué ce point de vue que le savant et pieux D[r] Wisemann a si admirablement développé dans ses conférences sur la semaine sainte.

J'ai suivi les traces de l'existence du S. Sang de Jésus dans les onze premiers siècles de l'Église; j'ai pu réunir des autorités suffisantes pour prouver que cette conservation est attestée par la tradition constante de toute l'Église d'Orient; l'Occident a fourni d'autres arguments qui n'ont pas moins d'importance; l'habitude qu'avaient adopté les premiers chrétiens de recueillir le sang des martyrs, ce soin religieux pris surtout par les dames, ne peuvent s'expliquer que par un fait primordial, et toute la vie de ces chrétiennes nous force de croire que cette habitude, comme tout le reste de leur vie, était encore une imitation; elles conservaient le sang des martyrs comme les chrétiens qui vécurent avec le Christ, avaient conservé le Sang précieux répandu sur la croix, et le sang de S. Étienne.

CHAPITRE III.

Je n'ai pas dû négliger les preuves morales ; celle que j'ai tirée du fait de la conservation du sang des martyrs par les femmes chrétiennes est incontestablement d'une grande valeur ; je demande à présent la permission de chercher un autre genre de preuves de l'existence de cette relique sainte dans les traditions poétiques du moyen-âge, dans les chants de nos bardes et de nos anciens trouvères.

Les épopées du moyen-âge ne sont pas une lettre morte ; lorsqu'on les interroge, elles nous redisent les idées qu'animaient l'intelligence de nos pères, les sentiments qui faisaient battre leurs cœurs.

En sondant la pensée entière de ces fictions, on y dévoile des souvenirs de faits historiques ; ces romans reflètent les désirs, les convictions des chevaliers, ils sont un écho de la foi du temps, ils sont tout imprégnés de christianisme, car le fond s'en rattache à l'histoire dogmatique de notre sainte religion ou à des vertus qu'elle a prêchées.

Comme il se pourrait que quelques-uns des lecteurs n'eussent pas une idée complète des romans du cycle de la table ronde, que je vais invoquer pour montrer la constante tradition du Sang de Jésus conservé sur la terre, je me permets d'en dire d'abord un mot.

Ces romans contiennent les exploits de plusieurs chevaliers.

Certains romanciers distinguent plusieurs tables rondes; l'ancienne fondée par Usher à Carlisle; la nouvelle, établie par Artus, qui aurait développé l'institution émanée de ses ancètres. Théodoric, roi des Ostrogoths, créa dans le même siècle un ordre de chevalerie analogue, et lorsqu'à son tour Édouard-le-Confesseur érigeait, en 1043, dans la grande salle du château de Windsor, pour la fleur des preux, un ordre de la table ronde, ce n'était là encore qu'une réminiscence du passé. C'était des *pares regni*, — les pairs du royaume; et dans leurs conseils on les plaçait autour d'une table ronde, ce qui concilia toutes les prétentions à la préséance.

Il existe plusieurs cycles de romans; ceux du cycle d'Artus et de la table ronde, et ceux du cycle de Charlemagne et de ses pairs, sont les plus connus et les plus intéressants.

Le *Merlin*, ouvre naturellement le cycle d'Artus, car le point capital en est l'institution de la table ronde.

Cet ordre était formé des plus vaillants chevaliers de l'ancienne noblesse d'extraction: force corporelle, prudence, activité, valeur, fidélité au suzerain, telles étaient les conditions requises dans le récipiendaire.

Chaque cycle a un principe générateur, un point central autour duquel tournent tous les récits.

Dans le cycle de la table ronde, l'âme de ces poèmes est le *sainct graal* ou *san greal* et sa conquête.

La dérivation de *saint graal* ou *san greal*, des mots *sang real* (royal), *sanguis regalis*, est la plus plausible.

D'autres prétendent que le mot *graal* est derivé de *gradal* qui, en langue gallique, signifie une écuelle large et un peu profonde. Quoiqu'il en soit, on ne diffère pas du tout d'opinion sur ce que contenait ce vase, c'était bien le Sang de Jésus, que l'on nommait *san*

graal, ou qui était contenu dans le *graal* ou *gradal*. Robert de Bouson adopte cette dernière signification, « Enfin Joseph, dit il, étant entré dans la maison où Jesus-Christ avait fait la Cène avec les apôtres, il y trouva l'*escuelle ou le fiex Dieu avait mangé:* si s'en sésit; il la porta chez lui et il s'en servit pour ramasser le Sang qui coula du côté et des autres plaies et *celle escuelle est appelée le saint graal.* »

Le début du *saint graal* ressemble à celui de presque toutes les légendes.

L'auteur commence par nous apprendre qu'il est prêtre et qu'en 717, une inspiration d'en haut l'a déterminé à écrire son livre. En sortant d'une extase, durant laquelle un ange lui avait apparu, il trouva un livre. Ayant passé tout un jour dans la lecture de ce livre miraculeux, il fut témoin de grands prodiges, puis une voix divine lui ordonna de célébrer le saint mystère et il s'empressa d'obéir. Alors il fut transporté dans les cieux, *non mie en corps mais en ame.* Lorsqu'il revint à lui, il renferma le livre dans le tabernacle avec la sainte hostie. Le lendemain, lorsqu'il voulut reprendre son livre, il n'y était plus. Étonné de ce prodige, il entendit un ange qui lui dit: « De quoi etre surpris? Jésus-Christ n'est il pas resuscité sans que la pierre de sa tombe ait changé de place? Suis le chemin que je vais t'indiquer. » Le prêtre ayant, d'après l'ordre du ciel, parcouru plusieurs contrées, fut guidé par une bête merveilleuse vers une terre déserte. Il arriva dans l'église d'un monastère inconnu et retrouva son livre qui était déposé sur l'autel de cette église.

Dans le voyage entrepris par le prêtre à la recherche du livre miraculeux, se trouvent plusieurs scènes de l'ancienne chevalerie : des chevaliers viennent à sa rencontre et s'agenouillent devant lui; la *dame au cercle d'or* lui

envoie un de ses écuyers, qui lui offre un gateau et un baril de cervoise, enfin un monstre terrible devient son guide; c'est un récit tout embaumé d'idées mystiques et de naïve poésie chevaleresque: on y voit les générations pénétrées d'une sainte vénération à l'idée des objets contemporains du grand-œuvre de la rédemption du genre humain et qui ont participé à son accomplissement. On y voit aussi toutes les puissances s'humilier devant le représentant du Christ.

Je vais dégager l'histoire du *graal* de tous les épisodes qui l'environnent dans le récit du romancier, copié d'après le livre miraculeux.

Joseph d'Arimathie était un homme juste qui devint secrètement disciple du Christ. Lorsqu'il apprit la mort de son maître sur la croix, il se rendit dans la maison où le Sauveur avait célébré la Cène et il s'empara du vase dans lequel ce divin maître avait bu.

Ayant obtenu le corps de Jésus, Joseph le détacha de la croix, et, lavant toutes les plaies, il recueillit dans le vase qui servit à Jésus, le Sang qui coulait de son corps. Joseph étant devenu le possesseur d'un aussi précieux trésor, Dieu le choisit pour prêcher la religion chrétienne par toute la terre.

Cependant les Juifs ayant su que Joseph avait rendu au Christ les honneurs de la sépulture, le jetèrent en prison.

Sur l'ordre de l'empereur Vespasien, il en fut délivré et Joseph commença immédiatement sa mission. Il quitta la Judée avec ses amis, et le romancier décrit plusieurs épisodes de son séjour dans la terre de Sarraz.

Joseph et ses compagnons échappent à tous les périls par la vertu du *saint vessel,* contenant le précieux Sang du Sauveur, qu'ils portaient avec eux soigneusement ren-

fermé dans une petite châsse de bois, que personne ne pouvait voir que Joseph et son fils.

Ils quittèrent la terre de Sarraz et traversèrent miraculeusement la mer par la vertu du *saint graal*.

Ils arrivèrent ainsi en Grande-Bretagne, terre inculte et sauvage, alors habitée par des géans et des païens.

Joseph répandit les bienfaits du christianisme en Angleterre et mourut, en léguant à son neveu, Alains, le saint graal.

Alains quitta l'Angleterre avec son frère Josué et il emporta le *san graal*. Les deux chevaliers abordèrent à un pays, appelé par le romancier *une terre gâtée*. Ils convertirent à la religion chrétienne le roi de cette terre, qui maria sa fille à Josué et reçut le *saint graal* dans son palais.

Ce roi, nommé Alphasan, ayant déposé la sainte relique dans une des plus belles chambres de son palais, sur une table d'argent, continua à coucher sous le même toit. Mais au milieu de la nuit, un homme éclatant de lumière lui apparut et lui fit savoir que nul homme ayant pêché, ne devait reposer près du graal, et il frappa le roi d'une épée. Le roi ne survécut que dix jours et fut enterré à Corbenic, où se trouve le palais qui renferme le saint graal; on l'appelle le palais *périlleux*. C'est la recherche de ce palais qui a tant occupé les chevaliers de la table ronde, Percefal, Lancelot et le Titurel.

Il paraît prouvé que ce roman est en grande partie basé sur les traditions populaires de la race bretonne. D'après une de ces traditions, Joseph d'Arimathie ayant mis à la voile avec Marie Madeleine, aurait abordé en France, d'où il se serait successivement rendu en Espagne et en Angleterre, pour y répandre le christianisme. Cette tradition avait acquis une prodigieuse extension. On peut en voir les preuves dans les témoignages rapportés par les Bollandistes et les argumentations chaleureuses des

députés anglais aux conciles de Bale, de Pise et autres. Cette tradition fait le sujet d'un ouvrage récent, en 2 v. in-4°.

Pour établir la préséance et les grandeurs du royaume d'Angleterre, ils arguaient de ce fait, que peu après la mort du Christ, Joseph d'Arimathie avait prêché l'Évangile dans l'île de Bretagne, antérieurement à l'époque où saint Denys alla en France.

Le roman du *saint graal* est fondé en grande partie sur l'Évangile de Nicodême qui, suivant les meilleurs critiques, fut composé en langue hébraïque vulgaire, dans le ve siècle au plus tard.

Cet évangile apocryphe est composé lui-même d'après les faux actes de Ponce-Pilate, que l'on trouve déjà cités par les auteurs chrétiens des premiers siècles.

Les légendes latines, empruntées à l'évangile de Nicodême, et qui datent probablement du viie siècle, ont été mises en oubli et remplacées par des traductions françaises.

Ces légendes latines qui s'appuient sur des documents antérieurs, et qui deviennent la base d'une série de romans de chevalerie du xiie ou xiiie siècle, attestent l'existence d'une tradition que l'on suit aisément à travers les âges; l'hagiographe, certes, rencontrerait beaucoup de difficultés à isoler complètement l'élément historique de l'alliage légendaire et de l'invention poétique, mais quoique la réunion de ces éléments soit constatée et incontestable, l'argument que j'en tire pour prouver la constance de la tradition de l'existence du précieux Sang, n'en est nullement infirmé.

Tout le moyen-âge proclame cette tradition, les Bardes la chantent et les romanciers l'environnent de récits chevaleresques, mais la base reste, c'est toujours l'existence sur la terre, du S. Sang du Sauveur.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

THIERRY D'ALSACE OBTIENT LA PRÉCIEUSE RELIQUE DU S. SANG.

On ignore la date précise de l'arrivée du S. Sang à Bruges; l'acte de ce dépôt, les lettres du roi et du patriarche de Jérusalem, qui confirmaient la donation faite à Thierry d'Alsace, s'ils ont existé, ne sont pas parvenus jusqu'à nous; on ne les trouve même mentionnés nulle part.

Dans la naïvité et la droiture de leur foi, nos pères ne prévoyaient pas que l'esprit raisonneur et critique des âges à venir rendrait nécessaire la conservation des

preuves de l'authenticité des objets de leur vénération; ils s'en rapportaient à ce sujet à la sévère surveillance qu'exerçait l'Église sur ceux qui auraient osé tromper la piété des fidèles et contribuer à exposer à un culte sacrilége des reliques falsifiées. Ils se contentaient du témoignage oral, et comme on se transmet dans les familles le meuble, l'ustensile dont s'est servi un ancêtre respecté, sans dresser un acte public pour le constater; ainsi de père en fils, de prélat à prélat, d'église à église, on se léguait la relique sainte que l'on avait reçue, on se communiquait un reste vénéré, on se partageait un objet qui provenait d'un saint, l'ossement d'un martyr, un morceau de ses vêtements, ou l'instrument de sa mort.

Thierry, en remettant le S. Sang à la garde des Brugeois, confia certainement à leur piété les assurances de la vérité de ce trésor. La reconnaissance que leur inspira ce dépôt sacré lui parut être la garantie la plus digne, la preuve la plus convaincante, que les siècles à venir pourraient exiger.

Ainsi en avait agi l'église de Jérusalem : le culte dont le S. Sang y avait toujours été honoré, les onze siècles passés en vénération pour cet inestimable trésor, le sentiment religieux qui animait les fidèles de la Terre Sainte au temps de Thierry, cette foi constante et générale étaient basés sur un témoignage primitif et apostolique; on n'avait pas demandé à la lettre morte la preuve de sa vérité; cette vérité était inscrite dans le cœur des fidèles; ils en rendirent témoignage par la ferveur de leur culte et par la vivacité de leur amour. Ils mirent même une espèce de pieuse ambition à conserver pour eux seuls, cette sainte relique.

Il fallut que l'Orient fut exposé à la conquête des Musulmans et que la Terre Sainte fut sur le point d'être

violée par les ennemis du nom chrétien, pour qu'on s'y décidât à offrir quelques particules du S. Sang au prince valeureux qui les avait sauvées une première fois et qui s'était présenté pour les soustraire une seconde fois à un péril imminent.

Ces faits sont trop intimement liés à l'histoire de notre précieuse relique, pour ne pas les rappeler au moins sommairement.

Baudouin II, roi de Jérusalem, en mourant, ne laissa qu'une fille, qui se maria à Foulques d'Anjou. Ce prince succéda ainsi à Baudouin, mais la royauté dans la ville sainte, cette royauté de l'exil, était une mission de résignation et de dévouement, une charge pleine de péril, de misères et de sacrifices.

Foulques s'en aperçut: au milieu d'un peuple jeté comme par la tempête sur un sol étranger, il se vit à la tête d'un royaume environné de toute part d'ennemis acharnés à sa perte. Dans ces circonstances critiques, le roi de Jérusalem jeta les yeux sur le comte de Flandre. A différentes reprises il fit exposer le misérable état des chrétiens, le danger de leur position et les craintes qu'il avait de voir les Sarrasins s'emparer de la Terre Sainte.

Touché de compassion, Thierry se prépara immédiatement pour aller au secours des chrétiens d'Orient. Il avait su communiquer à ses barons et à ses nobles l'ardeur et le courage dont il était lui-même animé: une généreuse émulation anima les chefs et les soldats. Ils partirent en 1139, et la nouvelle de leur arrivée ranima les chrétiens désolés et abattus. Thierry justifia pleinement la haute idée qu'on avait de lui et de ses braves Flamands. Tous les historiens du temps donnent des éloges aux brillantes qualités de notre comte: il réunissait, disent-ils, la piété à la bravoure. Il mérita l'estime des

chrétiens par son zèle à défendre les intérêts de la religion, et fut reconnu pour un guerrier intrépide, dont le Seigneur semblait avoir lui-même dressé les mains au combat: comme un autre Judas Machabée, il décima les rangs des infidèles et presque partout la victoire couronna ses attaques.

Ces brillantes qualités lui gagnèrent l'affection des fidèles qui le regardaient comme leur libérateur, et Foulques, qui le connaissait depuis de longues années, pour se l'attacher plus intimement, lui avait déjà accordé sa fille en mariage.

Les liens de parenté et les services rendus dans un moment de suprême danger, devaient nécessairement prédisposer les esprits en faveur de Thierry et engager le roi, le patriarche et les fidèles, à récompenser dignement le comte de Flandre.

Ces bonnes dispositions nous autorisent à croire, non sans probabilité, que dès lors il fut question d'accorder à ce généreux croisé le trésor précieux qu'il rapporta de Jérusalem, au retour de la seconde croisade.

La possession de reliques fut un des grands motifs qui engagèrent les croisés à partir pour l'Orient; dans cet âge de foi, les reliques étaient considérées comme les trophées les plus beaux que pût obtenir un valeureux chevalier; on y attachait plus de prix qu'à d'autres trésors, et l'appel des princes d'Orient au courage des preux de l'Occident, contenait des promesses qui autorisaient les chevaliers ou les chefs des croisades à espérer des dons de cette nature.

Aux titres nombreux qu'avait déjà Thierry pour pouvoir prétendre à un privilége sur tous les autres princes, on doit ajouter la bienveillance spéciale du patriarche de Jérusalem pour le comte flamand. Ce patriarche était

un Flamand, né à Messines; on le nommait Guillaume de Messines. L'historien de cette croisade, Guillaume de Tyr, dit qu'il s'était rendu particulièrement agréable au roi, aux princes et à tout le peuple; son affection spéciale pour le comte est suffisamment connue. Transplanté sur une terre étrangère, il nourrissait toujours dans son cœur un ardent amour de la patrie; son attachement à ses compatriotes devint plus vif encore, après le service qu'ils venaient de rendre à l'Église et à l'État. Si la générosité avec laquelle on récompensa plus tard Thierry, n'avait pas trouvé un digne motif dans son zèle pour les intérêts du roi Foulques, le souvenir de la patrie et l'amitié du patriarche pour le comte et les Flamands, rendraient très-naturellement compte des raisons qui auraient engagé le prélat à céder une partie de l'inappréciable trésor que conservait l'église de Jérusalem, plutôt à Thierry, qu'à tout autre prince d'Occident.

Ce ne fut cependant pas au retour de cette croisade mais plus tard et lorsque Guillaume de Messines était déjà mort, que Thierry rapporta la relique du S. Sang.

La terreur qu'avait inspirée aux Sarrasins les exploits de Thierry, se dissipa peu à peu et fit place au désir de venger leurs défaites. Ils vinrent donc assiéger la ville d'Edesse. Le souvenir de leurs précédentes victoires donna aux chrétiens du royaume de Jérusalem l'espoir qu'ils pourraient résister à ces nouvelles attaques et fatiguer l'ardeur des assiégeants; mais rien ne les rebuta, et ils finirent par s'emparer de la ville qu'ils ruinèrent complètement.

Comme les Sarrasins étaient avant tout ennemis de la religion du Christ, leur vengeance s'exerça d'abord contre les ministres du culte. Ils s'emparent de l'archevêque, l'arrachent à la vénération de son troupeau et le font

mourir cruellement avec tout son clergé. Leur rage n'est pas encore assouvie; toujours altérés du sang des chrétiens, ils massacrent tout ce qui tombe sous leur puissance.

Le succès de la croisade de 1139, avait excité un enthousiasme général dans toute l'Europe. Les brillantes victoires des chrétiens avaient imprimé dans leurs esprits une confiance téméraire; on s'imaginait que les Sarrasins ne se relèveraient plus et que l'Orient chrétien était sauvé.

A la nouvelle du succès inattendu des infidèles, un cri d'horreur retentit dans tout l'Occident. Les malheurs qui menaçaient Jérusalem et les colonies chrétiennes, repandirent partout la consternation et la douleur.

D'après l'ordre du pape, S. Bernard parcourt une grande partie de l'Europe pour prêcher une nouvelle croisade. A sa voix les peuples et les rois de la chrétienté viennent se ranger sous la bannière de la croix. De ce nombre sont Louis VII, roi de France, et Conrad, empereur d'Allemagne; une foule de princes et de chevaliers suivent leur exemple.

Les Flamands répondent également à l'appel; ils accompagent le valeureux comte Thierry qui allait pour la seconde fois signaler sa bravoure contre les ennemis du nom chrétien et défendre son beau-père, l'église et les fidèles de la Terre Sainte.

Cette expédition n'eut pas le succès qu'on était en droit d'attendre du nombre et de la valeur des croisés.

Si j'avais à faire le récit de cette guerre, je dirais les causes des échecs; je ferais la part des fautes commises par les soldats de la croix, et la part qu'eurent dans ces malheurs, la jalousie et la perfidie des Grecs: mais j'écris l'histoire d'une relique que Thierry reçut pour récompenser en même temps ses services passés et ceux qu'on devait attendre de lui dans l'avenir; je vais

donc me borner à constater brièvement la marche de la croisade, afin d'y puiser les éléments nécessaires pour fixer la date de l'arrivée du S. Sang à Bruges.

Ratisbonne était le rendez-vous des croisés allemands; la ville de Metz celui des croisés français et c'est sous la bannière du roi de France que s'étaient enrôlés Thierry et les chevaliers flamands.

Louis VII partit de Metz vers le milieu du mois de juin 1147 (1), à la tête d'une armée de 100,000 croisés. Il traversa l'Allemagne et arriva près de Constantinople, où il célébra, au mois d'octobre, la fête de S. Dénis (2).

L'empereur avait précédé l'expédition française. Le titre porté par Conrad, parut à Manuel Comnène une usurpation; et fidèle à la politique de ses ayeux, il ne négligea rien pour humilier les Allemands et pour ruiner leur armée.

Il est impossible d'assister, sans verser des larmes, au spectacle des horreurs que causèrent la jalousie et la haine de ces deux empereurs; leurs passions violentes se communiquèrent facilement aux esprits de leurs peuples respectifs, et la guerre entre les Grecs et les Allemands fut aussitôt déclarée; d'un côté, avec la fureur naturelle à un peuple barbare, et de l'autre côté, accompagnée de ces trahisons qui ont toujours caractérisé la perfide nation grecque. Les Grecs n'entreprirent jamais d'user de la force ouverte pour se venger des Latins: les guides qu'on avait donnés aux croisés les égarèrent, et disparurent au moment où les Allemands furent attaqués dans des défilés par l'ennemi prévenu de leur marche.

---

(1) Annal. Bened. Mabill. ad ann. 1147, p. 417.
(2) Ibid. p. 418.

Les Français furent reçus avec plus de courtoisie, mais au fond sans plus de sincérité. Les Grecs, tout en se livrant à leur égard à des bassesses qui choquèrent la fierté des Francs, méditèrent leur ruine. La cour impériale entretenait d'étroites liaisons avec le sultan d'Iconium, et les Turcs furent exactement avertis des projets du roi de France.

Pour hâter son départ, l'empereur des Grecs fit courir le bruit de grands avantages remportés par les Allemands, tandis qu'en vérité leur armée presque toute entière, avait péri sur les chemins d'Iconium.

Plus prudent que les Allemands, Louis suivit les côtes de la mer, arriva à Smyrne, puis à Éphèse, où il célébra les fêtes de Noël, 1147. D'horribles désastres suivirent un premier succès et, après avoir échappé à de grands périls, il finit par mener les débris de son armée vers Jérusalem. Dans cette marche Louis s'arrêta d'abord à Antioche, mais le roi de Jérusalem, l'ayant conjuré de presser la marche vers la Palestine, il se rendit à ses vœux et fut reçu avec la plus grande joie. Conrad l'y suivit; non plus avec le faste d'un empereur, mais avec la simplicité d'un pélerin.

Dans une assemblée tenue à Ptolemaïs, on résolut d'assiéger Damas. Toutes les troupes se réunirent au commencement du printemps et traversèrent, dans les premiers jours de juin 1148, les chaînes de l'Anti-Liban.

Il y avait une année, que la brillante expédition des croisés avait quitté l'Europe, et déjà par suite de ses pertes succesives, elle n'était plus en force pour s'emparer de Damas.

Après une tentative aussi malheureuse, l'empereur retourna, le 8 Septembre, vers Constantinople et se hâta

de rentrer dans ses États. Louis VII et le comte restèrent dans la Terre Sainte jusqu'au printemps de 1148. Après avoir célébré la Pâque à Jérusalem, le roi s'embarqua pour retourner dans son pays, où il arriva au mois d'août 1149 (1). Il est probable que Thierry, s'il n'avait pas quitté la Terre Sainte avant Louis VII, accompagnait le roi et qu'il débarqua avec lui; mais je n'ai pas trouvé d'autorité contemporaine qui me permît de l'assurer.

Il semble résulter des faits arrivés dans l'abbaye de St-Bertin, avant et après la rentrée de Leonius, qui se trouvait avec Thierry, que cet abbé reprit, en 1149, la direction de son monastère; mais ce point n'a pas assez d'importance pour que nous nous y arrêtions longuement.

Mr Le Glay, fils, dans son Histoire des Comtes de Flandre, fixe la date de l'arrivée de Thierry à Bruges, au 7 avril 1150. J'ignore quelle est l'autorité sur laquelle ce savant s'est basé pour préciser si bien le jour et l'année. Mr Le Glay inspire beaucoup de confiance, il n'aura rien avancé sans examiner la valeur du témoignage; Meyer indique le 7 des Ides d'avril, c'est-à-dire le 25 mars; je soupçonne qu'il y aura ici une méprise facile à expliquer, au lieu du 7 des Ides d'avril, Mr Le Glay aura lu le 7 avril. Meyer ne cite pas non plus le document qui l'autorise à préciser cette date et je le regrette; car si le doute était encore permis, j'inclinerais beaucoup pour fixer cette arrivée du Saint Sang à Bruges, en 1149; c'est l'année que toutes mes recherches m'obligent d'accepter comme la plus probable, et les traditions locales sont positivement contraires à 1150.

---

(1) Ann. Bened. Mabill. ad ann. 1149, p. 419.

On peut se demander d'ailleurs avec fondement, si Thierry aurait entrepris le trajet de Jérusalem au milieu de la saison la plus orageuse; s'il s'était senti le courage de braver les périls qu'il devait rencontrer dans une navigation beaucoup plus dangereuse alors que de nos temps; la conservation du trésor précieux qui lui était confié aurait dû le décider à s'embarquer au plus tard, avec le roi de France et pendant la saison la plus avantageuse. L'*Anonymus Blandiniensis* (1), et c'est là une autorité respectable, assure même que Thierry revint en 1148; Iperius (2) est de la même opinion, et ce chroniqueur, qui succéda à Leonius en 1365, a pu consulter des documents positifs.

Mais je le repète, ceci est d'une importance très-secondaire et je crois qu'il est inutile d'insister davantage sur ce point pour le moment.

La légende s'est aussi emparé de cette translation du Saint Sang et elle a embaumé ce récit d'un délicieux mysticisme; M. le comte de Montalembert l'a transcrit dans son Histoire de Ste-Élisabeth.

« La comtesse Sybille de Flandre, dit-il, ayant accompagné son mari, Theodoric (Thierry) à Jérusalem, en 1156, alla passer le temps que le comte employait à combattre les infidèles, dans l'hospice de St-Jean l'aumônier, pour y soigner les lépreux. Un jour qu'elle lavait les plaies de ces infortunés, elle sentit, comme sainte Élisabeth l'éprouva un jour, son cœur se soulever contre une si dégoûtante occupation; mais aussitôt, pour se châtier, elle prit dans sa bouche de l'eau dont elle

---

(1) Script. rerum francicarum, tome XIV, p. 20.
(2) Chronicon S. Bertini.

venait de se servir, et l'avala, en disant à son cœur: « Il faut que tu apprennes à servir Dieu dans ses pauvres; c'est là ton métier, dusses-tu en crèver. » Quand son mari quitta la Palestine, elle lui demanda la permission d'y demeurer, pour consacrer le reste de ses jours au service des lépreux. Son frère Baudouin III, roi de Jérusalem, joignit ses prières à celles de cette héroïne de la charité. Le comte résista longtemps, et ne consentit à se séparer de Sybille qu'après avoir reçu du roi son beau-frère, pour récompense de son sacrifice, une relique inappréciable, une goutte du Sang de notre Seigneur, recueilli par Joseph d'Arimathie, lors de la déposition de la croix. Il retourna donc seul dans sa patrie, emportant avec lui ce trésor sacré qu'il alla déposer dans sa ville de Bruges: et les pieux peuples de Flandre apprirent avec une grande vénération comment leur comte avait vendu sa femme au Christ et aux pauvres, et comment il leur rapportait, pour prix de ce marché, le Sang de leur Dieu (1). »

Les légendes ne s'astreignent pas servilement aux dates; celle-ci en est encore une preuve. Le S. Sang est arrivé à Bruges au plus tard en 1150, et ce ne fut qu'en 1163 que Thierry se croisa pour la quatrième fois et qu'il mena sa femme avec lui, parcequ'elle désirait visiter les lieux saints et revoir son frère Baudouin; mais si cette histoire ne s'accorde pas tout-à-fait avec la prosaïque exigence de la chronologie, elle est cependant vraie en ce sens, que la foi généreuse de Thierry se serait prêtée à une pareille convention; que son cœur était capable de

(1) Chap. 24, Hist. de sainte Élisab.

sacrifier son amour, à la possession d'une relique d'une telle valeur, et de céder sa femme bien-aimée à Jésus qui l'appelait à son service ; il est probable même que Sybille avait senti depuis longtemps le désir brûlant de se dévouer à Jésus dans la Terre sainte, et qu'ayant obtenu de son frère qu'il joignît ses prières à ses sollicitations, Baudouin aura offert et donné une partie de sa précieuse relique pour influencer la décision de Thierry, pour l'engager à un acte de foi généreuse, à un sacrifice pénible. Je crois donc que les dates seules sont transposées, mais que le fonds est vrai ; la ferveur religieuse de ces âges de foi ne se mesure pas à la tiédeur de nos temps ; et encore, voit-on aujourd'hui des exemples de cette nature et des sacrifices que le monde ne comprend pas.

Cette délicieuse légende se trouvait déjà dans le *Triomphe de la passion de Jésus-Christ*, par Jaquemyn (1). La vocation d'ailleurs et la profession religieuse de Sybille sont des faits historiques. Les pèlerins de la Terre Sainte ne manquèrent jamais d'aller présenter l'hommage de leur vénération à l'humble religieuse qui fut jadis leur glorieuse comtesse. Ils lui remirent souvent des lettres de son mari et rapportèrent à Thierry comment Sybille édifiait toute l'Église par la sévérité de ses pénitences, sa charité et son dévouement. De son vivant, on la nommait la Sainte. Thierry, touché de ce sublime exemple, quitta à son tour le faste et la gloire, et se retira au monastère de Watten. Il mourut à Gravelines en 1168 et fut enterré dans le lieu où il avait vécu

(1) Triumphe van het heylig Lyden Christi-Jesu. Brugghe; N. Breyghel, 1637, in-8°.

pendant quatre ans. On lui érigea un élégant tombeau, sur lequel on inscrivit l'épitaphe suivante qui mérite d'être conservée comme document historique:

HIC JACET SEPULTUS
DOMINUS THEODORICUS AB ELSATIA
COMES FLANDRIÆ,
QUI QUATUOR VICIBUS TERRAM SANCTAM VISITAVIT
ET INDE REDIENS
SANGUINEM DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI
DETULIT ET VILLÆ BRUGENSI TRADIDIT
ET POSTQUAM FLANDRIAM ANNIS XXXX
STRENUE REXERAT
APUD GRAVELINGAS OBIIT ANNO DOMINI
M C LXVIII.

CHAPITRE II.

LE SAINT SANG A BRUGES.

Après avoir reçu des mains du roi et du patriarche de Jérusalem, la relique précieuse, Thierry ne crut pas que ce vénérable trésor pût être porté par des mains qui tant de fois avaient été ensanglantées dans les combats. Il le confia donc au digne et respectable Leonius, abbé de St-Bertin, qui, comme aumônier de l'armée chrétienne, s'était acquis l'estime et le respect des croisés.

Léonius ne se sépara pas de son précieux dépôt durant tout le trajet et put enfin lui-même le déposer dans l'église de St-Donat, que l'on nommait souvent, l'église de Notre-Dame au Bourg.

Nous ne possédons pas les détails de la réception que firent les Brugeois au Sang du Sauveur, lors de l'entrée de Thierry et de Leonius; on sait seulement que le concours du peuple pour vénérer la sainte relique devint bientôt si considérable, que Thierry et sa femme Sybille jugèrent à propos de bâtir immédiatement une chapelle, afin d'y déposer le trésor; et qu'ils y attachèrent quatre chapelains chargés de la desservir.

Philippe, leur fils, confirme en 1187 cette institution et la dote généreusement (1).

---

(1) Miræus Donat. Belg. page 552.

L'attachement des Brugeois pour leur relique revêtit le caractère d'une foi ardente, et dans toutes les calamités qui menacèrent le pays, leur premier soin fut toujours consacré à la conservation du S. Sang.

Lorsque Philippe-le-Bel se rendit maitre de la Flandre, Bruges députa à Ingelmunster des notables, pour lui offrir la soumission de la ville et pour solliciter qu'il daignât conserver à cette cité la possession de la sainte relique. Les Brugeois attendirent avec anxiété le retour des députés et, dans le malheur commun, ils eurent la consolation d'entendre que leur députation avait obtenu le diplôme suivant :

» Philipppe, par la grâce de Dieu roi des Français, savoir faisons à tous ceux etc. que notre intention et notre volonté sont que le très-précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conservé depuis un temps très reculé dans l'église de St-Basile à Bruges et honoré par la dévotion et l'affluence des fidèles, ne soit jamais ni par nous, ni par nos successeurs, enlevé de cette église ou transporté dans un autre lieu.

» Promettant en outre, que si quelqu'un par une tentative téméraire, osait, dans ce même temple, menacer ce Sang précieux, nous nous empresserions de fournir contre le coupable, secours, conseil et protection aux chapelains de la dite église, et de confirmer les chapelains eux-mêmes dans leurs droits. En vu de quoi, et pour rendre notre volonté plus expresse, nous avons fait apposer notre sceau sur les présentes lettres.

» Fait à Ingelmunster l'an MCCXCII (2). »

---

(2) Philippus Dei gratia francorum rex notum facimus universis etc.

Je dois à la bienveillance de M. le D[r] De Meyer quelques notes que cet infatigable lecteur de nos archives a extraites des comptes de la ville et qui prouvent avec quel soin on gardait le précieux dépôt de Thierry.

« It. Michel, le fruitier, pour avoir gardé le S. Sang durant la nuit (1). »

Durant les troubles qui agitaient le pays, on établit donc des gardes de nuit, pour la conservation du S. Sang.

La même indemnité fut payée, et pour le même objet, à trois autres individus. Huit gardiens reçurent chacun cinquante *schelen,* deux autres chacun cinq *schelen* et on paya à un dernier vingt *schelen.*

Pour plus de garantie, la ville fit confectionner un coffre fort qui pesait 2593 livres (2).

---

quod intenderimus ac quod voluntas nostra non sit, quod pretiosissimus Sanguis Domini Nostri Jesu-Christi, qui in ecclesia beati Basilii Brugis, ad quem fidelium multitudo devotissime confluere consueverit, honorifice conservandus existens, ab antiquo, per nos et successores nostros, reges francorum, ab eadem amoveatur ecclesia, vel ad alium locum transferatur quomodolibet in futurum.

Promittentes etiam, si quæcumque persona ipsum preciossimum Sanguinem ad eadem limina, ausu temerario violare conatur, nos contra præsumptuosum ipsum præstari faciemus dictæ ecclesiæ capellanis auxilium, consilium et favorem, capellanos ipsos in suis juribus fovere: quod ut notum ac stabile perseveret præsentibus litteris nostris apponi sigillum fecimus.

Actum apud Anglomonasterium, anno MCCXCVII.

(1) 1306. It. Mich. den appelcope van wachtene bi nachte ons Heere Bloet, sinte Baselis, v lib.

(2) 1307. It. Claise Groetwke van der scrine, die hy gemaect heeft om ons Heeren Bloet der in te staene, weghende xxv[c] en xciii lib. thoudt gepryst bi weerclieden diere scepene toe name xiii S lib.

ccxxxvi lib. xiiii s.

1307. It. Den zelve Janne (Jean den Schoolmeester) als van dat me he tacht. was van te beslaene de scrine daer me ons Here Bloet in doen zal lx lib.

De ce moment aussi les Brugeois prirent des précautions spéciales, pour que ce sacré trésor ne leur fût pas ravi.

Les bourgmestres et échevins de la ville firent les démarches les plus actives afin d'obtenir que le Souverain Pontife, l'autorité la plus vénérable du monde, daignât attester de sa puissante voix, la vérité d'un miracle qui se renouvelait dans la fiole contenant la relique, le vendredi de chaque semaine. Le Pape soumit cette demande à l'examen de son conseil, et les recherches durent être longues car les frais qu'entraina cet examen furent considérables. A la fin, Clément V leur accorda la bulle qui suit et qui a trop d'importance pour que je ne la traduise pas en entier :

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs, à tous les chrétiens et fidèles, qui ces présentes verront, salut et bénédiction apostolique.

» Quoique Celui qui dans l'abondance de sa pitié (et elle excède les prières et les vœux) accorde à ses fidèles serviteurs beaucoup plus de grâces qu'ils n'en ont méritées ; néanmoins, désirant procurer au Seigneur un peuple acceptable, nous avons cru devoir attirer les fidèles au service de Dieu et les rendre plus dignes de participer aux grâces divines, en accordant des indulgences et des pardons qui puissent les attirer comme le charme d'un don spécial.

» Refléchissant donc qu'il existe dans l'église de St-Basile à Bruges, dans le diocèse de Tournay, une assez grande

---

It. Piet van Oedelom den scrinewke van dē houte vander voorseider scrine ēn va¯wkene. xv lib.

1308. It. Doe Maldengheem en sinen ghesellen van der scrine te aelne te Clais Groetwercs daerme ons Heeren Bloet in doen zoude en van up te doene te Sinte Baselis boven. L s.



quantité du Sang de Notre Rédempteur Jésus-Christ, que l'ineffable Providence de Dieu, qui dispose des choses du ciel et de la terre, a décoré par une prérogative d'honneur, de miracles constants; que ce Sang, durant toute la semaine, à l'exception du vendredi, ne présente qu'une masse dure comme la pierre; mais que le jour prédit, ordinairement à six heures, il se liquéfie et distille des gouttes, et qu'il s'y opère plusieurs autres miracles par l'immense puissance de Dieu, en présence d'une multitude de peuple qui accourt par dévotion; que cette église par conséquent mérite surtout d'être vénérée, recommandée par des faveurs spéciales, relevée et rendue plus auguste par de dignes louanges; que nos chers fils les bourgmestres, échevins et conseillers et toute la communauté de la ville appartenant au dit diocèse, excités par un véritable amour et par le zèle d'une intime dévotion, y ont constitué depuis à peu près sept ans, le jour de l'invention de la sainte Croix, une procession autour de leur cité, à laquelle assistent les prélats et les clercs de la ville et des environs, et une multitude d'étrangers, et dans laquelle on porte le S. Sang avec pompe et au milieu du respect général, afin d'obtenir des mérites par cet acte de piété et d'engager par leur exemple tous ceux qui ont été sauvés par le Sang de Jésus, à honorer et à vénérer dans le temple même où est déposé, ce Sang répandu pour eux.

« Connaissant les miracles dont ils ont été si souvent les témoins, nous avons jugé digne, convenable et juste d'accorder des faveurs abondantes à l'église que Dieu même, dont nous ne sommes que l'indigne représentant sur la terre, a voulu choisir pour l'honorer et la glorifier par la splendeur de son Sang précieux.

» Imitant le louable exemple des dits bourgmestres,

échevins et communauté, Nous vous prions, Nous vous exhortons et imposons de visiter, dans un esprit d'humilité cette église, afin d'y implorer par l'intervention du Sang de J. C., la remission et le pardon de vos péchés.

» Quant à Nous, pour augmenter le zèle des fidèles à visiter cette église, et pour rendre le sentiment de leur dévotion plus méritoire, par l'application de grâces spéciales, nous accordons, par la divine miséricorde et la puissante autorité des saints apôtres Pierre et Paul, à tous ceux qui se seront confessés dans de vrais sentiments de pénitence et qui se rendront à la susdite chapelle le jour de la fête mentionnée, ou dans le cours de la quinzaine suivante, ainsi qu'à ceux qui feront pieusement le tour de la procession, ou qui visiteront le vendredi saint de chaque année, la précieuse relique du S. Sang, cinq ans et cinq *quarantaines;* et cent jours d'indulgence de leurs pénitences, à ceux qui iront à la dite église les autres vendredis.

» Donné à Avignon, aux kalendes de Juin, la cinquième année de notre pontificat. Signé sur le pli: P. Asabilis. »

L'original de cette Bulle était conservé dans les archives de la ville (1).

Ce rescrit du pape Clément n'est pas une Bulle dogmatique; c'est un Bref d'indulgences dans lequel le saint Père mentionne un fait miraculeux. La vérité de ce miracle lui avait été attestée par des témoignages dont il n'avait pu refuser de reconnaître la valeur; je l'invoque surtout comme un document historique émanant de l'autorité la plus haute et la plus morale de cette époque. Remarquons

(1) Voir le texte, à la fin de cet Essai.

qu'il fut adressé à une ville où trente mille fidèles, et à un pays où d'innombrables citoyens pouvaient confirmer la vérité du miracle qui y est relaté, ou flétrir publiquement la sacrilège impudence des magistrats qui auraient sollicité ce rescrit, si le prodige n'avait pas lieu.

Vers 1309 ou 1310, date de la Bulle, le fait miraculeux qui y est signalé, cessa tout à coup, à la grande douleur des fidèles. La date exacte de ce fait est également incertaine: Li Muisis le place en 1302 et l'attribue aux vêpres brugeoises; mais sans trop nuire à l'autorité historique de ce chroniqueur, on peut supposer que le désir de flétrir un massacre des Français, ses amis politiques, l'aura engagé à établir une corrélation entre ces deux faits, qui n'existait pas en réalité.

Les chroniqueurs sont en général très-portés à faire passer un événement insolite ou extraordinaire, l'apparition d'une comète, une éclipse même comme une intervention visible de la Providence en leur faveur et contre leurs ennemis.

Li Muisis, dans ce passage, parle de la fluidité miraculeuse du Sang de Jésus, chaque vendredi, sans étonnement et comme d'un fait généralement connu et avoué. Il était parfaitement en état d'en parler, puisqu'il avait été à Bruges, probablement aux temps où ce miracle se renouvelait encore chaque semaine; mais comme il écrivit sa chronique une quarantaine d'années après l'époque que cette fluidité avait cessé de se montrer, on ne doit pas s'étonner que, dans ses préocupations en faveur du roi de France, il l'ait attribué à l'horreur qu'avait inspirée l'attaque sanglante des Brugeois contre les ennemis de leur indépendance.

Lorsque le magistrat de Bruges sollicita du pape une Bulle qui contînt l'attestation de ce miracle, l'examen

des preuves alleguées exigea quelques mois de temps; la difficulté des communications entre notre pays et l'Italie et les agitations politiques des États du pape, contribuèrent sans doute, à prolonger ces délais; on s'explique ainsi facilement comment la Bulle, qui, sur des preuves valables, atteste un fait miraculeux, arrive à Bruges vers l'époque où le miracle ne se renouvelle plus; mais bien certainement, cet examen des témoignages juridiques, n'a pu durer de 1302 à 1310, et il ne peut rester aucun doute sur l'erreur de Li Muisis, quant à la date.

Un père Meulenyzer qui, d'après cette qualification, aurait été un religieux, et à qui on donne cependant le titre de chanoine de l'église de St-Sauveur, dit, qu'un scélérat s'étant mêlé à la foule pieuse, qui tous les vendredis venait rendre ses hommages à la sainte relique, s'en approcha en blasphémant et que, aussitôt, le S. Sang se cailla et ne changea plus de nature depuis. Je ne connais pas les Voyages de ce chanoine, d'où cette relation est extraite et je ne saurais déterminer quel est le dégré d'autorité et de confiance, que son travail peut inspirer.

Par les soins du magistrat, la fiole renfermant le S. Sang fut mise dans le cylindre de cristal, où cette relique se trouve encore déposée. Ce cylindre est orné d'incrustations d'or du poids de 36 onces; on y enchassa plusieurs pierres précieuses et aux deux extrémités on mit l'inscription suivante: *Translatus fuit Sanguis Domini pontif. Urbano PP. VI. — Anno Dni MCCCLXXXVIIJ tertia die Maii.* — Le Sang du Seigneur a été transferé pendant le pontificat d'Urbain VI, l'an du Seigneur 1388, le 3 mai.

Un événement extraordinaire signala cette pieuse cérémonie. Depuis 77 ou 78 ans, le S. Sang n'avait plus changé de forme ni de couleur; mais, au moment où se

fit la cérémonie de la translation un changement extraordinaire fut remarqué: j'emprunte aux *Lettres testimoniales* de Guillaume, évêque d'Ancône, qui présida à la translation, l'exposé même du fait:

« Le S. Sang, renfermé dans un vase de cristal, restait caillé tous les jours de la semaine, à l'exception du vendredi. En effet, ce jour-là, depuis le matin jusqu'après trois heures, l'heure de la passion et de la mort de Notre Seigneur, le S. Sang devenait liquide, et on pouvait le voir clairement s'agiter et couler d'un bout de la fiole à l'autre. Mais depuis plusieurs années, les hommes, à cause de leurs péchés, n'ont pas été trouvés dignes de voir ce salutaire miracle. A cette époque fixée par la Providence, la grace de Dieu notre Sauveur nous est apparue et nous a montré de nouveau, dans sa bonté, les abondantes richesses de sa miséricorde: le très-digne et très-précieux Sang s'est, nous ne dirons pas transformé, mais l'esprit du Dieu tout-puissant a donné des preuves évidentes de sa présence; durant un instant assez court, le Sang a daigné se montrer beaucoup plus rouge qu'il n'était le moment auparavant, et l'on put remarquer dans différents endroits quelques gouttes de Sang tout fraîches, récemment détachées de la masse; tenant dans nos mains indignes la dite fiole, nous avons vu ces gouttes et nous les fîmes remarquer à tous les fidèles présents. Les soupirs, les larmes pieuses et les sanglots prouvèrent avec quelle dévotion et avec quelle vénération tous les assistants furent témoins de ce prodige. Ceci est arrivé, le mercredi, avant-dernier jour d'avril, et on croit pieusement que ce fut à cause que l'on avait obtenu par le Sang de la rédemption, la rémission des péchés précédents, pour lesquels Dieu avait accordé un délai avant de montrer sa justice. »

« L'ancien cylindre extérieur ayant été, à la pieuse demande des fidèles, des bourgmestres et échevins de la ville, remplacé par un autre plus pur et plus brillant, incrusté de pierres précieuses et d'ornements en or, ce fut dans ce vase nouveau que le précieux Sang de notre Rédempteur fut porté en procession autour de la ville le 3 mai, selon la coutume. Nous avions nettoyé soigneusement le cylindre intérieur qui contient le S. Sang, et mis un linge neuf à l'orifice de la fiole, mais sans l'ouvrir, en présence des révérends pères, Simon, évêque de Térouaune, Bertold, évêque de Lincoln, Gérard, abbé de Clairvaux; Jean, abbé des Dunes; Jean, abbé de Ter Doest; Siger, prévôt de S. Donat; du noble et puissant seigneur, Guillaume de Namur, gouverneur de la Flandre; des bourgmestres, échevins et conseillers de la ville et d'un grand nombre de nobles personnages. »

Je publie, à la suite de cet Essai, les *Litteræ testimoniales* de l'évêque d'Ancône: rédigées en présence d'un aussi grand nombre de personnes de haut rang, et constatant un fait extraordinaire dont tous avaient été témoins, ces lettres sont un monument historique que nous invoquons avec confiance et que nous soumettons sans crainte à l'appréciation de la critique.

CHAPITRE III.

LES PROCESSIONS ET LES JUBILÉS DU S. SANG.

L'époque précise de l'institution de la procession solennelle du S. Sang, n'est pas connue; il parait cependant, d'après la bulle de Clément V, qu'elle le fut vers 1303. Plusieurs historiens la font remonter beaucoup plus haut et pensent que dès les premières années de son arrivée à Bruges, cette sainte relique fut portée annuellement en procession autour de la ville. On pourrait peut-être concilier ces deux opinions en soutenant qu'une procession établie d'abord aux temps de Thierry, reçut, vers 1303, une nouvelle organisation, et que dès lors elle se fit avec une pompe et un éclat qui lui donnèrent l'apparence d'une cérémonie toute nouvelle. D'autres soutiennent que l'organisation de la procession, telle qu'elle fut faite jusqu'en 1578, coïncida avec l'institution de la noble confrérie du S. Sang, en 1311; mais, c'est là certainement une erreur; car déjà en 1303, les comptes de la ville mentionnent la procession autour de la cité (1).

Une étude sur ces processions offrirait de l'intérêt; on y retrouverait aux différentes époques, l'expression des

---

(1) Als men Ons Heere Bloet omme droech, van de veste te slechtene, 5-0-6. (*Compte de la ville* 1303, *page* 20).

sentiments religieux et des habitudes du peuple; sa vie intime et ses mœurs.

Le chemin qu'elle parcourait, avait d'abord une longueur extraordinaire: sortie à 10 heures du matin, la procession ne rentrait que vers le soir, et la fatigue ne rebutait pas la piété des fidèles.

Les Brugeois n'épargnaient rien pour donner à la cérémonie toute la dignité possible. Les rues et jusqu'aux chemonins de terre qu'elle devait parcourir, étaient soigneusement unis et balayés.

Toutes les corporations de la ville y paraissaient avec leurs costumes, leurs bannières et leurs serments.

Plus tard, lorsque le goût se déprava, on représenta le long des processions, des scènes bizarres; ces exhibitions qui paraîtraient ridicules à notre époque et qui l'étaient en effet, avaient pour le peuple un sens que nous avons perdu; mais quelle que soit l'idée que nous nous formions à présent de cette procession ancienne, le luxe qu'on y déployait, les exhibitions de chars et de géants, de démons et de mahométans, les épisodes de l'ancien et du nouveau testament, témoignent de la piété du peuple, de sa ferveur et de sa foi.

On retrouve encore un reste de cette naïvité dans les embellissements des quartiers pauvres, lorsque les processions paroissiales parcourent les rues habitées par cette classe; les façades des maisons sont tapissées de mouchoirs, de tableaux profanes, de lithographies ou de gravures représentant des saints ou des rois, de Napoléon surtout, et des scènes des guerres de l'empire ou de notre révolution. Beaucoup de portraits de famille y paraissent, comme si on conviait toutes les générations à la joie et à la piété générales. Ce que l'on cherche dans ce bizarre choix d'ornements, ce

sont les dorures des cadres, les vives couleurs, les formes nouvelles que revêtent les devants des maisons; et ce que j'y trouve incontestablement, ce que j'y admire, c'est la volonté du peuple, de dire sa joie et son bonheur parce que Jésus passe devant ses demeures pour les bénir; c'est l'intention de s'unir aux pompes du culte; c'est la simplicité des moyens, la trivialité de l'expression, mais la grandeur de l'idée et du sentiment qui animent ces ames simples.

La description de ces anciennes processions offre cependant un intérêt qui m'oblige d'entrer dans quelques détails.

La veille de la fête, vers trois heures de l'après-midi, les trompettes et les clairons de toutes les corporations se réunirent au Bourg, devant la chapelle et sur les dégrés de l'escalier. A un moment indiqué, toûs ces instruments, au nombre de deux cents, parmi lesquels il y en avait parfois jusqu'à quatre-vingt èn argent, sonnèrent des fanfares.

Les chanoines de St-Basile chantaient ensuite les vêpres, et à minuit on exposa la relique du S. Sang à la vénération publique.

Vers une heure de la nuit, les Béguines arrivèrent en ordre, et la procession se fit solennellement entre les deux fossés de la ville, en présence d'une multitude de peuple (1). De retour vers cinq heures, ces religieuses montèrent à la chapelle pour baiser la relique, et après avoir reçu la bénédiction, elles rentrèrent chez elles.

De sept à huit heures, le son de toutes les cloches de la ville appela tous ceux qui devaient accompagner la

(1) Voir Damhouder — *De magnificentia etc. et Phylacterium à Geldolpho à Ryckel.* — Il parait que l'heure de cette procession nocturne fut bientôt changée et qu'elle ne sortit plus qu'à 5 heures du matin.

procession solennelle, à la place qui leur était indiquée d'avance.

A 10 heures du matin on les remit en branle, et les grandes corporations sortant des lieux de leur réunion allèrent, en passant par le Bourg, occuper sur la grand'place, devant les halles, les bancs qu'on y avait placés afin de contenir la cohue et de réserver aux personnages officiels la liberté de défiler.

La haie étant ainsi formée, les autres métiers, précédés de leurs trompettes sonnant des airs joyeux, ouvrirent la procession, d'après le rang indiqué. Chaque métier, chaque corporation avait alors quatre, six et jusqu'à huit torches superbement ornées, ainsi que deux croix dorées, que l'on portait dans les processions devant le chapelain, le doyen et le serment.

Vinrent ensuite les filles et les garçons des deux écoles des pauvres de la ville. Ce cortège mit jusqu'à ce moment, à peu près deux heures à défiler.

A midi, le clergé de St-Donat, accompagné de tout le magistrat de la ville, sortit de la cathédrale pour aller à la chapelle de St-Basile. La relique du S. Sang fut alors déposée, en présence du bourgmestre et des échevins, dans la châsseet portée par deux chanoines de St-Basile jusqu'au dégré le plus bas de l'escalier de la chapelle. Là ils la remirent aux deux premiers dignitaires du chapitre de St-Donat qui allèrent la placer sur le maître-autel de la cathédrale, en attendant que les ordres religieux et les ecclésiastiques, aiusi que quelques officiers jurés, eussent défilé dans l'ordre suivant:

Les Franciscains, les Carmélites, les Augustins, les Dominicains et les chanoines réguliers:

Puis les églises de St-Sauveur, de St-Jacques, de Ste-Walburge, de Notre-Dame, de Ste-Cathérine, de

St-Gilles, de St-Donatien, de Ste-Anne, de Ste-Croix; les prélats et les jurés.

Ils furent suivis de six chefs-hommes et des douze *deelmannen*, de plusieurs corporations de pèlerins, des écoles de Bogaerde et de Ste-Elisabeth, des enfants trouvés, et des membres de la confraternité de Jérusalem.

A ce moment les prélats et les évêques qu'on avait invités à cette cérémonie, sortirent de la sacristie de la cathédrale et vinrent au chœur rendre leur hommage au S. Sang, en attendant qu'on leur donnât le signal du départ.

Dans l'intervalle, les officiers de la ville, les pensionnaires, le bourgmestre de la commune, les conseillers et les croix de tous les métiers, au nombre de près de deux cents, défilèrent.

Le secrétaire-criminel prevint ensuite les prélats que le moment de partir était arrivé: trente thuriféraires précédèrent les évêques qui portaient le S. Sang, entourés et suivis de plusieurs personnes constituées en dignité, parmi lesquels le bourgmestre portant les clefs de la ville, et les échevins avec le reste du magistrat, tous habillés des couleurs civiques.

La procession était fermée par les corporations armées.

Geldolph à Ryckel (1) a copié tous ces renseignements dans Dambouder. Il exprime ses regrets de ce qu'on avait supprimé les pieuses représentations scéniqnes que l'on organisait dans différents endroits de la ville. Il forme des vœux pour que, dans l'intérêt de la ville et de la dévotion, on revienne à ces naïves exhibitions. Je crois que, de nos jours, on a bien fait de conserver à cette cérémonie, son caractère exclusivement religieux.

---

(1) Phylacterium ex reliquiis sacris. Brux. 1639, in-4°.

Arrivée dans l'ordre décrit jusqu'à l'hôpital de St-Julien, toute la procession s'arrêta. Le magistrat de la ville, la confrérie du Saint Sang et la plupart des membres du haut clergé s'en séparèrent et, en attendant que la relique sainte, portée par les chanoines de St-Basile et de St-Donat, eût fait le tour des remparts, ces messieurs consacrèrent le temps de repos, à un banquet qui leur était préparé dans une grande chambre de l'hôpital, appartenant à la ville. Quant à la procession, elle sortit par la porte de la Bouverie et parcourut entre les deux fossés de la ville, le chemin jusqu'à la porte des *Baudets*, où elle rentra. Elle suivit ensuite le rempart de Ste-Claire jusqu'à la porte de St-Léonard, par laquelle elle passa pour aller jusqu'à la porte Ste-Catherine, et elle retourna définitivement en ville, pour regagner l'hospice de St-Julien par les remparts intérieurs. A son arrivée, toute la procession se reforma comme au moment de sa sortie du Bourg, mais en sens inverse, c'est à dire, les derniers devinrent ici les premiers: vers le soir le S. Sang fut rendu à la chapelle de St-Basile et remis à la garde de ses chapelains.

Cet ordre de la procession subit successivement de grands changements; c'est ce qui arrive ordinairement aux projets de ce genre et qui devait surtout se renouveler dans une cérémonie dont l'exécution complète dépendait du concours de tant de monde; mais le fonds resta le même aussi longtemps que les éléments de cette immense procession subsistèrent.

Je dois discuter ici un épisode de l'histoire du S. Sang qui depuis quelques années, a obtenu une créance de confiance, mais dont personne n'a songé à examiner la vérité. C'est la perte prétendue de la précieuse relique

quc l'on aurait retrouvée dans les fossés du Béguinage. Jen suis fâché pour l'honorable institution qui attache peut-être quelque importance au fait, mais il ne possède pas le moindre dégré de probabilité, et n'est fondé sur aucune autorité de quelque valeur; voici ce qu'on raconte:

Philippe d'Artevelde arriva inopinément le 2 mai 1382 dans la plaine d'Assebrouck, nommée *Beverouts Veld*, avec 5,000 Gantois. Bien qu'assaillis à l'improviste, les Brugeois n'étaient pas hommes à reculer devant leurs ennemis. Aussi, pour montrer la sécurité dont ils jouissaient, ils n'hésitèrent pas, le lendemain, 3 mai, jour fixé pour la procession, à préparer la cérémonie avec toute la pompe et toute la magnificence habituelles.

La procession sortit donc comme de coutume; comme de coutume elle suivit sa marche religieuse, mais, arrivée hors des mûrs de la ville entre la porte de Ste-Croix et la porte Ste-Cathérine, le pieux cortége fut tout-à-coup troublé par la brusque arrivée de quelques bourgeois armés qui marchaient avec grand fracas à l'encontre de l'ennemi:. vainement les mieux avisés d'entre leurs concitoyens essayèrent-ils de les retenir, en leur montrant la folie d'une tentative faite sans réflexion et sans plan; ils n'écoutèrent personne et se ruèrent dans un affreux pêle-mêle audevant des Gantois.

Mais une pareille cohue n'avait pu, sans la troubler, traverser la procession. Plusieurs de ceux qui composaient le cortége s'étaient retirés ou avaient pris la fuite. Le clergé était resté à son poste, mais il avait accéléré le pas pour achever ce qu'il restait à parcourir du tour habituel. Tout-à-coup des cris tumultueux se font entendre, la terreur se répand dans les rangs, on se pousse, on se heurte, c'est à qui fuira le danger et ce danger était imaginaire. Tel était le trouble général, que bientôt

ceux qui entouraient de plus près le S. Sang, crurent prudent de se retirer et celui qui portait la sainte relique, perdant la tête à son tour, et s'imaginant que sa vie était menacée, ne trouva pas d'autre moyen de soustraire ce riche trésor à la rapacité de l'ennemi, que de le jeter dans le canal qui coule près du Béguinage: après cette incroyable échauffourée, les Brugeois furent dans la plus grande désolation à cause de cette perte.

Il arriva qu'un jour une des religieuses du Béguinage se trouva près du canal, et comme dans cet endroit l'eau était d'une grande limpidité, elle aperçut au fond un objet dont l'éclat la frappa. Elle courut en avertir la supérieure du couvent et elles retirèrent de l'eau la précieuse relique du S. Sang.

Les autorités de la ville en furent informées; on organisa une procession pour aller reprendre, avec la plus grande magnificence, le trésor retrouvé, et depuis lors, l'honneur d'inaugurer et de clôturer la quinzaine de la fête du S. Sang appartient aux religieuses du Béguinage.

Remarquons d'abord que cette histoire de la perte du S. Sang, n'a été mentionnée par aucun historien, et que le seul fondement de ce rêve est un tableau conservé à l'infirmerie du Béguinage: il représente l'intérieur d'une église. « On y voit, dit le premier qui » ait raconté ce fait, on y voit une religieuse trans- » portant pieusement le S. Sang déposé dans une espèce » de châsse en or. »

Rien n'indique dans le tableau que cette châsse soit celle du S. Sang; la forme, il est vrai, est à peu près celle d'un ancien reliquaire de St-Basile, mais plusieurs autres châsses de reliques, que l'on retrouve encore, lui ressemblent aussi bien: aucun argument ne peut donc être déduit de cette apparence.

« La religieuse, dit l'auteur, se dirige vers l'autel, » en présence du comte de Flandre et de la comtesse, » son épouse. »

Il n'y a pas de comte sur le tableau; un homme vêtu d'un manteau y est agenouillé devant une châsse; mais il ne fait aucune attention au reliquaire que porte la béguine; et il n'a aucune marque de dignité. D'ailleurs, à l'année où on a supposé que cette découverte fut faite au Béguinage, et où l'on prétend que le prince assista à la cérémonie, ce comte, qui devait être Louis de Male, ne se trouvait même pas à Bruges. Ensuite, la personne que l'on fait passer pour comtesse, n'a rien qui la distingue d'une dame ordinaire: il était d'ailleurs impossible que, en 1382 ou 1383, la comtesse, femme de Louis de Male, se présentât au Béguinage, puisqu'elle était morte en 1368, au moins quatorze ans auparavant.

« Plusieurs personnages les accompagnent, dit-on; » on n'y voit que quatre personnes étrangères, le cul-de-jatte historique de S. Begge, un homme avec une jambe de bois, un pauvre et une demoiselle; et si c'est de cela que l'on forme une cour au comte; on n'est pas exigeant.

L'auteur lui-même n'avait pas grande confiance dans son histoire, ni dans l'autorité sur laquelle il la basait, car il ajoute: « L'on a essayé d'expliquer de mille et une manières le sens de ce tableau; » c'est mille de trop, une seule suffisait et elle ne peut laisser de doute; le tableau représente de pieux fidèles qui viennent honorer des reliques, peut-être celles de S. Begge, les offrandes qui se trouvent sur l'autel le prouvent.

Il ne manque pas d'auteurs contemporains qui ont décrit très-minutieusement tous les détails de la bataille du *Beveroutsveld*, et pas un seul ne fait la moindre mention

de la perte de la relique : toutes les circonstances qu'ils relatent prouvent, au contraire, que rien de pareil n'arriva. Si la relique du S. Sang avait été perdue à cette occasion, tous les historiens auraient considéré cette perte comme le plus grand malheur de la journée, comme le plus désolant résultat de l'attaque des Gantois.

Voici l'histoire réelle : Le matin du samedi, 3 mai, le bruit se répand que les Gantois sont arrivés à une « grand'lieue de Bruges, » dit Froissart, chroniqueur contemporain.

Il fut décidé qu'on enverrait trois hommes d'armes chevaucher dans les champs, pour examiner la position de l'ennemi ; ils partirent, dit le même historien, « montés sur fleur de coursiers. » Les trois seigneurs chargés de cette inspection, approchèrent jusqu'à l'entrée du camp, « ni oncques les Gantois ne s'en murent et montrèrent par semblant que ils fussent tous réjouis de leur venue. »

Les seigneurs revinrent à Bruges et rendirent compte de leur inspection. Jusqu'ici il n'y a pas ombre d'attaque, ni la moindre crainte de présence d'ennemis aux environs de la ville.

Ils rapportèrent au comte que les campés était peu nombreux, « que ils étaient entre cinq et six mille. » Louis fit aussitôt armer tous ses gens ; les trompettes sonnèrent et les troupes se rassemblèrent sur le marché.

Le prince les inspecta et commanda la marche : « A son commandement, dit Froissart, nul ne désobéit, mais se partirent tous de la place ; premièrement gens de pied et les gens d'armes suivirent après.

Ils étaient au nombre de quarante mille, et arrivèrent près du lieu où les Gantois étaient retranchés, sans rencontrer un seul ennemi. Une grande nappe d'eau se trouvait

entre eux et le camp; on conseilla au comte de remettre l'attaque au lendemain. Il est essentiel de remarquer les motifs sur lesquels on fondait ce conseil? C'est Froissart encore qui nous le dit: « Parceque le soleil s'en allait tout jus. » On avait mis une heure et demie ou deux heures à faire le trajet de Bruges au *Beverouts Veld*, et à l'arrivée des Brugeois le soleil se couche; on n'était donc sorti de la ville qu'après l'heure de la rentrée de la procession; on en avait d'ailleurs sans doute htaé le retour. Jusqu'au coucher du soleil, aucun Gantois n'avait quitté son camp; l'histoire ne mentionne aucune attaque avant le soir.

Contre la volonté du comte, les Brugeois attaquent imprudemment l'ennemi et trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, jettent les armes, s'enfuient et sont massacrés en grand nombre. Le comte n'échappe qu'à la faveur des tenèbres de la nuit qui était survenue. Voilà toute l'histoire de la journée.

La présence des Béguines dans la procession, et l'espèce de droit acquis d'ouvrir la cérémonie, n'a aucun rapport avec la prétendue découverte du S. Sang; c'est un droit, ou plutôt un privilège qu'elles possédaient avant 1382: non seulement à Bruges, mais dans toutes les autres villes du pays, à l'entrée des princes ou des princesses, aux religieuses du Béguinage était dévolu le droit de marcher les premières, et d'offrir aux souveraines une couronne de roses.

Mais continuons l'histoire des processions et des modifications qu'elles subirent.

En 1385 cette cérémonie primitive prit de nouveaux développements. La quinzaine consacrée au culte du S. Sang, instituée en même temps que la procession solennelle, présentait trop de vide au gré de la piété

des Brugeois. Pour remplir les lancunes, il fut décidé que le clergé des différentes églises et les ordres religieux de la ville organiseraient alternativement une procession pour chacun des quinze jours. Loin de relacher la ferveur des fidèles, cette innovation donna un nouvel aliment au zèle des fidèles; ils vinrent assister à chacune de ces touchantes cérémonies, comme ils avaient coutume d'affluer à la fête solennelle.

Les processions de la quinzaine se succédaient dans l'ordre suivant:

Le premier jour, c'est-à-dire le 3 mai, les Béguines, dès cinq heures du matin, inauguraient la solennité du S. Sang par une procession; elles faisaient la clotûre de la quinzaine par la même cérémonie.

Le deuxième et le neuvième jour étaient célébrés par les chanoines de St-Donat.

Le troisième et le dixième jour, le prévôt de Notre Dame faisait le tour de la procession, accompagné du clergé qui dépendait de son chapître.

Le quatrième et le onzième jour, la même cérémonie était organisée par le chapître de S. Sauveur, accompagné du clergé de toutes les églises paroissiales de la ville.

L'abbaye de l'Eeckhoute célébrait le cinquième jour.

Enfin, les sixième, septième, huitième, treizième et quatorzième jours, furent divisés entre les Frères Mineurs de S. François, les Dominicains, les Augustins et les Carmes.

Un manuscrit du xve siècle, donne les psaumes, les cantiques et les antiennes qu'on chantait durant la solennité de la procession du S. Sang. Nous les communiquons ici:

1. Quand la procession sortait de la chapelle, on chantait le cantique, *Confessor Domini pater Donatiane.*

2. A la grand'place, en face de la statue de la Vierge placée à la tour des Halles, on entonnait le *Regina lætare.*

3. Près de l'église de St-Sauveur, on chantait le *Salvator mundi.*

4. Arrivé dans l'église de l'hospice de St-Julien, le clergé fit entendre le *Virgo gloriosa* et le *Veni Sancte Spiritus.*

5. *Te Deum sanctum* était chanté lorsque la procession sortait par la porte de la Bouverie.

6. Tandis qu'elle se portait vers la porte Maréchale, on spalmodiait le: *Domine ne in furore tuo* et puis jusqu'à la porte des Baudets : *Qui sunt isti?*

7. Devant cette porte, on entonnait le psaume: *Beati quorum remissæ sunt iniquitates.*

8. Le long du rempart Ste-Claire, on chantait *Argentum et aurum non est mihi* etc.

9. On faisait entendre dans l'église des Riches Claires, dites des Urbanistes, l'hymne: *Beata Dei genitrix.*

10. A la porte de Damme on reprenait le *Domine ne in furore tuo.*

11. En se dirigeant vers l'église des Chartreux, on entonnait l'antienne: *Inter natos mulierum non surrexit major* etc.

12. Le *Miserere* fut chanté depuis la porte de Ste-Croix jusqu'à la porte de Gand, ainsi que le cantique: *O Crux gloriosa.*

13. Dans son trajet jusqu'à la porte Ste-Catherine, on fit entendre le chant: *Cum in sancta Catharina* etc. et 14° devant la porte de ce nom, le psaume: *De Profundis.*

15. Près du Béguinage on entonnait le psaume: *Exurge Domine adjuva nos;* puis l'invocation: *Mediatrix nostra quæ es post Deum spes sola,* jusqu'à l'hôpital de St-Julien.

En retournant à la chapelle de St-Basile, on chantait solennellement l'hymne: *Miles Christi gloriose, Basili sanctissime,* et le: *Dulcis sanguis, dulcis liquor.*

Comme les Israëlites autrefois eurent recours dans toutes leurs calamités à l'arche du Seigneur, ainsi le S. Sang fut toujours le refuge des Brugeois.

L'*Excellente Chronike* nous a conservé un trait qui prouve en même temps et la confiance des Brugeois dans la protection du S. Sang et leur amour pour leurs princes.

Charles-le-Téméraire, alors comte de Charolais, était allé, au nom de son père, avec une nombreuse armée combattre les Français. On fut longtemps sans recevoir des nouvelles, ce qui causa les plus vives inquiétudes. Dans cette conjoncture, le magistrat de la ville provoqua une procession générale en l'honneur de Dieu et pour le succès des armes de leur prince. On porta la vénérable relique au Béguinage et l'on y pria avec ferveur pour la conservation et la gloire de nos armées.

Bientôt après, la guerre allait se rallumer encore; on fit, le 27 novembre 1470, une procession extraordinaire et le Saint Sang fut porté aux Dominicains, avec les restes précieux de S. Donat, de S. Boniface et de S. Éloi.

D'autres processions de ce genre eurent lieu le 6 Février 1471, le 22 Juillet 1472, en 1475 et 1477.

En 1479, il y en eut trois; le S. Sang fut porté à la Madeleine; à la seconde procession on le transporta à Notre-Dame, en présence de Marie de Bourgogne.

Maximilien, son mari, était allé à la rencontre de l'ennemi qui menaçait d'envahir le pays et de ravir ses possessions à notre princesse.

Maximilien joignit ses prières à celles de la comtesse, et le jour même de la bataille, avant d'en venir aux

mains, il rassembla son armée, l'engagea à mettre toute sa confiance dans le Sauveur des hommes et à implorer son secours, par l'intercession de sa glorieuse passion.

Alors, en présence de toute l'armée, il s'agenouilla, et tous ses braves soldats l'imitèrent; tous ensemble récitèrent cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur des cinq plaies de notre divin Sauveur. Fortifiés par la foi, remplis de la plus ferme espérance, nos soldats marchèrent d'un pas assuré contre l'ennemi, et une victoire complète couronna tant de piété et tant de courage.

Transportée de joie et de reconnaissance, toute l'armée tomba à genoux sur le champ de bataille et envoya son étendard à la chapelle de St-Basile pour y être suspendu devant l'autel en signe de gratitude et en souvenir du bienfait obtenu (1).

Par les soins de l'archiduchesse Marie, une procession fut organisée pour offrir à Dieu l'expression des sentiments qu'avait inspirés à la princesse et à ses sujets, la victoire de Guinegate. Le S. Sang fut porté à l'église de St-Sauveur; Marie assistait à la cérémonie, suivie de ses dames d'honneur, toutes nu-pieds, un cierge à la main et dans le plus profond recueillement.

Le 27 mars 1482, une autre procession de cette nature fut indiquée; la princesse bien-aimée se trouvait à l'agonie, un accident allait la ravir à l'amour de ses fidèles sujets. On eut recours au ciel, on sollicita cette guérison si désirée; mais la princesse expira durant la

---

(1) Item ghegheven Daniel Vroylinc in hoofscheiden van dat hy den standaert van der stede van Brucghe inbrochte uter reyse gheschiet in ougst LXXIX up tvelt te Viefville (Guinegate) daer onze gheduchte heê en prince Victorie hadde jeghen den francoysen en welken standaert ghehanghen is tsinte Baselis voor twaerde helighe Bloed. ɪɪ sc. gr.
Compte de la ville 1479.

procession; vers l'heure de midi, elle rendit sa belle âme à son Créateur.

Je serais trop long, si je voulais seulement indiquer toutes les processions extraordinaires et les motifs de leur sortie; ce que j'en ai dit, suffit amplement pour prouver que le zèle et la vénération pour le S. Sang ne diminuaient pas.

Ces cérémonies attirèrent toujours beaucoup d'étrangers à Bruges; dans l'intérêt de la ville on tacha d'augmenter ce concours en organisant un *ommegang,* qui sortait après la rentrée du S. Sang.

En 1686, des chars de triomphe firent partie de la procession, mais lors du jubilé en 1749, on fit seulement avec les chars et les cavalcades un *ommegang* qui sortit vers une heure de l'après-diner.

On avait célébré le jubilé de 1648 avec une magnificence et une pompe vraiment prodigieuses. Le jubilé de 600 ans ne put avoir lieu qu'en 1749, à cause de la guerre entre la France et l'Autriche.

Custis a publié une description complète de cette fête, à laquelle il a ajouté des gravures représentant les chars de triomphe et les embellissements imaginés par les métiers.

En 1786, on se prépara à fêter dignement le Jubilé de l'heureuse conservation du saint Sang par Perez de Malvenda; mais il fallait une permission de l'autorité supérieure, et on n'obtint qu'un refus catégorique; il était décidé par le Gouvernement, que ces fêtes seraient abolies.

Le malheureux Joseph II fut victime de l'orage qu'il avait aidé à susciter; il perdit ses domaines belgiques, et la réligion y fut ruinée, autant qu'elle pouvait être

ruinée par la haine la plus ingénieuse et la cruauté la plus révoltante.

Les Français envahirent notre pays et entrèrent à Bruges le 10 novembre 1792. Un revers momentané les éloigna pour quelque temps et, le 27 septembre 1793, on institua une quinzaine extraordinaire de dévotion; la dernière procession eut lieu le 3 mai 1795, mais sans la châsse précieuse; elle avait été transférée en Hollande avec les autres objets de valeur appartenant à la chapelle.

CHAPITRE IV.

LE SAINT SANG DEPUIS LES TROUBLES DU XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Il y avait déjà plusieurs siècles que le S. Sang recevait les hommages des fidèles, et qu'il était l'objet des libéralités des comtes de Flandre, héritiers de la dévotion de Thierry envers la précieuse relique, lorsque les guerres religieuses éclatèrent.

C'est sous le règne de Philippe II que se manifestèrent ces terribles troubles, qui enlevèrent à la couronne d'Espagne la partie des Pays-Bas, connue sous le nom de Provinces-Unies. Cette révolution laissa partout de profondes traces de destruction, et accabla la ville de Bruges d'une série de malheurs.

En 1578, François de la Kethulle, seigneur Ryhove et premier bailli de Termonde, à la tête d'une troupe d'iconoclastes Gantois, se présenta devant Bruges. Il trouva un auxiliaire et un complice dans la personne du gardien de la porte Ste-Croix, Jacques Mostaert, qui livra la ville au fanatisme de ces sectaires.

Ces bandes impies déchainèrent surtout leur fureur contre les monuments religieux : elles se jetèrent dans les églises et s'y livrèrent à tous les excès qu'une rage aveugle est seule capable d'inspirer Les autels furent dépouillés des ornements dont la piété des fidèles les

avait enrichis, les vases sacrés enlevés, profanés, fondus. Le pavé du temple était jonché des débris des saintes images et même des reliques des saints qu'on foulait aux pieds. Les objets d'art n'eurent pas un meilleur sort; ils furent confondus dans la destruction générale.

Pour être plus libres dans le système de vandalisme qu'ils venaient d'organiser, les hérétiques avaient changé la régence de la ville et composé une administration de partisans de leurs opinions.

Jusque là, la chapelle de St-Basile avait été épargnée par les factieux, mais ses richesses ne tardèrent pas de tenter leur cupidité. Elle devait subir le même sort que les églises. Bientôt le nouveau magistrat intima au prévôt de la noble confrérie, l'ordre de livrer tous les ornements et les objets précieux que possédait la chapelle. Vainement la confrérie se récrie contre l'injustice d'un ordre pareil; on ne fait aucun cas de ses justes réclamations; elle désirait surtout d'arracher à la rapacité des révolutionnaires une châsse de forme gothique, objet d'art d'un grand prix, qui servait à exposer le S. Sang aux hommages des fidèles. Ses sollicitations et ses efforts furent inutiles. Le beau reliquaire fut détruit et converti en lingots.

L'intolérance des religionnaires inspirait au clergé et aux marguilliers de la chapelle de St-Basile des craintes sérieuses pour la précieuse relique elle-même, et les malheurs qu'on appréhendait seraient infailliblement arrivés sans les soins de Don Jean Perez de Malvenda, premier marguillier de la chapelle du Saint-Sang, dont la belle conduite dans ces circonstances est au-dessus de tous les éloges. Cet homme vertueux, se rendant un jour de bon matin à la chapelle de St-Basile, entend que les sectaires étaient occupés à piller l'église cathédrale de

St-Donat. Tout portait à croire que leurs dévastations ne s'arrêteraient pas à la cathédrale et que la précieuse relique était en danger de tomber entre leurs mains sacriléges. Malvenda sentit qu'il n'y avait pas de temps à perdre; il court à la chapelle, d'accord avec les chapelains, enlève la précieuse relique et la porte chez lui. Il la met dans une double enveloppe de coutil et de papier qu'il scelle soigneusement du cachet de ses armes. Puis renfermant le tout dans une boîte de plomb, qu'il fait souder par un homme qui n'en connait pas le contenu; le trésor est déposé dans un coffret de bois et enfoui dans la terre. Quelque temps après, Perez de Malvenda alla loger dans la maison de Mr Van Hollebeke, rue Neuve (1), et scella la relique dans le mur.

Le dépositaire vint demeurer ensuite près du pont St-Jean Népomucène, dans la maison qu'occupe à présent Mr B. Roels. L'on y voit encore la cave sécrète (nommée ici une *cayenne*), où Malvenda cacha son précieux dépôt. Il y resta jusqu'en 1584.

A cette époque le duc de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, ayant reconquis Gand, Ypres et les principales villes des Flandres, chassa les révolutionnaires et la paix fut proclamée à Bruges, par le duc d'Aerschot. Voyant la ville et le pays dans une sécurité complète, Don Perez de Malvenda alla trouver Mgr. Rémi Driutius, IIme évêque de Bruges, et lui exposa tout ce qu'il avait fait pour sauver le S. Sang: il le pria en même temps de vouloir présider à l'ouverture juridique de la boîte, afin d'en constater l'identité.

Cette opération eut lieu le 30 novembre 1584,

---

(1) C'est la maison occupée en 1819 par Mr De Man.

dans la salle capitulaire de St-Donat, en présence de Mgr. l'Évêque, du chapitre de la cathédrale, des chapelains et des marguilliers de la chapelle de St-Basile et de plusieurs membres de la noble confrérie du S. Sang. Le même ouvrier qui, six ans auparavant, avait fait la boîte en plomb, l'ouvrit par ordre de l'évêque, qui en retira le S. Sang. On trouva les enveloppes très-bien conservées et les sceaux intacts. On ôta les enveloppes, et la fiole fut soumise à l'examen le plus scrupuleux de l'évêque, des chanoines et des chapelains; ces derniers qui, en vertu de leur charge, avaient tant de fois manié la relique, en l'exposant à la vénération des fidèles, étaient surtout à même de la reconnaître. Tous assurèrent qu'elle n'avait subi aucune altération.

Pour plus de sûreté, on entendit comme témoins, le seigneur Malvenda, fidèle gardien du dépôt sacré, et tous ceux qui lui avaient prêté quelque secours dans sa pieuse tâche. Les dépositions faites sous la foi du serment et signées de la main des témoins, prouvèrent unanimement que cette relique était la même qui, avant la révolution, fut vénérée dans la chapelle de St-Basile. Après toutes ces formalités, Mgr. l'Évêque déclara solennellement la parfaite identité de la précieuse relique, et il fit dresser procès-verbal de tous les actes que nous venons d'énumérer.

En 1611, les archiducs Albert et Isabelle se rendirent à la chapelle, qu'ils trouvèrent tristement dévastée. Cette dégradation émut ces pieux personnages et grâces à leur générosité, on put remettre la chapelle dans un état convenable. Le reliquaire du S. Sang fut orné par eux de plusieurs pierreries; les vases et les objets précieux que possédait anciennement la chapelle, furent renouvelés et, dans leur munificence, ils firent don d'une

châsse en argent, dont on se servit depuis, tous les vendredis, lors de l'exposition du S. Sang.

Cet exemple excita l'émulation de la ville: le zèle et la piété qu'avaient montrés ces princes, engagèrent les Brugeois à offrir de leur côté au S. Sang un objet digne de sa valeur et de la vénération qu'ils lui portaient.

Le 29 mars 1614, les membres de la noble confrérie prirent la résolution de faire confectionner une nouvelle châsse pour y déposer la précieuse relique.

L'administration communale vota pour cet objet un subside de 400 florins; le reste fut couvert par des souscriptions et des dons particuliers; la chapelle elle-même intervint pour une large somme.

L'œuvre fut confiée à Jean Crabbe, orfèvre de la ville et auteur du dessin adopté; il l'entreprit sans aucune stipulation préalable: on le paya sur une déclaration d'experts, qui évaluèrent tout à la fois le travail et la valeur de la matière.

Cette châsse fut achevée au mois d'avril 1617, et portée, pour la première fois, dans la procession solennelle, le 4 mai.

La châsse est jolie et d'une grande richesse; elle a un mètre et 29 centimètres de hauteur, sur une largeur de 61 centimètres; elle pèse 769 onces, le tout en or et en argent.

La base hexagonale est portée sur six pieds. Les armoiries de trente-un membres de la confrérie, sont richement ciselées et émaillées autour de la base. A chaque angle de l'hexagone s'élève une colonne et ces six colonnes cannelées et minces soutiennent un entablement formant une espèce de baldaquin qui semble abriter la châsse proprement dite. Cette châsse a la forme d'un coffret hexagonal aussi, fermé par une sorte de toiture surmontée

d'une croix et des statuettes de la Vierge et de S. Jean ; on voit au-dessus de la croix une couronne qui, d'après la tradition, est celle qui a été offerte au S. Sang par Marie de Bourgogne. Autour de l'entablement règnent des crètes incrustées de pierreries précieuses et d'intailles antiques.

Le baldaquin est surmonté de trois chapelles rondes, formées de six colonettes et d'un dôme; elles contiennent des statuettes; la chapelle du milieu en a une autre qui lui est superposée et de la même forme. Le faîte est un pélican.

On a enchâssé dans ce reliquaire une grande quantité de perles et de pierres précieuses. La châsse est éblouissante, mais n'est pas un chef-d'œuvre ; l'exécution laisse beaucoup à désirer ; elle n'a rien de ces admirables reliquaires du moyen-âge, que faisaient les artistes avec ce sentiment religieux, cet ensemble de conception, cette délicatesse d'exécution et cette perfection, qui font encore le désespoir de nos temps.

Depuis les troubles du xv[e] siècle jusqu'à la révolution française, l'histoire de notre sainte relique n'offre aucun épisode bien remarquable.

Tous les souverains vinrent successivement vénérer le S. Sang. Joseph II même, qui quelque temps après fut victime des orages qu'il avait tant aidé à susciter, assista aux cérémonies célébrées en l'honneur du Sang de Jésus.

Le péril que courut notre précieuse relique dans les jours de malheur qu'amena l'irruption des Français dans notre pays, fut beaucoup plus grand qu'on ne le soupçonna alors.

Les Brugeois ne pouvaient se décider à croire que la perversité et l'impiété des revolutionnaires, qui quelques jours auparavant se nommaient encore chrétiens, fut

arrivé à un dégré qui pût faire craindre, que sans des précautions infinies, le S. Sang serait en danger d'être détruit.

Heureusement, un homme pieux, Richard Godefroit, par ses prudents avis et même par ses importunités, parvint à obtenir qu'on lui permit de cacher la relique sainte.

Toutes les histoires du trésor conservé dans notre ville, contiennent des détails minutieux sur les lieux où il fut déposé depuis 1765 jusqu'en 1819. Ces détails ont un intérêt spécial pour nous, mais ils sont connus; je crois donc inutile de les répéter au long: je me contenterai d'indiquer sommairement les endroits où le S. Sang fut successivement caché et de livrer à la reconnaissance de mes concitoyens et au respect du pays, les noms des hommes pieux qui acceptèrent la responsabilité de cette conservation.

La plupart de ces maisons se trouvent sur le tour de la procession; on verrait avec bonheur qu'une inscription, fût-elle temporaire, indiquât les endroits.

La relique fut d'abord portée durant quelques jours dans une maison de la rue Haute, vis-à-vis la rue du Verger, et en face de celle qu'on nomme *den Appelzak*, dans l'habitation de Richard Godefroit, cotée Sn N° . Les temps devinrent plus tranquilles et l'on fit, en 1795, une procession générale, mais aussitôt que l'on connut l'interdiction du culte public, M. De Gheldere s'empressa de transporter la précieuse relique chez lui (quai Spinola, sud Sn N°), où elle resta jusqu'au 30 octobre 1797.

Le pieux chapelain la déposa ensuite chez M. le vicaire-général Caytan, place Maubert, B 1, N° 25.

De là elle fut transportée, le 8 novembre 1797, à l'*École latine,* maintenant le couvent des Théresiennes, et confiée à la piété de M. Donche, prêtre.

La relique fût à peine mise en lieu de surêté que l'impiété leva hautement la tête et se livra aux plus grands excès.

Après la signature du concordat, les fidèles commencèrent à exprimer le désir de revoir leur sainte et inappréciable relique.

M. le baron De Croeser, maire de la ville, mit le plus sincère empressement à repondre aux vœux de ses administrés et fit des démarches réitérées auprès de l'autorité ecclésiastique, mais sans résultat; on se méfiait de Napoléon, et cette méfiance est un trait caractéristique des sentiments de la Belgique vis-à-vis de l'empereur.

En 1812, on allait mettre en vente le local dit l'École latine, et M. Donche crut prudent de confier son dépôt à une autre personne. Il choisit M. le baron Jean De Pelichy-Van Heurne, actuellement bourgmestre de la ville, comme l'homme le plus digne de la confiance. M. Donche lui remit donc, le 9 mai 1812, le dépôt qu'il avait caché et secrètement honoré durant plusieurs années.

Mr De Pelichy demeurait alors rue Vieux-Bourg, N° 37. C'est de là que tous deux se rendirent chez Mme Gertrude, baronne de Pelichy, demeurant rue Travèrsière, N° 18, et le S. Sang y resta jusqu'au 20 Août 1819, qu'on la transporta à l'église de St-Sauveur; le lendemain eut lieu l'examen juridique de la relique; elle fut solennellement exposée aux hommages et à la pieuse vénération des fidèles et portée dans une procession, dont la magnificence égala l'ardente piété et la foi sincère des habitants.

ANNEXES.

I.

TRANSCRIPTUM SEU COPIA BULLÆ APOSTOLICÆ DE SS. SANGVINE D. N. IESV CHRISTI BRVGIS QVIESCENTE.

Nos Burgimagistri, Scabini, et Consiliarii Civitatis Brugensis, in Comitatu Flandriæ, sub ditione Invictissimi ac Augustissimi PHILIPPI QUARTI, *Hispaniarum Regis, Archiducis Austriæ, Comitis Flandriæ, etc. Omnibus has visuris Salutem in Domino. Iis supplicantium desideriis libenter intendimus, per quæ honorem Dei, ac venerationem SS. Reliquiarum, earumq. authoritatem promoveri posse conspicimus. Hinc est quòd cum nos pro quibusdam Reipublicæ nostræ negotiis ad secretiora huius Ciuitatis archiva in phalis seu hallis, in foro Brugensi, sub novem clavibus asservata, die datæ præsentium essemus convocati et in corpore congregati, ad instantiam quorundam piorum virorum promotioni cultûs ac venerationis erga sacrosanctas Reliquias* SANGVINIS DOMINI NOSTRI IESV CHRISTI, *Redemptoris nostri, in Ecclesia sancti Basilii, in Burgo huius ciuitatis Brugensis, à quingentis aut çirciter annis, quiescentes*

singulariter incumbentium, ibidem in præsentia omnium nostrûm, videlicet Burgimagistrorum, Scabinorum, Consiliariorum, Thesaurariorum, Pensionariorum, ac Decanorum diuersorum opificiorum eiusdem Ciuitatis, quibus custodia aliquarum ex prædictis clauibus est commissa, ex iisdem archiuis produci fecerimus certas originales litteras Apostolicas Sanctissimi D. N. D. Clementis Papæ Quinti à trecentis triginta annis aut circiter, ibidem asseruatas: ex quarum diligenti inspectione comperimus eas fuisse et esse sanas, integras, nullâ sui parte suspectas, debitè signatas et sigillatas cum bulla plumbea appendente; et factâ earumdem litterarum Apostolicarum fideli collatione cum copia ex iis desumpta et hic inserta, plenè nobis constitit quod eadem copia cum iisdem originalibus litteris Apostolicis de verbo ad verbum concordet. Erat autem tenoris infrascripti.

CLEMENS Episcopus, seruus seruorum Dei, vniuersis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis Salutem et Apostolicam benedictionem.

Licèt is, de cuius munere venit, vt sibi à suis fidelibus dignè ac laudabiliter seruiatur, de habundantia pietatis suæ (quæ merita supplicum excedit et vota) benè servientibus multò maiora retribuit quàm valeant promereri: Nichilominùs tamen desiderantes Domino reddere populum acceptabilem, fideles eius ad complacendum ei, quasi quibusdam allectiuis muneribus, Indulgentiis videlicet et remissionibus inuitamus, vt exinde reddantur diuinis gratiæ aptiores. Attendentes itaque quod in Ecclesia sancti Basilii de Brugis, Tornacensis Diœcesis, quam ineffabilis altitudo prouidentiæ, recti censurâ iudicii, cœlestia pariter et terrena disponens, prærogatiuâ sublimauit honoris, et miraculorum assiduitate decorat, existit non modica quantitas sacratissimi Sanguinis pretiosissimi Corporis, humani generis Redemptoris Domini Dei nostri Iesu Christi: qui per omnes dies ebdomadæ, die Veneris dumtaxat exceptâ, quasi quandam in modum lapidis duritiem repræsentat; die verò prædicto, vt plu-

rimùm, horâ sectâ liquescit, guttatimque distilat, pluraque alia multa miracula, immensâ Dei potentiâ in fidelium populorum præsentia, ex deuotione accedentium in magna multitudine ad Ecclesiam antedictam, inibi operatur. Ex quibus dicta Ecclesia, grandi redditur veneratione colenda, fauoribus attollenda præcipuis, studiis honoranda sollicitis, et sonoris laudum præconiis veneranda: quodque dilecti filii Burgimagistri, Scabini, Consules, et vniuersitas villæ Brugensis dictæ Diœcesis, veræ dilectionis feruore, et zelo intimæ deuotionis accensi, à septennio citra vel circiter in festo inuentionis sanctæ Crucis, cum Prælatorum et Clericorum tam ipsius villæ, quàm circumuicinorum locorum multitudine copiosâ, processionaliter dictam villam circumeunt, Sanguinem ipsum in eiusdem Sanguinis honoris, et reuerentiæ plenitudinem deferentes, vt ex hoc sibi per operis meritum, et aliis pretio Sanguinis predicti redemptis proficiant per exemplum, inducendo eos ad visitandum dictam Ecclesiam, et locum in quo ipsa consistit, et exhibendum effuso pro eis Sanguini reuerentiam omnimodam, et honorem. Nos, quibus prædicta miracula, ipsorum experientia iam multipliciter patefecit, dignum et congruum, quinimò debitum arbitrantes, ut Ecclesiam ipsam, quam ipse (cuius, licèt immeriti, vices in terris gerimus) voluit proprii Sanguinis splendore fulgere, odore respergere, ac laudibus venerari, exhibitione reuerentiæ vberis prosequamur, dictorum Burgimagistri, Scabinorum, Consulum, et vniuersitatis huiusmodi exemplum laudabile prosecuti, Vniuersitatem vestram rogamus, monemus, et hortamur attentè in remissionem vobis peccaminum iniungentes, quatenus ad Ecclesiam ipsam imploraturi à Domino, interuenientibus Sanguinis eiusdem suffragiis, veniam dilictorum in humilitate spiritûs accedatis. Nos enim, vt iidem fideles eò concurrant libentiùs ad eandem, quò suæ deuotionis affectum sibi magis ex diuinæ ac nostræ gratiæ largitione senserint fructuosum, de omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius, auctoritate con-

fisi, omnibus verè pœnitentibus et confessis, qui causâ deuotionis ad ecclesiam et locum præfatos in dicto festo, vel infra quindenam festum ipsum immediatè sequentem, villam circumeundo prædictam, ac in die Veneris maioris ebdomadæ ad ecclesiam ipsam accesserint annuatim, quinque annos et quinque quadragenas; singulis verò aliis diebus Veneris Ecclesiam visitantibus antedictam, centum dies de injunctis eis pœnitentiis misericorditer relaxamus. Datum Auinion. Kalend. Iunii, Pontificatûs nostri anno quinto. *Signatum super plica* P. ASABILIS. *cum bulla plumbea more Romanæ Curiæ ex duplici corda byssina rubei croceiq. coloris impendente, in qua ex vna parte extabant facies SS. Apostolorum Petri et Pauli, et ex alia parte hæc inscriptio* CLEMENS PP. V.

Quare eandem copiam hic insertam, et in præsentia nostrorum omnium vt suprà collatam, authenticam esse testamur, et quantum in nobis est, pro tali ab omnibus habendam fore decernimus per præsentes. In quorum fidem præsentes fieri, et sigillo huius Ciuitatis Brugensis, ac primarii nostri Pensionarii signaturâ communiri fecimus. Datum Brugis Flandrorum anno Domini Millesimo sexcentesimo quadragesimo mensis Augusti die 22. Signatum erat *P. Sproncholf.* et sigillatum sigillo secreto supradictæ Ciuitatis Brugensis in viridi pane subimpresso.

II.

LITTERÆ TESTIMONIALES REUER^{MI} DOMINI GUILIELMI EPISCOPI ANCONITANI, DE MIRACULOSO FLUXU SALUATORIS NOSTRI SACROSANCTI CRVORIS, QUI BRUGIS IN D. BASILIJ ECCLESIA RELIGIOSÈ ASSERUATUR.

Vniversis Christi fidelibus Guilielmus Dei gratiâ Episcopus Anconitanus, Domini nostri Papæ Thesaurarius, et administrator Ecclesiæ Tornacensis, Salutem in Domino, et cum agnitione veritatis devotè Deo promere in vnitate fidei per Iesum Christum gratiarum actiones.

Qvod vidimus oculis nostris, quod prospeximus, et manus nostræ contrectauerunt, annunciamus vobis; vt et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et Filio eius Iesu Christo. Deuiantibus olim patribus, et cuncto humano genere in profundum malorum accubato, apparuit Filius Dei, vt opera dissolueret diaboli, apparuit et charitas Dei: quoniam dilexit nos, et misit Filium suum, propitiationem pro peccatis nostris. Qui intemeratæ virginis Mariæ humilitatem respiciens, in sacris ipsius visceribus dignatus humanari, vt nos a morte tolleret: Ecclesiam sacrosanctam sponsam suam prædestinando, ne in pressuris, quas passura erat, deficeret, suo pretiosissimo corpore et

sanguine charitate inenarrabili decorauit, et fundauit supra firmam petram, Christum incommutabiliter stabiliendo. Istius tam saluberrimi Sacramenti, dignis et à Deo præordinatis temporibus, memoriam cunctis seculis laude dignam reliquit, cùm deuotionem et humilitatem famulæ suæ patriæ Flandriæ, ex qua multi sancti viri originem contraxerunt, acceptando PRETIOSISSIMVM SANGVINEM IPSIVS DOMINI NOSTRI IESV CHRISTI de Ierusalem apportari piè et misericorditer disposuit, et in dicta patria Flandriæ, Brugis, videlicet in ecclesia sancti Basilii collocari, futuris temporibus conseruandum ordinauit: vt nunquam dicta patria Flandriæ sic dotata insolito munere, ab vnitate sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ (quæ cunctorum mater est fidelium) recederet, nec à vero vicario Iesu Christi deuiaret. DE HOC PRETIOSISSIMO SANGVINE, teste Bullâ Apostolicâ, quam tenuimus, et legimus, longo tempore visum est Miraculum, quod positus in phiala crystallina, durus quasi massa sanguinis congelata permansit, præterquam feriâ sextâ. Sed semper in feria sexta à manè, vsque post nonam, videlicet horam passionis et mortis Dominicæ, à fine vsque ad finem phialæ perspicuè et liquidissimè fluxit. Verùm peccatis exigentibus, multis iam annis evolutis, digni non sunt inuenti homines qui tam saluberrimum miraculum cernere meruissent. Hiis autem præuisis à Deo temporibus apparuit gratia Dei Salvatoris nostri præueniens nos, ostendens in seculis superuenientibus abundantes diuitias gratiæ suæ in bonitate super nos, vt ille DIGNISSIMVS AC PRETIOSISSIMVS SANGVIS non dicimus mutaretur, sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis euidentiam, QVOD IN INSTANTI SATIS MODICO, RVBICVNDIOR SOLITO, ET QVAM STATIM ANTE FVERAT, VIDERI SE DIGNATVS EST, GVTTÆQVE SANGVINIS RECENTISSIMÆ ET A MASSA SEPARATÆ LOCIS IN PLVRIBVS CLARISSIME INTVERI POTERANT, et nos tenentes ipsam phialam indignis manibus DICTAS GVTTAS VIDIMVS, ac cæteris circumstantibus luculenter ostendimus ad videndùm. Cum quanta verò deuotione et reuerentia hoc viderunt, singultus et suspiria, abundantiaque piarum lacrymarum indicabant. Hæc, vt piè creden-

dum est, redemptione quæ est in Christo Iesu, per fidem in sanguine ipsius propter remissionem precedentium delictorum, in sustentationem Dei ad ostensionem iustitiæ eius in hoc tempore demonstrarunt, die videlicet Mercurij, penultimâ mensis Aprilis, anno inferiùs annotando. Mutato siquidem superiore vase crystallino ordinatum fuit, per fideles et deuotos Burgimagistros, Scabinos, et Consules, villam Brugensem tunc regentes, vas aliud micans et clarum etiam crystallinum, auro puro circumligatum, lapidibus exornatum pretiosis. In quo quidem vase nouo, die inventionis sanctæ Crucis, tertiâ videlicet Maij immediatè sequenti, quà die iuxta morem, et solito solemniùs fuit processio, deuotissimè celebrata IPSVM PRETIOSISSIMVM REDEMPTORIS NOSTRI SANGVINEM in iam dicta phiala interiori reconditum, quæ per nos ab extra mundata, appositâ circa os phialæ sindone recentiori, nunquam tamen aperta, sed continuè clausa mansit: Astantibus Reuerendis Patribus Simone Morinensi, Bertoldo Lindinensi Episcopis; et Gerardo Clarevallis, Ioanne de Dunis, Ioanne de Thosan ordinis Cistertiensis monasteriorum Abbatibus; Sigero Præposito sancti Donatiani Brugensis; ac nobili et potenti Viro Domino Guilielmo de Namurco Gubernatore Flandriæ, Burgimagistris, Scabinis, ac Consulibus dictæ villæ Brugensis, Nobiliumque multitudine copiosâ: de dicto antiquiore vase, ad ipsum nouum, in ipsa phiala semper manentem transtulimus, licèt immeriti, et recondimus; hominum sexus vtriusque multiplicatis et iteratis millibus, hoc summâ cum deuotione cernentibus.

Quid igitur retribuendum Domino pro omnibus quæ retribuit nobis? Altissimo rerum omnium conditori, qui omnipotentiam suam, parcendo maxime et miserando manifestat, magnificè gratias agimus. Et vt cuncti qui non abnuent, prouocentur ad salutem, ipsius Redemptoris nostri exemplo, qui omnes homines saluos fieri desiderat, sanctorumque Romanorum Pontificum insequentes vestigia: de thesauro misericordiæ Iesu Christi nobis in executione pontificalis dignitatis credito, auctoritate ordinariâ omnibus Christi-

fidelibus verè pœnitentibus et confessis, qui causâ deuotionis ad ecclesiam et locum prefatos in festo inventionis sanctæ Crucis, vel infra quindenam, festum ipsum immediatè sequentem, villam circumeundo, ac in die Veneris maioris hebdomadæ ad ipsam ecclesiam accesserint, annuatim quadraginta dies; singulis verò aliis diebus Veneris ecclesiam visitantibus, viginti dies de iniunctis eis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxamus.

In quorum omnium fidem et testimonium has præsentes litteras, nostro sigillo, quo in dicto officio Thesaurariatus solemus vti, sigillatas concessimus. Actum in prædicta villa Brugensi Tornacensis Diœcesis, anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo octauo, die tertiâ mensis Maij supradicti, Pontificatus sanctissimi Domini nostri Vrbani Papæ Sexti anno vndecimo.

Factà collatione cum suis antiquis litteris, inuentæ sunt concordare de verbo ad verbum. Ita attestor hâc die 17 Septembris 1633.

J. Van Blootacker. Not. Apostolicus.

BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DU S. SANG (1).

Sixte iv. Tractatus de sanguine Christi. Norembergæ, 1473, in-4°. Ejusdem Tract. de Dei potentia; ibidem in-4°.

J. Lud. Vives; Sacrum divinum de sudore Jesu Christi. Concio de nostro et Christi sudore. 1529. Brugis, Hub. Crocus.

Dominicus de Dominicho. De sanguine Christi et de filiatione S. Joannis Bapt. Venetiis 1557, in-12°.

Historia admiranda de Jesu Christi stigmatibus, sacræ sindoni impressis, ab Alph. Paleoto, archiepiscopo Bonon. explicata. Accedunt comm. Danielis Mellonii. Antv. 1616, in-4°.

Cet ouvrage a été traduit du flamand. Voir l'épître au lecteur.

F. Collius. De sanguine Christi, libri quinque; in quibus de illius natura, effusionibus ac miraculis copiosè disseritur. Mediolani, in-4°, 1617.

---

(1) La bibliothèque de Mgr. l'Évêque de Bruges possède un grand nombre de ces anciennes publications sur le S. Sang, et c'est dans une liste bibliographique, écrite par Sa Grandeur, que j'ai puisé plusieurs titres d'ouvrages que je ne connaissais pas.

Brevis historia Sacro-sancti Cruoris Christi D[i] Salvatoris Nostri qui religiosè asservatur et colitur Brugis Flandrorum. Brugis, typis N. Breygelei, 1630. In-plano.

P. Du Fay. Ord. præd. De pretioso sanguine Salvatoris N. J. C. qui Brugis Fland. servatur. Brugis, 1633. In-4°.

R. P. Martini Bresseri Boxtellani S. J. De conscientia lib. vi. Antv., Cnobbaert, 1636; In-4°. De la page 701 à 742.

Phylacterium ex reliquiis sacris, Jesu, Mariæ, Annæ, Joseph, compositum, collect. Josepho Geldolpho à Ryckel, abbate Stæ-Gertrudis Lovanii. Bruxellis, 1639; in-4°.

Philosophia naturalis sacro-sancti corporis Jesu-Christi, edita a doctore Vincentio Moles, Regiæ majestatis Philippi IV medico. Antv. H. Aertssens, 1639; in-4°.

Bartholini. De latere Christi aperto. Accedunt Salmatii et aliorum de cruce epistolæ. 1646; in-8°.

Ferandi. Disquisitiones reliquiariæ. Lugd., 1647; in-4°.

Briefve histoire du précieux Sang de Nostre Seigneur Jésus-Christ, religieusement conservé en Bruges. 1662; in-plano.

Id. en Flamand.

Clotzii. De sudore Christi sanguineo. Hamb. 1671, in-4°.

A. Calovius. De fluxu sanguinis et aquæ Christi laterali. Vitt. 1679.

Ghy siet hier de lanck verhoopte kermis-feest van Brugghe, herstelt tot blydschap der selve beroemde Mari-stede, om te vereeren het H. Bloed, 1670, in rym gestelt door Geleyn Scheppers. Brugghe, 1670; in-4°.

Verborghen schat in 't openbaer ghebragt ofte van de

herstellinghe van 100 jaeren van het weerdigh H. Bloed. Door de scholen van de societeyt Jesu. Brugghe, 1686.

Nieuwe jubele en alghemeyne blyde vreugde van de oudt vermaerde koophandelstadt Brugghe, op het honderdjarig jubilé van het H. Bloedt; door Mr Vander Plancke. Brugghe, 1686.

Joan. Nic. Jacobi. De vulneribus Jesu-Christi Nazareni; Tractatus philologico-historico-Theologicus. Lipsiæ, 1686; in-8°.

F. Bern. Desirant, Brugensis. Oratio de veritate sacratissimi cruoris Domini qui Brugis Flandrorum colitur. Lovanii, 1686; in-4°.

Kœberi J. F. Dissertatiunculæ xxiv. De sanguine Christi. Dresdæ, 1698; in-8°.

Honoré de Ste-Marie. Réflexions sur les règles et l'usage de la critique. Diss. v. p. 325, tome iii. Lyon, 1720.

Lechla; G. A. De pretio Sanguinis physico et religioso. Lipsiæ, 1758.

Dreschler. Num una gutta Sanguinis Christi satisfacere potuerit pro mundo. Lipsiæ, 1705.

J. S. Luppii. Disp. De Sanguine J. C. Wettenb. 1732.

Rocca. De Sanguine a Christo D° in resurrectione reassumpto, tom. i, operum, p. 240. Romæ, 1745.

P. Augustinus Haag. Sanguis Christi in terra vindicatus, seu disc. theol. crit. hist. de SS° Sanguine e latere Christi perfluo, atque in imperiali monast. Vinearum adservato. Constant. 1758. 4.

A la fin se trouve: Ravenspergii typis Jac. Wilebaldi Bez. 1758. Haag, dans le cours de son traité, cite les ouvrages suivants:

CHRISTOPH. SYLVESTRANUS BRENXONIUS. De Sanguine Christi. Haag, p. 80.

SYLVESTER DE PRIERIO. Tractatus de Sanguine (Mantuano). Haag. p. 114.

Miracles arrivés par l'intercession du S. Sang de Weingarten. Livre allemand et imprimé en 1723. Typis Hercknerianis. Haag, 174.

Vinum Germinans Virginis 1711. Voir Haag, p. 182.

P. GRETSERUS. De sancta Cruce. Haag, p. 23.

DE LUGO. De incarnat. Disp. XIV. De Sanguine Domini.

SUAREZ. In tertiam partem, tom. II, disp. XLIV, sect. 3.

PETAVIUS. De Incarnatione.

BENEDICT. XIV. De SS. Canonizat. lib. IV, part. 2, C 10, N° 8, et part. I, C 31, N° 6.

Id. De festis Domini nostri J.-C. N° 374.

CHIFFLET. De linteis sepulchralibus.

SANDINI. Hist. familiæ sacræ.

MOLANUS. Natal. SS. Belgii ad 3 maii.

Istoria filosofico-critica del SS. miraculo seguito in Firense nel XIII secolo. Da Ireneo Cocidogmacchinvio, giureconsulto in Lucca, 1767, 8°.

Oratio panigyrico-moralis de SS. Jesu Sanguine dicta 16 maii, 1749, per Donat. Joann. Arents, Brugensem, in-4°.

Acta sanctorum. Bolland. tome II, martii, p. 381. De S° Longino.

Ibid. tome III, septembris. J. STILTINGUS, de S° Barypsaba.

BAILLET. Traité du Vendredi Saint, § 3, des reliques de J.-C. Art. I.

MABILLON. Annal. Bened. tome III, app. p. 699. Translatio Sanguinis Domini.

PERTZ. Monum. Germ. hist. tome IV. hist. p. 445; Translatio Sanguinis Domini.

CALLES. Annal. Eccles. germ. tome IV, lib. III, N° 49.

COSTERUS. Medita. de passione, 49.

DAMHOUDER. De magnificentia Politiæ amplissimæ civitatis Brugarum. Antv. Bellerus, 1564, p. 144 verso.

Triumph van het heylig Lyden Christi-Jesu. Door G. JAQUEMYN. Brugghe, N. Breyghel, 1632.

Beschryving van de vreugdeteekenen dewelck op den 3 mey 1749 sullen geschieden in het 600 jaerig jubilé van het H. Bloed. (Door CUSTIS). Bruggh. 1749.

Description de la relique inestimable du précieux Sang de N. S. J. C. Bruges, (1782).

Id. en Flamand.

Korte beschryving van het dierbaer Bloed van O. H. J. C. op nieuw verheven den 3 meye 1819. Door FELIX DE PACHTERE. Brugge, 1819. 8°.

Luysterlyke beschryving van de H. Reliquie van het Bloed. Brugghe, De Moor. 8°.

Het heylig Bloed O. H. J. C. te Brugge berustende, in acht zangen. Brugge 1819. 8°.

Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp, par LE ROUX DE LINCY; Rouen, 1840.

P. 63, Histoire du précieux Sang.

» 79, Legende du saint Graal.

» 105, Poëme sur le S. Sang.

» 177, La messe du précieux Sang.

Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France.

Nouvelle série t. VIII, (XVIII de la coll.) Paris, Du Moulin, 1846. in-8°.

P. 62-87. Observations sur l'origine de la légende du saint Graal. Par M. De Martonne.

L'Auteur soutient, contre M. Didron, que cette origine est due, non pas aux épopées champénoises, mais aux évangiles apocryphes combinés avec les traditions armoricaines. Il raconte comment Thierry d'Alsace reçut une partie du Sang de Jésus gardée dans les caveaux du St-Sépulcre. Il existe un grand nombre d'ouvrages sur la légende et le roman du saint Graal, qui tous ont rapport avec l'histoire du S. Sang, et dont quelques-uns offrent un grand intérêt.

Notice abrégée sur le S. Sang. Bruges, De Moor, 1849.

Recherches historiques sur la chapelle du St-Sang avec une description détaillée de tous les monuments qu'on y admire. Par J. Gaillard. Bruges 1846, avec 35 planches.

Idem en flamand. Ibid.

Le Saint Sang à Bruges, histoire et description de la chapelle; Bogaert, 1850.

Notice historique sur le S. Sang, avant et après son arrivée à Bruges; Bruges, De Moor, 1850.

Idem en flamand.

Essai sur l'histoire du S. Sang, depuis les premiers siècles du christianisme; Bruges, 1850, in-4°.

Idem in-8°.

Abrégé d'un essai sur l'histoire du S. Sang, depuis les premiers siècles de l'église jusqu'à nos jours, par l'abbé C. C. suivie des planches représentant la procession; Bruges, Daveluy, 1850.

OBSERVATIONS DE M[r] GHELDOLF

TOUCHANT L'ÉTUDE BIOGRAPHIQUE SUR GÉRARD VAN MECKEREN, VICE-AMIRAL DE FLANDRE SOUS CHARLES-QUINT, PAR LOUIS DEBAECKER. — BRUGES, VANDECASTEELE-WERBROUCK. 1849.

M. Louis Debaecker est un jeune écrivain d'un zèle infatigable pour l'histoire de son pays natal. Après avoir livré au public des *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, et des notices sur *le Château de la Motte au Bois*, les *Églises du moyen-âge dans les villages flamands de la France*, les *Archives de Bergues* etc., il nous a fait part du résultat de ses investigations biographiques sur l'un de ses compatriotes, Gérard Van Meckeren, l'un des capitaines les plus distingués de la marine flamande au XVI[e] siècle.

Les écrivains zélandais revendiquent pour leur pays la gloire d'avoir donné le jour à ce précurseur de Jean Bart. De la Rue, *Heldhaftig Zeeland*, page 193, et Ermerius, *Zeeuwsche oudheden, stad Vere, 3[e] stuck, bl.* 188, en font mention sous le nom de Gerrit Van Meeckere, comme d'une des illustrations de la ville de Vere, au N. O. de l'île de Walcheren, d'où il partait ordinairement pour ses expéditions, et où il ramenait les vaisseaux ennemis par lui capturés. Cependant Sanderus, dans sa *Flandria illustrata*, t. III, pag. 295 et suiv., avait expressément désigné la ville de Bergues comme le lieu de naissance de Van Meckeren; son assertion se trouve aujourd'hui complètement vérifiée par la circonstance que G. Van Meckeren fut, de 1533 à 1534,

l'un des *poortmeesters* de cette ville, charge à laquelle n'étaient ordinairement élus que les bourgeois de naissance. Les titres allégués en faveur de la ville et du port de Vere ne prouvent absolument rien quant à la naissance de Van Meckeren, et s'expliquent d'ailleurs suffisamment par cette particularité que, durant tout le cours de ses services, ce vaillant capitaine fut subordonné aux seigneurs de Vere, de la maison de Bourgogne, chez lesquels la dignité de grand-amiral était en quelque sorte devenue héréditaire.

M. De Baecker nous montre en 1528 G. Van Meckeren *capitaine de tous les navires de mer équipés par les quatre membres de Flandre, lieutenant de très-noble et très-puissant seigneur messire Maximilien de Bourgogne, seigneur de Beveren, de Ter Vere, de Flessingue et de Tournehem, amiral de la mer de par l'empereur dans les Pays-Bas.*

En 1528 (nous supposons la date exacte), les titres de seigneur de Beveren etc. amiral etc. appartenaient encore au père de Maximilien, Adolphe de Bourgogne, né en 1489 à Ter Vere, ou plutôt au château de Zandenburg près cette ville, de Philippe de Bourgogne et d'Anne van Borssele. Outre la seigneurie de Beveren (au pays de Waes), que Philippe avait héritée de son père, Antoine, bâtard du duc Philippe-le-Bon, celle de Tournehem qui lui était advenue du côté de sa mère, Marie de la Viefville. Son mariage avec Anne de Borsele, en 1481, lui procura encore les seigneuries de Ter Vere ou la Vere et de Flessingue. En 1487, il fut en outre pourvu de la charge d'amiral et capitaine-général de la mer dans les Pays-Bas. A sa mort, survenue à Bruges en 1498, son fils Adolphe, (1)

(1) C'est à tort que Mr Altmeyer l'appelle bâtard. — *Hist. des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord,* p. 303.

à peine âgé de 9 ans, lui succéda dans toutes ces seigneuries et dignités. Après avoir reçu pendant quelque temps les leçons du savant Érasme, il contracta mariage en 1509 avec Anne de Bergen-op-Zoom, et mourut à Beveren, le 7 décembre 1540, un an avant son épouse.

Ses enfants légitimes furent :

1° Philippe, né en 1512, mort en bas âge.

2° Maximilien, né le 28 juillet 1514, à Bergen-op-Zoom.

3° Anne, née en 1516, mariée ou fiancée en 1530 à Jacques, comte de Hornes et, en 1532, à Jean de Hennin, comte de Boussu.

4° Henri, né en 1519, mort en 1532.

5° Jacqueline, née en 1523, mariée en premières nôces à Jean de Flandre, seigneur de Praet et de la Woestine, et, en deuxièmes nôces, à Jean de Cruiningen, en 1549.

6° Antoinette, née en 1529, épouse en 1res nôces de Charles de Croy, duc d'Arschot, et en 2mes nôces d'un sieur d'Ablincourt.

Adolphe de Bourgogne laissa en outre un fils bâtard, Philippe de Beveren, seigneur de Fontes, Lineghem etc., bailli de Vere en 1633, lequel épousa la fille héritière du seigneur de Hesdin, dont il eut : 1° Anne de Bourgogne qui épousa le seigneur de Baarland ; 2° Adolphe de Bourgogne, seigneur de Fontes ; 3° Jean de Bourgogne.

Maximilien de Bourgogne est désigné sous les titres d'amiral et de seigneur de Tournehem dans plusieurs actes antérieurs au décès de son père ; peut-être le mauvais état de la fortune de celui-ci le força-t-il à résigner ces terres et dignités en faveur de son héritier présomptif.

Maximilien de Bourgogne mourut en 1558, sans laisser aucun enfant de son mariage contracté à Bruxelles le 10

mai 1542, avec Louise de Croy, laquelle se remaria plus tard à Jean de Bourgogne, sire de Froidmont, gouverneur de Namur en 1577.

L'amirauté des seigneurs de Vere, ainsi que le droit qu'ils s'arrogeaient de délivrer des lettres de sauf-conduit et de taxer arbitrairement les bâteaux-pêcheurs, et spécialement ceux employés à la pêche du hareng, furent plus d'une fois l'objet de discussions sérieuses avec les États de la Hollande. Il est à regretter que M. Debaecker n'ait pas eu à sa portée les détails fournis à ce sujet par Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, v. 129, 130, 140, et mieux encore dans l'ouvrage intitulé: *Register gehouden by meester Aert Vander Goes, avocat van de staten 's lands van Hollandt, van alle die dachvaerden by de selve staten gehouden*, II, 545, 546, 557, 559. Wagenaar nous donne en outre sur van Meckeren un renseignement échappé à M. Debaecker, en rapportant qu'à la suite de l'expédition avortée contre Copenhague, en 1536, Van Meckeren fut mis à la tête d'une escadre de corsairses pour courir sus au commerce français; corsaires qui ramenèrent au port de Vere des prises d'une valeur d'environ 50,000 florins. Reigersbergen, *Chronyk van Zeelandt*, II, page 474, nous apprend aussi qu'au mois de mai 1543, Gerard van Meckeren fut un des chefs d'une autre escadrille de corsaires, formée de neuf vaisseaux, dont six armés à Ter Vere et trois à Middelbourg, laquelle pénétra dans la Garonne, y brûla un grand nombre de vaisseaux chargés de vins de Bordeaux et en amena dix-sept autres à Ter Vere, après avoir, dans une descente, répandu l'effroi sur son passage et enlevé les cloches de plusieurs églises de village.

NOTICE

SUR LES

DALLES TUMULAIRES DE CUIVRE,

CISELÉES ET GRAVÉES

PAR DES ARTISTES FLAMANDS,

EN

ANGLETERRE.

Dans le cours du mois d'octobre dernier, des archéologues anglais ont parcouru la Flandre, dans le but d'y rechercher ces belles dalles tumulaires de cuivre que conservent encore quelques-unes de nos vieilles églises; ils se proposent, à ce qu'on nous assure, de les faire graver sur bois et de les publier dans un ouvrage qui doit paraître prochainement en Angleterre. Depuis quelques

années les antiquaires de ce pays s'occupent avec une incroyable activité à recueillir partout les matériaux de l'histoire de ces premiers monuments de l'art du graveur; on les trouve en abondance dans presque toutes les parties du Royaume-Uni: et « non moins nombreux que ces dalles elles-» mêmes, dit un auteur anglais, sont les amateurs » de ces monuments, qu'on désigne vulgairement » sous le nom de *brass-rubbers* (1). » La facilité

(1) Littéralement *frotteurs de cuivre*, c'est en effet en frottant une feuille de papier étendue sur la dalle, au moyen d'une substance colorante qui fournit beaucoup, qu'on obtient avec la plus grande facilité des fac-simile de la dernière exactitude. Il parait que le mérite d'avoir le premier mis ce procédé en usage sur une grande échelle, revient à M. Albert Way, directeur de la société des Antiquaires de Londres. Dans la vue de répandre chez nous une méthode qui permet aux personnes les plus étrangères à l'art du dessin, de se procurer des copies d'une foule de monuments, et dans l'espoir de les intéresser à la conservation des dalles tumulaires, nous croyons devoir indiquer ici ce procédé en peu de mots.

Après avoir nettoyé et mouillé légèrement, à l'aide d'une éponge, la dalle dont on veut prendre l'empreinte, on y applique une feuille de papier mince, bien collée, d'une dimension convenable, comme les fabriques à la mécanique en fournissent; à l'aide d'un tampon de cuir blanc, bourré de crin, on moule par une légère pression les dessins ou les inscriptions qui se présentent soit en creux soit en relief sur le champ du monument; puis, à l'aide d'un second tampon ou d'un morceau de drap, de feutre ou de cuir, impregné d'une pâte faite avec de l'huile et de la mine de plomb, (de la sanguine, de l'indigo, du jaune de crôme etc.), on passe légèrement sur toutes les saillies que le moulage aura fait ressortir. On obtient ainsi en quelques *minutes* des images très-nettes et très-durables de monuments qui exigeraient des *heures* pour être reproduits au crayon; à l'aide de la chambre claire ou du pantographe on en reduit aisément les proportions.

Les empreintes obtenues par ce procédé, que nous avons vues en

avec laquelle, au moyen d'un procédé fort simple, on obtient des fac-simile parfaits et inaltérables, a déterminé ces amateurs à se réunir en sociétés. Ils parviennent ainsi à former des collections fort nombreuses, dont le mérite ne se borne pas seulement à satisfaire la curiosité, mais qui offrent en outre un grand intérêt à l'artiste et parfois même à l'historien. En effet, il y a là des matériaux qui peuvent servir à une histoire complète du costume des différentes classes de la société au moyen-âge, depuis le marchand et le laboureur, jusqu'au noble chevalier; depuis le moine obscur jusqu'au prélat mitré; là se voient des portraits authentiques d'un grand nombre de personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire des trois royaumes; des inscriptions contemporaines qui fixent l'époque de certains événements et qui remettent en mémoire les titres, les espérances et les douleurs d'illustres trépassés.

Plusicurs ouvrages sur ce sujet ont vu le jour en Angleterre, ou sont en voie de publication,

---

Angleterre, sont d'une netteté qui le cède à peine aux gravures sur bois; on s'y sert avec avantage d'un papier et d'une pâte préparés *ad hoc*, qui se vendent chez Akkerman, au Strand N° 96, à Londres, (*H. S. Richarson's metallic rubber and prepared paper*).

On peut au besoin se servir de toute espèce de papier et le frotter à sec avec une tablette de cire à giberne. Les images obtenues de cette façon sont moins nettes, mais plus inaltérables.

d'autres sont annoncés; leur nombre toujours croissant, témoigne de l'espèce d'engouement que l'étude des dalles tumulaires de cuivre excite actuellement chez nos voisins (1).

---

(1) Voici les titres de quelques-uns de ces ouvrages:

J. G. et L. A. B. Waller, a series of monumental Brasses from the thirtheenth to the seventheenth century. London. 184. avec gravures.

C'est, pensons-nous, l'ouvrage le plus important qui ait paru sur ce sujet. MM. Waller y ont réuni les plus beaux types des dalles tumulaires de cuivre que l'on voit en Angleterre.

Charles Boutell, monumental brasses and slabs, an historical and descriptive notice of the incised monumental memorials of the middle ages. London. 1847. in-8°.

The rev. Boutell' monumental brasses of England. London, Fleet-street 186. — 1848.

Cet ouvrage comprend une série de dalles tumulaires gravées sur bois.

On consultera avec intérêt l'article *Brass* de l'ouvrage intitulé: *A glossary of terms used in Grecian, Roman, Italian and Gothic architecture. Orford.* 1840. in-8°, page 151.

Parmi d'autres ouvrages que nous n'avons pas vus, et qui ont été ou sont publiés par différentes sociétés, nous citerons: *L'illustration des dalles de cuivre* (en anglais), édité par la société de Cambden, in-4°, avec figures.

Parmi les ouvrages plus anciens, nous devons encore mentionner les suivants:

John Weerer, Ancient funeral monuments, within the united monarchie of Great Britain, Ireland and Island adjacent. London. 1631, in-f°.

Gough, monumental effigies, 3 vol. in-f°, avec planches. On trouve difficilement l'ouvrage complet, la plupart des exemplaires du 3e volume ayant péri dans un incendie chez l'éditeur.

Une *série de planches* gravées à l'eau-forte, représentant des dalles tumulaires a été publiée par *Cotman*, in-4°. — Les dessins ont été faits avec le plus grand soin, d'après des monuments encore existants.

Suivant une note que vient de nous adresser le savant colonel Charles Hamilton Smith, à Plymouth, qui a bien voulu guider nos recherches dans cette matière, il existe une demi-douzaine de gravures de dalles de cuivre, représentant des princes français, par *Kerry,* savant Anglais, qui, voulant reproduire les originaux avec une scrupuleuse exactitude, a

En Belgique, où l'on conserve quelques beaux monuments de ce genre de sépulture, on ne s'en est pas, pensons-nous, occupé jusqu'à ce jour *ex professo* (1). C'est-là cependant encore une branche de l'art dans laquelle nos ancêtres ont brillé au premier rang : la gravure ou la ciselure de ces dalles de cuivre avait, en effet, atteint une haute perfection en Flandre dès le commencement du XIVe siècle, et par conséquent longtemps avant la renaissance de la gravure en Italie sous Laurent de Médicis. Il y a vraiment lieu de s'étonner, que ceux qui se sont occupés de l'histoire des beaux-arts dans notre pays, aient passé ces intéressants monuments sous silence, et qu'on ait laissé à des étrangers l'initiative de la publication de ces nielles gigantesques, vrais

---

gravé lui-même les planches de ses dessins; son exemple a été suivi par M. *Stodhard*, qui a dessiné et gravé avec le soin le plus minutieux une série d'effigies anglaises, entr'autres celles de Richard I, de Henri II, du prince Noir. d'Édouard III et de la reine Philippine etc. grand in-4°, avec figures coloriées. — Voir *Additions* C.

(1) On trouve la reproduction de quelques dalles tumulaires de cuivre, qui existaient autrefois en Belgique, parmi les monuments funéraires gravés dans nos grands ouvrages topographiques ou dessinés dans ces *collections manuscrites d'épitaphes* que conservent la plupart des bibliothèques du pays. *L'inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges*, dressé par la commission provinciale, et publié avec planches dans cette ville en 1848, in-8°, par les soins de M l'abbé Carton, est, à notre connaissance, le premier ouvrage en Belgique où ces dalles ont été signalées et reproduites par la gravure comme *œuvres-d'art*. Voir note 2, page 155.

incunables d'un art, qui, perfectionné au XVII[e] siècle par les *Sadeler*, les *Pontius*, les *Edelinck*, jeta tant d'éclat sur la Belgique, en faisant connaître dans le monde entier les chefs-d'œuvre des Rubens et des Van Dyck.

Pendant le séjour que nous avons fait en Angleterre, en 1848, nous y avons recherché, comme nous l'avions fait en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, ces souvenirs nationaux que le voyageur belge trouve partout sur sa route, quel que soit le pays de l'Europe qu'il parcoure. En attendant que nous puissions offrir à nos compatriotes le résultat de nos investigations, nous croyons, par suite de la circonstance dont nous avons parlé en commençant, devoir dire ici quelques mots relativement aux dalles tumulaires de cuivre ciselées en Angleterre ou pour l'Angleterre, par des artistes flamands.

Nous saisissons aussi cette occasion, afin d'engager nos archéologues à s'unir pour mettre enfin un terme à ce qui se pratique de nos jours à l'égard des dalles tumulaires *de pierre*, qui couvraient naguère encore les tombeaux de nos pères : un sentiment de convenance et de justes égards dûs à certaines personnes, nous empêchent seuls d'exprimer ici toute notre pensée. N'est-il pas déplorable en effet, à n'envisager cette

destruction de monuments funéraires que du point de vue archéologique, de voir que, sous prétexte de restaurer ou plutôt d'*enjoliver* le pavement de nos temples (car dans la plupart des cas le dallage ancien est plus solide et plus pittoresque que celui qui le remplace), on vend à l'encan et *pour quelques sous!* d'anciennes dalles tumulaires dont quelques-unes remontent au XIVe et au XIIIe siècles. Elles sont, à ne les considérer que comme œuvres-d'art, des monuments du dessin de maitres inconnus de l'ancienne école flamande, parfois dignes d'un Hemling ou d'un Van Eyck. D'autres, plus modernes, sont des documents précieux en matière de généalogie et peuvent combler mainte lacune dans les anciens registres de notre état civil. Nous convenons volontiers que dans quelques églises il y avait lieu à renouveler en partie un dallage inégal et raboteux; mais ce que nous ne saurions jamais admettre, c'est qu'il y ait convenance et équité, à vendre, pour les voir détruire ou employer aux usages les plus vils (1), les dalles qui cou-

(1) Ainsi derrière l'église de *Notre Dame* à Bruges, nous avons trouvé dernièrement une petite dalle du XVe siècle, récemment brisée, qui fut jadis consacrée à la mémoire du *conseiller Gilles Poret,* et qui sert aujourd'hui à couvrir un égout! Les belles dalles qui ornaient naguère les églises de Damme, d'Utkerke, d'Ettelghem et de tant d'autres,

vraient les tombeaux des paroissiens défunts, sans même en excepter ceux qui, par leurs libéralités, ont enrichi l'église ou fait des fondations en faveur des pauvres (1).

Ce n'est pas seulement en Belgique que l'on voit pareille profanation, il y a peu de temps qu'en Angleterre des dalles tumulaires ont été employées à paver des écuries; en France on

---

se trouvent aujourd'hui dispersées dans un grand nombre de fermes de ces villages où elles servent à séparer les vaches dans les étables! A Jabeke, parmi les belles dalles du XVe siècle, rejetées probablement hors de l'église par suite du repavement, nous avons trouvé, souillée d'ordures, une magnifique dalle en marbre jaunâtre, en bon état de conservation, ayant environ 3 mètres de long sur 1-80 de large. Elle couvrait naguère les tombeaux de personnes appartenant aux plus illustres familles de cette contrée: *Lodewick de Haveskercke* † 1448; son épouse Cateline, fille du seigneur de *Zedelghem;* leur fils *Adrien de Haveskercke « ruddere, heere van Zedelghem, raet en camerlinck van Philips van Oostenrick etc. »* † 1482, et de son épouse dame *Agnes de Lembeke.*

Et tous ces défunts nommés ou figurés sur ces dalles, *destinées à être placées à tout jamais sous les yeux des fidèles, demandent des prières pour leur âmes....!*

(1) Voir un article de M. le baron de St-Genois, intitulé: *Een zerksteen van het jaer* 1346. *Memento majorum!* inséré dans le *Nederduitsh letterkundig jaerboekje voor* 1850. *Gend,* in-12, p. 92. Ceux qui honorent la mémoire des morts, liront avec plaisir un ouvrage de Walter Scott, cité par l'auteur et intitulé: *Old mortality,* c'est-à-dire *Le vieillard des tombeaux,* plus connu en français sous la dénomination de *Les puritains d'Écosse;* on y voit un personnage qui consacre sa vie à rétablir dans les cimetières des épitaphes à demi-effacées par le temps:

.... D'un pas infatigable
Il poursuit des tombeaux les sentiers ténébreux.
— Pour sauver de l'oubli le nom de ses aieux.

Pourquoi nos fabriques d'église ne consacrent-elles pas annuellement une minime somme à cet objet?...

en a vu servir de table dans des cafés!... Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi : dans le premier de ces pays, l'autorité ecclésiastique est intervenue pour arrêter ces scandales; dans le second, l'administration, désireuse de transmettre à la postérité ce qui subsiste encore de ces monuments pieux, a conçu le projet de relever contre les murs latéraux des églises les tombes les plus intéressantes et les moins endommagées (1). Nous voudrions en voir faire autant dans notre pays; quelque beauté qui résulte de la disposition des anciennes pierres tumulaires, dans le pavement des églises, leur situation compromet sérieusement les inscriptions qu'elles portent et les figures qui y sont gravées ou sculptées. De deux maux il faut choisir le moindre; ces vieilles dalles s'usent chaque jour davantage sous le piétinement; le déplacement que nous provoquons, se ferait cette fois dans un but de conservation et par-conséquent conformément aux intentions présumées de ceux qui ont fait placer ces pieux monuments. On pourrait, comme quelques familles l'ont fait faire pour des tombes isolées, tracer sur les carreaux modernes du dallage, des

(1) *Didron, Annales archéologiques*, in-4°, Paris, 1844. — Vol. I, p. 146.

inscriptions indiquant le déplacement. Ainsi se trouveraient conciliés tout à la fois les égards dûs à la sépulture des morts, le respect pour un droit acquis au poids de l'or, avec les intérêts de l'art, l'ornementation bien entendue de nos églises et les exigences plus ou moins raisonnables du goût et du *comfort* modernes.

Partout où il meurt des hommes, il a fallu séparer des vivants ceux que la mort venait de frapper au milieu d'eux; « séparation terrible, dit un auteur, dont la » religion a fait un précepte chez tous les peuples et » dont elle seule aussi pouvait adoucir l'amertume (1). »

Dans quelques pays on brûlait les morts, dans d'autres on les embaumait, mais l'usage le plus général était de les inhumer.

Dans l'antiquité payenne et notamment à Rome, il

(1) *C. De Brouckere et F. Tielemans, Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique.* Bruxelles, in-8°, depuis 1834. Verbo *Cimetière.*

parait que chacun était libre de se choisir le lieu de sa sépulture, pourvu que ce ne fût pas dans l'enceinte de la ville. La *loi des XII tables* contenait à cet égard une disposition prohibitive formelle, empruntée aux lois de Solon, le législateur d'Athènes (1). La république n'accorda le droit de sépulture *dans Rome* qu'aux Vestales et à un petit nombre de citoyens qui avaient rendu des services considérables à l'État; les familles Claudia et Publicola entr'autres jouissaient de ce privilège (2). L'usage des Romains n'était pas en général d'inhumer dans la terre nue: toute famille qui n'était pas entièrement dénuée de ressources, faisait construire, pour recevoir la dépouille de ses membres, un caveau, qu'on appelait *sepulcrum* ou *monumentum familiare*. Ces caveaux étaient généralement hors du commerce, comme disent les jurisconsultes, mais l'usage s'en transmettait d'héritier en héritier, et il était défendu de les détruire ou de les changer, à peine de violation (3). Quant aux pauvres qui n'avaient ni propriétés rurales, ni parents, ni amis dont ils pussent partager le tombeau, ils trouvaient leur dernier asyle, soit dans les sépulcres abandonnés, soit dans les terrains vagues qui bordaient la voie publique (4).

Les premiers apôtres du christianisme et les martyrs qui succombèrent à la persécution payenne, furent enterrés conformément à ces dispositions; toutefois, afin de mieux soustraire leurs dépouilles à la haine et aux

---

(1) *Encyclopédie etc. par une société de gens de lettres.* Neufchastel, 1763, in-f°, v° *sépulture.*

(2) C'est la première disposition de la *Tabula X*, en voici le texte: « *nemonem mortuum endo urbed nei sepeleitod neive ureitod.* »

(3) Voir le Digeste: Lib. I, t. VIII, L. 6, t. 5. — Lib. 2, t. VI, L. 6, t. dernier. — Lib. 47, t. XII. *De sepulcro violato,* L. 6.

(4) *C. De Brouckere et F. Tielemans, Répertoire etc. l. c.*

insultes des persécuteurs, on les inhuma de préférence dans les lieux écartés et secrets, tels que les carrières abandonnées (1). L'Église qui ne considère la mort de l'homme que comme un sommeil et qui continue à compter les fidèles défunts au nombre de ses membres, veilla néanmoins de bonne heure à ce que les corps morts fussent déposés dans un lieu de repos consacré à la prière et à la méditation par une bénédiction solennelle; le *cimetière* (2) doit donc être considéré comme une institution purement chrétienne (3).

Lorsque le triomphe du christianisme fut définitivement assuré, et que les chrétiens purent s'assembler librement et partout, on s'empressa de transporter les restes des apôtres et des martyrs à Rome, à Constantinople et dans toutes les villes qui avaient été les théâtres de leurs vertus. Des églises s'élevèrent ensuite dans les lieux où ces restes étaient déposés, et la vénération qu'ils inspiraient fit naître parmi les chrétiéns l'idée de se faire inhumer autour de ces reliques, nonobstant la loi qui défendait les enterrements dans l'enceinte des villes et les défenses répétées des empereurs (4).

---

(1) Tout le monde connait les célèbres catacombes de Rome, (*κατα, τυμβος, tombeau*) ces galeries souterraines creusées dans les bancs de Pouzzolane, sur lesquels la ville est assise; elles servaient à la fois de lieu de réunion et de cimetière aux premiers chrétiens; le S. Sacrifice s'y célébrait sur la tombe des martyrs. Après les persécutions, lorsque les chrétiens purent officier à la clarté du jour, ils restèrent fidèles aux usages que la nécessité leur avait imposés, et ces tombeaux, en forme de coffre carré-long, devinrent le modèle des autels de l'Église romaine.

(2) En grec *κοιμητηριον*, de *κοιμαω*, *dormir*.

(3) V. *Walter*, *Lehrbuch des Kirchenrechts*. Bonn, 1829, in-8o, p. 335.

(4) L'empereur Adrien établit une amende de 4 pièces d'or contre les contrevenants et étendit cette peine aux magistrats qui auraient permis

Vers l'an 456 après J. C. l'empereur grec, Léon I, révoqua ces défenses par sa 53me *constitution*, qui est conçue dans des termes qui prouvent que ce prince cédait à l'enthousiasme religieux de son époque (1).

Dès lors les cimetières *à l'intérieur des villes furent légalement établis*, et l'usage d'enterrer les morts dans les églises a dû se généraliser en Orient. Dans les pays de l'Occident, il semble que l'ancienne défense des empereurs romains fut respectée, du moins plusieurs décisions des conciles et les capitulaires des rois Francs n'y admettaient d'exception qu'en faveur des princes, des patrons et des hauts dignitaires ecclésiastiques (2).

Il est à remarquer que lorsque le privilège de l'inhumation dans les églises fut étendu à d'autres personnes, on n'y admettait néanmoins dans le principe, que ceux qui jouissaient de la réputation d'hommes vertueux et de bons chrétiens (3); mais, par la suite, ces limitations

---

d'enterrer dans l'enceinte des villes; il voulut encore, pour nous servir de l'expression du jurisconsulte Ulpien, que le lieu de la sépulture fut confisqué et profané et qu'on exhumât le corps ou les cendres de celui qui y aurait été enseveli. Ce décret fut renouvellé depuis par Dioclétien et Maximilien, l'an 290 de l'ère chrétienne. V. *Encyclopédie*, l. c.

S. Augustin (354 — 430) fut consulté sur la question de savoir s'il pouvait être avantageux d'avoir sa sépulture près de la dépouille d'un saint; et sa réponse affirmative ne permit pas de douter que dès cette époque le besoin de partager le tombeau des apôtres et des martyrs ne fut généralement senti. — V. *De octo Ducilii quæstionibus*, — *quæst.* II, *de retract. Lib.* II, *c.* 64. — Cité par *De Brouckere et Tielemans, Répertoire , l. c.*

(1) Cette constitution, qui se trouve dans le *codex*, porte pour suscription: *Ut cuique tam intra civitates quam extra mortuos sepelire liceat.*

(2) V. *Walter, Kirchenrecht, o. c.* p. 274 et 335. Cet auteur cite à l'appui, c. 18, c. XIII, 9, 2, (conc. Mogunt, t. a. 813) c. 15, cod. (conc. Nannet, c. a. 895) capit. Reg. Franc. Lib. I, c. 153.

(3) S. Augustin assure que ceux qui veulent être enterrés dans l'église,

ne furent plus respectées. Sous le pape Grégoire-le-Grand († 1085), l'usage d'enterrer les fidèles dans les églises et autour des églises parait être devenu général en Europe, et il fut consacré pendant des siècles, par le suffrage de toutes les nations chrétiennes.

Quoique l'on ait objecté plus tard contre les lieux d'enterrement au centre de villes populeuses, on doit cependant reconnaître que rien n'était plus propre à éveiller des sentiments grands et solennels que d'avoir à traverser l'asyle où reposent les fidèles trépassés.

« Si l'esprit humain, dit un auteur, peut concevoir » quelque consolation quand la mort nous sépare de ceux » qui nous sont chers, si les terreurs du tombeau peu- » vent être dissipées, ce n'est que par la croyance que » cette communion spirituelle entre les vivants et les morts, » grâce à laquelle les prières des survivants soulagent » les âmes souffrantes des décédés. Combien de fois le » chrétien pieux n'est-il point porté à prier pour son » frère décédé, lorsque (à l'église ou en traversant le » cimetière) il voit ces mots gravés sur sa tombe: au » nom de la charité, priez pour mon âme. *Orate pro* » *anima* (1). » C'est ce que le grand poëte florentin

---

malgré leur vie scandaleuse, rendront compte à Dieu de leur présomption. — V. *J. Mason Neale et Benj. Webb*, du symbolisme dans les églises du moyen-âge. Trad. en français. Tours, 1847, in-8°, p. 356.

Dans le 4me livre des dialogues de S. Grégoire († 713), il est question d'un homme dont la vie avait été très-infâme et qui fut enterré dans l'église de St-Faustin à Brescia; on y lit que la nuit suivante S. Faustin apparut au gardien de l'église et lui dit: « Annoncez à l'évêque qu'il mourra dans trente jours, à moins qu'il ne fasse enlever de l'église le corps de ce pécheur. — Même ouvrage, p. 355.

Voir aussi un passage du même Pape cité dans la note page 148, note 1.

(1) V. *W. Pugin, les vrais principes de l'architecture ogivale ou chrétienne*, édité par H. King, traduit en français par Lebrocquy. Bruges, 1850, in-4°, avec pl. — p. 193 et 198.

du XIII[e] siècle, a si bien exprimé dans ce passage de son immortel poëme la *Divina comedia.*

Como, perchè di lor memoria sia,
Sovi'a' sepolti le tombe terragne
Portan segnato quel, ch' egli era pria:

Onde li molte voltè se ne piagne
Por la puntura della rimembranza
Che solo a pii da delle calcagne (1).

Pendant le XVIII[e] siècle, siècle de réaction contre l'esprit du moyen-âge, on protesta, au nom de la santé publique, contre cet usage séculaire qui, dans les cités populeuses et en l'absence de toutes précautions, avait donné lieu à de grands abus (2). Dès lors on commença

---

(1) C'est-à-dire : « Afin que leur mémoire demeure, les tombes con» struites au pavé des églises montrent le portrait des ensévelis tels » qu'ils étaient jadis; si bien qu'on se prend maintes fois à pleurer » tout poigné par ce souvenir, qui ne fait sentir son aiguillon que dans » les cœurs pieux. » *La divina comedia di Dante Alighieri.* Canto XVI del Pourgatorio.

Avant lui le saint Pape Grégoire s'était exprimé dans le même sens relativement à la pratique d'enterrer les morts dans les églises: *cum peccata gravia non deprimunt, hoc prodest mortuis, si in ecclesia sepeliantur, quod eorum proximi, quoties ad eadem sacra loca conveniunt, suorum quoque sepulcra aspiciunt, recordantur et pro eis preces fundunt.* — *Nicol* I, *resp. ad Bulgaros.* N° 99, cité par *De Feller,* Mélanges etc. 4 vol. in-8°, Louvain, 1822, — II, 210, en note.

(2) Sans parler ici des considérations d'hygiène et d'une bonne police que l'on fit surtout valoir, l'extension abusif que l'usage d'enterrer les morts dans les églises avait pris, donnait lieu à une violation incessante des sépultures. « Ce qui me fait opiner pour l'abolition de cette pratique, » écrivait, en 1783, l'abbé de Feller, c'est cette exhumation continuelle » des morts tirés du lieu d'un repos inviolable, pour faire place à d'autres

dans quelques pays à supprimer, à de rares exceptions près, les inhumations dans les églises, et à releguer les cimetières situés à l'intérieur des villes à une certaine distance des murs (1).

» et leurs cendres employées à la réparation des rues ou à la fécondation » des terres: crime de lèse-humanité au premier chef, outrage fait à la » partie corporelle de l'homme qui rejaillit sur l'esprit immortel qui » l'anime. » *De Feller*, Mélanges, l. c.

(1) En *Espagne* l'inhumation des fidèles dans les églises fut défendu dès le XIIIe siècle, par le célèbre code des *Siete partidas* du roi de Castille don *Alonso*, surnommé le savant. — V. *Partida* I, *tit.* 13, *l.* 2.

Sous Carlos III, don Ramon Cabrera a publié une dissertation historique pour combattre l'extension qu'avait prise de son temps la pratique d'enterrer dans les églises. Depuis 1833, il est défendu dans ce pays d'enterrer les morts dans les villes, il n'y a d'exception que pour les évêques et les religieuses professes; les premiers peuvent être inhumés dans les églises, les secondes dans les cimetières de leurs couvents.

V. *Ortiz de Zuniga*, *Elementos de derecho administrativo*, 3 vol. in-12, Grenada, 1843, — II, p. 74. — Voir *Additions* A.

En *France*, d'après les auteurs de l'*Encyclopédie*, o. c. et M. Durosoir, auteur de l'article *inhumation*, dans le *Dictionnaire de la conversation*, (Bruxelles, 1844), ce fut vers l'an 1200 que s'établit dans ce pays, l'usage d'inhumer dans les églises les fondateurs et les principaux bienfaiteurs, mais nous avons vu, p. 146, que cet usage date de plus loin; plus tard cette faveur fut vendue à prix d'argent, et tout membre d'une famille riche y eut sa sépulture. Depuis longtemps on réclamait contre cette pratique lorsque en 1763, le parlement de Paris ordonna aux marguilliers et fabriciens de toutes les paroisses de son ressort, de remettre des mémoires entre les mains de M. le procureur-général sur l'état des cimetières; par suite intervint le 12 mai 1765, un arrêt de règlement, par lequel le parlement défendit d'enterrer dans les cimetières existants dans la capitale, à compter du 1 janvier 1766. Ce règlement n'a point eu son entière exécution; mais l'objet n'en a pas été perdu de vue: le roi Louis XVI a répété la défense par une déclaration du 10 mars 1776, enrégistrée par le parlement le 21 mai suivant. — C'est le décret du 23 prairial an XII qui régit aujourd'hui cette matière en France. V. *Merlin*, *Répertoire*, v° *cimetière*, N° XII.

En *Italie* il y a des cimetières ou *campi-santi* isolés des églises très-anciens, témoin celui de Pisa, fondé au commencement du XIIIe siècle.

Relativement au style ou à la forme des tombeaux, il a varié selon les temps et les lieux: sans nous arrêter

---

Mais dans ce pays on dresse plus volontiers les tombeaux contre les murailles, qu'on ne les range sous le pavement; c'est ainsi que les plus anciennes basiliques ont conservé jusqu'à ce jour un dallage en mosaïque byzantine qui remonte à l'époque de leur construction. Dans la Lombardie et notamment à Padova et à Verona, nous avons trouvé, dispersés dans toute la ville, d'anciens tombeaux du xiv[e] ou au xv[e] siècle, en forme de sarcophages portés par des colonnettes, tantôt isolés tantôt adossés aux angles des rues, voir même au-dessus de portes, de la façon la plus singulière. — Parmi les cimetières modernes, établis à une certaine distance de l'enceinte des villes, nous citerons ceux de Bologna et de Brescia, à cause de leur étendue, de leur aspect imposant et du soin qui préside à leur entretien.

En *Allemagne* dans la plupart des États, les cimetières sont rélegués hors de l'enceinte des villes. Il est à rémarquer que Nurnberg supprima dès 1519, *dans l'intérêt de la salubrité,* le cimetière de l'église de St-Sébald, situé au centre de la ville, pour en établir un nouveau, celui de St-Jean, à 1/4 de lieu des portes: ce cimetière est peut-être le plus ancien de ce genre qu'il y ait en Europe. D'autre part, il est des villes dans l'enceinte desquelles on continue à enterrer les morts; nous en avons été témoin en 1843, à Prague, au cimetière des Juifs et à Salzbourg près de l'église où se trouve le tombeau du fameux Paracelse.

En *Angleterre,* on inhume journellement les morts dans des cimetières que possèdent à l'intérieur des villes toutes les paroisses, églises et chapelles; on y fait remonter cet usage au vii[e] siècle. A Londres, quelques paroisses ont des cimetières récemment établis dans les faubourgs; nous citerons entre autres le beau cimetière de l'Ouest, mais on continue à ensevelir à l'intérieur de la ville; en 1848 nous avons vu enterrer au cimetière de l'église de Westminster.

Dans les *Pays-Bas*, une société de sciences Zélandaise a mis au concours en 1783, la question suivante: *quels sont les inconvénients de l'usage d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes et dans les églises, quels sont les moyens d'y obvier?* Parmi les mémoires qui lui furent adressés à cette occasion, il en est un dû à la plume de Joh-Did. Van Leeuwen, qui reçut la médaille d'or en 1785. Ce travail, sans intérêt sous le rapport historique, envisage la question exclusivement sous le rapport administratif et hygiénique; il a été inséré dans le recueil des Mémoires de la dite société, intitulé: *Verhandelingen van het genootschap der wetenschappen te Vlissingen,* 1769 — 92, 15 vol. in-8°, Middelbourg, — xii, p. 3. Dans le même volume on trouve, à la page 87, un

ici aux vastes nécropoles de l'Égypte, aux superbes mausolés de la Grèce, aux tombeaux massifs des Romains, ni même aux tertres tumulaires de gazon plus modestes, mais non moins durables de nos ancêtres (1), nous dirons qu'au moyen-âge, l'usage d'inhumer les morts dans les églises et autour des églises exerça une certaine influence sur la forme même des tombeaux. En effet, on a dû éviter de gêner la circulation dans les nefs et d'offusquer la vue de l'autel: delà, ces dalles ou tombes plattes enchassées dans le pavement même du temple; delà, ces tombes en forme d'autel, placées dans l'épaisseur des murs ou dans les parties les plus retirées de l'église; delà enfin, ces cryptes et ces chapelles bâties tout exprès pour servir de lieu de sépulture à des dynasties entières (2). On doit se rappeller ici que c'est de l'époque

---

autre mémoire sur la même matière par *Cornelis Terne;* enfin, à la page 216, il y a l'indication d'un grand nombre d'ouvrages et de dissertations écrites sur ce sujet, avec des extraits d'autres mémoires non couronnés.

En *Belgique,* l'empereur Joseph II porta un édit, à la date du 26 juin, 1784, dont l'article I est conçu en ces termes: « Personne, de quelqu'état, » condition, rang ou dignité que ce puisse être, soit laïque ou ecclésias» tique, séculier ou régulier, de l'un ou de l'autre sexe, ne pourra » dorénavant être enterré dans une église, chapelle, oratoire ou autre » édifice couvert, soit à la ville soit à la campagne. »

C'est de cette époque que datent nos cimetières actuels; ils furent régis depuis par les lois francaises.— Voir *Additions* B.

(1) On peut consulter sur les tertres tumulaires des anciens habitants de la Flandre, détruits de nos jours, dans les bois aux environs de la ville de Renaix, les travaux de M. l'avocat E. Joly, qui s'occupe avec succès de nos antiquités celto-germaniques; différents articles sur cette matière ont été publiés par lui dans le dernier volume du recueil intitulé: *Messager des sciences historiques de Belgique,* qui s'imprime à Gand.

(2) C'est surtout en Espagne que ces chapelles sépulcrales, destinées à renfermer les tombeaux des rois ou des grands sont fréquentes; on

dite *de la rénaissance*, que datent ces fastueux monuments funéraires qui encombrent et défigurent nos églises gothiques. Les profanes allures et les emblêmes payens de ces tombeaux, feraient presque douter, si on ne le savait d'ailleurs, que ce soient des sépultures chrétiennes; ils n'ont pas peu contribué à faire perdre à ces temples ce caractère de grandeur et d'élégante simplicité qui en a fait dans tous les temps et dans tous les pays des édifices religieux par excellence.

Il parait que les plus anciennes sépultures chrétiennes étaient ornées d'une croix ou couvertes d'une simple dalle sur laquelle on avait gravé ce signe de la rédemption; bientôt on y associa les insignes de la dignité ou de la profession de la personne qu'on recommandait au souvenir: tels étaient le fuseau, l'emblême de la mère de famille; le calice ou l'anneau qui indiquaient le prêtre; le marteau du forgeron et le casque du chevalier (1). On y ajouta plus tard l'image de l'homme dans une position couchée, les mains pieusement jointes dans une attitude de prière, revêtue du costume que portait le vivant. Cette figure d'abord simplement gravée au trait dans la pierre, s'en détacha bientôt en bas-relief et devint dans la suite une statue de grandeur naturelle (2).

Au XIIIe et au XIVe siècles, les *tombiers* formaient une classe d'artisans fort nombreuse: ils avaient des maga-

---

les trouve adossées à presque toutes les grandes églises de ce pays. Nous nous bornerons à citer la *capilla del condestable* de la cathédrale de Burgos, la *capilla de los Velez* de la cathédrale de Murcia, et les *capillas reales* des cathédrales de Toledo, de Sevilla et de Grenada; dans cette dernière on voit le tombe magnifique de notre comte de Flandre Philippe-le-Beau, qui alla régner et mourir en Espagne.

(1) V. *Mason neale et B. Webb*, o. c. — p. 200.

(2) V. *Didron*, o. c. — I, p. 147.

sins de dalles de métal, de marbre, de pierre plus commune, de pierre incrustée de métal rehaussée d'émail, de pierre incrustée de marbre, toutes prêtes à l'avance et où il ne manquait que le nom et les armes (1).

Les dalles tumulaires de cuivre ou incrustées de cuivre, semblent avoir été très-généralement en usage dans le nord-ouest de l'Europe du XIIIe au XVIIe siècle. Nous savons qu'il en existait un grand nombre dans le Danemarck (2), en Allemagne (3), en France « où il n'y » avait guère, dit Monteil, de cathédrale ou de grande » église, qui, avant la révolution, n'eût des tombes en » lames de fer ou de laiton, comme on peut le voir » dans l'histoire particulière des villes, au chapître des » églises (4). En Flandre, l'abondance de la matière

---

(1) V. *Monteil, Histoire des Français de divers états.* Bruxelles, 1843, in-8°, — XIVe siècle, vol. II, p. 148.

(2) V. *Klerenfeld, nobiles Daniæ*, cité à l'article *Brass*, du *Glossary etc.* o. c.

(3) V. l'art. *Brass du Glossary etc.* o. c. Aujourd'hui ces monuments semblent assez rares audelà du Rhin, où l'on trouve beaucoup de tombeaux converts de bas-reliefs ciselés en bronze, dans un style propre à ce pays; nous avons néanmoins trouvé de fort belles dalles en cuivre, dans une chapelle du *Dom* de la petite ville de Meissen, en Saxe; elles font partie, croyons-nous, de la série des tombeaux des aieux de la meison regnante: il en existe d'autres à Aix-la-Chapelle. A Cologne on a fait placer en 1837, une nouvelle dalle tumulaire en cuivre, de grande dimension, consacrée à la mémoire du dernier archevêque; conformément à ce qui se pratiquait au moyen-âge, elle a été enchassée dans le pavement du chœur de la cathédrale. — V. *A Glossary.* o. c. v° *Brass.*

(4) V. *Monteil*, l. c. en note. En France, les tombes en cuivre sont devenues d'une excessive rareté, presque toutes celles qui avaient échappé aux dévastations du XVIe siècle, ont été envoyées à la fonte durant la révolution de la fin du XVIIIe. Il en existe encore un fort beau spécimen à l'abbaye de St-Denys, près de Paris, c'est la tombe élevée à la mémoire de Jean de France, fils de St-Louis † 1247; elle est ornée d'émaux, mais n'appartient pas, à proprement parler, à la catégorie des dalles

première et l'habilité des artistes dans toutes les branches de l'art, a dû les mettre en vogue de bonne heure; on y porta la ciselure à la plus haute perfection. Nous savons en effet qu'au moyen-âge la Belgique avait en quelque sorte le monopole de la fabrication du laiton: la *Dinanderie* (1) était pour ce pays un article d'un commerce considérable, notamment avec l'Angleterre,

---

plattes ciselées, dont nous nous occupons; c'est un travail de repoussé qui se rattache plutôt aux produits des fabriques de Limoges (*opere Lemovicino.*) V. une gravure de ce monument, accompagnée d'une Notice historique, dans le VIIe vol., p. 202 des *Annales de Didron.*

Il existe dans la célèbre bibliothèque d'Oxford, dite *Bodleian library*, des dessins d'un grand nombre de monuments de cette espèce, que l'on voyait autrefois en France et qui sont aujourd'hui détruits.

Les tombes gravées de *pierre* sont encore fort nombreuses dans ce pays, beaucoup remontent au XIIIe siècle et sont l'objet d'intéressants travaux de la part des archéologues; voici le titre de quelques ouvrages récemment publiés, qui prouvent l'intérêt qu'on attache aujourd'hui en France à ces monuments :

Dalles de St-Nicaise de Rheims, par P. Turbé et Maquart, in-8°, texte et planches.

Dalles historiées de la cathédrale de St-Omer, par Emm. Wallet, in-4°, texte et planches.

Dalle tumulaire de Chalons, in-8°, en couleur.

Dalle tumulaire de Libergier.

Dalles historiées à St-Rémi de Rheims, par Turbé et Maquart.

Tous ces ouvrages se trouvent chez Victor Didron, libraire à Paris.

(1) On appelle *Dinanderie*, les grandes œuvres de chaudronnerie historiée. Cette *orfèvrerie de cuivre* se fabriquait au moyen-âge, surtout à Dinant et plustard à Middelbourg en Belgique. On exécutait au marteau les figures des personnages dont on décorait les plats, les bassins, les coquemards. *Michelet*, dans son Histoire de France, vol. VI, p. 136, 171, 202, dit que, dès l'an 1112, « les Dynans potiers d'arain » étaient célèbres. — V. *Didron*, Annales etc. vol. III, p. 259, et un intéressant article de M^r le chanoine *De Smet*, sur Middelbourg en Flandre, dans le *Messager* o. c. année 1836, page 333.

où les Flamands paraissent avoir importé cette industrie vers le milieu du xviie siècle (1).

L'emploi de lames de laiton ou de cuivre pour l'ornement des sépultures parait dater en Flandre du commencement du xiiie siècle (2); néanmoins la plupart des dalles que l'on y connait encore aujourd'hui datent du xive, du xve et du xvie siècle, et dans le nombre il y en a qui, pour la beauté du style et la netteté de l'exécution, doivent être placées au premier rang parmi les monuments de ce genre (3).

La Grande-Bretagne est sans contredit le pays de l'Europe-Occidentale, où les dalles tumulaires de cuivre se trouvent aujourd'hui en plus grand nombre.

Des auteurs anglais donnent à ces monuments une origine orientale (4); d'après eux, l'usage de ces dalles aurait été introduit en Europe par les artistes byzantins,

---

(1) *Ch. Boutell,* Monumental brasses etc. o. c. — p. 5.

(2) *Charles Boutell,* Monumental brasses etc. o. c. — p. 4.

(3) Les plus belles dalles tumulaires de cuivre, qu'il y ait à notre connaissance en Flandre, se trouvent à Bruges, dans les églises de Saint-Sauveur, de Notre-Dame, de St-Jacques et de l'hôpital de St-Jean; on peut consulter à cet égard l'ouvrage publié par Mr Gaillard, intitulé: *Bruges, son histoire et ses monuments.* Bruges, 1847, in-8°; aux pages 122, 170, 208, 227, 252, 267, 345, 355 etc., mais il est à remarquer que plusieurs des dalles qu'on y mentionne n'existent plus. — Voir aussi l'Inventaire publié par les soins de M^r^ l'abbé Carton, dont nous avons parlé dans la note 1, p. 137.

Des monuments de cette espèce paraissent avoir été également assez nombreux dans les autres parties de la Belgique; il y a quelques années, un directeur de ventes à Anvers, Mr V., offrait aux amateurs pour un prix à peine supérieur à la valeur intrinsèque du métal, une série de quatre magnifiques dalles de cuivre de la grande dimension, provenant, à ce qui parait, d'une ancienne abbaye du Brabant.

(4) *A Glossary etc.* o. c. verbo *Brass.*

qui appliquaient d'ordinaire, comme on le sait, leurs figures sur des fonds d'or. Quoiqu'il en soit, on désigne en Angleterre sous la dénomination de *Brasses* (de *brass, bronze, airain*), des lames de cuivre ou plutôt de laiton découpées ou entières, sur lesquelles on a gravé des emblêmes, des armoiries, des figures ou des inscriptions, pour les faire servir à orner les monuments commémoratifs des défunts.

Quand on examine de près ces plaques d'un alliage métallique fort dur, on trouve que les traits y étaient profondément gravés et remplis originairement d'une substance résineuse d'une couleur noire et d'un ton mat. Ces larges lignes se détachaient admirablement sur la surface éclatante du métal bruni ou damassée, voir même doré. Les armoiries dont on reproduisait parfois les couleurs à l'aide d'un émail solidement fixé dans l'épaisseur du cuivre, contribuaient singulièrement à faire concourir le pavement, avec les verrières et les peintures murales, à la décoration des églises. Ces dalles, en effet, n'encombrant point la circulation, avaient l'avantage de pouvoir être enchassées au beau milieu des chœurs et des nefs; vues d'ordinaire sous un angle de réflexion, leurs brillantes surfaces métalliques semblaient faire jaillir la lumière des tombeaux et produisaient un effet saisissant dans l'ombre mystérieuse de ces sombres cathédrales du moyen-âge.

Les *brasses*, ou dalles tumulaires de cuivre, doivent être divisées en deux classes: la *première* et la plus nombreuse comprend les dalles de pierre de taille, soit marbre, soit grès, dans lesquelles la figure du défunt est découpée en silhouette dans une lâme de métal, ainsi que différents ornements: les armoiries, emblêmes, inscriptions en ruban, gravées sur autant de pièces distinctes sont incrustés et rivés séparément dans des intailles correspon-

dantes dans la pierre, nommée *casements* par les auteurs anglais (1).

La *deuxième classe* parait avoir été moins nombreuse, mais elle renferme les spécimens les plus beaux et les plus riches. On y comprend ceux de ces monuments qui se présentent sous l'aspect de grandes plaques de cuivre, d'une seule pièce; mais qui en réalité sont souvent composée de plusieurs lames rapportées ensemble, dont les joints sont dissimulés avec une grande habilité dans la profondeur des traits. La figure du défunt, ordinairement de grandeur naturelle, y est réprésentée, debout ou couchée, dans une de ces attitudes conventionnelles que nous explique l'iconographie du moyen-âge. Les contours vigoureusement accusés, se détachent d'ordinaire sur un fond imitant les dessins de ces gracieuses tapisseries gothiques, qu'on retrouve sur la plupart des tableaux flamands du xvme et du xvime siècles. On y voit parfois des armoiries ou des symboles, les emblêmes aîlés des quatre évangelistes, des banderoles ornées d'inscriptions, de devises ou de textes sacrés que l'artiste faisait sortir de la bouche ou plaçait entre les doigts des personnages; une inscription très-laconique, en lettres onciales au xiiie siècle, en caractères dits *gothiques* à dater du xive, encadre d'ordinaire le monument.

Les dalles de cuivre de cette deuxième classe, dont la valeur intrinsèque en métal était souvent fort grande, sont considérées par les auteurs anglais comme originaires de la Flandre et propres à ce pays; ils les désignent souvent sous la dénomination de *flemish brasses*, tandis qu'ils considèrent en quelque sorte comme nationales,

---

(1) V. *Waller*, o. c. — p. 8.

english brasses, les dalles de pierre incrustées de cuivre que nous avons rangées dans la première classe (1).

L'usage de ces dalles tumulaires de l'une et de l'autre espèce parait avoir passé de la Flandre en Angleterre vers le milieu du XIIIe siècle, il y persista jusques dans le XVIIe (2), pendant près de 400 ans! A la différence de ce qui se voit sur le continent, on y rencontre plus souvent ces dalles, lorsque la disposition des lieux le permettait, sur des tombeaux élevés en forme d'autel, mais d'ordinaire elles font partie du dallage même des églises.

Les plus beaux spécimens que l'on trouve dans les différentes parties de la Grande-Bretagne ont été dessinés et ciselés en Flandre, d'autres furent exécutés en Angleterre par des Flamands, d'autres enfin par des artistes nationaux. Ces derniers, d'après les cartons de ces anciens maîtres de l'école de Bruges, « auxquels, dit un auteur » anglais, nous sommes d'ailleurs redevables des dessins

---

(1) V. *Waller*, o. c. p. 8. — V. *Glossary etc.* o. c. article *Brass.* Les dalles de la première classe semblent avoir été aussi nombreuses en Flandre que celles de la deuxième classe; c'est ce que nous prouvent les trâces d'incrustation que conservent ces grandes dalles de pierre bleue que l'on voit partout aux abords de nos vieilles églises et notamment à Bruges près de Saint-Sauveur, de Notre-Dame, au quai de la Main d'Or; à Damme et dans ces anciens villages de la côte de Flandre, si peuplés et si florissants au XIVe et au XVe siècles.

(2) La plus ancienne dalle incrustée de cuivre dont il soit fait mention dans les auteurs anglais que nous avons consultés, est celle qui fut placée sur le tombeau de Joceline, évêque de Wells † 1242, au milieu du chœur de la cathédrale de cette ville. V. *A Glossary*, o. c. vo *brass.* — *J. Britton*, *The history and antiquities of de cathedral church of Wells. London*, 1847, in-12, p. 117.

Un des derniers et des plus remarquables monuments de cette espèce existe à Chigwell dans le comte de Essex; on y a représenté la figure de S. Harmet, archévêque de Yorck † 1631.

» originaux de plusieurs figures peintes sur les *screens* (1) » et les tabernacles, et de ces nombreux monuments » sculptés en relief ou creusés dans la pierre, que l'on » trouve dans les vieilles cathédrales de l'Angleterre (2). »

Ces dalles se trouvent le plus fréquemment dans les parties de la Grande-Bretagne qui, par suite du commerce des laines, avaient les communications les plus directes avec la Flandre. Elles se distinguent aisément à la première vue par le style et la correction du dessin, de celles qui sont dues à des artistes anglais: d'un simple trait profondément et hardiment trâcé, le ciseleur flamand fait ressortir une figure d'homme, de femme, d'enfant à faire envie aux plus mâles et aux plus gracieuses figures des vases grecs et des intailles égyptiennes. L'habilité dans la disposition des draperies, si remarquable chez les peintres de l'ancienne école de Bruges, s'y retrouve toute entière. Leur origine flamande est généralement reconnue par les

---

(1) Voici la définition que donnent de ce terme anglais MM. Waller, o. c. p. 24. « *In ecclesiastical architecture the word* screen *denotes à* » *partition of stone, wood or metal, usually so placed in a church as* » *to shut out an aile from the choir; a private chapel from the transeps;* » *the nave from the choir; the high altar from the east end of the building;* » *or an altar-tomb from one of the public passages, or large areas of* » *the church.* »

Cette espèce d'écran en pierre, en bois ou en métal qui se rencontre fréquemment dans les églises de l'Angleterre est ordinairement couvert de peintures, de soulptures ou de ciselures de grand mérite et souvent très-anciennes.

(2) V. *Waller*, o. c. p. 25. On sait qu'à plusieurs époques des émigrations d'artisans flamands s'établirent en Angleterre et y importèrent des procédés industriels inconnus jusqu'alors. Il est fort possible que l'auteur anglais entend faire allusion ici à ceux de nos compatriotes qui s'établirent au XIVme siècle dans le comté de Norfolk; il est certain que parmi eux se trouvaient les artistes qui exécutèrent entr'autres monuments une châsse très remarquable pour l'église de Norwich.

auteurs anglais (1); elle résulterait d'ailleurs à l'évidence de ce fait, qu'il est arrivé que des lames de cuivre, détachées de la pierre, ont présenté au revers des traces incontestables d'origine étrangère et même des inscriptions en langue flamande (2).

---

(1) Voir *Waller, Boutel etc.* o. c. et une article du *Gentleman's magazine* de 1829, — p. 299.

(2) Voir l'article *Brass* du *Glossary etc.* o. c.



ALAN FLEMING
(A.D 1361)
d'après une dalle de cuivre gravée par un artiste flamand,
qui se trouve à Newark dans le Nottinghamshire

Voici l'indication, par ordre chronologique, de quelques dalles tumulaires de cuivre, que l'on trouve dans les différentes parties de l'Angleterre et qui furent ciselées ou dessinées par des artistes Flamands.

XIVe SIÈCLE.

Les archéologues Waller signalent sept dalles de cette époque, elles existent encore aujourd'hui et doivent, d'après eux, être attribuées à un célèbre artiste flamand dont on ignore le nom, mais que Gough, dans son admiration, appelle le *Cellini* du XIVe siecle.

Ce sont:

A *Lynn* dans le comté de Norfolk.

Le monument d'Adam de Walsokne et de sa femme † A. D. 1349.

Dans l'*église de l'abbaye de St-Alban.*

Le monument de l'abbé Thomas De la Mare, décédé vers 1360.

A *Newarke* dans le comte de Nottingham.

Le monument de Alan Fleming † A. D. 1361 (1).

---

(1) Afin de donner une idée au lecteur du style de ces monuments, nous reproduisons ici, d'après une planche de l'ouvrage de Waller, la figure du personnage gravée sur la dalle; c'est peut-être un descendant de ces valeureux Flamands qui accompagnèrent Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre et dont plusieurs familles du nom de *Fleming*, se font gloire de descendre.

Le monument de Robert Braunche et de sa femme † A. D. 1364.

A *Topcliff,* près de Thirck, dans le comté de Yorck.

Le monument d'un jurisconsulte et de sa femme † A. D. 1391.

A *North Mimms* près de St-Alban.

Le monument d'un prêtre en costume ecclésiastique.

A *Wensley* dans le comté de Yorck.

Le monument d'un autre prêtre, revêtu également de ses habits sacerdotaux.

Sur ces deux dernières dalles on voit figurer le calice, symbole de la dignité des défunts; il est à remarquer que ce vase sacré s'y trouve représenté dans la même position que sur les monuments analogues qu'on voit en Flandre et d'une façon différente de celle qui était usitée en Angleterre.

A ces sept dalles, qui sont de la même main, et paraissent avoir été importées toutes gravées de la Flandre (1), il faut en ajouter une huitième, qui semble avoir été exécutée par le même artiste; elle se trouvait autrefois à Lynn Regis, et n'existe plus aujourd'hui, mais elle a été conservée en gravure par Cotman, d'après un dessin de Gough.

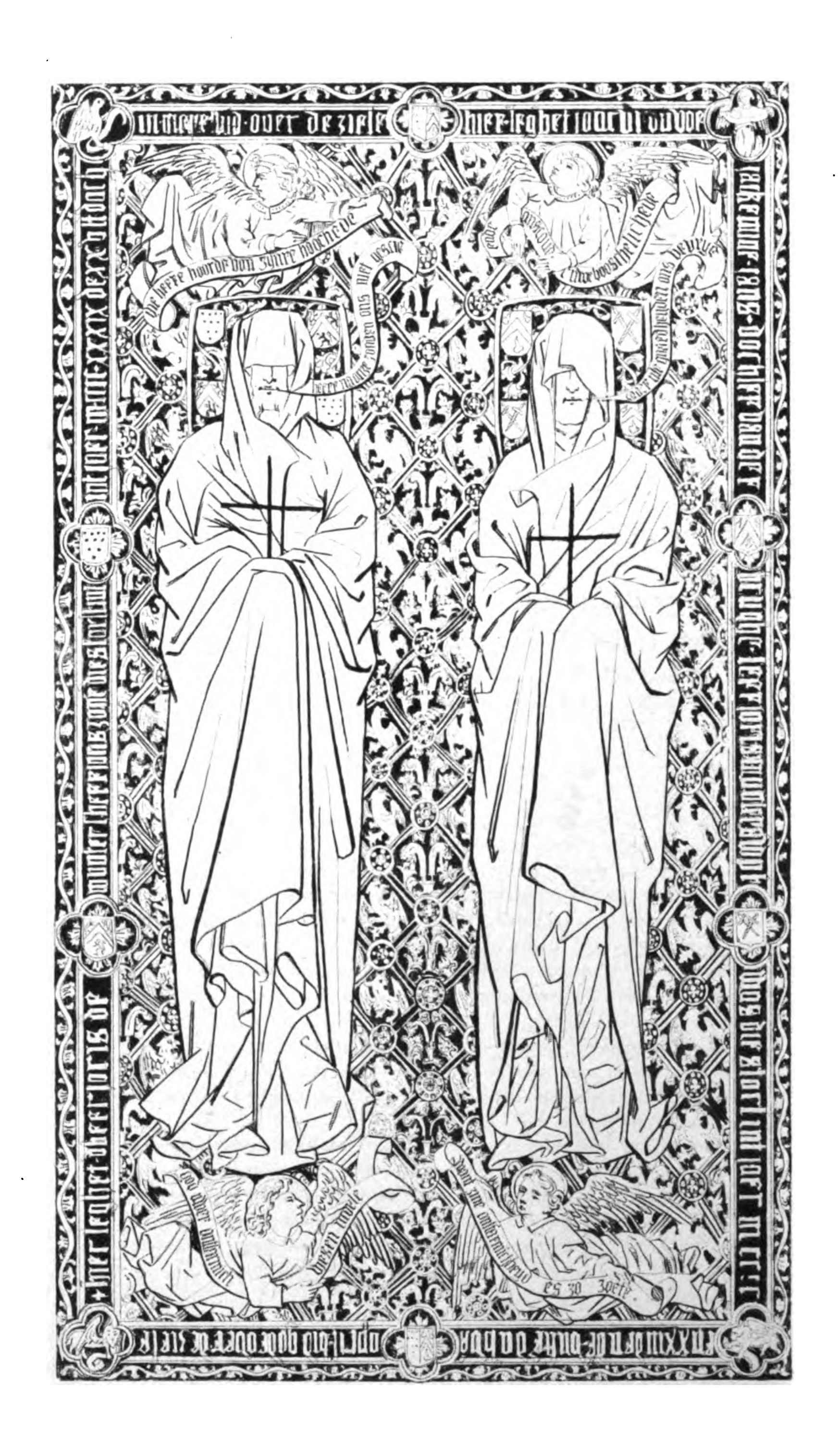
C'était le monument de Robert Attelathe † A. D. 1378.

Ces dalles de cuivre sont régardées comme les plus belles de l'Angleterre; elles présentent une si frappante similitude avec celles que l'on conserve à Bruges, dans la cathédrale de Saint-Sauveur, que Boutell n'hésite pas à dire qu'elles ont été exécutées par le même artiste (2).

---

(1) Ces dalles ont en général au plus 10 pieds de long sur 5 de large.

(2) Voici les termes mêmes dont se sert cet auteur. *Monumental Brasses and slabs*, — p. 21.



Parmi les dalles de moindre importance ciselées durant le même siècle, par des artistes flamands ou d'après leurs dessins, on compte encore les suivantes:

Dans l'église de *Aveluy*, comté de Essex.
Un monument qui porte la date de 1370.

Dans l'église d'*Elsing*, comté de Norfolk.
Le monument de Hugh Hastings qui mourut A. D. 1347.

Cette dernière dalle, gravée avec un fini remarquable, n'est plus aujourd'hui dans un état parfait de conservation; mais elle n'en conserve pas moins un grand intérêt, à cause du soin qu'a mis l'artiste à reproduire avec tous ses détails le costume des chevaliers du temps, et du parti qu'il a tiré de l'application de l'émail pour les armoiries.

Dans l'église de *Rothwell*, comté de Northampton.
Le monument de l'archidiacre William de Rothewelle, † A. D. 1361.

« Among the pecularities of treatment common to all these brasses, » with the works of the same artist yet remaining at Bruges, the manner » in which the mooth is expressed in all the principal effigies is very » remarkable, in the diapers, embroideries and ornamental accessories » also, animal forms abound, in connexion with a striking predomi- » nance of triplicity in the arrangement of parts and details: and the » various architectural membres are characterised by an elaborated richness » combined with the most elegant lightness. »

A la page 25 il ajoute:

« The cathedral of Bruges contains some examples which in every » particularity of sin, desing, and style of workmanship resemble the » brasses of St-Albans and Lynn, and are without doubt the production » of the same hand. »

Nous pensons que l'auteur anglais fait allusion ici à la dalle tumulaire de Wouter Coopman † 1387, qui se trouve à la cathédrale de Bruges dans la chapelle des saints Crépin et Crépinien. Un autre monument dans le même style, que l'on voit à droite de l'entrée de la chapelle des fonts baptismaux, fut consacrée à la mémoire de Joris de Munter

XV

XVᵉ SIÈCLE.

Walter mentionne parmi les dalles tumulaires de ce siècle, un monument fort remarquable, exécuté d'après les dessins d'un artiste flamand ; il se trouve à *Newcastle* et fut élevé à la mémoire de Robert Thornton, de sa femme et de ses enfants, il porte la date A. D. 1429. Les dimensions de cette dalle sont extraordinaires, et la gravure en est très-soignée.

XVIᵉ SIÈCLE.

Les auteurs anglais font mention de deux dalles flamandes qui se rapportent à ce siècle, ce sont :

A *Ipswich*, dans l'église de *St-Mary quay* ou *key*. Le monument de Thomas Powder, de sa femme et de sa famille, portant la date de 1525.

A *Londres*, dans l'église dite *Church of Allhallows*. Le monument de Andrew Eryngar et de sa famille; il porte la date de 1536.

Ces deux dalles paraissent avoir été gravées par le même artiste; comme celles exécutées par des artistes flamands dans les siècles antérieurs, elles sont remarquables par la correction du dessin et la netteté de l'exécution.

Cette énumération est, nous en sommes persuadés, très-incomplète (1); ce n'est que dans quelques années

---

† 1439 et de Jackemine Vander Brucghe † 1423. Il y a aussi dans l'église de St-Jacques des fragments de dalles de cuivre du XIVᵉ siècle, qui présentent les mêmes caractères.

(1) Ainsi nous trouvons dans le IIᵉ vol., p. 12, du célèbre recueil périodique anglais, intitulée : *Archeologia; London*, in-4° (il date de

quand la plupart des dalles tumulaires de cuivre, disséminées par toute l'Angleterre, seront connues et comparées entre elles. Alors on pourra apprécier la part glorieuse qui revient aux Flamands dans la perfection d'un art, dont l'histoire a été négligée jusqu'à ce jour sur le continent, peut-être par la raison que ces dalles y sont devenues extrêmement rares.

Puisse cette courte notice, en attirant l'attention de nos archéologues sur des monuments, trop longtemps méconnus, d'une branche de l'art de la gravure qui atteignit en Flandre son plus haut développement, sauver d'une destruction imminente quelques-unes de ces dalles de cuivre ou incrustées de cuivre qui gisent encore, oubliées, dans plus d'une de nos églises (1). Pour s'intéresser

1770 et ses publications se poursuivent jusqu'à nos jours), que vers la fin du siècle dernier on découvrit un grand nombre de dalles tumulaires de cuivre d'un travail flamand, *a great nomber of flemish brass pieces*, dans les localités suivantes: au château de Caerphyli, dans le pays de Galles, à la cathédrale de Landoss, et dans l'enclos de la *Old free school* de Leicester.

Nous n'avons pas eu le temps de parcourir pendant notre séjour en Angleterre, les nombreuses et volumineuses histoires des différents comtés de ce pays, mais nous savons qu'on y trouve fréquemment des gravures de dalles tumulaires de cuivre, et dans le nombre il doit s'en trouver qui furent exécutées par nos compatriotes.

On peut encore consulter sur ce sujet la *Quarterly review*, vol. v, p. 337.

(1) A la note 2 p. 155, nous avons parlé des dalles de cuivre qui se voient encore aujourd'hui à Bruges. Toutes celles que nous connaissons dans cette ville, ont été convenablement restaurées et redressées contre les murs latéraux, hormis une seule qui fait encore partie du pavement de l'église de Notre-Dame; elle se trouve à quelques pas du bénitier et y couvre la sépulture d'*Alexandre du Bolqueet* † 1485, et de son épouse *Barbe De Vos* † 1511. On y voit six écussons d'armoiries. Nous espérons qu'il suffira de la signaler ici, pour en provoquer le déplacement.

à leur conservation, il suffit de songer que la plupart datent d'une des époques les plus brillantes de la civilisation

---

A *Gand*, il existe une petite dalle de 2e classe, avec 10 écus d'armoiries émaillés, dans le mur près d'une porte latérale de la cathédrale de St-Bavon; elle est consacrée à la mémoire de *Francoys van Wyckhuus* † 1599, et de son épouse, dame *Marie van Pollinckhove*, † 1585. — Dans l'hospice de St-Laurent de la même ville, on voit les figures de *Wenemare*, † 1325, et de son épouse, *Margriete Sbrune* † 1352, avec leurs armoiries provenant d'une dalle de première classe; (ce monument a été publié deux fois, d'abord dans les *Annales Belgiques des sciences, arts et littérature*. Gand, in-8°, — année 1823, page 96; puis dans le *Vade mecum du peintre*, par Félix Devigne; Gand, 2 vol. in-f°, 1835 à 40, — II, pl. 40). Une petite dalle de 2e classe, consacrée à la mémoire de *Jehan Money* et de *Jehane Lemaire*, portant la date de 1454, se trouve dans le cabinet d'un amateur à Gand.

Outre ces dalles de cuivre qui sont à l'abri de toute dégradation ultérieure, nous croyons devoir signaler ici les suivantes, encore enchassées dans le pavement et exposées par conséquent à un piétinement journalier, fatal à leur conservation.

A *Damme*, dans la chapelle de l'hospice de Ste-Marie, il existe une dalle de la 1re classe; l'inscription porte: *Hic jacet frater Joannes de Fonte oriundus de Lessina in partibus hanonie cundā curatus eccle. beate Marie de Dam. qui obiit ano* 1531 *die novembris primo*. Au milieu de la pierre on voit sur une plaque de cuivre, le portrait du défunt en costume ecclésiastique, un calice sur la poitrine; à sa droite il y a une fontaine, sans doute par allusion à son nom, à sa gauche un monogramme.

(Cette dalle qui est dans un état de conservation à peu près parfait, a été placée, par suite du repavement de la chapelle, dans le mur).

A *Ipres*, nous avons vu, il y a quelques années, dans le dallage de l'église de l'hôpital situé sur la grand'place, une grande dalle de la 1re classe, portant, sauf erreur, la date de 1487. Dans la même église, une table de cuivre avec armoiries et une longue inscription à caractères en relief, est incrustée dans le mur latéral du côté du midi.

A *Melsele*, dans le pays de Waes, on voit dans le pavement de la belle église de ce village une petite dalle de la 1re classe, portant la date de 1500. Elle a beaucoup souffert depuis qu'elle a été publiée dans l'ouvrage de Vanden Bogaerde, *Het land van Waes. St-Nicolaes*, 1825, 3 vol. in-8°, — III, p. 218, pl. V, fig. 2.

A *Vichte*, près de Courtray, d'après une note que nous devons à l'obligeance de M. le vicaire R....., il existe une grande dalle de cuivre

flamande; qu'elles sont devenues extrêmement rares, non seulement dans le pays, mais par tout le continent euro-

---

qui semble devoir être rangée dans la 2e classe. On y voit la figure d'une dame, de grandeur naturelle, ayant les mains jointes; au-dessus de sa tête deux anges tiennent chacun un écu d'armes; l'inscription, en vieux caractères flamands dits *gothiques*, qui encadre la dalle, est très-lisible. Ce monument, qui ne compte pas moins de 7 pieds 1/2 de long, sur 3 pieds 3 pouces de large, est à peu près intact et dans un état de conservation d'autant plus étonnant, qu'il est par sa situation, comme les dalles de *Damme*, d'*Ipres* et de *Meleele*, exposé à s'user beaucoup, la place qu'il occupe dans le pavement étant une des plus fréquentées de l'église.

Nous prions ceux de nos lecteurs qui connaissent l'existence dans notre pays, de dalles tumulaires de cuivre ou incrustées de cuivre, autres que celles que nous venons d'énumérer, de bien vouloir nous en donner connaissance. Nous nous ferons un devoir de les signaler à l'attention des archéologues, dans le récueil des *Annales de la société d'Emulation*, dans l'espoir que l'on ne tardera pas à prendre les mesures que réclame la conservation de ces intéressantes reliques d'un art dans lequel ont excellé nos ancêtres. Perdu aujourd'hui pour nous, il ne faut pas, en présence du goût qui se manifeste en Flandre pour l'ornementation religieuse du moyen-âge, désespérer de voir renaître un jour à Bruges, comme à Cologne, ce genre de monuments funéraires, dans lesquels on peut, à la sévérité de style qui leur convient, allier toutes les richesses de l'art. — Voir dans l'ouvrage cité de *Pugin* quelques dessins de dalles incrustées de cuivre avec les costumes.

Aujourd'hui, à la vérité, nos cimetières sont relégués loin de nous, on ne les visite guère, et les rares inscriptions qu'on y trouve ne sont lues par personne; mais, ne pourrait-on pas établir dans nos églises le long des murs, et même à l'extérieur, des tablettes commémoratives qui seraient consacrées à la mémoire des paroissiens défunts? On y trouverait un genre d'ornementation extrêmement convenable pour un temple catholique. Nous sommes persuadés que les fidèles parcoureraient ces nécrologies murales, toujours avec intérêt et souvent dans une intention pieuse; les fabriques d'église y trouveraient de nouvelles ressources. Cette idée nous est venue en voyant à l'université de Valencia en Espagne, les noms des professeurs défunts, inscrits sur les murs des auditoires où ils ont enseigné; par là leur souvenir vit encore dans la mémoire des fils de leurs élèves, et stimule le zèle de ceux qui leur ont succédé dans la chaire. De même en Italie, les murs de la célèbre université de Padova,

péen; enfin qu'elles forment avec les miniatures, les plus anciens monuments du dessin de cette célèbre école flamande, que les chefs-d'œuvre des frères Van Eyck, des Roger de Bruges et des Hemling signalèrent plus tard à l'admiration des siècles, et qui est aujourd'hui un des titres les plus incontestables de notre gloire nationale.

Is. Hye.

---

tant ceux des salles que des galeries du rez-de-chaussée et de l'étage, sont *littéralement* couverts des noms et des armes de ceux de ses élèves, qui au temps passé, y furent promus au grade de docteur. Nous y avons retrouvé plus d'un enfant de la Belgique, ce qui n'a rien d'étonnant, quand on se rappelle que cette université, comme celles de Paris et de Bologne, était très-fréquentée au moyen-âge par ceux de la *nation flamande*.

Additions.

A. Les cimetières actuels de l'Espagne et notamment ceux de Barcelona, de Toledo et de Sevilla, présentent un caractère plus original que ceux que nous avons vus dans d'autres pays. La sévérité du paysage, l'absence presque complète de végétation, les grandes lignes horizontales des bâtisses, tout y dispose l'âme du visiteur à des sentiments sérieux. Dans ces nécropoles des temps modernes, les morts dont la famille n'est pas dénuée de toute ressource, ont leur demeure dans les innombrables alvéoles ménagées dans de vastes carrés long de maçonnerie à plusieurs étages. Toutes les sépultures s'y ressemblent et l'on y trouverait difficilement ces distinctions que la richesse et la naissance ont établi ailleurs.

B. Ceux de nos lecteurs qui voudraient en savoir davantage, trouveront dans la volumineuse collection de l'*Esprit des Journaux*, publiée vers la deuxième moitié du siècle passé, un grand nombre d'articles relatifs à cette matière. Tels sont:

Année 1773. — Mois d'avril, p. 122, *Du danger des inhumations dans les églises et observations médicales à ce sujet.* — Mois de septembre, p. 173. — Mois d'octobre, p. 159. — Mois de décembre, p. 307, 355 et 363, *Sur l'origine des sépultures dans les églises.*

Année 1774. — Mois de juin, p. 75, *Sur les abus et les dangers des inhumations dans les églises.*

Année 1475. — Mois d'octobre, p. 70, compte-rendu

d'un ouvrage qui fut publié la même année en Italie, sous le titre de *Saggio* etc. ou *Essai sur le lieu où l'on doit enterrer les morts. Venise*, 1775.

Année 1777. — Mois d'août, page 190, compte-rendu d'une *Lettre de M. M*** à M. J***, sur les moyens de transférer les cimetières hors de l'enceinte des villes. Paris* 1777.

Etc. etc. etc.

On peut consulter sur la législation, tant de la république que de l'empire français, en matière d'inhumation, le *Traité de la police municipale, par le comte Napoléon de Champagny*, Paris, 1847, in-8o, — II vol. p. 531; à la page 548, l'auteur signale quelques exceptions à la prohibition d'enterrer dans les églises et dans les villes.

C. L'ouvrage du rév. Charles Boutell, intitulé, *Monumental brasses of England*, se publie par livraisons chez G. Bell, Fleetstreet à Londres; il n'a pas encore paru en entier.

Aux livres susmentionnés on peut encore ajouter les suivants:

The archeological manual, in-8°, ouvrage qui contient beaucoup de notices sur les *brasses* ou dalles tumulaires de cuivre.

The monumental effigies of Great Britain, by Thomas Hollis, publié par Nichol 25, Parliament-street, à Londres. — C'est une continuation du beau travail de *Stoddard*, connu par l'exactitude des planches; il est cependant à remarquer que l'auteur s'occupe peu des *brasses*, la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée aux monuments en marbre et en bois.

Un architecte, Monsr Bloie (?), a publié un volume in-4o contenant des gravures de monuments funéraires; dans le nombre il y a des planches coloriées qui reproduisent des dalles tumulaires de cuivre richement émaillées.

Nous regrettons de ne pouvoir indiquer d'une manière plus précise quelques-uns de ces ouvrages que nous ne connaissons que par des citations.

D. M. Goetghebuer à Gand, qui a réuni sur la topographie et les monuments de sa ville natale une collection de documents unique dans son genre, nous a fait voir une série de dessins exécutées à la plume par maitre *Arent van Wynendale*, mort à Gand en 1592, avec le titre de *stede-schildere*. Ces dessins représentent huit dalles tumulaires de cuivre, de la deuxième classe, que l'on voyait autrefois dans le chœur de l'église des PP. Dominicains de la même ville, où elles paraissent avoir été dessinés par l'artiste qui a écrit sur un de ces dessins: *Dese, met de seven naervolgende sepulturen laghen alle van coper te Jacobiten nu (geseydt) Predicheeren in den choor.* Ces tombes furent apparemment détruites à l'époque du pillage des églises de Gand, par les Calvinistes, en 1566. Voir le *Belgium Dominicanum*.

Les figures en pied des personnages armées de toutes pièces, gravées sur ces huit dalles, sont encadrées de bordures ornées d'écus d'armoiries et d'inscriptions que nous transcrivons ici textuellement:

I.

Hic jacet Johannes dictus Busere de Basseveldo, obiit anno Dm. XIII^c^ XXVI, *tertia die Aprillis. Orate pro anima ejus* (1326).

II.

Icy gist Robert de Flandres, bastaert chevalier, qui trespassa l'an de grâce mil CCC^c^ *soissante, le jour sant Bartholomeus; prie ponr l'âme* (1360).

III.

Icy gist Jacquemaert de Leusele, escuyer, iadis huussier heritable de mons^r^ le comte de Flandres, et trespassa le ix^e^ jour de september l'an XIII^c^ *sextante et quatre; priez pour l'âme de luy* (1364).

IV.

Icy gist Pieterkin, iadis filli bastart de monsegner de Flandres, qui traspasa le tiers jour de mars M. CCC^c^ *soissant et six. Pries pour l'âme* (1366).

V.

Hier licht Gillis van der Biest, die starf upt huus te Beveren, die starf int iaer Ons Heeren toe men screef XIII^c XCIJ, *den xx dach van ougst. Bid over de siele — ende alle sielen* (1392).

VI.

Sepulture van Baudouyn vuter Volderstrate, die starf int' jaer duust vier hondert (1400).

VII.

Hic jacet Dns Walterus de Hersele, Dns de Hersele, quy obiit anno Dni XIII^c XXXI, *xviij kal. may.*

VIII.

Au bas de cette dalle qui n'a pas de légende dans l'encadrement, on lit: *Ad dextrum cornu altaris prope januam jacet quidam Dnus* UUYTKERKE.

A en juger par le dessin, ces dalles nous semblent inférieures quant au style, notamment dans les accessoires, aux monuments du même genre que l'on voit à Bruges; il est vrai, que le dessinateur ne parait pas avoir tenu rigoureusement à leur conserver le type de leur époque. L'album qui nous les a conservées, a pour titre: *Memorie ende conste van meester Arent van Wynendale, te Ghendt overleden stede schildere zalig: den xvi november* XV^c XCII^tich, *ende my Christoffel van Heurne, toecommen by coope ten sterfhuyse van den voornoemden Mr Arent, om de singulariteyt van dien.* Un peu plus bas, on lit la note suivante:

Albertus Dei gratia archidux Austriæ S. R. E. Card. leg. de latere, Archiepûs Toletanus. Lusitaniæ prorex, Philippi cath. Hisp. Regis Belgicarumq. provinc. Gubernator, olim dum hic ageret per 15 *dies ad obsidionem Hulstensis civitatis in julio* 1596, *ut curiosa est omnium singularitatum, per D^m Jacq. Phle de Vilain comitem de Ysenghem Dnm de Resseghem etc. magnum œconomum suæ Celsitudinis per dies aliquot hæc visitavit in palatio seu sede Episcopali hujus civitatis Gandavensis residens.*

ANALECTES YPROIS

OU

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

LA VILLE D'YPRES.

Sous le titre d'*Analectes Yprois* nous nous proposons de publier quelques documents historiques concernant la ville d'Ypres, que nous avons recueillis en parcourant les nombreuses archives confiées à nos soins.

Nous croyons ne pouvoir mieux commencer ce

recueil que par la publication de trois petites chroniques (1) ou plutôt trois séries d'annotations concernant cette ville.

Quelque peu importantes que puissent paraître ces annotations, nous croyons cependant qu'elles ne sont pas tout à fait à dédaigner: elles renferment en quelques pages les principaux événements qui sont arrivés en cette ville, tels que les différents sièges, — les époques auxquelles les fortifications ont été construites ou démolies, — l'institution des couvents, hôpitaux, hospices, — les époques auxquelles la ville a été frappée par la peste et la famine etc. etc. Nous faisons suivre chacune de ces chroniques de quelques chartes inédites, qui se rapportent aux faits relatés dans ces annotations.

Après ces chroniques viennent quelques documents concernant l'église de St-Martin, — la

(1) La troisième est une traduction française de la chronique que nous publions sous le N° 1, cette traduction est incomplète et moderne et n'offre aucun intérêt; cependant nous avons cru devoir en extraire les variantes qu'elle présentait et les intercaler dans le texte de la première chronique. (Note de la rédaction).

dévastation de l'église de St-Nicolas par les sectaires (1578), — un règlement d'ordre intérieur de l'hôpital de Notre-Dame (1268), une ordonnance du magistrat concernant la procession de Notre-Dame dite *de Thune* (1436 — 1495) etc.

Nous y ajoutons des documents concernant les révoltes qui ont ensanglanté plus d'une fois les rues de notre cité, et qui se terminaient souvent par le massacre des magistrats!

A côté de la fureur du peuple, trop facile à émouvoir, vient son enthousiasme à l'occasion de la joyeuse entrée de ses souverains! Nous consacrerons quelques pages aux entrées des ducs de Bourgogne etc.

Nous communiquerons aussi quelques octrois de droit de bourgeoisie (*poorterye*) du XIVe siècle, des peines infligées pour transgression des lois et ordonnances, et autres décisions du magistrat, qui caractérisent les mœurs de cette époque.

Enfin nous ferons connaitre les noms de quelques peintres, graveurs, médecins etc. du XIVe siècle, quelques décisions du magistrat, du même

siècle, qui prouvent qu'alors, comme aujourd'hui, l'amour des sciences, des arts et des lettres animait les cœurs de ceux qui étaient préposés aux affaires de notre antique cité!

PETITE CHRONIQUE

DE LA

VILLE D'YPRES.

A° 478, was Ipre een casteel ofte sterckte door Childericq, coning van Vrancryck, gebaut.

A° 482, wierter een capelle met diversche hutten beneffens dit casteel gebaut door het toedoen van den H. Chrisolus.

A° 558, was Ipre voor een burcht ofte dorp gehouden door den coning Clotharius.

A° 605, was den meerderen deel der hutten ofte huysen verbrant door 't volk van Theodoric, coning van Oorleans, en veel menschen verjaegt.

A° 630, was Ipre gedestrueert door Bertovas, overste der Engelschen.

A° 704, was Ipre gedestrueert door de Gotthen.

A° 733, was Ipre gedestrueert door Carolus Martel.

A° 785, wiert Ipre vermeerdert en 't casteel versterckt door last van Charlemagne.

A° 802, heeft den selven Charlemagne naer Ipre gesonden diversche duytsche volckeren van mannen, vrauwen en kinders, omme aldaer te woone.

A° 837, was Ipre gedestrueert door de Deensche.

A° 840, was het casteel herbaut en Ipre versterct door Ingelram, de 6^e^ forestier van Vlandren.

A° 846, was Ipre gedestrueert door de Normannen.

A° 853, was Ipre herbaut door laste van coningh Clotharius van Vrancryke.

A° 879, was Ipre versterct door Boudewyn de 2^e^ grave van Vlandren.

A° 880, was Ipre verbrant door de Noormannen.

A° 890, was t'herbaud met de capelle ter eeren van den H. Martinus, door Charles, de 3^n^ coning van Vrancryk.

A° 903, was Ipre versterct met poorten ende grachten door Boudewin de 2^e^ grave van Vlaendren.

A° 920, wast versterct en vermeerdert door Arnulfus Magnus, de 3^e^ grave van Vlaendren.

A° 922, dede de zelf grave de stadt verstercken met noch twee poorten.

A° 938, was Ipre versterct en verciert door Boudewin, de 4^e^ grave van Vlaendren.

A° 964, wasser oorloge tusschen den coning Lotharius en den self grave.

A° 969, was Ipre door de Fransche ingenomen en gedestrueert.

A° 989, was Ipre vermeerdert ende versterct door Boudewyn, de 6^e^ grave van Vlaendren.

A° 990, wast ingenomen van coning Huggo Capet.

A° 1006, was Ipre gedestrueeert door den keyser Hendrick de 2^e^.

A° 1037, was Ipre versterct door Boudwyn de 7° grave van Vlaendren.

A° 1053, dede de self grave de stadt met meuren stercken.

A° 1056, wort gedestrueert door den keyser Henryck de 4°.

A° 1067, versterct en vermeerdert door Boudwyn de 8° grave van Vlaendren.

A° 1071, vermeerdert door de grave Robert de Vryese.

A° 1073, heeft den selven Ipre doen stercken, meerderen ende vercieren met een kercke ter eere van den H. Petrus.

A° 1088, sterfte van 3000 menschen in de maenden van July en Ougst.

A° 1101, was een clooster gesticht neffens de kercke van Ste-Maertens, door Gerardus, d'eerste prelaet van de selve kercke (1).

A° 1102, was de kerck van St-Michiel gebaut door toedoen van Joannes, bisschop van Terouane.

A° 1118, sterfte van 4000 menschen int jaer.

A° 1125, een deel gedestrueert en 't casteel geraseert door Guiliaum van Normandie.

A° 1126, heeft Carolus Bonus aen 7000 behoeftighe menschen aelmoessen uutgedeelt.

1126. *La famine y a esté si grande et si cruelle qu'un très grand nombre de personnes y mourut de faim, Charles-le-Bon, comte de Flandre, a alors apporté à la dite ville un très gros secours d'autant qu'il y a distribué sur un*

---

(1) En 1110, Robert de Jérusalem accorda à la prévôté de St-Martin la libre possession de plusieurs parties de terre, et confirma les donations d'autres propriétés faites antérieurement par Fromold, gouverneur (*prepositus*) de la ville, et par d'autres personnes. [*Voir annexe A*].

seul jour 7800 *pains aux pauvres par dessus les habits et l'argent qu'il leur avait encore donné.*

A° 1127, was de kercke der templiers gebaut door Gaufried van St-Omer.

A° 1128, wort ingenomen, geplondert en een deel verbrant door Louis de 6^n coning van Vrancryk.

A° 1136, vermeerdert en versterct door Dieryk van Alsatien, 15^n grave van Vlaendren.

A° 1145, was versterct door de gravinne Sibille van Anjou.

A° 1165, sterfte door de dierte van 7 jaer.

A° 1171, versterct met een casteel *'t Saelhof,* door Philips d'Alsatie, de 16^n grave van Vlaendren.

A° 1180, Ste-Nicolais kercke gestigt door de gravinne Margriete van Alsatie.

A° 1191, wort verovert door Philips, coning van Vrancryc.

A° 1196, kerck van Brielen gebaut door toedoen van Eliseus, abt van St-Maertens (1).

A° 1199, kerke van St-Jacob gebaut door de gravinne Marie, huisvrouwe van den grave van Vlaendren, met 't clooster der Nonnebussche, en 't gasthuis van Onze Vrauwe.

1204. *Fortiffié par les inhabitans.*

A° 1209, versterct door d'inwoonders.

A° 1213, wort verovert door Philips-Augustus, coning van Vrancryk.

---

(1) La chapelle de Ste-Marie de Brielen-lèz-Ypres existait avant 1196, mais c'est en cette année qu'Héliseus, abbé de St-Martin, éleva cette chapelle au rang d'église paroissiale *instar ecclesiæ Sti-Petri et Sti-Jacobi.*
[*Voir Annexe B*].



A° 1214, verovert en gesterct met torrens ende palisaden door Ferrand, 19^n grave van Vlaendren (1).

A° 1217 vermeerdert met voorbourgen en verciert met de Ste-Kruys kerke, de St-Jans kerke door 't gemeente en de gravinne Jehenna (2).

A° 1222, was de choor aen St-Maertens kerke gebaut door Huggo prelaet van aldaer.

A° 1223, sterfte van by de 4000 menschen in 't somersaysoen.

A° 1226, het gasthuis van Ste-Catryne gesticht door Margrete Meedoms (3).

A° 1234, sterfte van ontrent 9000 menschen in 8 maenden tyt.

A° 1240, verbrant ontrent d'helft der stadt met een deel van 't clooster en kerke van St-Maertens.

A° 1244, 't godtshuis van H. Geest gesticht door Margrete, gravinne van Vlaendren.

A° 1248, was in stadt by de 200,000 menschen bevonden.

---

(1) En 1214, Ferrand de Portugal autorisa les magistrats d'Ypres à prendre le terrain nécessaire pour fortifier la ville, et se porte leur garant envers et contre tous. Le comte se trouvait alors à Valenciennes. — Quelques jours après, il arriva à Ypres et promit aux magistrats de ne leur demander aucune satisfaction s'ils venaient à être excommuniés pour le fait des fortifications. Quelques mois plus tard eut lieu la célèbre bataille de Bouvines. [*Annexes C et D*].

(2) Jeanne de Constantinople. L'église de Ste-Croix, située jadis hors la porte au beurre, fut convertie en église paroissiale en 1278, à la demande de Wautier-à-la-Main (*Waulterus dictus cum manu*), bourgeois d'Ypres, et de Marguerite, sa femme. [*Annexe E*].

(3) Marguerite Medoms, veuve de Lambert Voet. En 1228, l'institution de cet hôpital fut approuvée par le pape Grégoire IX. [*Voir Annexe F*].

A° 1252, 't clooster der Recolletten gebaut door 't gemeente.

A° 1262, 't clooster der Ryke Claren gebaut door voornoemde gemeente.

A° 1263, Predicheeren gebaut door de gravinne Margriete ende haer soone Guy de Bourbon (de Dampierre) (1).

A° 1264, Augustynen gebaut door toedoen vanden prelaet van St-Maertens.

A° 1276, 't gasthuis van Belle gebaut door Cristine Gynnes ende Salomon van Belle (2).

---

(1) Erreur de date. Ce ne fut qu'en 1268, que la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, accorda aux Frères-prêcheurs une prairie située derrière le château des comtes [*Zaelhof*] pour y bâtir leur couvent et leur église [*Annexe G*]. L'année suivante, d'accord avec son fils, Guy de Dampierre, elle leur accorda également le fossé situé derrière le château, ainsi que les terres y adjacentes [*Annexe H*]. En 1274, l'église n'existait pas encore, car la même comtesse leur accorda en cette année l'autorisation de la construire contre le mur qui terminait le jardin de son château. [*Annexe I.*]

(2) Christine de Gynnes, de Ghinnes ou de Guines, fille de Wautier. La charte de la fondation de cet hospice ne se trouve pas dans nos archives, mais nous y trouvons un extrait d'un ancien registre, contenant ce qui suit:

Ghetrocken uut sekeren bouck ghevonden in de tresorie der stede van Ypre, alwaer staet t'naervolgende f° 52.

Wanneer ende by wien t'godshuus van de Belle ghesticht was.

Memorie dat t'godshuus van de Belle ghesticht was int jaer duust cc° lxxvj by jonckvrauwe Christine, dochtere van Woutere Gynes, weduwe van s'her Salemoen Belle, ende stelde al t'gheestelick goed onder den busschop van Theerenburch, ende t'weerlick onder schepenen van Ypre, de welcke stellen souden altoos, alst noot waere, proviseurs ten gouvernemente vande voors. temporelen goede, te wetene eenen van heuren gheslachte, ende eenen van t'voors. s'heer Salemoens gheslachte; alsoo my bleken es by eenen bezeghelden brieve dien ick ghesien hebbe van de bovenghenoemde date, ghezeghelt metten zeghele van den busschop van Theerenborgh.

Il existe, à droite, en entrant dans l'église de cet hospice, une jolie

A° 1280, 't gasthuis van St-Jan gebaut door last vande gravinne Margriete.

A° 1294, sterfte uit dierte veroorsaect.

A° 1297, versterct door de grave Guy, daernaer syn alle de voorbourgten verbrant door Robert, grave van Arthois.

A° 1301, versterct door Guiliaume, 2ⁿ soone vande grave Guy, daernaer twee dagen bestormpt, wort verovert door Charles van Valloys, broeder des conings.

A° 1302, wort verovert door Jan, grave van Namen.

---

petite chapelle sculptée en pierre, représentant Jacob Belle et son épouse, agenouillés devant la Ste-Vierge. En-dessous se trouve l'inscription suivante:

Du côté gauche:

Mer Jacob Belle, rudder, licht hier begraven,
En bid Gode dat hi sinen siele wille laven,
Ende verleene van sinen sonden pardoen,
Hi staerf so oorcond tcarnatioen. MCCCC *ende* XX.

Du côté droit:

Mer Jacobs Belles wyf, vrauwe Marieslonde
Wie God vergheive wille al hare sonden,
Light hier begraven ende liet haer leven
Int jaer alsoo hier staet bescreven. MCCCC *ende* XX.

En face se trouve un autre souvenir de la famille Belle; c'est un tableau à fond d'or, parsemé d'étoiles et de clochettes, peint au blanc d'œuf, et figurant Yolende Belle et son époux Josse Bride, agenouillés et présentés à la Vierge par leurs patrons respectifs. Derrière les époux se trouvent leurs enfants au nombre de sept, quatre garçons et trois filles. Ce tableau très-bien conservé, porte l'inscription suivante: *Hier voren licht begraven vrauwe Yolente Belle, dochter van Mer Jan Belle, rudder, heere van Boesinghe, Joos Bride wyf was, die starf den eersten dach van Sporkel* 1420.

A° 1310, was de halle torre gebaut door de grave Robbert (1).

A° 1313, versterct door de grave Robert.

A° 1323, versterct door de grave Loys van Nevers.

A° 1325, verovert ende de poorten herstelt buyten de voorbourgs door de rebelle.

1325. *Tout le corps de la place fut revestu de terre et les fauxbourgs restaurez avec des nouvelles portes.*

1330. *La ville fut encores plus fortiffié par le dit Robert de Bethune.*

A° 1336, 't Nazareth gebaut door Jan Passcharis.

A° 1342, de halle gebaut door Edwaert, coning van Engelant.

A° 1349, sterven ontrent het derde deel der inwoonders.

A° 1359, sterfte van by de 4000 menschen in 3 maenden.

A° 1360, Baginnen gesticht door Jan Baerdonck (2).

A° 1365, sterven boven de 7000 menschen van peste in 't somersaysoen.

---

(1) Pour la construction de la tour et des halles, voyez le Mémoire de Mr Lambin, couronné par la société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer, et publié dans le premier volume des mémoires de cette société.

(2) Une bonne partie du chartrier de l'ancien Béguinage se trouve actuellement entre les mains de Mr Alph. Vanden Peerenboom, échevin de la ville d'Ypres, membre de la chambre des représentants, qui en a fait récemment l'acquisition. Ce chartrier renferme des documents très-intéressants et qui méritent certainement de voir le jour. Nous y avons remarqué un règlement d'ordre intérieur et d'administration, approuvé par Marguerite de Constantinople, en février 1269 (1270 N. St.), un vidimus du procès-verbal de l'invention des reliques de Ste-Christine, patrone de cet hôpital, et l'une des onze mille vierges; ce vidimus est de 1284. Le plus ancien document de ce chartrier est de 1254.

Cet établissement, connu d'abord sous le nom de *Bardonks' Hospitael*, du nom de son fondateur, fut situé à Brielen. Ce ne fut que plus tard, en 1422, que ces religieuses vinrent s'établir à l'intérieur de la ville.

A° 1378, wort verovert door de rebelle Gentenaers.

A° 1379, wort hernomen van den grave Louys.

A° 1382, wort overweldigt door Philips van Artevelde.

A° *ut supra,* 2 9bre wordt overgelevert door tgemeente aen den coning van Vrancryke, Charles de 6e.

27 dito, vertreckt het garnisoen met 5000 borgers naer Roosbeke.

A° 1383, belegert door d'Engelschen.

A° 1386, worden de voorbourgen teenemael geraseert door den selfden coning van Vrancryk, die met de selfs steenen de stadt bemeurde.

A° 1399, sterfte van boven de 12,000 menschen van peste, in 18 maenden tyt.

A° 1400, was de stadt binnen de meuren gemeten op 5000 passen.

A° 1412, kerke van Bagynen gebaut door toedoen van tmagistraet.

A° 1427, Grauwe Susters gestigt door *ut supra.*

A° 1434, wort de torre van St-Maertens kerke herbaut, door toedoen van Victor van Lichtervelde.

A° 1436, sterfte van by de 7000 menschen van peste, in 9 maenden tyt.

A° 1447, Carmers gesticht door toedoen van tgemeente.

1478. *Cette ville a este encores une fois brulée et désolée.*

A° 1480, wort versterct door den hertshertog Maximiliaen.

A° 1489, sterfte van boven de 10,000 menschen van peste in 18 maenden tyt.

1490. *Il y en est encore mort quinze mille.*

A° 1494, Swarte Susters gesticht door toedoen der gemeente.

A° 1514, was in de coude Iperfeeste vercocht 34,720

stucken laeken, en aldaer bevonden boven de 4,000 drapieren.

A° 1515, aerme meyskens gesticht door Joanne van Moeren.

A° 1543, sterfte van by de 4,000 menschen in 10 maenden tyt.

A° 1552 versterct met een bolwerck door de magistraet.

Eodem. Elle a encore perdu en ceste année environ le tiers de ses inhabitans par la peste.

A° 1572, seminarie gesticht door den bisschop.

A° 1578, wort verovert door de rebellen.

1583. *La peste y a este si vehemente qu'a peine on y aurait peu trouver trois maisons qui en furent exemptes.*

A° 1584, wort belegert en verovert door den prins van Parma.

A° 1585, Jesuyten gesticht door toedoen van den bisschop.

A° 1586, Noonebossche gesticht door de religieusen en den bisschop.

A° 1588, Roosbrugge gesticht door de religieusen *ut sp^ra*.

1588. *Il y en a aussy beaucoup de morts de la peste.*

A° 1590, Ryke Claren gesticht *ut sp^a*.

A° 1594, Aerme Claren *ut sp^ra*.

A° 1499, abdye van St-Jans gesticht door den abt en bisschop.

A° 1608, Capusynen gesticht door den bisschop en de magistraet.

A° 1611, arme knechtjens gesticht door *ut sp^a*.

A° 1622, kerke der Jesuyten begonst door de selve.

A° 1629, kerck van Roosbrugge gebaut door d'abdesse.

1643. *La basse ville a este bastie pour garantir les batteaux et les marchandises dans le bassin.*

A° 1647, versterct door t'gemeente.

A° 1648, belegert ende verovert door den prince van Condes (1).

Eodem. A-t-elle aussy beaucoup perdu de son peuple par la famine.

A° 1649, belegert en verovert door den ertshertoge Leopoldus (2).

---

(1) Louis de Bourbon, prince de Condé. Le 13 mai 1648, à 2 heures du matin, le prince de Condé arriva devant Ypres. Quelques heures plus tard il fut rejoint par le maréchal de Rantzau arrivant de Dunkerke avec une partie de la garnison, par le comte de Palluau avec une partie de celle de Courtray, et par le maréchal de Grammont. La place se trouva investie le même jour. Les lignes de circonvallation embrassèrent une étendue de près de six lieux; les villages de Langhemark, Zillebeke, Vormezeele, Dickebusch, Vlamertinghe, Elverdinghe et Boesinghe se trouvaient à l'intérieur de cette ligne, et en moins de six jours cet ouvrage immense se trouva en état de défense.

La ville était défendue par le comte de la Motterie et par une garnison de 3,000 hommes.

Le 21 mai, vers 3 heures du matin, les Français commencèrent le feu. Le 27, quelques membres du clergé, le lieutenant-colonel de la garnison, l'avoué Antoine de La Tour et le greffier Pierre de Schilder, se rendirent au camp de Condé pour capituler. Le 28, le comte de la Motterie à la tête de la garnison, reduite à 1,500 hommes, quitta la ville tambour battant, drapeau déployé avec armes et bagages, deux pièces de canon et un mortier: à 2 heures les Français entrèrent en ville par la porte de Thourout. Le prince de Condé, accompagné de deux maréchaux de France, des officiers généraux et d'un brillant état-major, se rendit à l'église de St-Martin où l'on chanta le *Te Deum.*

Le gouvernement de la ville fut accordé au comte de Palluau.

(2) Les Français ne restèrent pas longtemps maîtres de la ville: le 12 avril 1649, l'armée Espagnole, forte de 20,000 hommes, arriva devant Ypres, et le 15 on commença le feu des batteries, en attaquant la ville de quatre côtés à la fois, près de la porte de Boesinghe, près de celle d'Elverdinghe, près de la porte au Beurre et près de la porte d'Anvers. Le 22, les Espagnols s'emparèrent du fort de Knocke. Le 8 mai au soir les Français envoyèrent des parlementaires au camp de l'archiduc, et ils obtinrent de pouvoir sortir de la ville aux conditions accordées l'année

A° 1650, Discalsen gesticht door toedoen van den selven Leopold.

A° 1657, versterct door last van don Johan van Oostenryk.

A° 1658, belegert en verovert door Turenne (1).

A° 1660, wort overgelevert aen den coning van Spaigne.

1660. *Restituée à l'Espagne par le traitté des Pirennées.*

A° *Ut s^pra^*, Carmelynen gesticht door toedoen van den marquis de Caracena.

1668 *et* 1669. *Perdu beaucoup par la peste pendant ces deux années.*

A° 1670, versterct met een citadelle door last des conings van Spaigne en de nieuwe stadt geraseert.

A° 1671, Engelsche Nonnen gesticht door toedoen des bisschops.

1673. *La basse ville démolie et une citadelle élevée à la porte d'Anvers.*

A° 1678, belegert en verovert door de coning van Vrancryke en daer naer ten uitterste versterct en verciert.

---

précédente par le prince de Condé aux Espagnols. Le 10 mai le gouverneur français quitta la ville avec toute sa garnison composée de 3,000 hommes d'infanterie et de plus de mille cavaliers.

(1) L'armée française, sous les ordres de Turenne, arriva devant la ville, le 23 septembre 1658, vers midi. Le feu des batteries commença le 20 septembre et continua jusqu'au 25. Ce même jour, l'avoué de la ville, Joos Bulteel, le premier échevin, le greffier Nicolas Grietens, quelques membres du clergé et les chefs de l'armée espagnole se rendirent au camp de Turenne pour traiter de la reddition de la place. Le 26 à 10 heures du matin, l'armée espagnole, forte encore de 4,865 hommes, sortit de la ville par la porte de Tourhout, tambour battant, drapeau au vent, avec armes et bagages, deux pièces de canon et deux mortiers. Deux heures après la retraite des Espagnols, les Français entrèrent par la même porte, pour prendre possession de la ville.



1678. Attaquée par le roy en personne et reduite sous son obeissance (1).

Eodem. Cedée à sa majesté par le traitté de Nimweghe.

1679 et 1680. La citadelle demolie, la basse ville restaurée et la ville embellie par des nouvelles fortifications.

1693 et 1694. Pendant ces deux années un tres grand nombre des habitans se sont retirés hors de la domination de sa majesté et morts de faim.

---

(1) L'armée française arriva devant Ypres le 13 mars 1678, vers dix heures du matin. Louis XIV rejoignit son armée le surlendemain, et alla se loger au *Wielken*, chez un brasseur. Le feu commença le 21, à 6 heures du matin. Le 25 au matin, on convint d'une suspension d'armes de six heures. A 9 heures, une députation se rendit au camp du roi, pour capituler. Elle était composée de l'avoué Winkelman (probablement Winterhoven), de l'échevin Letten, du greffier De Vos, du pensionnaire Rysselynck, de Charles van Lille, capitaine des gardes bourgeoises, et de quelques membres du clergé, parmi lesquels se trouvait Nicolas Meulebeke, chanoine de St-Martin. La garnison fut représentée par le comte de Grimberge et le colonel du Feyz.

Le 25, à 11 heures du matin, la garnison espagnole quitta la ville avec les honneurs de la guerre, tambour battant, drapeau déployé, deux pièces de canon et un mortier, armes et bagages, et se dirigea vers Bruges. A 3 heures, les Français prirent possession de la citadelle et de la ville. Louis XIV fit son entrée dans la citadelle, monté sur un cheval blanc. Le premier régiment français qui entra en ville fut celui du marquis d'Hunnières.

Annexe A.

Robert de Jérusalem accorde à la prévôté de St-Martin plusieurs parties de terre et confirme d'autres donations antérieures (3 *mars* 1110).

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, notum sit Christi fidelibus tam futuris quam presentibus, quia ego Robertus comes Flandrensis comitatum et omnia quae ad jus meum pertinebant de hiis quae dominus Gerardus abbas ecclesiae sancti Martini Yprensis eiusque canonici infra eandem villam possidebant, eadem sancto super altare ipsius ob salutem animae meae et uxoris meae clementiae, filiorum que meorum Balduini et Willelmi, in perpetuum libera habenda tradidi, scilicet de terra quae jacet juxta *Upstal*, et de terris quae Fromaldus, prepositus villae, et Stephanus, atque Erlbodo Thelonarius, et Rembertus filius Johannis, nec non et Adelinus textor, prefatae ecclesiae contulerant, et quos ipsi canonici infra curcem suam sepibus inclusas continebant. Hoec autem omnia praevocata ita ab omni exactione in perpetuam liberas volui ac sancto Martino dedi, quatenus praeter abbatem Gerardum et ejus canonicos, eorumque successores, nec comes nec prepositus nec villicus nec qualibet persona quamlibet unquam in eis habeat potestatem. Predictus vero abbas Gerardus sacerdoce veste indutus; me presente atque concedente, excomunicavit omnes quicumque hoc donum quod feceram, temptassent infrangere, donec resipiscentes ad emendationem venirent.

Actum est hoc anno Dominicae incarnationis M° C° X°, indictione tertia III° martii.

(*Copie dont l'écriture remonte au* XIII° *siècle*).

Annexe B.

Heliséus, abbé de St-Martin, élève la chapelle de Ste-Marie à Brielen-lès-Ypres, au rang d'église paroissiale. A°. **1196.**

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, amen. Notum sit tam modernis quam posteris quod ego Heliseus ecclesiae sancti Martini Iprensis dictus praepositus de assensu totius capituli mei concessi ad petitionem Ghelini servientis comitis et scabinorum castelli nostri ac quam plurium proborum virorum in capella sanctae Mariae de Briel parrochialem presbiterum statuere instar ecclesiae sancti Petri et sancti Jacobi, ibidem mansurum divina celebratarum ac jus parrochiale executurum in parrochia eidem capellae de consilio nostro ac proborum virorum assignata ac divisa. Idem autem Ghelinus redditus nobis centum solidorum vel amplius in prato non procul ab eodem capella jacente assignavit quod in manu comitis Balduini resignatum idem comes cum loco capellae et atrii et mansae sacerdotalis liberum ab omni suo jure et omni servicio ecclesiae beati Martini contradidit, ut in privilegio ipsius comitis continetur. Haec autem nostra de instituendo sacerdote concessio facta ipris in claustro anno Domini M° C° XC° VI° his testibus T. formoselense praeposito. R. christianitatis decano. L. decano cum canonicis nostris. Willelmo Ipn. Waltero de Poperinga. Adelelmo. Waltero de Gimmin, Johanne Paschali, Waltero de Dixmuda, Willelmo, Egidio, Waltero Stout, presbiteris. Johanne, item Johanne de Dixmuda diaconibus. Thoma, Dionisio, Lamberto, Inghelberto subdiaconibus. Scabinis Wilhelmo clerico, Tirrico Medem, Willelmo Boud, Johanne

Auriga, Willelmo f° Bertholomei ac oppidanis compluribus.

(*Sceau en cire rouge, à double queue de parchemin. La légende du sceau est:* Sigillum ecclesiae sancti Martini Yprensis).

Annexe C.

Ferrand de Portugal invite le magistrat d'Ypres à fortifier la ville le plus promptement possible. A° 1214.

Ego F. Flandriae et Hanoniae comes dilectis suis scabinis et burgensibus de Ypra salutem et dilectionem. Mando vobis et diligentius precipio quatinus nullomodo dimittatis quin villam nostram de Ypra festinantius firmetis, et tam terram meam quam aliorum ad firmandam villam nostram capiatis, et ego vos inde warantisabo contra omnes.

Datum Valen: in diebus passchae anno Domini M° CC° XIIIJ°.

(*Original, grand sceau en cire jaune avec contre-sceau pendant à simple queue de parchemin*).

Annexe D.

Ferrand de Portugal promet aux magistrats d'Ypres de ne leur demander aucune satisfaction, s'ils venaient à être excommuniés pour le fait des fortifications. A° 1214.

Ego F. Flandriae et Hanoniae comes, notum facio omnibus praesentes litteras inspecturis, quod dilectis ac fidelibus meis scabinis et burgensibus de Ypra auctoritate, presentium concessi quod si eos excommunicari contingerit occasione firmationis villae Iprensis nullum ab eis inde requiram vel exigam forisfactam. Datum Ypra feria quinta post quasi modo genit: anno Domini M° CC° XIIIJ.

(Original. Grand sceau en cire jaune avec contre-sceau pendant à une simple queue de parchemin).

Annexe E.

Jean, prévôt de St-Martin, élève l'église de Ste-Croix, située hors la porte au Beurre, au rang d'église paroissiale. A° 1278.

Universis presentes litteras inspecturis, J. divina permissione prepositus ecclesiae beati Martini Yprensis, totusque

ejusdem loci conventus salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod Walterus dictus cum manu quondam burgensis de Ypra et Margareta ejus uxor ad opera caritatis oculos dirigentes, memores salutis eternae, ac volentes periculis animarum occurrere prout erat possibile apud ipsos, presertim ut multorum necessitatibus providerent, ecclesiam sanctae Crucis sitam extra portam Buturi diutius divinis officiis destitutam, atque non esset qui in divinis eidem ecclesiae deserviret, totis viribus bonis suis propriis reparare curarunt, ad hoc specialiter laborantes ut fieret parochialis ecclesia more aliarum ecclesiarum parochialium in villa Yprense, nobis supplicatione preposita ob eorum parte, ut, cum dicta ecclesia sita esset infra metas nostras parochiales, consentire vellemus ut more parochiali faceremus eidem ecclesiae deserviri quam reverendus pater et dominus noster H. Dei gratias Morinensis episcopus parochialem ecclesiam more aliarum ecclesiarum parochialium Yprensium auctoritate ordinaria constituit, ac etiam ordinavit terram ejus cimiterio deputatam munere benedictionis confirmans, injuncto nobis ab eodem reverendo patre ut post assignationem redditus viginti quinque librorum Flandrensium ad sustentationem presbiteri et custodis qui eidem debent pro tempore deservire, nobis factam ibidem faceremus divina more parochiali prout convenit celebrari, et licet nobis dictus redditus assignatus non sit certo loco, verum tamen volentes cultum divini nominis ampliare, ydonea cautione et sufficiente nobis prestita prout in litteris publicis villae Yprensis plurius continetur de viginti et una libris Flandrens: nobis reddendis in pecunia numerata quolibet anno donec idem redditus fuerit comparatus ad opus nostrum seu ecclesiae nostrae traditus ac legitime deliberatus, redditu quatuor librarum Flandrensium nobis de reditu dictarum viginti quinque librorum Flandren: legitime assignato, promittimus et ad hoc nos et ecclesiam nostram specialiter obligamus quod ex nunc in perpetuum faciemus divina in dicta ecclesia sicut in aliis ecclesiis parochialibus

Yprens: celebrari, ac etiam jura parochialia exerceri. In cujus rei testimonium nos prepositus et conventus ante dicti presentes litteras sigillis nostris propriis parti dictorum Walteri et ejus uxoris tradidimus sigillatus. Datum anno Domini millesimo decentisimo septuagesimo octavo feria quarta post festum beati Martini estivalis.

(Original, muni de deux sceaux pendant à double queue de parchemin, savoir: celui de Jean, prévôt de St-Martin, et celui du chapitre).

Annexe F.

Le pape Grégoire IX, approuve l'institution de l'hôpital de Ste-Catherine fondé par Marguerite Medoms. A° 1228.

Gregorius episcopus servus servorum Dei. Dilectae in Christo filiae Margaretae rectrici hospitalis in Sutstrata in parrochia sancti Petri Iprensis, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tum vigor equitatis quam ordo exigit rationis ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitam perducatur effectum, te sane insinuante, accepimus quod cum de bonis propriis ad receptionem infirmorum et pauperum quoddam construxeris hospitale domum quamdam cum pertinentiis suis, et annuos centum librarum redditus hospitali eidem pro sustentatione fratrum et sororum ipsius ac predictorum infirmorum et pauperum contulisti. Nos ergo tuis precibus inclinati hospitali jam dicto domum eandem et prefatos

redditus ac alia bona sua sicut ea omnia juste possidet et quiete, auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrae confirmationis infrangere, vel ei ausu temerario contraïre. Siquis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Dat. Lateran. VIIIJ kalend. februarii, pontificatus nostri anno primo.

(*Original. Bulle en plomb pendant à des lacets de soie rouge et jaune*).

Annexe G.

La comtesse de Flandre Marguerite de Constantinople et son fils Guy accordent aux frères Prêcheurs un pré et une partie de leur jardin pour y bâtir leur couvent (1268).

Nous Margherite comtesse de Flandres et de Haynau, et nous Guis ses fiuz cuens de Flandres, et marchis de Namur, voulons que tous sachent que nous pour lonneur de nostre Seigneur Jhu-Christ et pour le proufict de nostre terre, et especiaument de nostre vile d'Ipre, et pour le remede de nos ames, de noz ancesseurs et de nos successeurs, avons doneit et donons pour faire et pour estorer une maison à Ipre del ordene des freres Preecheurs, liu en nostre preit et en nostre gardin ki sont à Ipre, et leur

avons deviseit leur liu et commandeit à bousner (1) ensi ke ci apres est escript, c'est à scavoir ke nous leurs avons donei et donons tout nostre preit ki seit derriere nostre cuisine à Ipre, tres le fosseit ki est derriere nostre cuisine si avant comme li preis sestend, juskes sur la creste dou fosseit de la ville per devers occident, et toute le creste si avant et ensi comme nous le tenons juskes à leauwe dou fosseit de la ville: et leur avons aussi donneit tout le preit devant dit tout aussi comme il s'estent juskes à le creste de nos fosseis devers medi, et toute le creste juskes à leauwe de nos fosseis, mais le fosseit qui est entre nostre cuisine et le preit, retenons nous et voye de cinq pies dehors, et si donons as freres del ordene des Preecheurs devant dis, tout le fosseit ki est entre le preit devant dit et nostre gardin, si come il sen va outre devers occident iuskes à la creste dou fosseit de la ville d'Ipre devant dit. Et si donons à ces mesmes freres de nostre gardin tres le motelette la ou nous avons un praiel, si come se gardin sestend devers occident, juskes sur le fosseit de la vile et le creste juskes à leauwe dou fosseit de le vile, ensi come nous le tenons, sauf ce ke le creste ou ne pourra mie abatre ne empirer le fortereche. Et leur donons de no gardin devant dit, si avans come il s'estent des le motelette devant dit, droit à ligne juskes a no fosseit ki la est, et le creste si come il sestendent avant par devers occident, mais nous retenons à nostre oes (2), et a oes nos hoirs le motelette et tout le gardin si come il s'estent et crestes et fosseis, et tout ce ki deseure n'est nommeit, et voulons ke le freres devant dit facent clore le liu devant dit ensi come il est deviseit deseure si ke la closure sera li bousne (3) entre nous et eaus, et si avons octrie et

(1) Borner.
(2) Usage.
(3) Borne.

octrions as freres devant dis, ke ils puissent faire et avoir un pont seur no fosseit ki est devers midy et devers Lille, par quoy il puissent avoir voie de leur preit devant dit le quel nous leur avons donnei parmi le pont devant dit ens le vile d'Ipre. Et pour ke ces choses soient fermes et estables avons nous faict cest escrit seeles de nos seaus. Ces lettres furent donees en l'an del incarnation nostre Seigneur Jhesu Christ mil deus cens soissante et wit le samedy apres le jour St-Jehan decollatie.

Et sont les dictes lettres scellees de deux seaulx y appendans en double queue de soye verde, sains et entier dont l'ung est de la dicte contesse Marguerite y figurée, et l'aultre du dict conte Guy y figuré arme à cheval, et le contre-seel des dits deux seaulx armoyes du lyon el armoiries du comte de Flandres.

(*Extrait du cartulaire nommé* Zwartenboek).

Annexe H.

Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, et son fils Guy, accordent aux frères Prêcheurs le fossé situé entre leur jardin et les murs de la ville, ainsi que les terres y adjacentes (1269).

Nous Margherite comtesse de Flandres et de Haynau, et je Guis ses fiuz quens de Flandres et marchis de Namur, faisons à scavoir à tous, ke nous, nostre fosseit qui est entre nostre gardin kė nous avons à Ipre, et nostre ville

d'Ipre, vers le nord, tout ensi comme il s'estent de orient en occident et toute la terre i environant au devant dit fosseit vers la vile d'Ipre ausi avant ke le apertient à nous, avons donnei à le maison et au liu del ordene des freres Preecheurs ke nous avons fondes pour Dieu et en aumosne en nostre liu et en nostre gardin d'Ipre devant dit, et pourront li devant dit freres le devant dit fossiet remplir sans contredit et sans empechement dautrui a lor plaisir et à lor volontei, et faire voie pour venir au liu de la devant dicte maison. Et li devant dit freres doivent faire à lor coust un mur de quarreaus de douze pies de haut sur la rive dou devant dit fossiet tout aussi avant que li fossies sera remplis et la voie s'estendre d'orient en occident juskes au liu des freres devant dis. Et tout ou de teire ou de fossiet qui demuerra entre le devant dit mur en nostre vile d'Ipre aussi avant kil apartient à nous, donnons nous et avons donnei pour Dieu et en aumosne as devant dis freres perpetuement et paisiblement à tenir a tous jours. Et pour ce ke ces choses soient seures et estables, et que nus asdevant dits freres pour les devant dites choses ne puist faire moleste ne destourbier ne empechement, nous avons donnei as freres devant dis ces presentes letres scelees de nos saieaux, ki furent donnees en l'an del incarnation nostre Seigneur Jhesu-Christ mille deux cens soissante noef, lendemain de la Magdelaine.

Et sont les dites lettres scelees de deux seaux y appendans en double queue de soye rouge, dont l'ung figuré de la personne de la dicte contesse est sain et entier, et l'aultre ayant ete figuré de la personne du dict conte Guy armé à cheval (comme on peut appercevoir) gasté. Et contrescellé de armoyries de Flandres.

(*Extrait du cartulaire nommé* Zwartenboek).

Annexe I.

La comtesse de Flandre Marguerite de Constantinople, autorise les frères Prêcheurs de construire leur église contre le mur qui entoure son jardin (1274).

Nous Margherite comtesse de Flandres et de Haynau, faisons scavoir ke nous mettons et avons mis nostre assens et nostre octroy à ce ke li freres Preecheurs de nostre vile d'Ipres puissent quand il lor plaira faire le acinte de lor eglise seur nostre mur ki desseure nostre gardin de lor maison en nostre entree est par devers les dis freres, en tel maniere ke se cius mur n'estoit de souffisant fondement pour lor eglise sus fonder ensi ke dit est, nous volons et octroions qu'il i puissent faire boen fondement ensi ke boen lor semblera, sauf ke il ne prengnent riens de le terre de nostre gardin ne diminuissent le dict gardin. En tesmoignage de laquel chose nous avons as dis freres données ces presentes lettres saielees de nostre saiel, ki furent donnees lan del incarnation mil deux cens soixante et quatorze le jour de S. Simon et sainct Jude.

Et sont icelles lettres scellées du seau de la dicte contesse et contresellees du contre-seau du comté de Flandre y appendant en double queue de parchemin, sain et entier.

(*Extrait du cartulaire nommé* Zwartenboek).

INITIUM CIVITATIS YPRENSIS.

Balduinus Junior, f^s Arnoldi Pulchri, vierde graeve van Vlaenderen, desen die heeft aldereerst Ipre eene stadt ghemaect ende hy heeft in de selve oock een marctdagh weekelick gheordonneert, een seer goedt ende godtvruchtigh man, hy en heeft maer acht jaren gheregiert ende starf van de wynpooxtjens op den nieuwsdagh int jaer Ons Heeren 965, ende was begraven in t'clooster van Sinte Bertins.

Anno Domini 972, ofte daer ontrent, was die groote stadt van Ghendt beleghert van drye conynghen: te weten Vranckerycke, Inghelandt, ende Schotlandt, ende dese beleghcryngbe ghedeurde zeven jaeren lanck nochte sy en consten de selve stadt niet overmeesteren, maer die van Ghendt lieten by vriendschapt den coninck van Inghelandt zyn derde incommen, daer hy moeste cruypen door een gat dat die van Ghendt hem dolven door de wallen ofte vesten, ende alsoo ghynck hy de stadt bezien. Ter memorie vant voors. belegh men noch ziet buyten Ghendt drie kercken de welke ghesticht waren binnen 't belegh van de voors. drye coninghen, by den coninck

van Vranckerycke synte Denys: by den coninck van Inghelandt sinte Marie kercke, ende by den coninck van Schotlandt de kercke van Wondelghem, dese beleghe-rynghe ghebeurde onder den vyfsten graeve van Vlaen-dre, Arnout die Jonghe, fs Boudewyn, anno 972 ofte daer ontrent.

Anno 1127, verbrande de stede van Oudenaerde ende de kercke om een spaensche cauwe.

Anno Domini 1255 3° kalend. february soo was ge-maect ende ghefondeert t'Ipre het clooster van de Cor-delieren dan, alsnu de Fremineuren ende was ghesticht het geheel edifice van drye vrauwen, ende anno 1503 in de vastene binnen de maendt van maerte was tselve clooster van Cordelieren t'Ipre gereformeert ende de oude broeders uuyt doen gaen, ende dese Fremineuren quaemen dan in van andere gereformeerde conventen, dan hadde dit clooster ghestaen 248 jaeren, ende als men dit screef anno 1587, soo haddet ghestaen 342 jaeren, ende int jaer 1210 soo was inghestelt de ordene van sinte Franchoys, soo was dit couvent hier binnen Ipre ghemaeckt 45 jaeren naer t'instellen der selver ordre.

Wederomme anno 1608 is dit selve convent andermael ghereformeert de Fremineuren uuyt doen gaen ende daer ingecommen de Paters Recollecten.

Anno 1172 bloyden de boomen, t'gras groeyde meerder dant ghewoonlick was in de lente, de voghelen hadden eyeren ende hadden jonghen te Lichtmisse ende kepten allomme in dese landen, twelcke noyt ghesien noch ghe-hoort en was.

Anno 1247 waerender t'Ipre ghetelt tot twee hondert duysent zielen ende daeromme hadden de meulenaers oock al absoluyt consent van den paus van Roome omme

te moghen maelen op alle daeghen soo wel Sondaghen als misdaghen om dese soo groote meenichte te ghemoete te commen ende te helpen (1).

Anno 1342 is de groote halle van Ipre begonst.

Anno 983 ordonneerde keyzer Otto, den derden van dien naeme, de seven ceurvorsten ende ander leden des ryckx.

Anno 1317 soo deden die Ghentenaers ghieten een seer groote clocke die men noemde den Grooten Roelant ende was gegoten by eenen Jan van Roosebeke de welcke is machtigh groot.

Anno 1303, op sint Andries avont waeren binnen de stede van Ipre in schepen camere op de halle doodt gheslaghen den vooght ende thien schepenen, te weten: heer Andries Van Ackere, vooght, Michiel Paeldinck, heer France De Beere, Michiel De Vellemakere, Jan Cop ende Bert syn soone, Jacob Baerdonck, Jan De Pyppere, Bertholomeus Moryn, Claeys Van Loo, Thomaes Van Loo. *Requiescant in pace, amen.* Dese ligghen al begraeven in sinte Maertins kercke ontrent het groot portael gaende naer de marct door de vaute (2).

Anno 1304, soo waeren t'Ipre bevonden 72 persoonen, bevonden beschuldight in de doodt van den vooghdt ende 10 schepenen die sy op sint Andries avont int jaer te voorent op de halle versleghen hadden alle de welcke

---

(1) Comme il est souvent question de cette population de 200,000 âmes et que ce fait est confirmé par une Bulle du Pape Innocent IV, du 11 des calendes de Juin 1246, nous croyons bien faire en communiquant à nos lecteurs ce document dont l'original est déposé dans nos archives. (*Annexe A*).

(2) Voir Lambin: *Verhael van den moord van eenighe schepenen, raeden en andere inwooners der stad Ypre. — Ypre*, 1831.



persoonen ghejugiert waeren ter doodt ende gheexecutiert by den prince ende der gemeene lande.

Een oude gemeene spreeckwoordt: soo wy opbrinckt een quade keure men sietse dickens daernaer staen voor syn deure.

Een half mylle van den Haegh in Hollant staet een nonneclooster ghenaemt Lofduyne daer een eerelicke sepulture is van vrauwe Margriette graefnede van Hollant etc. met een epitaphium als volght: Der zeer doorlughtighe heer Floris graeve van Hollants dochter, wiens moeder is gheweest Mathildis dochter van Henrick hertoghe van Brabant, wiens broeder is gheweest Willem roomsch coninck, dese voors[de] vrauwe Margriette int jaer ons Heeren 1276, op den goeden vrydagh ten 9 uren voor noene heeft ghebaert drye hondert vier-en-tzestigh levende kinderen, soons ende dochters, de welcke naer dat sy van den eerw[e] bisschop heer Guido suffragaen ter presentie van de edele syn ghedoopt in een becquien ende de soonen Jan ende de dochters Elisabeth ghenoemt geweest, haerlieder aller met de moeders ziele om eeuwigh te leven syn tot Godt ghekeert, maer de lichamen rusten onder desen steen.

Anno 1346 track den coninck van Inghelandt Eduardus voor Calis die hy oock wan mitsgaeders door hulpe van Lodewyc van Maele graeve van Vlaenderen die hem bystant dede van 10,000 voetvolck (1) waertoe de stede

(1) D'après Meyer et d'Oudegherst, c'est en 1347 que cette expédition eut lieu. Il est certain que le secours de 10,000 Flamands ne fut pas envoyé par Louis de Male, mais bien par les villes flamandes. Ce fut après la bataille de Crécy, qui eut lieu le 26 Août 1346, qu'Édouard, pour profiter de sa victoire, résolut de s'emparer de Calais, ville si importante pour lui. Il l'investit au mois de Septembre 1346. Tout le monde connait la belle défense de cette cité et l'admirable dévouement d'Eustache de St-Pierre.

van Ipre leverde voor haere partie 800 persoonen: te weten de poorters neiryngbe 80 persoonen, de ghemeene neiryngbe 180 persoonen, de draperie met de vulderie 210 persoonen, de stede over haere partie 90 persoonen, de schutters mitsgaeders de capiteynen ende de sergeanten 109 persoonen, de poorterie over haer partie 131 personen, daer van waeren capiteynen Jo[er] Jan van Comene, Victor van Lichtervelde, ende Andries van Dixmuide, schepen Antus van Lichtervelde voerde s'princen baniere, Zillis van Hamme voerde stede baniere.

Anno 1338 soo vochten in een crych op de mart t'Ypre voor de halle, Pauwels Hugheman ende Jacob Vande Walle, ende Pauwels verwan Jacob, ende was den selven Jacob bynden cryte onthooft ende syn hooft werden op syn lichaem ghebonden ende alsoo gesleept syn lichaem met een peerde ende ande galghe ghehanghen (1).

Anno 1393 soo was het dack van de groote halle t'Ypre an doostsyde opgheheven ende ghedeckt met scaillien twelck voor dien was met teghels ghedeckt ende stouck neder.

Int selve jaer 1393 ontrent half maerte soo maeckte een craye een nest op de weerhaene recht op syn nick tusschen de vlercken.

Nota dat tselve jaer 1393 den bisschop van Aerdenbourgh (Terenbrug?) quam tIpre den iiij july ende was sacraments avont ende hy drough sanderdaeghs tH. Sacrament

---

(1) Le combat singulier ainsi que l'épreuve par le fer, par le feu et par l'eau, furent abolis à Ypres, dès l'an 1116, par Baudouin VII, dit à la hâche. La charte originale, munie du sceau de ce comte, se trouve dans nos archives. (*Voir l'Annexe B et le fac-simile ci-joint*).

omme, ende de stede presenteerde hem een mudde wyns-vranck (1), ende drye snoucken.

Int selve jaer quam tIpre den grave Oostervant ende hem was ghepresenteert xxiiij kannen wyns.

Opt selve jaer quam tIpre ontrent Baumesse den cancelier ende hem was ghepresenteert xxiiij[ch] cannen wyns een schaerlaeken ende vier snoecks.

Myn heere van Bourgoigne quam tIpre den 21 sporcle 1393 ende was ghelogiert sinte Martens.

Int jaer 1394 in septembre quamen tIpre mevr. van Bourgoigne ende de grave van Nevers haer soone ende heml. was ghepresenteert viij laeckens ende anders niet, ende myn voors. vrauwe hadde alle de vrauwen ende jonckv. op een achternoene op de halle van dien ende dedese dan dansen ende hoveeren.

Anno 1396 op sint Jans avont quam de hertooghe van Baren ende mevrauwe syne ghesellenede tIpre ende hemlieder was ghepresenteert een keutwe wyns ende een scharlaecken ende sy reeden binden avont te Waestene.

Anno 1396 den 20[e] sporcle was ghevochten een camp te Cassel te voet, ende waeren bee vlaminghen uuyt Westlandt, d'een teegh den anderen moordt op, ende den anleggher verwan ende den verweirdere was ghesleept onder de galghe ende daer ghehanghen.

Int jaer 1398 s'dyssendaeghs in de Paesscheweke quam myn heere van Nevers (2) tIpre deerstewarf naer dat hy van de Turcken ghevanghen hadde geweest ende oock in groot peryckel van deirelyck van de selve ver-

---

(1) Wyns-vrancx, *vin de France.*

(2) *Mynheer van Nevers.* Jean, comte de Nevers, plus tard duc de Bourgogne et célèbre sous le nom de Jean-sans-peur. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis en 1396.



moort te wesen: want dese Turcken ofte Sarrasynen de victorie nu ghecreghen hebbende over de christene ontrent t'heiligh Landt, hebben deselve meerst al anden hals ghebrocht soo dat sy oock geen edeldom ghespaert en hebben, maer seer moordadelick ghetracteert: want den Bassa ofte generael die heeft tot 21 toe van de principaelste edelmans van de christenen onder de welcke dese heere van Nevers oock den treffelicksten was, moedernaect de handen op de rugghe ghebonden voor hem doen commen, ende als sy nu by hem aldus ghecoort ende ghebonden stonden soo heeft hy deene naer dandere in de presentie van syn volck den buyck doen opensnyden ende vermoorden, welke doodt desen grave van Nevers oock van stonden was verwachtende als die daer ooc met syn compaignons gebonden stondt, ende soo naer dat hy oock de spaesynghe vant bloedt die alsoo nu vermoort waeren op syn bloot lyf creegh, maer naer datter nu thiene van desé edelmans aldus deerlic vermoort waeren, oock met groote droefheyd van de Turcken die t'selve saeghen, eene van de principaelste Turcken officiers siende onder de reste, die aldus moesten sterven daer oock staen desen heere van Nevers uuyt kennisse ende compassie heeft aldus tot den Bassa ofte generael gesproken: O genaedigh heere weet dat ghy onder dese 21 edelmans, die ghy zoo deerlick doet vermoorden oock hebt het alderedelste bloedt van gheheel christendom! daerom hebt medelyden ende spaert het soo edel bloedt ende stelt hem te rentsoene voor een groote somme gheldt, alsdan vraeghde hem de Basa wie dat dese zoo edele persoone was, waerop hy antwoorde dat het was de soone van alderedelste hertooghe van Bourgoigne, twelk hoorende heeft hem ten langhenleste het leven ghegeven, hoe wel seere noo, ende oock

de reste die daer ghekoort stonden, mitsgaders dat sy voor hun rentsoene souden opbrenghen een seer groote somme geldts (1).

Op desen dagh int selve jaer 1398 quam desen heere van Nevers voor deerste warf t'Ipre naer dat hy van de Turcken langhe ghevanghen hadde gheweest soo t'nu te vooren gheseyt is, ende daer quaemen oock myn heere van Bourgoigne syn vader, ende Anths Mons[r] mynsheeres broedere; ende myn heere van Nevers was ghepresenteert i[c]xx marcx silver al in plaeten, ende de tourestraete daer hy in quam van Brugghe was behanghen an beede syden totter munte ende tot gasthuys met blaeuw laeken ende daer schilderie vander waepenen van Bourgoigne ende Vlaendre ghedeelt met wapenen van Nevers.

Anno 1360 wierpen die van Ipre hunnen hooghbailliu ten hallen uuyt (2), ende sy vinghen alle hunne heeren ende leydense int' bellefroit om ter doodt te brenghen maer sy en dedender maer drie onthoofden voor de halle, ende de andere waeren ghespaert om dat tgemeyne

---

(1) Sa rançon fut fixée à 200,000 ducats, que les villes de Flandre payèrent en grande partie. La ville d'Ypres y contribua pour une bonne somme, et une partie de l'argent lui fut avancé par le magistrat de Douay. Ce ne fut que le 12 Juillet 1400, que le dernier remboursement fut fait aux magistrats de cette ville. (*Voir Annexe C*).

(2) Ce ne fut pas en 1360, mais bien en 1361, le dimanche après le St-Sacrement, que les métiers révoltés jettèrent par les fenêtres de la tour des halles, le haut-bailli Jehan le Prisenaere, et massacrèrent une partie du magistrat. Meyer rapporte cet événement à l'année 1364, ne donne aucun détail et le confond avec l'excursion des gens des métiers contre la ville de Poperinghe. Nous avons été assez heureux de découvrir dans nos archives une relation détaillée de ce drame épouvantable: nous le publierons dans la suite de ces analectes.

begonste te roepen dat syse niet gedoodt wilden hebben ende by dese respytte soo ontgongben die.

Anno 1377 xi° october was het oorlogie ende huerclocke t'Ipre volmaeckt ende op den selven dagh soo sloeght oock eerst.

Anno 1385 snachts voor derthien dagh was soo groote wyndt dat de kercke van de Precaers (1) t'Ipre omwoy tot den choor ende dit ghebeurde als de matten gedaen waeren, sonder iemands doodt ende een groot deel van de veuste was gheworpen op een huys met den wynde.

Wederomme int jaer 1600 tsaterdaeghs voor Belle ommegangh door een groot tempeest viel de selve kercke van de Precaers die dan stont van westen naer den oosten noch eens omme, ende daer bleef eene van de broeders binnen in de ruine doodt, ende eene salveerde hem onder de booge van de kercke deure, ende dit was wonder in desen val van de kercke dat het naeldeken met syn schellen gheheel ongeschent ghestelt was in den boomgaert van tselve couvent, men sagh naer desen val een hoop swarte crayen en cauwen van daer vlieghen.

Anno 1388, in de maendt van april waeren t'Ipre de meuren ghemaeckt eerst ter Torrout poorte, ende leyde den eersten steen heer Lowy van Dixmuide vooght der selver stede ende gaf daer onder twee gulden inghelen, weert elck v sc. gr. ende op den selven tydt wast begonnen te Boesinghe poorte ende vergaederen te hoope te Dixmude poorte.

Anno 1398 was ghemaect de groote torre ten Precaers

---

(1) *Precaers*, Predikheeren. Voir la note 1, p. 182 et les annexes G, H et I de la chronique précédente.



ende int jaer 1399 waes ghemaeckt den thor te Predikers meulen.

Ende in dit selve jaer 1399 quam den coninck van Vranckeryke ende mynheere van Bourgoegne syn oom t'Ipre op sinte Loye dagh den 18 octobre, ende den coninck was ghelogiert te Woutters Vande Pitte ende myn voors[de] heere t'sinte Martens, ende den hertoghe van Berry ende Bourbon die waeren sdaeghs te vooren t'Ipre ghecommen, ende sy voeren wegh van Ipre eer dat den voors[en] coninck quam, ende den coninck was ghepresenteert sesse snoucken een vat wyn van Putau een keuws vrancx ende drye laekens, te weten een schaerlaeken een wit ende groen.

Ende bin den selven avont quam t'Ipre mynheere van Nevers outste soone van myn voors[en] heere van Bourgoigne, ende de coninck van Germenien ende was den selven coninck gelogeert s'her[e] H[d] Rolleers ende hem en was van de stede niet ghepresenteert, maer mynheere voors. van Nevers weert ghepresenteert vier snoucks twee keuwe vrancx wyn twee laekens een groen ende blaeuw.

Anno 1407 den derden lauwe quam den heere Jan van Bourg[ie], graeve van Vlaendre, van Ryssele naer Ipre daer hy snachts logierde int clooster van St-Martens.

Ontrent de twee uren naer middernacht als de canonicken vant clooster huer matten ghesonghen hadden quamen sy in den ommeganck daer sy saeghen groot licht, ende hadden sorghe dat het vier mochte hebben ghesyn, omt twelck sy riepen huerlieder deken, gynghen tsamen in de plaetse ende daer zaeghen zy gemeenlick aen den hemel een figuere ghelyck een draecke, alsoo hem lieden dochte, boven de camer daer myn voors. heere lagh, de welcke draecke schoot vier ende vlamme by de welcke het alzoo claer was in de voors. plaetse als

offer ghebornen hadden xl tortsen ende het ghedeurde wel alsoo langhe dat men ghelesen hadde een zeven psalm, ende int einde soo wort den steert drayende ontrent t'hooft ende wort alsoo ront ende doen vergynckt daer men toesagh ende wert al te nieten.

In desen selven tydt soo was t'een vorst soo groot dat wonder was ende ghedeurde twaelf weken dat alle nachte ys vroos, maer seven weken gynck men gemeenlyck over ende op t'ys, dese vorst was soo hert dat veele aerme lieden stierven van coude, want de zee vervroos, soo dat men gynck van Vlaenderen syde in Zeelandt over t'hys, ende allomme in de havenen soo geschiedet groot misgrief van lieden ende schepen, ende princepalick te Parys geschiedet groot grief want *grand pond* (1) ende wel andere brugghen vlooten wegh ende braeken met den ysmalen, ende meerst al Vranckerycke doore soo vlooten alle de watermeulens weegh ende braeken metten yse ende met den stroome, ende te Valencyne vloote de schoone poorte wegh ende braeken de brugghen ende de meuren, dese voorse[de] vorst dede oock sterven veele volcx te weghe ende in steden, ende was oock soo stranck dat de visschen int ondiepe van de zee storven groote menichte ende bedorven, ende noch veel meer in die rivieren int versche waeter.

Anno 1416 was t'Ipre t'coorne soo dierre dat men vercochte een pondt broodt thien pd. par.

Anno 1419 vercocht men t'ipersche avot de beste tarwe, danck hebbe Godt, om vier groote ende al was tvolck drye jaer alsoo verspannen, achtenaer gaf men een rasiere tarwe om twee vannen.

---

(1) *Grand-pond*, le Grand pont.

Anno 1430 den xi january heeft hertogh Philips de Goede heertoogh van Brabant graeve van Vlad. op den dagh synder bruyloft met Isabella de dochter des coninckx van Portugal ingestelt die edele orde des Gulden Vlies ter eeren Godts ende mynheere sinte Andries apostel patroon vant huys van Bourgoigne, in de welcke ontfanghen syn gheweest keyseren, coninghen, hertoghen, graven, marcqgraven ende dierghelycke edelen zonder *suelle* (1) oft berips in heuerl. gheslachte, de selve tot nombre van 25, waervan hy ende syne naercommers heeren der Nederlanden hooft soude wesen.

Bovendien vier treffelicke officieren te weten cancelier, tresorier, greffier ende herault.

Anno 1434 den 2 hoymaendt was ghelegt den eersten steen van de groote torre van sinte Martens kercke t'Ipre alwaer men quam met processie ende men sanker *Veni creator etc.* Mer Victor van Lichtervelde vooghd der stede van Ipre legde den eersten steen ende legde daer onder een gouden noble.

Mevrauwe Anastasia van *Overe* burghgravinne van Ipre legde den tweeden steen ende daer onder een gouden riddere.

Anno 1437 was ghemeten de stede vau Ipre ende was de grootte bevonden binder mueren

Tusschen de Antwerpoorte en de Meesepoorte wyt 257 roeden.

Van de Meesepoorte tot de Tempelpoorte wyt 300 roeden.

Van de Tempelpoorte tot de Boterpoorte wyt 101 roeden.

---

(1) *Suelle*, souille, souillure (?).

Van de Boterpoorte tot de Elverdinghpoorte wyt 73 roeden.

Van de Elverdinghpoorte totte Steendampoorte wyt 86 roeden.

Van de Steendampoorte totte Boesinghpoorte wyt 100 roeden.

Van de Boesinghpoorte totte Dixmuydpoorte wyt 86 roeden.

Van de Dixmuydpoorte totte Torroutpoorte wyt 72 roeden.

Van de Torroutpoorte totte Antwerpoorte wyt 108 roeden.

Somma de wyde van der stede bedragt 1183 roeden (1).

Anno 1449 op S. Jooris dagh was t'Ipre eene grootte aertbevynghe snuchtens ten drye uren.

Den 30 apris 1554 was by der mannen ter tresorie ende mrs wercklieden uuytgeleyt de hoogde ende val vant water van de Iperleet ende was bevonden te bedraghen ten overdraeghe te Brielen neghen voeten ende 9 duymen.

Ten tweeden overdraeghe thien voeten ende 8 duymen, ten derden overdraeghe thien voeten ende 2 duymen, ende ten viersten overdraeghe vichtien voeten ende een duyme.

Bedraeghende tsaemen 45 voeten ende 9 duymen.

---

(1) Nous trouvons, à peu de chose près, les mêmes dimensions dans un registre manuscrit du milieu du xve siècle. Le chapître est intitulé: *Dit naervolghende es de wyde vander stede van Ypre rondtomme gaende op de vesten boven mueren. Ende was de visentacie ghedaen by meester Jacop De Fraye, timmerman, ende meester Martin, mets^r vander stede voors.* Le pourtour y est porté à 1170 toises au lieu de 1183; la différence provient de la première dimension qui est de 247, au lieu de 257, et de la cinquième, qui est de 83 au lieu de 86.

Anno 1557 was t'Ipere soo diere
Dat galt de tarwe drye pondt groote de rasiere,
Maer t'jaer daer naer versagh Godt syn cudde
Dat men creegh voor een rasiere een mudde.

Anno 1587 soo wast soo duere eene jaerschare dat meerst altyts de tarwe golt ontrent een pondt groote t'ipersche avodt, maer t'zaterdaeghs naer Sacramentsdagh golt de tarwe t'Ipre xx P. t'avodt, de peerdeboonen xiii P. oft meer den avodt, noint en wist men van meerder dierste te spreken, God willet voorsien.

Anno 1586 ende 87 was t'Ipre tcoorne soo diere dat het golt vier pondt groote de rasiere, de peerdeboonen op den beloken paesscheavond golden viii P. tavodt, de geerste vii P. en half de revelare ix P. en half ende alle andere granen naer avenante, een pondt broodt om iiii groote, het volck tot Brugghe at veele oliebroot, te Ghendt veel lynsaet brood, somma de lieden sloughen alle graenen in, als bouckwiet, havere, gheerste, suycrioen, peerdeboonen, arweten, vitsen, het was den diersten tydt daer men af wiste te spreken ofte ievers vont geschreven, ende noch en was niet ghebetert.

NOTA.

Ghelievet u hier te siene met sinnen fyn
Welcke de meerste steden van viere syn
Lueven es meerder dan Ghendt dat moet ghy weten
Vichtien roeden tis alsoo ghemeten,
Ghendt is grooter dan die stadt van Parys
Vyf roeden ghemeten met sinnen wys.
Ghendt is meerder dan Ludicke die vrome stadt
Ses roeden ghemeten ende niet badt.

Ghendt is grooter dan Cuelen hier boven
Vichtien roeden ghy moghet gheloven.
Ghemeten anno 1527 int selve jaer,
En coste derthien hondert gulden tis openbaer.

STAPPEN TOT BOESINGHE.

Van hier tot d'uyterste Boesinck-poorte	x^{c}	xlij	stappen.
Van d'uuytterste poorte tot de plancke aent maeghde weyghelken .	xi^{c}	l	stappen.
Van daer tot den ommeloop. .	xiij^{c}	xvij	stappen.
Van daer tot Vierlinckhove dreve.	x^{c}	iiij^{xx}	stappen.
Van daer tot een eykske ter rechter handt van t'capelle smaelgen. . .	x^{c}	iij	stappen.
Van daer tot den put an de groote dycke.	x^{c}		stappen.

Aldus ghereghelt int jaer 1627.

Anno 1578.

Noyelle tracy gouverneur van ons contraye goedt,
Op dat Ipre soude wesen eene stercke stede.
Svrydaeghs op den 9^{en} voor meye soet,
Hy vry deerste bracke aen de Briele kercke dede.
Den heere van Noyelles heere van Staen,
Anth. van Ghistelles hooghbailliu van Ipre.
Joos Van den Schepen, Jan van den Camere.

Anno 1649 was Ipre Frans ende bin desen jaere was t'Ipre tcoorne soo diere dat men cochte nu twintigh, nu 25, nu 30 guldens de rasiere, ende bin den selven jaere was t'Ipre de beuter oock soo diere, want twas

al afghestelt datter naer de stadt quam, daeromme de coopliedeen om Ipre te helpen gebruyckten alle middelen, soo datter alsdan van buyte binnen de stadt gebrocht werden doode kisten vol boters, aloft een doode hadde gheweest die men droeght in de stadt om te begraven.

Anno 1653 was t'Ipre tcoorne soo goeden coop dat men een rasiere tarwe coorne gaf om vier guldens; ende int jaer 1654 in de vastene eene rasiere tarwe om drye guldens en half, ende een rasiere semele van de beste vier guldens en half, ende nochtans warender luttel coopers want daer en was geen geldt ende geen neirynghe.

ANNEXES.

Annexe A.

Bulle du pape Innocent IV, d'après laquelle la population d'Ypres s'élevait à 200,000 *âmes (du* 11 *des kalendes de Juin* 1246).

Innocentius episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri episcopo Morinensi salutem et apostolicam benedictionem. Ex parte dilectorum filiorum, scabinorum et universitatis villae Yprensis fuit propositum coram nobis quod cum in villa ipsa in qua fere ducenta milia hominum commorantur quatuor parochiales ecclesiae tantummodo sint statutae quarum canonici regulares curam optinent animarum et in qualibet ipsarum solus canonicus consueverit pernoctare, ac per hoc iidem in spiritualibus non modicum sustineant detrimentum, petebant in eadem villa tam ecclesiarum quam dictorum numerum augmentari.

Super quibusdam etiam gravaminibus sedi apostolicae sunt conquesti videlicet quod decanus christianitatis et rectores ecclesiarum loci ejusdem Morinensis dioccsis quae sua sunt non quae Jesus Christi querentes, si contingat simul et semel debere plures nuptias celebrari ut plures oblationes extorqueant ab eisdem sub unius missae celebratione ac uno die id fieri non permittunt. Et si aliqui diversarum parochiarum ipsius villae matrimonialiter vellent ad invicem copulari nunquam sinunt hujusmodi matrimonium consumari, nisi receptâ primo a quolibet contrahentium, oblationum nomine, certâ pecuniae quantitate. Quod si tres dies feriatos subsequentes evenire contingat et nuptiae debeant celebrari, prohibent malitiose banna in eisdem solempnitatibus fieri nisi pro suae libito voluntatis in eorumdem hominum prejudicium et gravamen. Iidem quoque modum avaritiae non ponentes si plures homines simul in eadem villa decedant ipsorum corpora non permittunt ex quadam prava consuetudine ut pro quolibet offeratur sub unius missae celebratione tradi ecclesiasticae sepulturae, in animarum suarum periculum et scandalum plurimorum. Preterea dicti homines adhiberi quibusdam ipsorum necessitatibus remedium postulabant, quia cum molendina villae Yprensis molere nequeant sine vento, quae si etiam diebus singulis ventum haberent propitium ad molendum, vix sufficerent multitudini hominum eorumdem, sibi concedi petebant ut liceret eis molere quandocumque ventus aptus venerit ad molendum. Quod si etiam ipsis contingerit pro uno eodemque delicto excommunicationis sententia innodari volunt ad solutionem unius emendae tantum si emendi praestari debeat obligari. Ad haec cum in eadem villa pro nuptiis celebrandis quaedam consueverit adhiberi sollempnitas quae *kerganken* vulgariter appellatur, occasione cujus tam paupercs quam divites ad vanam gloriam se fatigant laboribus et expensis ita quod nonulli plus expendunt in talibus quam pro dote receperint mulieres, ad sollempnitatem hujusmodi faciendam petebant supradicti homines de

cetero non compelli, quare iidem nobis humiliter supplicarunt ut super hiis providere sibi de benignitate sedis apostolicae curaremus. Volentes igitur sic ipsorum utilitati consulere quod aliorum justitia non ledatur, fraternitati tuae per apostolica scripta mandamus quatinus super premissis omnibus inquiras diligenter veritatem, nobis quod inveneris fideliter rescripturus ut per tuam relationem instructi quod justum fuerit faciamus. Datum Lugdun. XI kal. junii pontificatus nostri anno quarto.

(Bulle en plomb pendant à une ficelle. Original).

Annexe B.

Baudouin VII, dit à la hâche, dispense les Yprois du duel judiciaire et de l'épreuve par le feu, le fer ou l'eau (17 octobre 1116).

Notum sit Christi fidelibus tam futuris quam presentibus quia ego Baldeuuinus filius Robberti apud Attrebatum sepulti, Dei gratia comes Flandrensium hujusmodi libertatem omnibus burgensibus Iprae, Fromaldo castellano filioque ejus Tebbaldo astantibus et concedentibus, baronum meorum astipulatione dedi, quatinus nec duellum, nec judicium igniti ferri, aut aquae infra jus Iprense faciant. Siquid autem alicui eorum objicitur unde duellum aut judicium igniti ferri aut aquae facere consueverant, quinto manu per quatuor electos parentes suos juramento se purget.

Quod si parentes electi pro cognito odio, aut pro cognita faida ei defecerint, alii de parentibus quatuor eligantur, qui si ab inclamatore inveniri non poterint, quatuor legales viros secum ad juramentum habeat. Si autem jurare non poterit, aut in juramento judicio scabinorum defecerit, comes, aut qui in loco ejus fuerit, tres libras habebit, et inclamatori sua cum duobus solidis restituat. Data Iprae anno incarnationis Dominicae M° C° XVI°, indictione nona XVII° kal. octobris.

Per manum Odgeri notarii. — Signum domini Gerardi prepositi Iprensis. S. Willelmi canonici, S. capellanorum curiae Baldeuuini, Odgeri Rainerii. S. Karoli et Willelmi nepotum comitis. S. Walteri Tornacensis, S. Baldeuuini Camerarii, S. Robberti Malet, S. Baldeuuini de Bella, S. Theodorici de Rininga, S. Haimerici Casletensis, S. Gozennidde nova ecclesia, S. Baldeuuini Botel, S. Sigeri filii Walteri, S. Godescalci, S. Eustachii, S. Virolfi, filii Castelani, S. Erlebaldi tunc Iprensis villici, S. Arnulfi fratris Erlebaldi.

(Cette charte est munie du sceau du comte pendant à double queue de cuir blanc, voir le fac-simile).

Annexe C.

Le magistrat de Douay déclare avoir reçu de ceux d'Ypres les sommes qu'il avait payées pour eux pour compléter leur quotepart pour la délivrance du fils du duc de Bourgogne, fait prisonnier par les Sarrasins (du 2 juillet 1400).

A tous cheulx qui ces presentes lettres verront ou orront, echevins de la ville de Douay salut. Savoir faisons que nous recognoissons avoir eu et receu de honorables et sages les advoue et echevins de la ville d'Yppre par les mains de sage et honor. Jehan Paldingh et Eloy le Bisscop tresoriers de la dite ville dIppre la somme de dixsept cens quarante L. chincq sols parisis monnoie de Flandre pour le parpaie et solucion de noef mille lib. par. monnoie de Flandre en quoy les dites d'Ippre estoient tenus obligies a nous par leurs lettres pour cause de certaine assignation que nous avoit fait no tres redoubte seigneur et prince mons^r le duc de Bourgoigne conte de Flandre et d'Artois sur le darrain paiement que ceulx d'Yppre devoient à nostre dit seigneur de leur portion de cent mil nobles que darrainement fist daide à nostre dit seigneur son pais de Flandre pour le redempcion et delivrance de monseigneur le conte de Nevers son aisne fils et hoir qui estoit prisonniers es mains des Sarrasins anemis de la foy christienne, et dont les dicts d'Yppre ont quittance et descharge de la d^te somme de ix^m lib. de Pierre de la Tanerie consiller de nostre dit seigneur receveur du dit aide de cent mil nobles de laquelle somme de dixsept cens quarante lib. v sols parisis monnoie de Flandre pour le parpaie de la d^te somme

de noef mil lib. nous nous tenons pour sols contempt et bien paiet, et en quittons et avons quitte boonement et à tous jours la dite ville d'Yppre et à tous autres à qui quittance en poet et doit pour ce appartenir, et avons rendu aux dits advoue et eschevins d'Yppre leurs dites lettres ou il estoient obligies à nous comme acquicties et plainement satefies et laquelle somme de ix^{m} lib. nous avons converti en racater chinq cens et xxix . . . . . . de rente que mes dits seigneurs avoit fait vendre à deux vies et à tous racas en la ville de Valenchiennes dont nous estions obligies de les aquiter. En tesmoing de ce nous avons faict mectre à ces presentes lettres le seel aux causes de la dite ville de Douay quy furent faictes et donnees le deuzime jour du mois de jullet lan de grace mil et quatre cens.

(Sceau de la ville de Douay avec contre-scel pendant à double queue de parchemin. Original, signé sur le plis: MICHAULT*).*

ÉGLISE DE ST-MARTIN.

I.

Messes instituées dans cette église au XIIIe *siècle.*

1299.

En lan del incarnation notre Sr M. CC. IIIJ^{xx}XIX ou temps de Guyon de Dampierre adont conte de Flandres, de Jaquemon de Boulongne evesque de Terouanne, et de son frere Robert adont prevost de l'eglise St-Martin dYpre, furent faiz et ordonnez keremaistres de la d^{te} eglise, cest assavoir Jacques Melgewaert, maistre Pierre le Machon, Henry des Champs et Jaques Trouuet, ou temps desquelz keremaistres furent dictes ou chantées chacun jour en la d^{te} eglise les messes en tel fourme maniere et heure ainsi comme cy apres elles sont divisees et ordonnees.

Premierement est assavoir que on doit lire en leglise St-Martin avant dicte, chacun jour une messe en la pa-

roiche devant dicte, à lautel de St-Andrieu, laquelle paroiche long temps avant que les chanoines y vinrent manoir fut nommee le paroiche St-Andrieu, et celle messe acheta Ferrant de Portingal adont conte de Flandres, contre les chanoines du dt St-Martin, et appelle lon celle messe, la messe du conte Ferrand ou la pristine messe.

Apres ladte pristine messe, lon doit tantost apres lire une autre messe au meisme lieu. Laquelle acheta Thiery le Medom, contre les dessusdts chanoines, et appellon celle messe la messe de Thiery le Medom. Lequel Thierry gist ensepveli en la dte eglise devant lautel St-Andrieu.

Item quant on sonne la premiere schelle doit on lire une messe à lautel St-Eloy, si que celle messe soit finee droit devant la messe Notre Dame. Et celle messe fut achatee par Jehan le Clerc adonc advoe des orphelins alencontre les dts chanoines, pour certaine rente hiretable, lequel Jehan gist ensepveliz en la dte eglise, devant lautel St-Eloy avant dict.

Item doit on chacun jour en la dte eglise, droit à la tierche scelle, devant prime sonnant, commancer à chanter par note une messe à lautel St-Andrieu, laquelle on appelle la messe de Notre Dame, laquelle messe lon a de moult long temps usee à chanter et bien hanter au dt autel de St-Andrieu.

Item et est assavoir quon doit chacun jour en la dte eglise, lire une messe devant lautel St-Nycolay, la quelle messe lon appelle la messe St-Nycolay, et doibt lon commancer celle messe, tantost apres la dte messe de Notre Dame, et fut achatee la dte messe contre les chanoines du dt St-Martin pour rente hiretable de le confraternite de St-Nicolay d'Ypre.

Item et doipt lon chascun jour en la dte eglise chanter

une messe par note, devant lautel St-Andrieu, laquelle messe lon appelle la messe paroichienne, et celle messe doit on commancer et chanter devant leure de tierche et doibt estre finee devant midy sonnant, et devant le sacrament de la haulte messe.

Item et finablement, doibt lon chascun jour en la d[te] eglise, lire une messe à l'autel qui est contre ung piler en my l'eglise, et ceste messe doibt on dire à la seconde schelle, laquelle messe donna sire Denis Nappin escollastre de Cassel, et gist le d[t] sire Denis ensepveliz en la d[te] eglise devant l'autel dessus nomme.

II.

Accord fait entre le prévôt et le couvent de St-Martin, et le magistrat d'Ypres concernant la maltôte ou accise sur le vin.

1334.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, nous Alardez par la permission divine provost et ly conventz de leglise St-Martin dYppre, et nous advoe, eschevins et conseil de la d[te] ville dYppre salut en nostre Seigneur. Cogneute chose soit à tous que comme discencions discorz et debatz fussent muez dentre nous provost et convent dessusd[t] dune part, et nous advoe, eschevins et conseil au nom de la communaulte de la d[te] ville d'Yppre

et pour ycelle dautre part, pour cause de maltote des vins que provost et convent dessusd^{ts} vendiemes, nous tous dessusd^{ts} pour bien de paix et de concorde et pour toutes matieres de dissencions oster, avons fait ensemble accord composicion ou transaction à durer à tousiours mais perpetuellement en la fourme et maniere qui sensuit, cest assavoir que nous prevost et convent dessusdit pour nous et noz successeurs en la d^{te} eglise pour toute noz necessitez aurons et pourrons avoir chascun an xxxv tonneaulx de vin quatre myez compte pour chascun tonnel et neant plus par nul engien, desquelz nous porrons faire à notre volente de boire de donner ou de vendre simplement sans payer de ce aulcune maltote ou assiz, et se nous en avions ou vouldrions plus de vin avoir que dit est nous en paierons maltote et assis du surplus aulx advoe et eschevins qui seront pour le temps, en telle somme et quantite et tous en autelle maniere comme les taverniers et aultres gens vendans vins en la d^{te} ville paieront. Ce entendu que sil advenist que en vin nous euissions et presissions moins de la somme des vins dessusd^{ts}, nous pourrions en lannee prochaine ensuivant avoir autant de vins que nous seroit defailly de la d^{te} somme des tonneaulx de vin avecques les xxxv tonneaulx que nous devrions avoir eu en icelle seconde annee, et en la d^{te} premiere annee plus de trente cincq tonneaulx, nous en devriesmes avoir en lan prochain ensuivant tant moins que nous aurions plus eu en lannee precedent, en telle maniere que bon compte fait au chief des deux annees, nous nen eussions ne puissions avoir en dedans lesd^{ts} deux annees que soixante dix tonneaulx de vin, et de tout ce que nous aurions plus eu nous serions tenuz de paier maltote ou assiz si comme desseure est dit, et se moins en eussions en dedans les d^{t} deux

annees que soixante dix tonneaulx nous ne pourrions ne devriens avoir ne recouvrer ce que nous seroit defailly en temps apres ensuivant. Et commencera la premiere annee de ce present accord au jour de saint Jehan-Baptiste prochain venant. Et est assavoir que quant nous auriens compte des vins que nous auriens eu dedans les deux annees et paiee ce que paier devriens de ce plus auriens eu dedans les deux ans que la d^{te} somme en la fourme et maniere comme dessus est, dit nous pouriesmes faire nostre provanche de vins pour lannee ou les deux annees pris ensuivant, et tant de vins que nous prenderiens pour nostre dicte provanche le d^{t} compte fait et paye ce que payer en deveriens ainsi que dit est seroit compte sur lannee ou les deux annees apres venans, et toutes voyes nous ne porriens ne devrions avoir pour cieulx deux annees ne pour aucunes autres deux annees plus de vin que la somme dessusd^{te} et en la maniere comme il est dit, ains doibt ceste presente composicion et accord demourer perpetuellement sans enfraindre en tous ses points et articles en sa viguer et vertu sans fraulde et sans malengien et boone foy gardee de lune part et de laultre, lesquelles choses dessusd^{tes} et costumes dicelles avons nous parties dessusd^{tes} pour nous et noz successeurs promiz et en convent loyaument et en bonne foy à tenir garder fermement et establement à tousjours mais, venir en rien à l'encontre par nous ou par autres, toutes fraudes basses malzengins et cavillation ostees. En cognoissance et tesmoignage des choses dessusd^{tes} et de chacunes dicelles, nous prevost et convent dessusd^{t} à ces presentes lettres avons miz nos seaulx, et nous advoe, eschevins et conseil, le grant seel de la ville dYppre. Ce fut fait et accorde en lan de grace mil CCC trente quatre le xiij jour de mars.

III.

Le magistrat d'Ypres accorde aux marguilliers de St-Martin, pour l'espace de deux ans, toutes les amendes à percevoir par la ville, pour être employées à la construction de la tour.

1370.

Int jaer duust CCC LXX den ıȷ dach van ougst was gheaccordeert by vooghdt schepenen ende raedt in de ghemeene camere dat de kercmeesters van sinte Maertins ten ghewerke van den thorre van sinte Maertins voor dan zullen hebben ende heffen alle de boeten van der stede zulc deel als der stede toebehoort, theffene van Baefmesse eerst commende in tween jaren eerst volghende.

IV.

Le magistrat d'Ypres autorise les marguilliers de St-Martin à imposer les paroissiens, d'après leur fortune, pour payer les frais des travaux qu'on fait à l'église.

1428.

Up den vıȷen dach van lauwe int jaer XIIIJc XXVIIJ zoo was by ghemeenen overeendraghene van vooghd sce-

penen rade ende den grooten rade van den xxvij^{en} gheconsenteird den kercmeesters van sinte Maertins dat zy om te verlichtene de vors. kercke die wel tachter ende sculdich es, eerst cooplieden van Antoengnen (1) van steenen noodsakelyc ten werke van der voors. kercke ter somme van lix l. grot. of der boven, ende voort noch diverschen personen wel xj^{c} l. par^{s} lettel min of meer, pointen zullen moghen de prochianen van der zelver kerke elc naer zinen state ende zonderlinghe de rycxste ij g. en niet der boven de weke, andere xviij d^{rs} par., andere xij d^{rs} par^{s}, ende noch andere vi d^{rs} p^{s} de weke, ende die innen met constrainte van wette up elcken zonder verdrach den termyn van drien jaeren naestcommende.

V.

La tour de St-Martin s'est écroulée.

1433.

Den vi^{n} dach in wedemaent a^{o} XXXIIJ (1433) na dien dat de thore van sinte Maertins ghevallen was, was gheboden ende uutgheroupen ter halle dat nement up tkerchof van sinte Maertins en ghinghe, noch ooc in de kercke binnen de baelgen die men daer stellen zal up correctie van scepenen.

---

(1) Antoing près de Tournay.

VI.

Reconstruction de la tour de St-Martin.

1434.

Den tweeden dach van hooymaent anno XXXIIIJ (1434) was de thorre van sinte Maertins kercke tYpre beghonnen fonderen by meester Maertin Uutenhove f^us Rombout van Mechline. Ende leide deerste steen Victor van Lichtervelde Mr Victors zone, doe vocht van Ypre en leide der ondre eenen gulden vlaemschen Philips noble, ende vrauwe Marie van Oultre gheselnede van Mr Robbrecht van Vlaenderen heere van Elverdinghe ende Vlamertinghe ende erfachtighe buergraefnede van Ypre leide den tweeden steen en der ondre eenen gulden Phelipsche scilt.

VII.

Joris Paeldynck etc. donnent caution pour André Pratse maître maçon, occupé de la reconstruction de la tour.

1455.

Joris Paldinc f^us heere Andries, ende Joos Vroylof, bide ende elc over al, kenden de bortucht over meester Andries Pratse meester maets. van der stede, van de somme van hondert ponden groten, mids dat hy mes-

wrochte tweerc van den thoire van zinte Maertins, jeghens Jo. Paeldinc f[s] Michel, Roegier Bollaert, ende Lamsin Van Loo, kercmeesters die in de voors. bortucht ghepaert waren. Present Dankaert Belle ende Wouter Gilloen scepenen. Ghedaen in de camere den XIJ van jullet a° LV (1455).

VIII.

Les magistrats d'Ypres défendent d'aller boire du vin dans les caves et cantines du couvent de St-Martin.

1471.

Omme dat de steide van Ypre in subvencien ervelicken renten, lyfrenten ende andersins overdraghelic ghelast huer principalic onderhouden moet up tincommen van hueren assysen, ende dat bin zekeren tyden haerwaerts de poorters ende inghesetene van der vorn. stede ende scependomme anghenomen ende ghemeenlic gheuseert hebben, in grooten soorten ende ghetale svoornoens, smaltyts, sachternoens ende snavens te gaen drickene in de kelnaere, in thoveken op de kamerkins voor de vors. kelnaere ende elders binden bevanghe van den clooster van sinte Maertins van der vors. stede zulken wyn als men daer vercocht heeft, ende ooc dat de voorseide poorters ende inghesetene in grooter menichte van den zelven wyne daghelicx ghehaelt hebben ende ghedaen haelen, daer mede de wyn assyse van der voorn. stede zeer ghedeclineert ende vermindert es, declineert ende vermindert van daghe te

daghe, ten grooten grieve prejudicien scaden ende achterdeele van der zelver stede, so eist dat om daerin te voorziene ende remedyerene ten oorboore ende proffyte van der vors. steide, advys ende deliberacie van rade daerup ghehadt, men ordonneert ghebiedt ende beveilt tghuene dat hier naer volght.

Eerst dat niement wie hy zy poortere of vremde woonachtich watere ende weede nemende binder vors. stede ende scependomme van nu voortan ga drincken, wyn halen, of doe halen in vors. clooster van sinte Maertins tYpre, up de boete van III l. p^{s}, also dickent als yement de contrarie doen zal, wel verstaende worden, eeneghe boeten verbuert by kinderen mesneiden of dienaers den vors. wyn halende, dat men die innen halen ende steken zal up den ward of weerdinne te wiens huuse de wyn ghehaelt by den vors. kinderen, mesneiden ende dienars, ghedroncken wert.

Item om dovertreders te bevinden zo es elken gheoorlooft ende gheconsenteert de vors. boete ofte boeters ter kennesse te bringhene, ende naer dat die ghewyst werden de ghone diese ter kennesse ghebrocht zal hebben, zal tzynen proffyte hebben tvierde van der vors. boete.

Item, ende zullen scepenen van Ypre, tallen tyden dat hemlieden ghelieven zal, hemlieden moghen doen informeren, of yement voors. ghebod ende bevel overghetreden zal hebben ende dovertreders terstond in boeten wysen zo voors. es.

Uutgheroopen ter halle tYpre den XVIIJ dach van december int jaer duust IIIJ^{c} een-ende-tseventich, by consent van M^{er} Janne van Lichtervelde ruddere, heere van Staden, hoochbailliu, ter presentie van Jan Braem poortbailliu, Lamsin Hillebrant ende Pieter Vander Capelle scepenen.

LES ICONOCLASTES,

L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS

ET

LES CLOCHES DES PAROISSES

DE LA

CHATELLENIE D'YPRES.

I.

L'église de St-Nicolas est accordée aux réformés pour l'exercice de leur culte.

1578.

Up den drien twyntichsten July xv° achtent zeventich alzoo myne heeren de commissarissen van Ghendt jonch. Jan Van Pottelsberghe ende joncheer Nicolas Uutenhove begheert hadden aen myne heeren vooght, scepenen ende

raeden der stede van Ypre gheconsenteert te worden de presse (1) ende exercitie vander ghereformeerde religie ende gheaccordeert te wordene delectie van de achtien mannen, es by myne voors. heeren vooght, scepenen ende raedt metgaders de andere collegien deser stede representerende tgroote ghemeene tot ruste ende paeyse van den inzetene, de voors. presse toeghelaeten, ende dat voor alzoo verre als in hemlieden es, ende als recht ghedooghen mach ende oock up t'adveue van den hove ende zonder prejuditie vande religioens vrede gheproponeert by zyne Excellencie tou Dendremonde, met conditie dat die van doude catholycke roomsche religie oock zullen blyven in huerlieder exercitie ende dienste ghecostumeert, ende dat noch van deene noch van dandere zyde gheen scandal gheschien en zal, ende es daertoe ghedenomeert ende toeghelaeten als de convenabelste plaetse voor die van de voors. ghereformeerde religie St-Nicolaes kercke binnen deser stede, met belofte by myne voors. heeren commissarissen ghedaen van te laeten weeren tgoet in de zelve kercke wesende en daer toe verleenen haere aucthoriteyt om alle insolencen van soldaten te beletten. Item zyn oock toeghelaeten de bovenghenoemde achtien mannen up ghelycke conditien ende zonder prejuditie, blivende die vander tresorie in huerlieder gheheel; verzouckende myne voors. heeren vooght, scepenen, raedt ende groote ghemeente, mits tzelve gheryfven aen myne heeren de commissarissen dat zy up huerlieder ghevouch toeseggheu met huere compaignien zoo te peerde als te voete zouden willen vertrecken uut deze voorn. stede. Aldus ghedaen in camere ter verga-

(1) Presse, — Prêche.

deryngbe van de voors. collegien ende ghemeente ende ter presentie van myne voorn. heeren commissarissen ten daeghe ende jaere als boven.

II.

Les réformés s'emparent d'Ypres, pillent les églises et les cloîtres et emprisonnent diverses personnes (1).

1578.

A Messieurs, Messrs les estatz generaulx des Pays-Bas,

Remonstrent en toute deue reverence les advoc, eschevins et conseil de la ville d'Ypre, comme sur ung dimenche xxe de ce mois de juillet 1578, à louverture des portes dicelle ville, quelques compaignies tant de

---

(1) Den zelven dag (18 July 1578), vertrok uyt Gend den heere van Assche, met twee vendelen voetvolk, onder de kapiteyns Pieter De Coster en Capelle, zoo men gezeyd heeft daernaer, om de stad van Ryssel met verraed in te nemen. Die van Ryssel door den heere van Willerval van den aenslag verwittigt zynde, hielden geheel den nacht zeer stercke wachten, om den zelven te verhinderen, waer van den heere van Assche ook kennisse kreeg: waerom hy, het zy dat hy dien aenslag op Rysel hier door nu verydelt zag, het zy dat hy daer mede zyn voornemen op Iperen maer en hadde willen bedekken, zynen weg in den nacht nam naer Iperen, alwaer hy door heymelyk beraed met eenige borgers met zyn krygsvolk wierd ingelaeten, en terstond de

cheval que de pied (se fundant sur certaine *commission émanée de ceulx de Gand,* dont copie a été exhibée à voz S^r) aurions saysy et semparé de ladite ville d'Ypre par subtile surprinse et secrctes demenées, ont lesdites compaignies incontinent apres icelluy saisissement et aussy le jour ensuyvant faict et commis *tres grandz desordres, pillans et brisans en aulcunes eglises et cloistres,* signamment en la principale cathedrale et partout *le cloistre de saincte Claire, pillans aussy plusieurs maisons tant ecclesiastiques que d'aulcuns seculiers, et bourgeois d'icelle,* oultre ce saysissant et *emprissonnans diverses personnes bien jusques au nombre de xiiij ou xv,* estant aulcuns daucthorité et qualité principaulx officiers royaulx dicelle ville, sy comme entre aultres le grand bailly, le port bailly, les deux greffiers et ung pensionnaire, desquelz ils ont emmené jusques à cinq en *la ville de Gand.* Or est-il que trouvans lesdits remonstrans en ce temps et en ceste conjoncture et union telz exploictz faictz et emprinses de très grande consequence, et craindans que plus grand desordre par telle effrenée et desordonnée licence plus grand feu, desordre et confusion pourriont succeder et sallumer, non seulement en icelle ville, mais aussy et aultres, nont lesdits remonstrans sceu moings faire en acquit de leurs sermens et consciences que de se retirer et prendre leur refuge et recours vers vos S^ries et en brief et sommerement la faire entendre à icelles

---

wet vermâekte. Dan wierden twee mannen in zyne inkomste dood geschoten; het bisdom en de huyzen van eenige kanoniken wierden geplonderd, en den hoog-bailliu, den pensionaris Canis, den greffier Cots, Simon Uutenhove, Jean De Visch, Jooris Van Halle en meer andere wierden gevangen, van welke eenige zyn gebracht geweest naer Gend.

(*P. Bern. De Jonghe, Gendsche Geschiedenissen.*)

comme superieurs, et très instamment prier qu'il plaise à vos dites Sries commectre et deputer aulcuns personnaiges ou *commissaires d'aucthorité pour s'informer tant sur la verité et faict desdits saisyz prinse de ladite ville*, pillaige et brisement ensuyvy en icelle, que pour y mectre le remede convenable et obvier que plus grands desordres et esclandre nadvienne, estant apparentement, sy tost ny soit pourveu, à la porte. Commandant cependant bien à cestes ausdites compaignyes tant de cheval que de pied estans en icelle ville, quilz s'ayent incontinent à *se retirer hors ladite ville d'Ypre*, aultrement si ladite ville demeure chargée et sy lon n'y remedie bientost, ont lesdits du magistrat bien voulu en toute reverence et sincerité declairer quilz ne voyent moyen ny apparence de furnir et tirer non plus d'icelle ville que des quartiers et chastellenyes contribuans dessoubz icelle, aulcuns deniers des moyens et aides accordées, ny aussy au furnissement de leurs presentes quotes pour lentretiennement et continuation du camp, bien à leur grand regret, veu quils se sont jusquesores si volontairement et liberalement demonstrez et employez pour avoir (sans jactance) depuis environ VI mois encha furni *deux cens soixante dix mille florins*.

Secondement nont lesdits remonstrans trouvé convenable à leur descharge de passer en silence, ains expedient de donner à entendre à vosdites Sries, que lesdits demonstrans ont avecques la commune à la très urgente et instante requeste des commissaires et aultres pour la necessité inevitable dalors, le xxiije dudit mois en tant que en eulx est et que de droict le souffre, consenty et permis saysire une parochiale eglise de *Sainct Nicolas* en icelle ville pour les presches et exerciches de la nouvelle ou appelée Reformée Religion, le tout toutesfois

expressement soubz ladveu de la court suyvant la copie de certaine acte cy-joincte.

Tiercement que par lesdits commissaires soubs les mesmes conditions y est constitué et estably en ladite ville ung college de *dix-huict personnes,* priant lesdits Remonstrans quil plaise à voz Sries sur tout ce que dessus donner brief et fructueuse ordonnance et expedition selon que les matières le requierent. Sy feront voz Sries bien.

(*Apostille des États-généraux*).

Soit ceste communicquée à son Altze et son conseil pour estre en toute diligence pourvueu aux desordres y mentionnez, actendu quils sont directement contraires au bien et repos de la patrie. Faict en lassemblée des estatz generaulx le 26 de Juillet 1578.

Moy présent,

(Signé) Houfflin.

(*Apostille de l'archiduc Mathias*).

Son Alteze a commis et commect par cestes messire Ponthus de Noyelles, sr de Bours, gouverneur de Malines, Mr Pierre de Bevere, conseiller d'Estat et messire Josse Borluut, chr, sr de Boucle, ou les deux diceux si tous trois vacquier ne peuvent, pour sur le contenu de cestes prendre et tenir particulière information là et ainsy quil appartient et trouveront convenir, et icelle rediger par escript, la renvoyer avecq leur advis à son

Alteze, pour le tout veu et examiné y estre donné lordre qu'il convient.

Fait en Anvers, le xxvj^{e} de Julet 1578.

(Signé) MATTHIAS.

III.

INVENTARIS van de partien van metalen bevonden in Sinte-Niclaeys kerke binnen der stede van Ypre den xxv^{n} Ougst 1578, gehouden present Christian De Langhe, scepenen, ende Jan Vander Camere, raedt.

Eerst drie metalen ynghelen te wetene twee groote ende een cleene.
Noch een metalen ynghele metten vlerken.
Een metalen calome, een voghel pellicaen.
Eenen metalen vlerck, noch eenen metalen vlerck.
Vyf groote metalen candelaers zonder de voeten, boven met pinnen.
Twee metalen candelaers pypen zonder pinnen.
Twee groote metalen pannen van candelaers, noch een metalen candelaer pype met eene pin.
Een metalen cruus.
Twee metalen candelaers met pinnen.
Twee cromme metalen candelaers met pinnen.
Een scilt om boucken up te legghen.

Twee groote metalen candelaers met voeten ende met pinnen.

Noch twee-en-twintich metalen candelaers met voeten ende met pinnen, onder groote ende cleene.

Tupperste van metalen zeese daer een ynghel up ghestaen heeft.

Een metalen spaespot zonder hanghele.

Noch een spaespot met eenen hanghele.

Zeven metalen candelaer pypen met pinnen.

Zes metalen pilaerkins van der zeese.

Een metalen panne van der zeese.

Twee groote metalen candelaeren, eene met eene pin, ende dandre zonder pin.

Drie langhe metalen sticken van der zeese van Onse Vrauwe.

Den voet van den pellicaen die in den choore stont.

Twee candelaer pypen met pinnen.

Twee metalen vlercken.

Een metalen panne van een candelaere.

Vier cleene candelaers met pinnen.

Twee metalen candelaers met pypen ende een ceren plateel.

Een pype van een metalen zeese, met eenen ynghele daer up.

Een metalen wierook vat.

Neghen metalen santen van zeese.

Eenen metalen sinte Niclaeus.

Drie metalen zeese candelaers met pinnen.

Een andere candelaere met een pin.

Vier metalen spanghen van eenen sarck.

Achte voykens vander zeese.

Twee candelaerkens van der zeese.

Een metalen panne van der zeese.

Vyf bellen van outaeren.
Vier yseren bussen.
Twee leewekins ende twee platen.
Een houtten busse ofte lay van tsacrament.
Een hanghele van een spaesvat.
Een metalen capelkin, met twee candelaers.
Vyvendertich metalen sticxkins, ende *een metalen relicquer*.
Een metalen spanghen ende eenen scilt van eenen sarcksteen.

Dese partien voorscreven zyn by de cordewaghen cruders wechghevoert utter kercke tusschen der hallen, ghereserveert den metalen sinte Niclaeus ende een metalen relique, hier boven ghesublinieert.

IV.

INVENTARIS van den metalen bevonden in de heren camere binnen sinte Niclaeus kercke der stede van Ypre den xxv^n Ougst 1578, naer de noene, present Christian De Langhe scepenen ende Jan Vander Camere raedt.

Drie metalen sticken van pilaren.
Twee voeten van metalen pilaer.
Een metalen voet van den voghele.
Een groot stick van der zeese ende een groot stick van eene candelaere.

Drie corte metalen sticken.
Een ander stick van der zeese.
Een groot stick van der zeese.
Noch een stick van der zeese.
Eenen ynghele met twee vlercken ende een metalen cruus.
Een ander stick van der zeese.
Noch een stick van der zeese.
Een stick van den pilaer van der zeese.
Eenen ynghele met een calomme.
Een stick van den pilaer.
Noch een stick van de zeese.
Een ander stick van den pilaer.
Noch een stick van eenen pilaer.
Een groot stick van der zeese.
Een groot stick van der zeesen.
Noch een ander groot stick van der zeese.
Een ander groot stick van der zeese.
Een stick van den pilaer.
Een groot stick van eenen candelaere.
Een stick van der candelaere met vyf tacken.
Zes yseren vergulde dueren.
Twee sticken van den pilaer.
Eenen voet van eenen pilaer.
Een stick van eenen pilaer.
Vier sticken van spanghen van der zeese.
Een groote pype van een candelaere met eene pinne.
Een metalen pilaer met vier leeukins ondere.
Een cnoop van eenen pilaer.
Een groot stick van eenen pilaer.
Twee sticken van pilaeren.
Twee spanghen van de zeese.
Eenen grooten voet van eenen candelaere met drie

leeukins ondere, ende een candelaer pype met een pin daer boven.

Item drie groote metalen candelaers al ghestoffeirt.

Een stick van de zeese.

Den grooten voghel pellicaen.

Vier metalen leeukins.

Vier en veertich metalen sticxkins.

De voorscrevene partien van metaelen zyn hier tusschen de twee hallen ghebrocht den xxv^{n} Augusti 1578.

V.

Des Commissaires envoyés par la ville de Gand sont chargés d'inventorier et d'enlever tous les objets en or et en argent, les cloches etc. appartenant aux églises et confréries de la châtellenie d'Ypres.

De commissarissen der steide van Ghendt wesende jeghenwoirdelick binnen Ypere hebben gheordonneert ende ordonneren by desen den Eersamen Jooris De Backere, commys der voirseide stede van Ghendt, hem te transporterene in alle steiden prochien ende plecken daer zyn vermueghe, uuyt crachte van zyne eerste principalle commissie hem van die van Ghendt ghegheven, betreckende es, met alder modestie onder inventaris ende behoirlicke recepisse te inventarieren ende lichtene alle het gout ende zilvere, clocken, schellen, metalen

ende yserwercken daer den viandt af houdene ofte profiteren mochte, toebehoirende zo wel de kercken, guldens den voirnoemden districte behelsende, resorteren mach, om tselve al te brynghene ende leverene in handen van den voornoemden commissarissen ten profycte ende doo ghynghe van der oncosten van der oorloghe van deze heinvaele landen, laetende elcken kercke een kelck ende ciboire, ende de gheprivileghierde Guldenen zulcken zelveren juweelen als zy lieden met het Retorycken ofte schieten zouden moghen vercryghen hebben zonder meer, volghende de ordonnancien van den hove daer af wesende. Biddende over zulcx een yeghelyck waer deze ghetoocht ofte ghezien worde den voornoemden comys De Backere int ghuendt voirseit hem gheenen empeschemente te doene nemaer alle hulpe ende gejonsticheyt te bewysen, zo wy een yghelick van dien betrauwen. Actum t'Ypre, desen vi in Septembre 1578.

By ordonnancie van mynen voornoemden heeren.

(Gheteekent) J. Van Damme.

Ghecollationneert contra de commissie onder de voirs. signature ende accordeert by my,

(Signé) Mazeman.

VI.

Les Marguilliers des églises de Notre-Dame et de St-Jean s'adressent à l'archiduc Mathias, pour qu'il défende le transport des cloches réunies en la ville d'Ypres.

A son Alteze.

Supplient en toute humilité et reverence les Bailly, Eschevins et nobles vassaulx de la salle et chastellenie d'Ypres, comment pour obvier à plusieurs inconveniens l'on a en plusieurs paroiches de la dicte chastellenie osté les cloches et aultres materiaulx d'airain et metaulx, affin de garder que icelles ne fussent surprinses des ennemys ou aultres malveuillans, pour puis aprez estre employez soit à lusage desd[tes] paroiches ou la generalité de lad[te] chastellenie comme lon trouverait pour le bien et utilité d'icelle convenir, lesquelles cloches et materiaulx sont esté mis en garde en la ville d'Ypre. Et combien que personne ne se veult entremectre de les prendre et les volloir transporter sans le congié et licence des supplians et proprietaires d'icelles, touttesfois quilz avaient entendu que aulcuns sans le sceu et auctorité des supplians auraient eu intention de transporter les cloches des églises qui furent de Nostre-Dame et St-Jehan lez la ville d'Ypres nagueres demolies, sextendant les paroiches d'icelles pour la pluspart en ladicte chastellenie d'Ypre, les notables et margliseurs d'icelles paroiches ont presenté requeste

aulx advoe et eschevins de lad^{te} ville pour obvier aud^{t} transport, ce que lesd^{ts} advoe et eschevins ont consenty et promys de ne les laisser transporter jusques à ce que par la court aultrement en serait ordonné, suivant leur apostille du premier de ce mois et la requeste icy joincte. Ce nonobstant ilz entendent que le grandbailly de lad^{t} ville et aulcuns des capitaines d'icelle sans se soucier de la dicte ordonnance seraient dintention de faire led^{t} transport au desceu et contre le gré des margliseurs et notables desd^{ts} paroiches, par ou que ilz se sont adressé aux suppliants pour en avoir le remède convenable, et comme il n'est licite de droict ny raison que aulcun soit privé du sien sans son congié et licence, et que ne led^{t} grandbailly, capitaines ou aultres n'ont aulcun droict desd^{tes} cloches, se retirent les suppliants par devers Votre Alteze, prians en toute humilité qu'ayant regard aulx choses susd^{tes}, il plaise à icelle ordonner et deffendre ausd^{ts} grandbailly advoe, eschevins et capitaines de lad^{te} ville et tous aultres de ne transporter, prendre ou alliener lesd^{tes} cloches ny aultres materiaulx de lad^{te} chastellenie sur grosses paines applicquables, ains en laisser convenir comme les suppliants trouveront convenir.

Sy fera bien.

(*Apostille de la part de l'archiduc Mathias*).

Fiant lettres closes à la fin icy contenue, *nisi causam*. Fait en Anvers le xij de febv^{r} 1579.

(Signé) Van Asseliers.

RÉGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

DE

L'HOPITAL NOTRE-DAME A YPRES,

EN 1268.

El nom dou Pere et dou Fils et del Saint Esprit, cest li ordinance et li pourveance faite de commun conseil de le vile d'Ypre sour l'estat et sour le maniere dou vivre de chiaus qui serviront en lospital dYpre que on siut appeler freres et sereurs (1) communement, à premieres si est il ordene que il ni at ke quarante personnes de ces servans, vint hommes et vint femmes ne plus nen y pueent (2) estre en nule maniere.

(1) Sœurs.
(2) Peuvent.

Apres a on ordene quikonkes vint estre recheus en celuy hospital aveuc les aultres servans que on apele communement freres et sereurs, il i doit aporter tous ses biens autrement on ne le rechevera mie, mais cil qui rient na. rechevera on pour Dieu par les recteurs de le maison devant dite, et chiaulx (1) doit on pourveir des biens de le maison devant dite, mais le nombre devant dit ne puet on passer en nulle maniere.

Arpres a on ordene ke le devant dit servant doivent dire seet (2) *Pater noster* et seet *Ave Maria* pour les biens facteurs de le maison devant dite seet fois chacun jour selon les seet hores que on tient en sainte Eglise et ce ne puevent il ne ne doivent laisser pour nulle occoison de eslongue (3) ou daultre chose, fors seulement pour maladie, et li malade prvei (4) kil puissent movoir langue et levres doivent dire chacun jour trente *Pater noster* et trente *Ave Maria*, et li devant dit servant doivent juner (5) de le feiste saint Martin en yver desci al Noel, et es premieres trois semaines poront mangier blancke une fois les venredis (6), et es aultres trois semaines juneront il les deluns et les demerkes (7) et les venredis en viande de quaresme, les aultres jours mangeront il blanc, et il doivent tenir les junes de quaresme entierement, et de quatuor tempres et de vigiles selon l'estatut de sainte Eglise, et si doivent juner trestous

(1) Ceux-là.
(2) Sept.
(3) Eloignement, absence.
(4) Pourvu.
(5) Jeuner.
(6) Vendredis.
(7) Les lundis et les mercredis.

les devenres (1) del an en viande quaremense, et se aucuns des servans devant dis par faibleté de vielleche ou pour tres grant labeur kil ait fait ou pour aucun autre loial esloigne les devant dites junes ne puist tenir, il doit dire à son priestre, et soulonc le conseil de son priestre il doit ouvrer; et chacuns des servans devant dis de chiaus ki leur sautier (2) sevent doivent dire trois sautiers pour lame de son compaignon trespassé, et ki ne seit son sautier doit dire trois cens *Pater noster* et trois cens *Ave Maria*.

Et apres a on ordene ke ne li maistres ne nul des servans devant dis puet boire vin en le maison là où il manguent comunement ke on appele es abbeies refectoire, se on ne le puet departir à tous, et si on leur donne vin ke on ne le puist à tous departir, on le doinst à chiaus ki le plus grant mestier en ont.

Après on a ordené ke li servant devant dit peuent mangier char (3) del Noel duskes ale Karesme, et de le Paske aussi duskes à le saint Martin en yver les diemenches, les mardis et les juesdi, et si aucuns des servans devant dis pour le besoigne de la maison va hors, il puet mangier chou que on li met devant es hosteuz là où il sera rechus.

Après a on ordene ke li servans ki sieent entraus (4) à table et manguent doivent tenir silence fors li maistres, et cil ki à aus ou al maistre servent pueent parler entre aus basement et nient sans necessiteit, et si ne pueent (5)

---

(1) Vendredis.
(2) Psautier.
(3) De la viande.
(4) Qui sont assis entr'eux
(5) Peuvent.

parler al maignaus (1) et se aulcuns del maignans parole (2) à le table, on le doit ferre (3) en la main dune paumoire voiant des autres, et si ne puet ke deus mes à mangier avoir (4) ne plus ne moins, si ce nest pour le haulteche (5) de aulcun hault jor, ou pour aucune messe solempneuse, ou que on lor doinst pitance pour aucune aumosne, et tout doivent obeir à lor maistre; et se aucuns encontre le commandement li maistre ou de celui que li maistres aura mis en son lieu, issie (6) hors de le maison devant dite pour peregrinaige ou pour aucune aultre maniere, il ne puet rentrer dedens la maison de si à dont kil ait bien fait le penitance, et ait avoec boins moineurs (7), et si aucuns pelerins ou errans par necessité requiere la carite de le maison, on le doit rechevoir une nuit seulement, et sil na que manger li cariteis de le maison le doit pourvere.

Après a on ordené ke li poure (8) et li faible languissant li quel nont nomée et aperte maladie mangeront de teus (9) viandes ke li servant devant dit, et cil ki sunt si malade ki aient desir daucuns especiaus viandes et delicieuses on lor doit donner ce quil demandent se necessiteis à chou les destraint, prins (10) que on le puist avoir aisiulement (11), et se aulcuns de chiaus ki malade

---

(1) En mangeant.
(2) Parle.
(3) Frapper.
(4) Ne peut avoir à manger que deux mets.
(5) Solennité.
(6) Sorte.
(7) Et soit reconduit par des personnes convenables.
(8) Pauvre.
(9) Telles.
(10) Pourvu.
(11) Facilement.

ne sunt par lecheries de viandes veues ou flairées outrageusement le demande et sans necessiteit, ou quil aucunes laides paroles en die, il en doit faire penitance de jeuner deus jours en pain et en aigue (1), et se aucuns soit convencus de larechin (2) nomeit dessous deus sous, par cascun denier perdra sa provende dun jor et ensi de tant de deniers tant de jors. Et qui convencus est de larenchin de vaillissant (3) deux saus, il perdra se maison un an, et qui oultre deux solz en est convencus il perdra sa maison à tous jours sans esperance de revenir jamais; et se aucuns des servans devant dit, laide parole ou outrageuse a lautre die ou aucuns malades laidement ou malement trete, il doit souffrir telle penance kil doit serre (4) devant les maignans en my laire al manger, et si doit manger sans nape et si le doit on aporter un pain entier sans coutiel (5) tel que on maingue a le table, et un hanap plain deuwe et nule chose autre, et ceste june fera il en tel maniere quatre jors, deux demerkes et deux devenres (6), et se aucuns daus fiere (7) lautre, li home devant les homes, les femmes devant les femmes seront batu selonc le fait ou plus ou mains. Et se aucuns daus carnelment assamblent entraus ou avoec estraingne persone sil ni a enfant, qui de ce sera convencus il perdra se maison un an, et si enfant ia, à tous jours le perdra.

Apres a on ordene que nul ne puet demorer deveirs

---

(1) Eau.
(2) Larcin, vol.
(3) Vol d'une valeur de deux sous.
(4) Servir à manger au milieu du refectoire.
(5) Couteau.
(6) Deux mercredis et deux vendredis.
(7) Frappe.

le maison devant dite ou rechevoir les biens de le maison fors li quarante devantnommé sans les languissans et les malades et sans chiaus que le maistre leuwe (1) pour le profit de le maison.

Apres a on ordene que li servant devant dit portent blans dras ou gris et scapelaries sans couleur, de laine comme les brebis le portent et nul aultre, et si doivent les sereurs porter blans mantiaus et rouges solliers de vake, et li ausne de drap ne doit couster à plus que trois saus et demi. Et li homme servant doivent estre reis (2) deseure les oreilles et les femes doivent estre sans treches (3), et nul des servans devant dis ne puet aler manger hors de le maison que on claime hospital en le vile dYpre, en maison de nul amy que il ait, cousin ne parent compres que il li soit (4), et se aucuns rikes hom (5) ou rike feme veulle venir à le maison et prendre habit des aultres servans par condition qu'il ait sa provende si comme li autre, faire ipuet (6) maison dou sien deleis le maison commune des aultres servans et tenir aveuc sa feme se elle veut avoir tel abit com li autre, mais quil doinsent (7) une partie de leur avoir al profit de le maison et lautre partie retiengnent (8), et la poront vivre à leur volente mais que ce soit honestement et loiaument et polront recevoir dou leur, leur connissa-

---

(1) Loue, engage, prend en service.
(2) Rasés.
(3) Tresses.
(4) Aussi proche parent qu'ils puissent être.
(5) Homme riche.
(6) Il peut.
(7) Donnent.
(8) Retiennent.

bles (1) et leurs amis chaus quil vauront, et se aucuns de ceus mariés muire (2) devant lautre, cil ki demeure doit vivre et remanoir en castite.

Et ordene est ke li servant devant dit et li lowits (3) doivent obeir au commandement de celuy ki sera ordenés a maistre en le maison devant dite, et li doivent porter honeur et reverence; li inobedient doivent estre punit de jeuner un jour en pain et en euwe, li lowis inobediens doit estre boutes hors (4): li lowits servant doivent converser honestement devens le maison et soi honestement maintenir, nen doivent ne laidement ne vilainement parler ne canter cansons (5) qui nafierent (6) en tele maison, et si doivent ileucques vivre castement et saigement, et se aucuns des servans lowis fust convencus ke devens le propris de le maison fesist furnication ou adultere, pour tel fourfait on le doit bouter hors de le maison et si doit perdre son loier.

Après a on ordene se aucuns malades pour necessité requiere le maison, au commenchement il fache satisfaction à Dieu et sa confesse au prestre de le maison de ses pecies (7), et par conseil prenge sa penance, et ses coses (8) sil aucunes a par le tesmoignage des servans devant dis kerke (9) au maistre par maniere sil resparte quil reprenge ses coses, et sil meurt elles doivent demorer

(1) Connaissances.
(2) Meure.
(3) Loués, les gens à gages.
(4) Poussés dehors, être chassés.
(5) Chanter chansons.
(6) Qui ne conviennent.
(7) Péchés.
(8) Ses effets s'il en a.
(9) Kerke, — donne à garder (?).

pour same (1) al us et as coustumes et al profis de le maison devant dite.

Et si a on ordene ke li devant dit servant ne aultre qui a le maison apartienent ne se pueent confesser hors de le maison avant dite fors li lowits servant. Et pour que ces choses avant dites soient toutes bien et loiaulment et fermement tenues sont ces lettres par le commun conseil des eschevins d'Ypres saielées dou saiel de le ville dYpre. Chou fu fait en lan del incarnation Nostre Seignor Jhesu Crist, mille deus cens soissante et wyt el mois de Septembre.

Lesquelles lettres sont scellés dung scel en chire verde pendant à cordes de soye.

Ghecollationeert jeghens toriginel ende bevonden accorderende by my.

(Signé) De Corte.

(L'écriture de cette copie parait du milieu du xv[e] siècle, mais la formule *ghecollationeert jeghens* etc. est d'une écriture plus moderne et du milieu du xvi[e] siècle).

---

(1) Son âme.

LA PROCESSION

DE

NOTRE-DAME DE THUNE,

1436 ET 1495.

Nous possédons deux exemplaires de l'ordonnance du magistrat d'Ypres concernant la procession de Notre Dame de Thune. L'une est de 1436, l'autre de 1495. La deuxième n'est que la réproduction de la première, sauf quelques articles qui y ont été ajoutés, et quelques variantes dans l'énumération des corporations qui accompagnaient la procession.

Les articles ajoutés en 1495 se trouvent ici en caractères italiques.

ORDONNANCE

UP DE PROCESSIE VAN DER THUUNDAGE A° 1436 — 1495.

Eerst om elcken te verweckene ende vermanene zine ghereedscepe te makene zal luuden de coorneclocke drie waerf telken eene halve huere, te wetene eerst waerf te viven ende een half, daernaer te zessen ende een half, ende derde rese te zevenen en half.

Item alle gouverneurs van ghilden, neeringhen ende ambachten, moeten doen bringhen huere torchen ter maerct, bieden ludene van der tweeder clocke up de correctie van scepenen den gouverneurs die hierof in ghebreke zyn zouden.

Item zullen huer torchen doen stellen ter maerct in ordene elc daer by zyn brievekens vinden zal, te wetene, de torchen van der stede, van der vaute oostwaert totten coornhuuse, die van St-Pieters, die van St-Jacops, die van St-Niclaeux etc. ende alzo voort oostwaert toten inghele, alzo commende tot voor de rose, gaende ten vyfhoucke waert tot an doostzyde van der Zuudstrate up dats nood werde, alzo voort als de vors. brievekens bewisen zullen.

Item dat de voetbooch scotters, handbooch scotters ende culuevriniers van der stede zullen vergaderen elc

onder zinen hoofman met ziner parure, boghe, vile, trosse ende stocke voor tbeghinsel van der derde poise van der voors. coorneclocke, up de correctie van scepenen, up te ghevene bi den hoofman van elken ghe-selscepe, ende den ghonnen die van der wet weghe gheordonneert werden ten bescrivene van der processie.

Item ter derde poise van den ludene van der vors. coorneclocke, moeten de vors. drie ghilden met hueren hoofman ende gouvernerers ghereet zyn om porren, ten vermanene van de vors. bestierers, up de correctie van scepenen wie hierof in ebrek zyn zoude.

Item also bereed zyn ten vermanene van den vors. bestierers zullen de vors. culuevriniers porren, ende in goede ordonnance gaen ter Zuudstrate, en an beeden zyden, deen jeghen den anderen, elc zinen man wachtende, by goeder moete ende ordonnance totten rustene van der Sacramente up de Zuvelmaerct, wel verstaende, waert dat zy bevolen waren te verbiedene, dat zy dat doen zullen, blivende in ordonnancen, zonder daer uut te gane, of hemlieden tontreghelen, ende weder te stappene ende gane als zys vermaend werden in der manieren voorscreven, al up de correctie van scepenen.

Item daernaer zullen volghen de handbooch scotters met hueren hoofman ende gouvernerers in zulken ordene, reghele, manieren ende up de correctie boven verhaelt.

Item insghelycx zullen stappans volghen die van St-Joris ghilde met hueren hoofman ende gouvernerers up de zelve maniere ende correctie.

Item de vors. drie ghilden gheporret ende ten vyf-houcke leden zynde, zullen de bestierers lasten den torchedraghers uptenemene ende volghene beghinnende ande

zackedraghers, kerdewaghen cruuders, reepers, barbiers etc., alzo voort van onder upwaerts, ende bi goede ordonnance, an bede zyde vander Zuudstrate elc zine man wachtende, elc een halve roede versceeden gaende, ende voort in alle pointen reghele ende ordene houdende alzo up de ouluevriniers hiervoren gheseit es, ende up ghelycke correctie, moeten ooc ten zelven upnemene huer torchen branden alzoot van ouden tyde gheordonneert staet.

Item de zelve torchen alzo gaende zonder afstellen noch rusten in de Vullerstraete noch elders, worden de gouvernerers ende notable van den ambachten ende neringhen ghehouden te gane elc tusschen zinen torchen, het en ware dat hy in eeneghe ghilden of elders verbonden wart.

Item naer de voors. torchen zullen volghen de sleden van misterien, te weten, die van Sint-Pieters ende daer naer van Onse Vrauwen, ende dan tmisterie van de Passie, ooc bi goede ordonnance zonder letten ten ware dat de torchedraghers van hemlieden gaende waren ghedaen verbieden biden vors. bestiererers.

Item hemlieden zullen volghen de pelgrims, maegdekens ende andre die uut devocien wassen kerssen draghen zullen voor tbeilde van Onser Liever Vrauwe in den Thuun, dan of tbestier en regiment om in ordene te doen gane, twee ende twee, redelic versceeden van andren, de gouvernerers vander ghilde, vander zelven Thuun, hebben zullen. *En zullen de Ghilde broeders ende pelgrims moeten onderhoorich zyn van gane in ordene den vors. gouvernerers up de verbuerte van eenen halven ponde was. Ende naer de selve pelgrims sal volghen Onse Lieve Vrauwe met huer gheselscepe. Voor dat elc wie hy zy man of wyf hem verdraghe te gane by myn heeren vander*

wet binnen of nevens de coorden, maer dat elc houde zyn ordene in deser maniere, te weten, dat naer myn heeren vocht, scepenen ende raden volghen zullen in goeder ordonnance zonder drommen de mans up huer lieder selven ende daer naer de vrauwen ook up haer selven, elc up de boete van v g[1] die tegen daden.

Item ten rustene van den heleghen Sacramente ende processie, ende niet eer, zullen de torchedragers huere torchen nederstellen van der groenen jewadekinne zuudwaert tot in de Cauwertinstrate ende Bollingstrate an beede zyden, te zulker plecken als elk bi brievekinne beteekent word.

Item de gouverneres elc in tsine ne zullen van hueren kersedraghers noch kersen niet moghen sceeden ten vors. rustene, maer der bi bliven, etende ende drinkende up dat hemlieden ghelieft, zo dat zy ten slane van den trompette ghereed zyn ende up doen nemen huer torchen, voortgaende in goeder ordonnance alzo hiervoren gheseidt es, ende al up de correctie hier boven ghescreven.

Item ten incommene van der processie de culuevriniers, handboghe ende voetboghe scotters, zullen bliven staende an beede zyde van der Zuudstrate totter voulte man teghen man, ende alzo bliven tot den lof van Maria ghezonghen ende thelegbe Sacrament in de kercke zy.

Item ende alle de vors. torchedraghers met hueren gouvernerers ende gheselscepe, ten vors. incomene, werden ghehouden huere torchen te draghene ende neder te stellene, ter plecke daer zyse eerst opnamen, ende van daer niet te sceedene voor dat zy biden bestierers of van der wet weghe bedanct werden, ende consent hebben zullen van daer te vertreckene, al up de correctie van scepenen.

Item dat alle de spelen van ystorien of tooghen die

men ghecostumeert es up waghens te speilne up den Thuundach, werden ghehouden te zine ter maerct met huer waghens al bereed, metter derde poise van der coorneclocke, omme de zelve processie te volghene alzo verre als zy ghecostumeert zyn.

Item ne zullen dezelve spelen niet moghen ghespeilt zyn bin den ommegane van der processie noch in de straten, ende ten tyden daer de processien lyden zullen.

Item dat alle de ghilden, ambachten ende geselscippen die metter processie gaen zullen ende inbiten willen dat zy dat doen snuchtens voor duutgaen van der vors. processie ende dat elc ten rusten van der heylighen Sacramente blyve by syn gheselscippe ende by zyne kerssen omme terstondt ghereedt te zyne ende voort te gane daer hy behoort als men thelich Sacrament lichten ende upnemen zal.

Item dat alle de ghonen die woonen daer de processien lyden, werden ghehouden huerlieder straten te zuverene van messe ende vulichede up III s. p. ende al thout in de zelve straten ligghende, wech te doene of te legghene over de greppen, an de huusen, up tzelve hout gheaplicqueert te zine ten proffyte van der stede.

Item dat nement en ga binder processie tusschen den torchen, noch in eeneghe plecken, dan daer hy behoort up correctie van scepenen up te ghevene biden bestierers, hoofmannen of gourvernerers van gheselscepen.

Item dat nement vechten moet up den dach van der processie up dobbel boete ende correctie van scepenen.

Item dat niement storbanche maken moet, de feeste gheduerende, up eenen dach ende nacht in de vanghenesse gheleit tsine.

Item dat achtervolghende den voorgheboden onlancx ghedaen niement wie hy zy en ontfanghe noch herberghe

eenighe lieden het en zy dat hy wel gheinformeert ende verzekert zy dat die uut gheenen sterfhuusen ofte plaetsen en commen besmet ende gheinfecteert van der pestilentie up zes weken utter steden ghezonden te zyne.

Item dat elc zyn gasten vriendelic ontfanghe ende antiere zonder jeghens hemlieden te stridene of woorden van ghescille te nemene, up den weerd of den gast deit beghinnen zoude, eenen dach ende eenen nacht in de vanghenesse gheleit te zine ende voort up correctie van scepenen.

Item dat elc weerd vermane zinen gasten huere wapenen afteleggben naer tinboud van der ordonnance daerof tanderen tyden ghemaect ende uutgheroupen.

Item dat elc waerde neme om zyn vier en zyn kerselicht.

Item wie beloft heift gheselle tsine met eeneghen spele in de processie dienende, dat hy dat doen ende zine belofte vulcomme niet jeghenstaende eenighe excusatie, asseurance of andere, up de correctie van scepenen.

Item dat alle de backers dese feeste gheduerende zo backen dat men gheen ghebrec ne vinde up eenen dach ende nacht in de vanghenesse gheleit tsine.

Item dat elc wie hy zy die gheordonneert werd te wakene met eenegbe van den hooftmannen ten besante, dat die commen moet wel ghewapent met hooftwapenen, ende niet en sceede uuter wak voor de hooftman sceet, up eenen dach ende nacht in de vanghenesse gheleyt te zine van elken pointe diere of in ghebrek zyn zoude.

Item inghelyckx dat wie gheordonneert werd te wakene met eenighen brandmeesters dat die commen moeten tsinen uwette onder zinen brandmeester elc met sulker alame als den brande toebehoort ende niet ne scheede uut zinnen

uwette voor zyn brandmeestre scheedt, up eenen dach ende eenen nacht in de vanghenesse gheleyt tsine van elken pointe diere of in ghebreke zyn zoude.

Item dat alle de sleden die in de processie varen zullen sghelycs ten ludende van der derde poise vergader moeten zin ende hemlieden in ordene stellen up de marct voor den besant omme voort te porrene in de vors. processie in huere gheordonneerde plecken ende ten incommene van der processie zullen de sleden weder trecken voor den besant daer zy stonden ten uutgane van der processie.

Aldus vernieut in dezer maniere vorzeit iest uutgheroupen VII ougst M CCCC XCV.

Het es voort gheordeneert dat in de processie van den Thundaghe zullen gaen de ghilden die by devocien upghestelt zyn metsgaders huere vanen alsso hier naer verclaert es, ende ooc de kersen in den manieren ghecostumeert by mynen heeren vooghd, scepenen ende raed van der voors. stede van Ypre.

Eerst naer den Sacramente voor clergie ende voort dandere volghende,
De kersen van der stede.
Die van St-Pieters.
Die van St Jacobs.
Die van St-Nicolaeux.
De ghilde van Onser Vrauwe in de traille t'sint Maertins.
St-Jacops ghilde.
Theilich Cruus van Zeilbeke.
St-Ghislanis ghilde tsinte Pieters.
Onse Vrauwe van der Kerssauwe tsinter Niclaeux.
* Sinte Katheline ghilde tsinte Pieters (1).
* Thelich Cruus tsinte Pieters.

---

(1) Les confréries et les corporations marquées * ne figurent plus dans l'ordonnance de 1495.

* Onse Vrauwe van den Briele.
* Onse Vrauwe van Halsemberghe tsinter Niclaeux.
Sinte Vincentis tsinter Niclaeux.
Onse Vrauwe tsint Maertins.
Thelich Bloedt tsinte Maertins.
Tparadis tsinte Pieters.
De ghilde van der Nood Gods tsinte Maertins.
Zilversmeden.
Messeniers.
Scilders, Beeldesniders ende Glaswerkers.
Vleeschauwers.
Visschers.
Scerrers.
Lakinreeders.
Blaeuvaerwers (1).
Rootvaerwers.
Tweifambacht.
Tvulambacht.
* Makelaers.
Sciplieden.
Backers, Brauwers.
Muelenaers.
Smeiden.
(Maetsen 2).
Temmerlieden.
Tegheldeckers.
Gluydeckers.
Scrinewerkers, * Zadelaers.
Houtbrekers, * Drayers.
Zaghers.
Cupers.
Waghemaekers.
Lootghieters, Tinnestoopmakers (3).
Sceppers.
Graenwerkers.
* Uutslaers.
* Oudwerkers.
Oudcleetcoopers.
* Coussesceppers.
Pourpointstickers.
* Saergeweivers.
Linneweivers.
* Wulleslaers, Velters.
* Buersemakers.
Handscoemakers.
Huudevetters.
Zwarteleidertauwers.
Cordewaniers.

(1) Remplacé dans l'ordonnauce de 1495 par *Raeuverwers.*
(2) Id. id. par *Metserambacht.*
(3) Id. id. par *Lootgiethers, Tinnepotghieters.*

Bezaniers.
* Boeters.
* Oudscoemakers.
Zuvelcoopers, Kersemakers.
* Wynmeters.
Frutiers.
Warmoesiers.
* Erenpotmakers.
Barbiers.
Reepers (1), Binders.
Kerdewaghencruuders.
* Zackedraghers.

(1) Remplacé dans l'ordonnance de 1495 par *Reepmaekers*.

LES DUCS DE BOURGOGNE,

ÉTUDES SUR LES LETTRES, LES ARTS ET L'INDUSTRIE PENDANT LE XV[e] SIÈCLE ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LES PAYS-BAS ET LE DUCHÉ DE BOURGOGNE, PAR LE COMTE DE LABORDE, MEMBRE DE L'INSTITUT. — PARIS, PLON FRÈRES.

L'une des clauses du testament de Louis de Male était conçue en ces termes: « Je esliz ma sepulture en li » église collégiale de saint Pierre de Lille en la chapelle » de Nostre-Dame à la Traille et veulx que pardessus » mon corps soit faicte une tombe par l'ordenance de » mes executeurs telle comme bon leur semblera, et que » du luminaire, draps d'or et autres choses qui seront » nécessaires et convenables pour mes obsèques, il en » soit du tout en leur ordenance. » Le comte de Flandre prescrivait de plus le paiement de ses dettes et celui des legs qu'il faisait à ses fidèles serviteurs; enfin il recommandait à ses exécuteurs testamentaires, sa nombreuse postérité illégitime: « le Haze Loys dit le Frison, Hannekin dit sans-terre, Marguerite de Waurin, la nonnain » de Peteghem, leurs frères et sœurs. »

C'est à l'avènement de Philippe le Hardi et par diverses dépenses relatives aux dernières volontés de Louis de Male, que commence la série des comptes de la maison de Bourgogne que M. le comte Léon de Laborde a jugé utile de reproduire comme une source féconde en documents intéressants. En effet, l'histoire des ducs de Bourgogne est celle des arts, des lettres et de l'industrie au xve siècle: on chercherait vainement ailleurs des données plus précieuses sur les derniers temps du moyen-âge. Tandis que les grandes monarchies s'affaissaient tour-à-tour sous le poids des discordes civiles et des guerres étrangères, la paix favorisait en Flandre le progrès de toutes les branches de la civilisation, qui ne demandaient qu'un peu d'air et de lumière pour fleurir sous cette double et mémorable influence du génie industriel de nos communes et de la puissance toute royale de nos princes de la dynastie de Bourgogne.

Les comptes publiés par M. le comte de Laborde embrassent les années 1382—1482, c'est-à-dire, tout un siècle, brillante période qu'ont fécondée la pompeuse générosité de Philippe le Hardi et de ses successeurs et la prospérité non moins merveilleuse qui multipliait à leur voix les chefs-d'œuvre en échange de leurs trésors. Une introduction écrite avec toute l'autorité d'une appréciation supérieure résume ces fragments épars et donne à l'histoire de la civilisation au moyen-âge un chapitre complet, le plus important peut-être qu'elle pût présenter, appuyé sur deux mille pièces justificatives, extraites de cent treize registres formant cinquante mille pages in-folio (1).

---

(1) Le compte de Guy Guilbaut et celui de Richard Juif, dont M. de Laborde s'enquiert avec sollicitude, appartiennent aujourd'hui, comme

Si l'on considère que dans une civilisation avancée, tout se lie et s'enchaîne, rien n'est plus digne de louanges que ces laborieux efforts pour reconstituer dans toute son unité le caractère d'un siècle où les lumières atteignirent un haut degré de développement. En Italie, Dante est contemporain de Cimabué, Arioste, de Raphaël, le Tasse, de Véronèse; en Espagne Velasquez et Murillo apparaissent dans le même siècle que Caldéron: n'y a-t-il pas le même intérêt à remarquer qu'à côté de Chastelain et de Commines les historiens illustres, se placent Jean Van Eyck et Jean Hemling les peintres immortels?

« On verra, dit M. de Laborde, quelles lumières nou-» velles mon texte jettera sur les origines de l'école fla-» mande, sur la vie des frères Van Eyck, la succession » de leurs élèves et l'effet produit en Europe par cet » art nouveau qui, pour la première fois, prenait la » nature pour guide et était la nature même. Les peintres » qui s'appelèrent plus tard chefs-d'école, étaient venus » de tous pays puiser à Bruges comme à la source nouvelle » et unique, les enseignements du maître; ils retournaient » ensuite dans leur patrie porter, avec ses procédés maté-» riels perfectionnés, ses traditions fécondes; nos peintres » français y accoururent en foule. Le plus illustre d'entre » eux, René d'Anjou, poussé par le dieu des batailles, » cette fois protecteur des arts, y vint distraire les ennuis » de sa captivité. On vit affluer les peintres italiens et » Antonello de Messine, le plus ancien et par cela même » le plus célèbre; les peintres allemands, Martin Schon-» gauer, chef de l'école, Frédéric et Josse Herlin et tant

---

le précieux manuscrit des mémoires de Jean de Dadizeele, à la bibliothèque des Sœurs Noires à Courtray.

» d'autres moins connus, qu'on retrouve sur la rive droite
» du Rhin.... La marche et l'extension rapide de cette
» influence de l'art flamand m'a vivement préoccupé. Je
» l'ai suivie jusqu'au fond de l'Italie où, loin de s'évanouir
» dans cette patrie des arts, sous les rayons de son
» soleil, l'école du nord grandit encore en associant ses
» qualités précieuses, ses conquêtes nouvelles au génie
» naissant du *cinque cento*.... Passagèrement la cour des
» ducs de Bourgogne a pu briller d'un éclat sans égal:
» passagèrement, et pendant cette période, il a été donné
» à l'art flamand d'exercer sur le monde une influence
» prépondérante. »

Nous nous hâtons d'arriver aux renseignements promis par l'auteur sur la biographie de Jean Van Eyck et nous répéterons comme lui qu'ils jettent une vive lumière sur des faits peu connus. Dans le travail analytique que nous abordons, nous croyons ne pouvoir choisir aucune question plus digne de fixer l'attention de nos lecteurs et de la porter toute entière sur les savantes recherches de M. de Laborde.

D'abord la mention positive de la ville de Maseyck comme lieu de la retraite que se choisit la fille de Jean Van Eyck après la mort de son père, semble éclaircir les doutes que, dans ces derniers temps, l'on avait soulevés relativement à l'origine du peintre le plus célèbre de l'école flamande au moyen-âge (1). Qu'importe à Bruges, que Jean Van Eyck soit né aux bords de la Meuse? Il lui appartient aussi légitimement que Rubens appartient à Anvers. Les conquérants et les héros laissent incontestablement une part plus grande de leur gloire aux cam-

(1) Voir la note A à la fin de cet article.

pagnes qu'illustrent leurs combats, qu'au toit obscur, témoin du hasard de leur naissance.

A ce sujet, il serait curieux de rechercher si le nom de Van Eyck était un nom patronymique porté par l'artiste. Nous serions disposés à nous prononcer pour l'opinion négative. Le nom de Jean Van Eyck aussi bien que celui de Jean de Bruges n'aurait été qu'une désignation populaire, dérivée de l'usage si commun au moyen-âge de suppléer à l'absence des noms patronymiques. Jean Van Eyck, issu d'une famille qui n'avait pas même un nom, ne serait passé à la postérité qu'avec le double souvenir de la ville qui le vit naître et de celle qui l'accueillit; magnifique et légitime privilège d'une généreuse hospitalité!

Quant à lui-même, il se serait préoccupé assez peu de nous faire connaître quel fut son père; son siècle n'a pas mis plus de soin à nous apprendre ce que devint sa postérité. Il semble qu'un grand homme doive s'isoler dans sa supériorité: moins on aperçoit les liens qui l'attachent à la terre, plus il s'élève vers ces régions sacrées du ciel que devine l'œil de son génie.

Si Jean Van Eyck naquit à Maeseyck, c'est-à-dire à Eyck-sur-Meuse, (les chartes françaises traduisent ainsi le nom de Maeseyck) il est facile de comprendre que ce fut à Liége, au milieu des pompes sacerdotales de la Rome du Nord, que l'art se révéla à lui, entouré de l'auréole mystique de la foi. Là peut-être sera-t-il donné de retrouver quelque jour les œuvres qui d'efforts en efforts préparèrent ses succès, et cette étude progressive serait toute une révélation pour l'histoire de l'art, en nous dévoilant quelles furent les inspirations et les influences subies par Jean Van Eyck. Nous avions prié M. Polain, membre de l'académie royale, de rechercher

dans les comptes de l'évêché de Liége, s'il n'y était point fait mention de Jean Van Eyck. Malheureusement, beaucoup de documents anciens manquent aux archives de Liége et les investigations auxquelles M. Polain a bien voulu se livrer avec une extrême obligeance, n'ont pas produit de résultats.

Quoiqu'il en soit, le séjour de Jean Van Eyck à Liége est établi par cet extrait d'un compte de 1425, reproduit par M. de Laborde. « A Jehan de Heik jadis peintre » et varlet de chambre de feu monseigneur le duc Jehan » de Bavière, lequel mon dit seigneur pour l'abileté et » souffisance qu'il savoit estre de fait de peinture en la » personne du dit Jehan de Heik, a retenu en son peintre » et varlet de chambre, conme puet plus à plain apparoir » par lettres sur ce scellées en sa ville de Bruges le xixe » jour de may l'an mil CCCC XXV. »

Le duc Jean de Bavière n'est connu dans l'histoire que par le surnom de Jean sans Pitié. Le duc Philippe de Bourgogne à qui il laissa tout son héritage, avait consideré comme une charge qui en était inséparable, le soin d'appeler près de lui les anciens serviteurs du belliqueux évêque de Liége: l'un de ceux-ci, fut Jean Van Eyck.

Faudrait-il expliquer la stérilité de la première partie de la vie de Jean Van Eyck, par les mœurs rudes et féroces de Jean sans Pitié; l'admirable fécondité de la dernière partie de sa vie, par la protection éclairée du duc de Bourgogne, qui prenait grand plaisir à aller « veoir » en son hostel certain ouvrage fait par Johannes d'Eyk, » et qui consentit même à être parrain de son enfant (comptes de 1433 et de 1434)?

Les mentions du nom de Jean Van Eyck sont assez fréquentes dans les comptes de cette époque. En 1431 on le voit appelé à prendre part aux travaux d'embel-

lissement du château d'Hesdin que Philippe avait métamorphosé en un palais délicieux et qu'il crut depuis devoir entourer de nouveaux retranchements, afin que la fantaisie ne vînt point à Louis XI de s'y établir en sa qualité de seigneur suzerain. En 1436, Jean Van Eyck reçut une de ces missions secrètes auxquelles il semblait reservé, soit qu'il fût, comme Rubens, un diplomate habile, soit que dans les négociations matrimoniales l'on se confiât davantage à son pinceau qu'à la plume des ambassadeurs, toujours portés à représenter les princesses étrangères plus belles que ne furent

Onques Genevre, Yseut, Helaine,
Ne Lucresse qui fu romaine,
Ne de Vergy la chastelaine.

Cependant nous supposons que cette fois le mariage ne se fit point. Ou bien le portrait ne plut guère ou bien l'intérêt politique rendit trop legère la couronne d'or d'où se déroulaient de longues tresses blondes. On renvoya le peintre au trésorier *ad componendum* et il résulta de cette *composition* que le salaire de Jean Van Eyck fut réduit de 720 francs à 360, c'est-à-dire de moitié.

Les noms de peintres, cités dans les comptes de la maison de Bourgogne, sont fort nombreux. Ils attestent que sous les ducs de Bourgogne la Flandre possédait une incontestable supériorité, et ce qui est vrai pour la peinture, l'est également pour la sculpture. Ces deux branches de l'art, unies depuis longtemps dans les nombreux édifices religieux qui couvraient le sol du pays, s'élevaient au même moment à leur apogée. Si Juste de Gand était

appelé à Urbin, si les chefs-d'œuvre de l'école de Jean Van Eyck étaient admirés dans la patrie même de Raphaël, les sculpteurs flamands s'associaient à des peintres de la même nation pour embellir la chartreuse de Miraflores; la statue même de Pierre le Cruel au couvent de saint Dominique à Madrid parait devoir être attribuée à la statuaire flamande: enfin à la même époque l'art de copier les manuscrits atteignait le plus haut dégré de perfection et Colard Mansion allait clore la brillante série des successeurs de David Aubert et de Jean Mielot en enseignant à Guillaume Caxton, non plus la vieille science des scribes, mais les secrets nouveaux de l'imprimerie.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à étudier avec soin les textes réunis par M. de Laborde, qui dispensent d'avoir recours à la lecture des manuscrits, toujours laborieuse et pénible. Quelle que soit la spécialité de leurs études, ils trouveront dans les comptes de la maison de Bourgogne des indications d'autant plus importantes qu'elles sont à l'abri de toute contestation.

Si nous nous plaçons au point de vue plus élevé de l'histoire générale, rien n'est plus riche que cette moisson composée de mille gerbes toutes différentes quoique également précieuses. « Dans ce vaste champ, dit fort bien M. de Laborde, glaner est plus pénible que faucher. » L'histoire de la politique et de la diplomatie, celle du commerce et de l'industrie, celle des sciences et des arts, celle des usages et des mœurs, mêlent et confondent leurs enseignements: c'est toute la société du xve siècle qui se révèle à nous, daguerréotypée dans la poussière de ses archives, par une érudition patiente et vigoureuse.

Parcourons rapidement cette série de noms illustres ou fameux, qui se déroule devant nous.

On lit dans le compte de 1406:

« A demoiselle Christine de Pisan, vesve de feu maistre » Estienne du Cassel pour don à elle fait par mon dit » seigneur C escuz pour et en récompensation de deux li- » vres qu'elle a présentés à mon dit seigneur dont l'un lui » fu commandé à faire par feu monseigneur le duc de » Bourgogne, père de mon dit seigneur, que Dieu ab- » soille, peu avant que il trespassat, lequel depuis elle » a achevé... »

Cet ouvrage de Christine de Pisan est certainement: *Le livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles* que Philippe le Hardi avait fait demander par son trésorier Montbertaut à la fille de l'astrologue de Bologne. La première partie, commencée au mois de janvier 1403 (v. st.), aurait été terminée avant le 27 avril 1404 (v. st.). La composition de la seconde et de la troisième aurait occupé l'année 1405. Christine de Pisan avait quarante-trois ans; elle se plaignait de son veuvage et de sa misère accrue par les soins qu'elle donnait à ses trois enfants: cette fois le don de Jean sans Peur est expressément accordé « pour compassion et en aumosne pour emploier au ma- » riage d'une sienne povre niepce qu'elle a mariée. »

Un seul extrait de ces comptes se rapporte à Olivier de la Marche: il s'agit « d'un don à lui fait en consi- » dération de certaines jeux de mistère qu'il a aidié à » jouer devant mon dit seigneur, monseigneur le duc » d'Orléans et madame son épouse, et madame de Bour- » bon estans devers mon dit seigneur en la ville de » Nevers. »

Il est assez bizarre que le même compte soit le premier qui mentionne Georges Chastelain et c'est également « pour aucuns jeux que icellui seigneur a fait jouer devant » luy en la ville de Nevers. » On ne s'occupait alors de

Georges Chastelain et d'Olivier de la Marche que pour les charger de diriger une troupe de baladins: la postérité, par un jugement bien différent, devait les accepter comme les juges graves et sérieux des événements les plus importants de leur siècle.

Une autre mention relative à Chastelain constate le paiement de soixante sous à Jean Chenebaut qui porta à Bruxelles le 19 juillet 1467 le discours où Chastelain « ramenoit à mémoire en abrégé la haultesse de la vie » du règne du duc Philippe dont, après mort, comme » de tous aultres clairs hommes, on peut licitement » parler et sans reprise. » Un mois s'était à peine écoulé depuis que le duc de Bourgogne avait rendu le dernier soupir à Bruges.

Philippe de Commines est nommé dans le compte de Barthélémy Trottin de 1467. A cette époque le comte de Charolais, qui fut depuis Charles le Hardi, exerçait déjà toute l'autorité. Philippe de Commines prit-il part à ces déplorables luttes domestiques qui faisaient craindre au vieux prince que son fils ne se portât contre lui aux mêmes extrémités qu'Adolphe d'Egmond vis-à-vis du duc de Gueldre? L'illustre historien devait terminer sa carrière en excitant les mêmes discordes dans la maison de Charles VIII.

Robert Gagin ou Gaguin, selon l'orthographe généralement admise, est, en 1468, religieux au couvent de la Motte-au-Bois; c'est dans ce monastère, où Isabelle de Portugal vint chercher un asyle pour se dérober aux fureurs de son infidèle époux « qu'il translate de latin » en français l'épitaphe de feu monseigneur le duc que » Dieu pardoint. » Robert Gaguin reçut à cette occasion seize livres de Charles le Hardi. Louis XI le paya sans doute plus généreusement, quand il le chargea d'aller en

Allemagne dissuader Maximilien d'Autriche de son mariage projeté avec Marie de Bourgogne, faible orpheline qu'il cherchait à isoler de toute défense et de tout appui. Robert Gaguin, historien et traitre comme Philippe de Commines, ne peut lui être comparé que par son ingratitude à l'égard de la maison de Bourgogne.

Georges Chastelain, Olivier de la Marche, Philippe de Commines, Robert Gaguin n'étaient pas uniquement témoins et narrateurs des événements qui s'accomplissaient autour d'eux: ils prenaient une part active aux négociations qui en étaient ou le principe ou la conséquence. A ce titre tout ce qui se rapporte à leur biographie, offre un double intérêt. Parmi les hommes liés exclusivement à la politique que mentionnent les comptes publiés par M. de Laborde, nous citerons Guillaume Biche et Guiot d'Ouzy, si fameux par leurs intrigues dans les démêlés de Louis XI et de Charles le Hardi, Pierre Bladelin dit *Leestmaker,* financier habile bien qu'impopulaire, dont Chastelain a écrit à la fois l'éloge et le portrait, Roland Pype, autre financier qui fut haï, non par le peuple, mais par un prince dont la colère fut souvent pour ses serviteurs un arrêt de mort.

Antoine Haneron qui, simple étudiant de l'université de Louvain, juge en 1439 les jeux de rhéthorique donnés à Béthune, est le même que le doyen de Bruges, Haneron, condamné en 1476 comme le complice d'Hugonet et d'Humbercourt.

Près des hommes d'état, des négociateurs, des financiers, se presse la foule bien plus nombreuse des courtisans, et un peu plus bas celle des valets, des argentiers, des barbiers, des fous et des baladins. J'ai donné ailleurs (1)

(1) Histoire de Flandre, tomes IV et V, *passim.*

d'assez longs détails sur la biographie et la généalogie des valets de chambre du duc Philippe, obscurs favoris qui mariaient leurs filles à de hauts barons et n'entretenaient pas moins des relations secrètes avec les sorcières et les vaudois. Philippe Munier, dit Jossequin, fut accusé d'avoir livré à Montereau Jean sans Peur aux partisans du dauphin. On soupçonna (plus légitimement selon toutes les apparences) Jean Coustain d'avoir été à la cour du duc Philippe l'instrument de Louis XI, qui voulait à tout prix perdre le comte de Charolais. Jean Coustain avait épousé Isabeau Machefoing. Ces deux familles, si puissantes au xve siècle, expièrent-elles quelques-unes de leurs intrigues en aimant les arts? Monnot Machefoing fonda l'église de Saint-Jean à Dijon. Pierre Coustain, inscrit dans la confrérie de Saint-Luc de Bruges avec le titre de peintre des princes, était-il parent de Jean Coustain?

Plus loin on trouve le nom d'Hans Necker « varlet de la garde-robe de monseigneur le duc » dont les quittances contenaient « assertion en sa conscience » d'avoir acheté et payé ce qu'il portait en compte. D'autres fois on admettait comme suffisante « la certification du seigneur de Croy. » Il est probable que ce fut par la puissante médiation d'Antoine de Croy qu'Hans Necker parvint à placer près de Louis XI son fils ou son neveu Olivier Necker, depuis si célèbre sous le nom d'Olivier le Diable.

Les noms des Machefoing, des Jossequin, des Coustain, des Necker remplissent toute l'histoire secrète du xve siècle. Faudrait-il faire remonter plus haut l'origine de ceux de Michaud Taillevent, joueur de farces et de Pierre Agace, chevaucheur? Michaud Taillevent descendait-il du valet Taillevent qui voulut, dit-on, assassiner en 1350 le comte de Flandre? Pierre Agace aurait-il pour ayeul le valet Gobin Agace qui indiqua à Édouard III le gué de la

Blanche-Taque? Il ne faudrait pas s'étonner de trouver le nom d'Agace sur le livre des pensions où étaient inscrits les Saint-Yon et les Legoix.

Bien que M. de Laborde se fût proposé d'omettre tout ce qui se rapportait exclusivement aux évènements politiques, il était impossible que l'on n'en retrouvât point fréquemment la trace, même au milieu de ce qui est essentiellement du domaine de l'art. Dès les premiers pages, le souvenir de la sanglante défaite de Philippe d'Artevelde, attriste ces lignes du compte de Jacques Screyhem:

A Michel Bernard pour I drap de haute-liche de l'ystoire de la bataille de Rozebeke, contenant LVI aunes de long . . . . IIIm IIIc liv.

A Michel Bernard pour I drap de haulte-liche de l'ystoire de Rosebeke . . . . VIIIc XL. livres.

Pourquoi la duchesse Marguerite laissait-elle à Michel Bernard le soin de retracer les trophées de son époux? Mathilde de Flandre n'avait-elle pas raconté elle-même dans la tapisserie de Bayeux, les revers des Saxons périssant à Hastings comme les Flamands à Roosebeke, sous le choc de l'invasion étrangère?

A côté de ces draps de haute-lice, historiens muets des grandes batailles, se trouvent décrites les bannières qui y brillèrent au premier rang; ailleurs les banquets les plus pompeux figurent près des repas plus simples et non moins joyeux où Philippe se faisait servir les truffes qu'il avait payées six francs à trois pauvres femmes de la Bourgogne: un peu plus loin, par un frappant contraste, plein de l'instabilité des choses humaines, on voit Philippe appeler autour de lui les médécins les plus célèbres de son temps, Barthélémy Cazal, de Venise, Luc Alexandre, de Milan, Pierre de Herlain, de Savoie,

Dominique, de Genève, et un chirurgien du royaume d'Arménie qui portait le nom assez triste de Jehan sans Pitié: ceci se passait au mois de janvier 1461 (v. st.). La maladie du duc était si grave, qu'il ne pouvait pas signer les lettres adressées en son nom à Louis XI.

Plus loin encore M. de Laborde éclaire en passant une foule de questions qui intéressent vivement l'art militaire, le commerce et l'industrie.

Nous croyons toutefois sur une de ces questions spéciales, qu'il est aisé de reculer au delà de 1346 l'emploi des canons en Flandre. En 1340 les comptes de la ville de Bruges mentionnent positivement l'introduction d'un nouveau genre d'*engins,* c'est-à-dire celle des ribaudequins, qui portaient trois ou quatre petits canons, selon le témoignage de Froissart:

Item IIII *timmermans die voeren metten nieuwen engienen die men heet ribaude, elken drie pond. zes sceeligh. comt up* . . . . XIII p. IIII s.

Un compte publié par M. de Laborde porte: *A trois charretiers pour mener le dit canon appelé* GRIETTE à VIII *chevaux.* Ce passage fixe de plus en plus le sens de la désignation populaire qu'a conservée jusqu'à ce jour le canon du Marché du Vendredi, à Gand. Je lui avais déjà attribué la même signification, en m'appuyant sur ce texte du religieux de St-Denis: *Principalem machinam jaculatoriam* griete *dictam.*

Si toute analyse n'avait ses limites, s'il était permis en s'occupant d'un livre fécond en vues nouvelles, d'imprimer un compte-rendu aussi long que ce livre même, nous ne pourrions résister au plaisir de nous arrêter à chaque page; mais il vaut mieux que le lecteur lui-même se livre à ce travail; notre tâche doit se borner à lui laisser entrevoir combien de documents précieux M. de

Laborde offre aux investigations et aux recherches. Nous formons comme l'auteur, des vœux ardents pour que l'affermissement de l'ordre social lui permette de poursuivre le cours d'une publication si importante et si utile.

M. de Laborde a veillé avec un grand soin à donner à son livre un mérite qu'on ne saurait assez apprécier: celui de la correction typographique. A peine avons-nous remarqué quelques fautes et nous demandons à M. de Laborde, au nom de la science même, la permission de les lui signaler.

Le mot: *esprincteur* appliqué à Henri Van Eyck, semble rappeler une autre découverte du xv° siècle, non moins importante que celle de Jean Van Eyck, la découverte de l'imprimerie; mais il est bien évident qu'il faut lire: *espriveteur,* ce qui n'est plus qu'un terme de fauconnerie, comme l'attestent d'autres comptes cités par M. de Laborde:

A Jehan de Blois espriveteur pour ses chiens et oyseaulx.

A Coppin Joos, aussi espriveteur pour ses chiens et oyseaulx.

L'orthographe des noms est quelquefois inexacte. On a imprimé: Roland Duntkerke, pour Roland d'Uutkerke, Nievene pour Nieneve, Moteneyen pour Metteneye, saint Leénin de Zierince, pour saint Liévin de Ziericzee, et ce qui est plus important, Georges Chastelain dit de Manines au lieu de Georges Chastelain dit de Masmines. On sait que le célèbre chroniqueur se vantait d'appartenir à l'illustre maison de Masmines (1).

---

(1) Voir la note B à la fin de cet article.

Peut-être M. de Laborde eût-il pu conserver un plus grand nombre de dates dans ses extraits: rien n'eût rendu plus aisé de rapprocher des comptes de la maison de Bourgogne, le récit des chroniques qui en forme souvent le commentaire.

Nous ne pouvons aussi nous empêcher de témoigner le regret que M. de Laborde n'ait pas ajouté à son introduction le résumé des comptes antérieurs à 1382, que l'on conserve soit à Lille, soit dans les archives de nos villes de Flandre. Louis de Nevers et Louis de Male nourrissaient pour les arts et le luxe, un goût aussi prononcé que Philippe le Hardi et ses successeurs: au XIVe siècle aussi bien qu'au XVe, nos grandes cités industrielles étaient le centre de la civilisation; plus on eût remonté vers le berceau de l'art, plus il eût été intéressant de suivre les phases diverses de ses développements et de ses progrès.

En 1482, au contraire, l'histoire de l'art en Flandre se termine complètement; il n'y a rien au delà du point où la quitte M. de Laborde. L'un des griefs des états de Flandre contre la *mainbournie* de Maximilien, était la dispersion des richesses littéraires et artistiques réunies par la maison de Bourgogne: ils insistent longuement sur ce point dans plusieurs de leurs mémoires et les mêmes plaintes se retrouvent en 1483, dans une consultation signée par douze docteurs de l'université de Paris.

L'un de ces docteurs portait le nom de Vaudetar: il appartenait à une famille de bourgeois de Paris, fréquemment mentionnée par Félibien (1), à laquelle nous

---

(1) Jean Vaudetar, 1380; N. Vaudetar, 1417, Guillaume Vaudetar, 1519; A. Vaudetar, 1539; Roger Vaudetar, 1562; Henri Vaudetar, 1614.

restituerons le Jean Vaudetar qui offrit, en 1372, « une » très belle bible en francoys » au roi Charles V.

Nous ne croyons pas d'ailleurs que Jean Vaudetar ait appartenu à la profession des enlumineurs, comme semblent le supposer M. de Laborde et M. Paulin Paris. Jean Vaudetar n'est pas, à nos yeux, l'auteur du manuscrit, mais seulement le donateur; rien n'est plus explicite à cet égard que les vers placés à la fin de la bible de Charles V :

A vous Charles, roy plain d'onnour
Présente et donne cestuy livre
Et à genolz cy le vous livre
Jean Vaudetar, votre servant.

Si une main plus moderne a ajouté : *Joannes de Brugis fecit hanc picturam,* cette phrase ne saurait s'appliquer à Jean Vaudetar; il ne resterait qu'à rechercher si un annotateur a pu, longtemps après la mort de Charles V, par une erreur chronologique qu'expliquerait la beauté des enluminures, les attribuer à Jean Van Eyck, ou bien s'il existait à Paris, au XIVe siècle, un peintre nommé Jean de Bruges.

Jean Vaudetar dit lui-même qu'il appartenait à la maison de Charles V, et nous trouvons dans quelques historiens de ce temps, d'autres données qui complètent sa biographie; en effet, lorsque l'orgueilleuse faiblesse de Charles VI, exaltée par le triomphe de Roosebeke, vint, en brisant les portes de Paris, anéantir tous les monuments de la sagesse de Charles V et les généreuses promesses qu'il avait adressées à ses peuples de son lit de mort, Jean Vaudetar fut l'un de ces trois cents notables bourgeois de Paris (*trecenti ex ditioribus,* dit

le religieux de Saint-Denis), qui partagèrent avec Jean Desmarets l'honneur d'être les victimes des supplices et des confiscations: son attachement aux souvenirs du règne précédent auquel s'associait sans doute un sentiment personnel d'affection et de reconnaissance, était devenu un crime: et l'on jugea que pour le perdre il suffisait de l'accuser d'entretenir avec les communes flamandes des relations justifiées par les mêmes vœux et les mêmes espérances.

Tels sont les liens qui unissent les Vaudetar à la Flandre de 1383 à 1483. Leur nom s'est mêlé à l'histoire de ses malheurs politiques: il est resté étranger à celle de ses conquêtes dans le domaine des arts.

La Flandre peut renoncer à Jean Vaudetar, sans compromettre l'éclat de l'influence qu'elle exerça au moyen-âge par ses progrès et ses lumières: les documents officiels que nous venons de parcourir assurent à sa gloire assez de titres incontestables, et nous espérons que le succès de ces vastes recherches, publiées en France, répandra le zèle de les imiter parmi ceux de nos lecteurs qui, nés dans les vieilles cités flamandes, ne cessent d'avoir sous les yeux ce que M. de Laborde appelle si bien « le souvenir vivant des chefs-d'œuvre de la grande école » du xve siècle. »

K.

NOTE *A*.

Quelques-uns de nos lecteurs se souviendront peut-être que j'ai publié dans un des volumes précédents, des notes sur les frères Van Eyck.

J'y ai dit un mot du lieu de naissance de ces peintres fameux ; rien alors ne m'avait prouvé qu'ils n'appartenaient pas à la ville de Bruges.

Cependant j'attachais assez peu d'importance à cette question. En effet, il est beaucoup moins intéressant pour l'honneur d'une ville, d'avoir été par hasard le lieu de naissance d'un grand peintre, que d'avoir été choisi par ce grand homme, de préférence, pour être le théâtre de sa gloire, le séjour de sa prédilection : la ville de Bruges a beaucoup plus de titres à se glorifier d'avoir su apprécier le mérite et d'avoir encouragé les travaux de Jean Van Eyck, que si des documents authentiques prouvaient qu'il y est né, mais qu'il a dû chercher ailleurs les moyens de se faire un nom et d'honorer sa patrie.

Depuis la publication de l'admirable travail de M. De la Borde, c'est cette dernière gloire seule que notre ville peut reclamer ; il est prouvé dorénavant que les Van Eyck portaient le nom du lieu de leur naissance.

Jean, avec l'imprévoyance d'un artiste, vécut dans le faste et négligea le soin de sa fortune. Le duc de Bourgogne tint sur les fonts baptismaux son enfant en 1433; Cet enfant était probablement une fille, qui six ou sept ans après la mort de son père, n'avait pas de quoi payer une minime dot au couvent dans lequel cette pieuse enfant désirait finir sa vie; le duc vint au secours de son désir, et, au N° 1407 des documents publiés par M. De la Borde, on trouve la rubrique suivante:

« A Lyennie (Hennie) Van der Eecke, fille de Jehan Van der Eecke, jadis painctre, varlet de chambre de MdS., pour don que MdS. lui a fait pour une fois, pour Dieu et aulmosne, pour soy aidier à mettre religieuse en l'église et monastère de Mazeik au pays de Liége. xxiiij francs. »

Cette fille allant à Maseyck se sacrifier à Dieu, retourne au berceau de sa famille; le choix qu'elle fait d'un monastère situé dans une petite ville, si inconnue, si éloignée, doit avoir été inspiré par le souvenir d'un grand-père, d'une grand'mère enterrés dans le cimetière de l'église, où Lyennie voulait vivre et mourir.

C. C.

NOTE *B*.

Il s'est glissé quelques erreurs typographiques dans les noms des artistes publiés par M. De la Borde; nous signalons les suivantes:

Van der Donck,	*lisez*	Van der Donck.
Dereis Weyts,		Dycus Weyts.
Pierre Nachtegaele,		Mr P. Nachtegaele.
George Van der Donc,		George Van der Donc.
Gills Van der Muelenc,		Gills Van der Muelene.
Pierre Bamaere,		Pierre Bramaerc.
Wautier Beraere,		Wautier Beraet.
Jean Mulekyn,		Jean Malekyn.
Corneille Van der Driessche,		C. Van den Driessche.
Guillaume Malthys,		Guillaume Matthys.
Artur Doucker,		M. Artur Doncker, prêtre et peintre.
Chretien Bramaere,		Chrétien Bramaerc.
Jean Huguezuene,		Jean Hughezuene.
Ghillebyn Walens,		Ghillebyn Walins.
Pierre Coustain,		Pierre Consteyn, peintre des princes.
Ghesbert De Crane,		Ghisbert De Crane.
G. Baert,		G. Baerdt.
Wissinck,		Winscinc.
Michel Walens,		Michel Walins.
Jean Van Memsinghem,		Mre Jean Van Menninghen.
Nieuwerborch (Pierre Van),		P. Van der Nyeuwerborch.

Nicolas Ottozueue,	*lisez*	Nicolas Ottezuene.
Corneille Rycks,		Corneille Rycx.
Jean Morillee,		Jean Morillie.
Michel Den Cuenninc,		M. De Cuennenc.

Quelques noms, parmi ceux que j'avais communiqués à M. De la Borde, ont été omis, je prends la confiance de les ajouter ici :

Après Dycus Weyts, — Corn. Willaert.

Après Jean Tavernier, — Jacob Haeuwe, Jacob Van Ghiseghem.

Après Jean Coene, — Jean Messiaen.

Après P. Van der Nyeuwerborch, — Geerard De Meestere, Cyprien Rape.

C. C.

LES VRAYES CHRONIQUES

DE

JEHAN LE BEL,

RETROUVÉES ET PUBLIÉES PAR M. POLAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — 1850.

« J'ayme les historiens ou fort simples ou excellents.
» Les simples qui n'ont point de quoy y mesler quel-
» que chose du leur et qui n'y apportent que le soing
» et la diligence de ramasser tout ce qui vient à leur
» notice et d'enregistrer à la bonne foy toutes choses
» sans choix et sans triage, nous laissent le jugement
» entier pour la cognoissance de la vérité: tel est entre
» aultres pour exemple le bon Froissart qui a marché
» en son entreprinse, d'une si franche naïfveté, qu'ayant
» faict une faulte, il ne craint aulcunnement de la re-
» cognoistre et corriger en l'endroict où il en a esté
» adverty, et qui nous représente la diversité même des

» bruits qui couroient et les différents rapports qu'on lui
» faisoit: c'est la matière de l'histoire nue et informe:
» chacun en peult faire son profit autant qu'il a d'en-
» tendement. »

C'est en ces termes que Montaigne jugeait le mérite des chroniqueurs du moyen-âge, et évidemment il ne l'élevait pas assez haut. La naïveté n'exclut pas toujours la profondeur des jugements: la vérité et l'impartialité qui les entourent ne les rendent que plus recommandables, et Froissart lui-même n'ignorait pas le précepte de Cicéron: *Cum de eventu dicatur, causæ explicentur,* témoin ce passage de son troisième livre: « Si je disois: ainsi en » advint sans ouvrir ni éclaircir la matière, ce seroit » chronique et non pas histoire. »

Froissart voyageait comme Hérodote pour s'instruire de tous les événements qui s'accomplissaient autour de lui. Tantôt fêté dans les châteaux et dans les palais, tantôt égaré dans les landes désertes ou dans les forêts épaisses, en compagnie de quelque noble chevalier, aussi bien accueilli à Londres qu'à Paris, à Orthez qu'à Milan ou à Bruxelles, il employa quarante années « à aller, » comme il le dit lui-même, moult par le monde, tant » pour voir les merveilles de ce monde comme pour » enquérir les aventures et les armes. » Aussi a-t-il soin de répéter sans cesse: « Je fus informé, j'ai ouï recorder, » et rien ne contribue plus à donner à ses récits une incontestable autorité.

Un seul chroniqueur a eu l'honneur d'être cité par Froissart et de lui fournir les premières assises de son monument historique: c'est Jean le Bel, qui fut chanoine de Saint-Lambert de Liége de même que Froissart fut chanoine de Chimay, inférieur peut-être comme clerc, supérieur à coup sûr comme homme d'armes. Depuis longtemps,

les érudits multipliaient leurs recherches pour retrouver une chronique dont Froissart avait proclamé toute l'importance, en la reproduisant; il ne devait pas être moins intéressant de comparer le texte de Jean le Bel et celui de Froissart. Cette tâche, nous allons l'aborder aujourd'hui, et nous nous efforcerons, tout en nous occupant de Jean le Bel, de redresser dans la biographie de Froissart, quelques points de critique méconnus ou dénaturés par M. Buchon.

Nos lecteurs savent que M. Polain, archiviste de l'État à Liége, annonça le 8 février 1847, à l'Académie royale de Belgique, qui le compte à juste titre parmi ses membres, la découverte de la chronique de Jean le Bel. Le public littéraire s'émut de cette communication et ses vœux appelaient impatiemment la publication du texte retrouvé par M. Polain. Quelques jours à peine se sont écoulés depuis que nous l'avons sous nos yeux, et nous nous empressons d'en rendre compte, afin de justifier cette vive attente et ces légitimes espérances. M. Polain a droit à toute notre reconnaissance. Le hasard de ces précieuses découvertes qui reculent les bornes des connaissances historiques, n'est pas aveugle: il ne se présente qu'à ceux qui marchent dans la voie pénible de la science, et rien ne prouve mieux qu'il en faut être digne pour le rencontrer, que le soin même avec lequel M. Polain a édité son manuscrit, en en conservant l'orthographe et la ponctuation, en demandant même à nos presses modernes des caractères qui rappelassent la paléographie du moyen-âge. Un seul regret se mêle à nos éloges. La chronique de Jean le Bel, tirée à cent vingt-cinq exemplaires, ne sera pas mise dans le commerce. Pourquoi M. Polain n'a-t-il point augmenté le tirage pour la rendre aussi populaire que celle de Froissart? La chronique de Jean le Bel ne doit

pas rester une rareté bibliographique: elle est pour la Belgique un monument national.

C'est dans un manuscrit de Jean d'Outremeuse, que M. Polain a retrouvé la chronique de Jean le Bel. « Partant » que *li junglieurs fisent giestes* de chi mortelles guerres » qui contenoient moult grandes escriptures où il avoit » plusieurs deffaultes, si fut priet et comandeit de par » noble princhе monsingnour Johans de Bealmont, à » messire Johans li Beal, canoyne de Liége, qui présens » avoit estet avecque le dit monsingnour Johans de Beal- » mont à tous les faits deseurdits, qu'ilh volsist escrire » la pure veriteit de tout le fait entirement, *al manire* » *de chroniques;* et quant ilh l'auroit fait, si fust monstreis » aldit monsingnour de Bealmont et fut corrigiet à sa » vraie volenteit: liqueis messire Johans li Beal, al com- » mandement deldit monsingnour Johans de Bealmont, » mist en escript toute la veriteit de la matère, et fut » corregeit par ledit monsingnour Johans de Bealmont. » Et en furent fais dois libres dont ledit Johans li Beal » en presentat l'ung aldit monsignour Johans de Bealmont, » et ilh retient l'altre, lequel je ay mis en mon présent » chronique..... »

C'est de cette même chronique que Froissart a écrit: « Je me veux fonder et ordonner sur les vrayes chroniques » jadis faites et rassemblées par vénérable homme et » discret seigneur monseigneur Jean le Bel, chanoine de » Saint-Lambert de Liége. »

Il faut toutefois reconnaître que Froissart, si vif et si coloré quand il raconte les emprises et les appertises d'armes dont il a connu les témoins ou les héros, se trouve gêné par le joug de cette paraphrase laborieuse qu'il subit malgré lui. On sent (et c'est là l'une des premières impressions que l'on éprouve en rapprochant ces

deux chroniques), qu'il écrit et qu'il ne compose point, qu'il raconte sans enthousiasme, parce qu'il répète ce que d'autres savaient avant lui: aussi serais-je assez disposé à préfèrer en beaucoup d'endroits le texte de Jean le Bel à celui de Froissart, et je citerai comme terme de comparaison quelques lignes du chapitre relatif à l'entrevue de la reine Isabelle d'Angleterre et de Jean de Beaumont.

Voici le texte de Jean le Bel:

« La damme se drechat adonc tot emplorée en son
» estant et li volt cheoir az piés, mains ilh ne le volt
» soffrir; et adoncq elle li jettat les bras à coul et le
» baisat en plorant de joie.

Froissart:

« Quand la dame l'eut ouï parler une si haute parole,
» elle qui séoit et messire Jean devant elle, se dressa
» en estant et se voulut agenouiller, de la grand'joie
» qu'elle avoit...., mais le gentil sire de Beaumont ne
» l'eust jamais souffert; ains se leva moult appertement
» et prit la noble dame entre ses bras. »

Que la reine Isabelle, abandonnée de son frère et réduite à fuir du royaume de ses ancêtres, aussi bien que de celui de son époux, ait voulu se jeter aux pieds de son défenseur; qu'elle lui ait prodigué le témoignage naïf de son affection et de sa reconnaissance, rien n'est plus conforme aux mœurs du moyen-âge, mais le charme de cette scène disparaît, si le sire de Beaumont s'abandonne à ce mouvement, peu conforme au respect qu'il doit à la reine d'Angleterre. Nous ne trouverions pour le justifier aucune des raisons qui le rendent si naturel chez Isabelle, et c'est Froissart que nous invoquerons pour condamner cette fois Froissart lui-même, en rappelant ce délicieux épisode des guerres de Bretagne, où il nous montre

Jeanne de Flandre, descendant des remparts d'Hennebon comme une vaillante dame, « pour baiser messire Gautier » de Mauny et ses compagnons, les uns après les autres, » deux ou trois fois. » Gautier de Mauny, avait comme Jean de Beaumont, attaché sa glorieuse épée à la cause sacrée de la faiblesse et du malheur d'une femme.

Les intercalations de Froissart ne sont pas plus heureuses. Il suffit de remarquer que les noms et les dates dont M. Buchon a cru devoir contester l'exactitude dans ses notes, manquent, la plupart, au récit primitif de Jean le Bel. Les réflexions mêmes qu'il y joint pour l'étendre et le développer, sont sans grâce et sans vigueur. Froissart était l'un de ces peintres dont les créations acquièrent un prix inestimable, tandisque les copies d'œuvres plus anciennes, qu'ils ont essayées pendant leur jeunesse, n'offrent que des traces fugitives de leur génie.

Un autre titre d'incontestable supériorité en faveur de Jean le Bel, c'est la part qu'il a prise lui-même aux guerres qu'il raconte; il se nomme le premier parmi les nobles de Hesbaye qui allèrent combattre les Écossais, mais bientôt, impatient des formes trop lentes de la narration, qui l'effacent et le confondent dans la foule des chevaliers de l'armée d'Édouard III, il reprend son active individualité au milieu de la lutte qui s'ouvre: « Nos avions todis nos chevals ensellés, nos » dormiens del nuit tous armeis. » La vigueur de la main qui brandissait la hache d'armes, se révèle dans les récits qu'elle a tracés.

Quelques chapitres plus loin, le style de Froissart s'élève et se transforme. Il aborde un ordre de récits qui lui est propre; il ajoute à la chronique de Jean le Bel ce qu'ignorait l'illustre chanoine de Saint-Lambert,

lorsqu'il jetait l'ancre au port de Wissant pour retourner à Liége.

Si Froissart n'appartient pas encore à l'époque qu'il décrit, il a, comme il le dit lui-même, « de sa jeunesse » chevauché tout parmi le royaume d'Écosse » où les souvenirs des premières campagnes d'Édouard III, se sont fidèlement conservés; s'il se plaît à de longs détails en tout ce qui concerne Gautier de Mauny, Guillaume de Douglas, Édouard le Despensier, Oste de Poncardon, c'est qu'il doit à ces chevaliers ou des dons généreux ou des récits aussi précieux que leurs bienfaits.

Des dons monseigneur de Mauni
Me lo; ne pas les reni.
— Et le grant seigneur Espensier
Qui de largesse est despensier,
Que t'a-t-il fait? — Quoi! dis-je; assés;
Car il ne fu onques lassés
De moi donner, quel part qu'il fust.
Ce n'estoient cailliel, ne fust,
Mès chevaus et florins sans compte.
. . . .
J'ai oublié le roy d'Escoce
Et le bon conte de Duglas,
Avec qui j'ai mené grant glas.
Bel me reçurent en leur marce
Cils de Mare et cils de la Marce,
Cils de Surlant et cils de Fi, etc.

C'est surtout dans la version du manuscrit de Valenciennes, éditée par M. Buchon, que le tableau de ces guerres d'Écosse est le plus complet, et c'est ici le lieu

de rechercher si ce manuscrit est antérieur à 1361, s'il a été présenté à la reine d'Angleterre et s'il mérite d'être désigné sous le titre de rédaction primitive.

M. Buchon a résolu affirmativement ces diverses questions, et M. Polain semble enclin à partager son opinion, qui est basée sur ces deux observations: que Froissart rapporte dans ce travail, en termes différents, le mariage d'Édouard III et de Philippe de Hainaut, et qu'il s'y montre plus favorable à Jacques d'Artevelde et aux communes flamandes alliées aux Anglais.

Il me paraît toutefois peu probable que Froissart ait inséré dans un livre présenté à la reine d'Angleterre, la phrase suivante: « La josne fille li compaignoit plus que » nulle de ses sœurs: ainsi l'oy-je recorder pour vray. » Je comprends encore bien moins que l'on considère comme favorable à Jacques d'Artevelde, une chronique dont l'un des chapitres est ainsi conçu: « Le sievoient toute manière » de gens de malvaise vie; par espécial avoit toudis dalez » lui cent ou deux cens armés ès quels y en avoit vingt » ou trente de qui il faisoit sa bourle. Dont quant il » véoit aucun homme de qui il se doubtoit, il faisoit » ung signe et tantost il estoit tués. Et avoit tousjours » bon gait devant sa maison, car il savoit bien qu'il » estoit hays. » Froissart n'aurait-il pas rougi, après avoir tracé un portrait aussi sombre, de rappeler à la reine d'Angleterre, dans ce même livre, composé tout exprès pour elle, qu'elle avait été envoyée à Gand « par le conseil » Jaquemon d'Artevelde? »

Il s'élève d'ailleurs contre l'opinion de M. Buchon des difficultés chronologiques, qui ne permettent point que l'on s'y arrête; en effet, il ne se peut que Froissart ait terminé ce livre en 1361, parce qu'il ne visita l'Écosse que vers 1363, et parcequ'il y cite, comme déjà

descendus dans la tombe (chapitres I et LXXXII), Jean le Bel, mort vers 1370, et le Prince noir, mort en 1376.

Que serait devenue la chronique offerte à Philippe de Hainaut? on n'en connaît aucune copie dans les bibliothèques, pas même en Angleterre, où rien n'expliquerait la destruction de cet important manuscrit, et à défaut d'autre solution satisfaisante, je serais porté à penser, malgré l'autorité de tous les biographes, que rien n'est moins certain que l'existence même de cette chronique.

En 1353, (M. Buchon dit par erreur: en 1357 (1)) Froissart commença à recueillir les matériaux de son vaste travail: « Or, considérez entre vous qui le lisez, comment » je puis avoir *sçu et rassemblé* tant de faits desquels je » traite. Et pour vous informer de la vérité, je commen- » çai jeune, dès l'âge de vingt ans; et je suis venu au » monde avec les faits et les avenues, et si y ai toujours » pris grand'plaisance... et si m'a Dieu donné tant de » grâces que je ai esté bien de toutes les parties et des » hôtels des rois et par espécial de l'hôtel du roi Édouard » d'Angleterre et de la noble roine sa femme madame » Philippe de Hainaut à laquelle, en ma jeunesse, je fus » clerc; et la servois de beaux ditties et traités amou- » reux... Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses » coustages et aux coustages des hauts seigneurs, en » mon temps je cherchai la plus grande partie de la » chrétienté voire qui à chercher fait... Partout où je » venois, je faisois enquête aux chevaliers et écuyers

(1) Sachez que sur l'an de grâce 1390, je y avois labouré trente-sept ans et à ce jour j'avois d'âge cinquante-sept ans (Froissart, III, 70). Froissart était donc né en 1333 et non en 1337 comme le dit M. Buchon. Il remarque qu'il avait vingt ans, lorsqu'il commença ses recherches.

» qui avoient esté en faits d'armes et qui proprement
» en savoient parler... Ainsi ai-je rassemblé la haute
» et noble histoire et matière. »

Cet élégant prologue du quatrième livre des chroniques de Froissart nous apprend qu'il commença fort jeune « à rassembler les faits; » qu'il devint plus tard clerc de madame Philippe de Hainaut et qu'il composa pour elle des poésies; qu'il put enfin entreprendre à ses *coustages* ses mémorables *enquêtes* « pour vérifier et justifier » toutes matières. »

Le livre que le jeune clerc porta en Angleterre » tout compilé » n'aurait été qu'un recueil de virelais et de ballades historiques, assez semblable à celui qu'il offrit, trente-trois ans plus tard, au roi Richard II. « Si
» ai toujours à mon pouvoir enquis du fait des guerres
» et des aventures qui sont avenues et par espécial depuis
» la grosse bataille de Poitiers où le noble roi Jean de
» France fut pris, car devant ce j'étois encore moult
» jeune de sens et d'âge, et ce nonobstant, si empris-je
» assez hardiment, moi issu de l'école, à *rimer et à dicter*
» les guerres dessus dites. »

Le mot *rimer* semble assez indiquer qu'il s'agit de poésies; celui de *dicter* répond peut-être aux « beaux ditties » du prologue du quatrième livre; enfin, l'on peut invoquer comme un dernier argument, l'existence d'une ballade historique de Froissart, relative à la captivité du roi Jean:

Entre Eltem et Westmoustier, etc. (1).

---

(1) Froissart dit dans le *Buisson de Jonèce:*

Fis jadis
Rondeaux, balades, virelais,
Grant foison de dis et de lais,

Cependant cette œuvre inspirée par une imagination féconde à un jeune homme à peine « issu de l'école » est bientôt désavouée par une raison plus mûre et plus éclairée: Froissart reconnaît lui-même « que ce livre n'est » mie ordonné si justement que telle chose le requiert, » et de même que Jean le Bel s'efforça de suppléer à l'insuffisance des *gestes des jongleurs*, par une narration complète, « al manire de chroniques, » il veut, lui aussi: « afin que les grans fais d'armes soient mis en mé» moire perpétuelle, s'ensonnier *de les mettre en prose* » et comme il le dit ailleurs « emprendre son histoire pour » soy acquitter envers tous. »

J'ai déjà remarqué que Froissart fit son premier voyage d'*enquête* en 1363 en Écosse; dès ce moment il se consacra tout entier à la grande tâche qu'il s'était imposée; ses voyages se multiplièrent et il vit plus de deux cents princes. « Pour certain, c'étoit la grei» gneur imagination et plaisance que je avois, que » toujours enquérir avant et de retenir et tantost es» cripre comment j'en avois fait les enquêtes. » Ce n'était encore qu'un travail tout préparatoire; « il se delitoit » et s'habilitoit » dans ses patientes recherches et dans ses longs efforts. Le moment vint enfin où il sentit le besoin d'une retraite et de quelque peu de repos et de silence pour mettre en œuvre ses nombreux matériaux, et l'on sait qu'il trouva ce qu'il cherchait, dans la cure

---

Mès j'estoie lors pour le temps
Toutes nouvelletés sentans
Et avoie prest à la main,
A toute heure, au soir, au matin
Matère pour ce dire et faire.

de Lestines, où il partageait son temps et son argent entre le travail et le plaisir :

Vous avés fait livres
Qui ont cousté bien sept cens livres ;
L'argent avés-vous mis là bien ;
Car fait en avés maint hystoire
Dont il sera encore mémoire
De vous ens ou temps à venir,
Et ferés les gens souvenir
De vos sens et de vos doctrines ;
Et les tavreniers de Lestines
En ont bien eu cinq cens frans.

Dans l'une des fictions poétiques de Froissart, c'est à Lestines que la philosophie lui apparaît le 30 novembre 1373 (cette date est importante (1)), pour l'exhorter en ces mots :

Que scevist-on qui fu Gauvains
Tristans, Percevaus et Yevains
Si ce ne fuissent li registre
Qui eulx et leurs fès aministre?
Ce que nature a mis en toi
Remonstre-le de toutes pars
Et si largement le depars
Que gré t'en puissent cil savoir
Qui le désirent à avoir.

(1) Froissart, parlant de la paix de Guérande en 1364, ajoute : « et » par ainsi entra le comte de Montfort en Bretagne et demeura duc un » temps jusques à ce que autres renouvellements de guerres revinrent. » Les hostilités n'ayant été reprises qu'en 1373, cette partie du premier livre ne saurait être antérieure à cette année, comme le remarque Lacurne de Sainte-Palaye.

Cependant la chronique s'achève et le 12 décembre 1381, le duc d'Anjou « fait prendre et retenir par devers luy » pour faire sa voullenté en ce qu'il luy playra, cinquante- » six quayers que messire Jehan Froissart, prestre, » recteur de l'église parochiale de Lestines-au-Mont près » de Mons en Hainaut, avoit fait escrire, faisant mention » de plusieurs et diverses batailles et besoignes en fait » d'armes faites au royaume de France le temps passé; » lesquels cinquante-six quayers de roman ou chronique » le dit messire Jehan avoit envoyé pour enluminer à » Guillaume de Bailly, enlumineur, et lesquels le dit » messire Jehan proposoit à envoyer au roy d'Angleterre. » (Journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres).

Cette rédaction ne comprenait sans doute que le premier livre des chroniques de Froissart, et on la retrouverait peut-être, plus ou moins complètement, dans les manuscrits 6760, 8318, 8319 et 8324 de la Bibliothèque Nationale à Paris. Le manuscrit 8324 repond assez exactement par le nombre de feuillets qu'il renferme, aux cinquante-six cahiers que fit saisir le duc d'Anjou, et il est orné d'une miniature qui représente Froissart, offrant son ouvrage au roi d'Angleterre. Une miniature à peu près semblable appartient au manuscrit de la Bibliothèque Nationale 8331 (1).

Les rigueurs du duc d'Anjou semblent avoir, pendant quelque temps, découragé le zèle historique de Froissart.

---

(1) C'est surtout par l'étude et la comparaison des manuscrits de Froissart, que l'on arrivera à éclaircir la plupart de ces questions bibliographiques. Les recherches de M. Dacier sont malheureusement fort incomplètes à cet égard. Les manuscrits 8320 et 8321, dont M. Dacier n'a pu déterminer l'origine, appartiennent à la célèbre bibliothèque de Louis de la Gruuthuse.

Il renonça à ses études, pour s'occuper de la composition du roman de Meliador:

Le chevalier au soleil d'or.

Ce ne fut que lorsque la mort du duc de Brabant, auquel il destinait son poème, vint une fois de plus le frapper dans ses travaux et dans ses espérances, qu'il se décida à reprendre la plume du chroniqueur, plus favorable à sa gloire que la lyre du poëte.

La Flandre devait cette fois être l'objet de ses recherches. Il la visita en 1386, admira à L'Ecluse la grande flotte réunie pour porter Charles VI en Angleterre, et s'arrêta surtout aux bords de l'Escaut, pour demander « à ceulx de Gand comment ils faisoient leur guerre; » le résultat de cette *enquête* fut une *Chronique de Flandre,* » où il mit en escript les grans tribulations et pestillences » qui furent en Flandres, par le fait de orgueil, et de » ceulx de Gand à l'encontre du comte Louys leur sei- » gneur dont moult de maux vindrent depuis. »

M. Buchon a mentionné trois manuscrits de cette chronique: je saisis avec empressement cette occasion d'en signaler un quatrième, compris dans le ms. 11,139 de la bibliothèque de Bourgogne, où il forme, sans désignation de nom d'auteur, l'une des suites des *Grandes Chroniques de Flandre,* ce monument, précieux entre tous les monuments historiques du moyen-âge, qui, à la honte de la Belgique moderne, attend encore, trois siècles après les mutilations de Denis Sauvage, une publicité honorable à laquelle il a des titres aussi incontestables que les *Grandes Chroniques de France,* récemment rééditées par M. Paulin Paris.

Quatre années s'étaient écoulées depuis le voyage de

Froissart en Flandre, quand il aborda la rédaction générale de ses chroniques: « Je escripsis et chroniquai ces » chroniques l'an de grâce mil trois cens et quatre-vingt-» dix. » Beaucoup de détails furent abrégés alors, notamment en ce qui concernait les guerres déjà presque oubliées d'Édouard III; plusieurs épisodes de la chronique de Flandre furent également supprimés, et le chroniqueur ne songea plus qu'à poursuivre sa tâche jusqu'à ce que la mort vînt l'interrompre.

La biographie de Froissart se résumerait donc en cinq époques mémorables:

1353 — 1368. Voyages et recherches de Froissart.
1370 — 1381. Rédaction de sa première chronique.
1381 — 1384. Travaux poétiques. Roman de Meliadus.
1384 — 1388. Composition de la chronique de Flandre.
1390 — 1408. Rédaction générale des chroniques.

Pour revenir au manuscrit qui a été la source de cette longue digression, j'ajouterai, que s'il n'a pu être offert en 1361, à madame Philippe de Hainaut, il n'en est pas moins très-précieux, même comme rédaction primitive. En effet, l'on y remarque que Froissart s'y occupe jusque dans le récit du siége de Thun-l'Évêque de tout ce qui se rapporte à la Gascogne; un clerc gascon lui servait de secrétaire, à en juger par l'orthographe des noms propres, et ce manuscrit a pu fort bien être destiné à l'un de ces illustres chevaliers d'Aquitaine, que Froissart avait vus en 1367 à Bordeaux. Ecrit peut-être neuf ans plus tard, vers 1376, il conserve tout ce qui se rapporte à Édouard III, qui vivait encore: l'invasion victorieuse des Français en Gascogne, qui eut lieu l'année suivante, expliquerait assez, dans cette hypothèse, pourquoi ce manuscrit s'arrête subitement à une phrase destinée à louer

les *chevauchies* du sire de Mucident: le sire de Mucident fut l'un des seigneurs gascons pris par les Français le 1er novembre 1377 sous les murs de Bergerac (1).

Il est une autre observation qui ne peut être omise, c'est que Froissart est bien plus éloigné du texte de Jean le Bel dans cette rédaction primitive que dans sa rédaction générale. Rien n'établit davantage la confiance que ce texte mérite. Plus Froissart avait vieilli et voyagé, plus il avait reconnu l'exactitude et la vérité des faits que Jean le Bel avait recueillis, soit de la bouche de Jean de Beaumont, soit par ses propres yeux.

Quant à la partie postérieure de la chronique de Jean le Bel, elle est évidemment moins intéressante; elle offre toutefois pour l'époque de Jacques d'Artevelde, la base du récit de Froissart. Seulement, le texte de Jean le Bel est plus bref et plus concis, bien que l'on y remarque, au sujet de la bataille de L'Écluse, cette phrase négligée par Froissart: « Ne onques depuis le roi de Franche n'oit » si grant puissance sor mer qu'il n'avoit eu devant, ains » fut le roi Edouart, sire et maistre de la mer de dont « en avant. » Les dernières lignes du manuscrit de Jean le Bel se rapportent à la trève d'Esplechin, si importante et si peu connue; jamais la puissance du roi de France n'avait été aussi humiliée: ses clercs seuls maintenaient leur prétention de prélever à ce sujet un salaire fort considérable, comme nous l'apprend une lettre des députés de la commune d'Ypres, conservée aux archives de cette ville. Cependant, Tournay vit les assiégeants s'éloigner, et Jean le Bel allègue comme une des raisons qui y contribuè-

(1) Froissart s'étend longuement dans sa rédaction générale, sur l'éloge de ce sire de Mucident.

rent, un fait important qui ne se retrouve pas dans Froissart: « Après chu, dit-il, ne demorat mie grandement qu'il » fut dis al dus de Brabant que ilh et les singnours de sa » partie avoient estet trahis par aulcuns borgois de Brus- » sele qu'avoient prins grant argent del roi de Franche » afin qu'ilhs possissent faire departir del siége de » Tournay les commones de Brabant. »

Ici s'arrête la chronique de Jean le Bel, dans la compilation de Jean d'Outremeuse; mais M. Polain, encouragé par le succès de sa première découverte, nourrit l'espoir que l'on pourra retrouver dans quelque nouveau manuscrit de Jean d'Outremeuse, la suite de la chronique de Jean le Bel.

J'ai quelques doutes à cet égard, et je demande à M. Polain la permission de les lui soumettre.

La chronique de Jean le Bel finit fort convenablement à la levée du siége de Tournay, et rien, ni dans cette chronique même, ni dans le texte où elle se trouve encadrée, n'indique qu'elle allait plus loin.

M. Polain a cru, à la vérité, qu'il était permis de supposer que le manuscrit de Jean le Bel devait avoir les mêmes limites que le texte désigné par M. Buchon, sous le titre de première partie du premier livre de Froissart; mais rien ne rend cette opinion vraisemblable. Déjà les derniers chapitres du manuscrit de Jean le Bel, publié par M. Polain, offrent assez peu d'analogies avec le récit de Froissart, et loin d'avoir emprunté à Jean le Bel la narration de la bataille de Crécy ou de la bataille de Poitiers, il dit expressément de la première: « Ce que j'en sais, je l'ai » sçu le plus par les Anglois et aussy par les gens messire » Jean de Hainaut, » et de la seconde: « Si en veuil » parler au plus justement que je pourrai selon ce que

» j'en fus depuis informé par les chevaliers et écuyers qui » furent d'une part et d'autre. »

Il est une autre observation qui conduit à la même conclusion. Puisque la chronique de Jean le Bel a été corrigée par Jean de Beaumont, avant de lui être offerte, il est impossible qu'elle reproduise le récit de la bataille de Poitiers, postérieure de quelques mois à sa mort.

Que l'on veuille aussi remarquer, que le texte de Jean le Bel, composé pour Jean de Beaumont et revu par lui-même, n'est que le panégyrique de ses exploits et de son dévouement à la maison d'Édouard III, depuis le jour où il aborda à Orewell avec la reine Isabelle jusqu'au moment où il la quitta pour se rendre au tournoi de Condé, depuis son retour en Angleterre pour repousser les Écossais jusqu'au siége de Tournay, où il combattit pour la dernière fois sous la bannière des Léopards. Tout annonce qu'il faut placer la composition de la chronique de Jean le Bel, entre les années 1340 et 1345, époque paisible et tranquille qui permettait à Jean de Beaumont de veiller à ce que l'on conservât la mémoire des grandes choses auxquelles il avait associé son nom. Après 1345, Jean de Beaumont n'eût plus fait dire par le comte de Hainaut, aux envoyés d'Édouard III. « J'aideray » le roi d'Engleterre de conselhe, d'ayde, et de tout » mon poioir loialement; ausi fera Johans mes frère qui » altrefois l'at servi. » En effet, en 1345, Jean de Beaumont se réconcilia avec Philippe de Valois, et Froissart remarque que ce ne fut, « mie légerement, car il avoit » la fleur de sa jeunesse usée au service du roy d'Angleterre, et si le avoit toudis le roy moult aimé. » Philippe de Valois espérait que Jean de Beaumont lui assurerait la victoire: il ne devait être que le compagnon de son

infortune, en l'arrachant, le 26 août 1346, de la mêlée sanglante de Crécy.

Il serait aisé de chercher de nouveaux arguments dans les manuscrits mêmes de Froissart. Celui de la bibliothèque du prince de Soubise, aujourd'hui perdu, renfermait le titre suivant :

« Cy commencent les croniques de France et d'An-
» gleterre *commencées* par discrète personne, monseigneur
» Jehan le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége,
» et *continuées* jusques à la bataille de Poitiers ; et *après*
» *sa mort* furent *compilées et parfaites* par vénérable
» homme monseigneur Jehan Froissart. »

On distingue évidemment dans ce titre la période qui précéda la bataille de Poitiers et celle qui la suivit. La première n'était que la *continuation* de la chronique de Jean le Bel, puisque Froissart complétait un travail plus ancien par des données également antérieures à ses *enquêtes*. A partir de 1356, la chronique *qu'il compile et parfait* n'est plus une *continuation :* c'est une chronique qui lui est propre, *visu et auditu :* « si ay toujours à » mon pouvoir enquis du fait des guerres, par espécial » *depuis la grosse bataille de Poitiers,* car devant ce, » j'étois encore moult jeune de sens et d'âge (1) »

Il résulte d'ailleurs de ce texte du manuscrit Soubise que la chronique de Jean le Bel ne s'étendait pas jusqu'à la bataille de Poitiers ; mais que Froissart *la continua et*

(1) Cette phrase me paraît mettre hors de doute que Froissart qui écrivait, soir et matin, ce qu'on lui racontait « pour en avoir mieux » la mémoire au temps à venir, » réunit dès 1356, de nombreuses notes qui passèrent ensuite dans sa chronique. La première partie du premier livre n'aurait été composée que plus tard, comme l'indique la perfection de style, que l'on admire dans la narration du siége de Calais.

la parfit, après 1370, ce qui est tout-à-fait conforme à l'opinion que nous avons émise.

Si Froissart observe que Jean le Bel « mit grand cure » en ceste matière et la continua tout son vivant au plus » justement qu'il pût, » il faut entendre cette phrase ou d'un travail postérieur de révision ou, d'une manière plus générale, du zèle que le chanoine de Saint-Lambert conserva jusqu'à sa mort pour les recherches historiques. Interprétée trop rigoureusement, elle étendrait la narration de Jean le Bel jusqu'à la mort de Philippe de Hainaut en 1369. Ce serait peut-être une nouvelle chronique inédite, mais ce ne pourrait être celle que corrigea Jean de Beaumont; or, c'est à celle-ci que Froissart fait allusion: « Monseigneur Jean le Bel fut moult ami à mon- » seigneur Jean de Hainautt, par quoy il put de lez luy » voir et connoître plusieurs besoignes, lesquelles sont » contenues en suivant. »

Il n'est pas moins important de remarquer que dans tous les manuscrits de Froissart, qui appartiennent à sa première rédaction, la première partie s'arrête en 1340 comme la chronique de Jean le Bel qu'elle reproduit. Là, sans doute, commence la continuation de Froissart, qui embrasse les guerres de Bretagne peu connues de Jean le Bel. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer deux textes de Froissart. Nos lecteurs jugeront.

Commencement de la première partie: « Pour tous » nobles cœurs encourager, je, Jean Froissart, *commence* » *à parler après la relation de monseigneur Jean le Bel...* »

Commencement de la seconde partie: « *Nous entrerons* » *en la grand'matière* et histoire de Bretagne, et pour » que vous sachiez la racine de cette guerre, *je vous la* » *déclarerai de point en point*, et pour chacun mieux » informer pourquoi tous ces maux avinrent, *j'en conterai*

» *aucune partie, ainsi que je sais et que j'en ai enquis*
» au pays mesmement où j'ai été et conversé pour en
» mieux savoir la vérité, et à ceux aussi qui ont là esté
» où je n'ai mie esté et qui ont vu et sçu ce que je n'ai
» pu mie voir et connaître. »

N'est-il point évident que Froissart distingue aussi la période « où il parloit après la relation de Jean le Bel « et celle « où il entra en la grand'matière? » A l'une, appartiennent les chroniques *commencées* par Jean le Bel, à l'autre, les chroniques *continuées* et *parfaites* par Jean Froissart.

Il nous reste à examiner comment Froissart a connu la chronique de Jean le Bel. D'après le témoignage de Jean d'Outremeuse, le chanoine de Saint-Lambert en fit « dois libres, » l'un qu'il conserva et que copia depuis Jean d'Outremeuse, l'autre qui fut offert à monseigneur Jean de Beaumont. Que ce dernier texte ait été celui que suivit Froissart, rien n'est plus vraisemblable. En effet, Jean de Hainaut, protecteur de Jean le Bel, laissa la seigneurie de Beaumont à son petit-fils, Gui de Blois, qui, animé du même amour des lettres, présida aux travaux de Froissart, « en y rendant grand peine. » Noble héritage dont le lien mérite d'être remarqué.

« Le comte Gui de Blois mit grande entente à ce que je voulusse dicter et ordonner cette histoire. »

« Le comte Guy de Blois, me fit faire la noble histoire. »

« Le gentil sire et comte qui l'histoire me fit mettre sus et édifier. »

« Monseigneur et mon bon maître, messire Gui comte de Blois, qui ces histoires me recommanda à faire. »

« Mon très cher et honoré seigneur le comte de Blois, pour lequel cette histoire est emprise, poursuivie et augmentée. »

Gui de Blois habita le château de Beaumont; il y trouva sans doute le manuscrit de Jean le Bel, et l'on comprend aisément qu'il se soit empressé de le communiquer à Froissart, à qui il avait fait donner la cure de Lestines, à quatre lieues de Beaumont: ce qui, une fois de plus, donne lieu de croire que les manuscrits de Froissart, qui mentionnent la chronique de Jean le Bel, ne peuvent être antérieurs à 1368 ou plutôt à 1370, puisqu'ils s'accordent à rappeler que Jean le Bel ne vivait plus.

L'aveu même de Froissart est fort explicite à cet égard, (je ne sais pourquoi M. Buchon recule jusqu'en 1384 le patronage dont Gui de Blois l'honora), car il s'exprime ainsi dans la ballade où nous avons trouvé la date du 30 novembre 1373:

Le duc Aubert premièrement
M'a à toute heure liement
Recoeillié que vers li aloie,
Et grandement mieuls en valoie;
Et aussi mes seigneurs de Blois
Loys, Jehan et Gui; des trois
Moult acointés jà un temps fui
Et espécialment de Gui,
Et encor le sui tous les jours,
Car dalès lui gist mes sejours:
C'est le bon seigneur de Beaumont
Qui m'amonneste et me semont.

Ce village de Lestines (1) où Froissart lisait Jean le Bel

---

(1) Lacurne de Sainte-Palaye a confondu Lessines (près de Grammont) et Lestines ou Estinnes (près de Binch). Au XIVe siècle, la cure de Lestines était l'une des plus importantes du diocèse de Cambray: elle se trouvait placée dans la répartition des taxes à côté de celles de Malines,

et commençait ses propres chroniques, portait autrefois le nom de Leptines: c'était sur les ruines de l'un des palais de la dynastie karolingienne que Froissart racontait l'extinction de la postérité royale de Philippe le Bel et les longues guerres qui la suivirent.

Gui de Blois était fort prodigue. Froissart nous l'apprend lui-même: « Point ne lui besoignoit à vendre son » héritage; il créoit légèrement ceux qui nul bien, ni » honneur, ni profit ne lui vouloient. » Mais on ne saurait le blâmer lorsqu'on se souvient que deux noms illustres s'associent à l'excès même de sa générosité: celui d'Enguerrand de Coucy, qui lui en donna l'exemple, et celui de Froissart qui en reçut de fréquents témoignages « car on ne peut faire si grand fait que ce ne soit à » peine et à grand coustage. » Quoiqu'il en soit, Gui de Blois se trouvait, en 1390, si complètement ruiné qu'il ne tarda pas à vendre au duc d'Orléans, son comté de Blois, sans réussir à apaiser les plaintes de ses nombreux créanciers: aussi Froissart qui, en 1389, inscrit son nom à la tête du quatrième livre de ses chroniques, ne le place-t-il plus dans le prologue de sa rédaction générale de 1390: il lui faut un protecteur qui puisse lui payer ces beaux volumes qu'il aimait « à faire couvrir de vermeil » velours à cloux d'argent dorés d'or et à grands fremaulx » dorés et richement ouvrés au milieu de rosiers d'or, » et il le trouve dans Robert de Namur, oncle de la comtesse de Blois (1).

---

d'Alost, d'Assche, etc. Le droit de collation appartenait au chapitre de Cambray (*Cameracum christianum*, édition de M. Le Glay, page 498). Lestines n'est plus aujourd'hui qu'un village de 1700 habitants.

(1) M. de Barante et M. Villemain, d'après Lacurne de Sainte-Palaye, semblent croire que Robert de Namur encouragea, dès 1353, les recher-

Lorsque le comte de Blois mourut à Avesnes, en 1397, sa veuve se vit réduite à renoncer à son testament pour se contenter de son douaire qui comprenait les terres de Chimay et de Beaumont. C'est à Chimay que Froissart terminera ses jours.

Il est temps d'achever cette notice déjà trop étendue, par une dernière observation. Froissart affecte de nommer Gui de Blois *son seigneur, son droit seigneur, son souverain seigneur*. Sa famille n'aurait-elle pas appartenu à la seigneurie de Beaumont, dont il aurait aimé à se rapprocher en se retirant tour à tour à Lestines et à Chimay, afin d'y retrouver, après de longs voyages, ses parents et ses amis? Jean Froissart, le célèbre chroniqueur, ne serait-il pas le fils ou le petit-fils de Mahieus Froissars, juré de Beaumont, cité comme témoin dans une charte de 1300, déposée aux archives de Lille, où figure en première ligne le nom de Jean de Beaumont, qui devait

---

ches de Froissart. Lacurne de Sainte-Palaye est même assez porté à expliquer la protection de Philippe de Hainaut en faisant observer « que » cette princesse était sœur de la comtesse de Namur, femme de Robert, » dont Froissart paraît avoir été domestique. » Mais ceci est complètement inexact, puisque Robert de Namur, selon l'estimable travail du P. de Marne, épousa (longtemps après 1361) non une sœur, mais une nièce de Philippe de Hainaut, et le témoignage de Froissart lui-même place expressément parmi ses protecteurs Gui de Blois avant Robert de Namur. Le premier « lui fit mettre sus et édifier son histoire. » Le second le *pria et requit* « de la poursuir. » La ballade de 1373 où Froissart ne cite point Robert de Namur au nombre « des seigneurs dont » il a les biens éus » nous offre une preuve négative non moins formelle. Faut-il répéter que le prologue où est nommé Robert de Namur ne peut remonter à 1353, puisque Froissart y rappelle, et ses voyages d'Angleterre, d'Écosse et de Bretagne, et la mort du belliqueux chanoine de Saint-Lambert? M. Buchon a commis une erreur semblable en rapportant à cette même année 1353, la composition du *Miroir* de Jacques d'Hemricourt, qui contient une phrase sur la magnificence des obsèques de Jean le Bel.

être d'un heureux augure pour toute la littérature historique de ce temps?

Il semble que rien ne manquât plus à la gloire du Hainaut. Ce n'était point assez qu'il s'enorgueillît des faits-d'armes de Gautier de Mauny et d'Eustache d'Aubrecicourt. Jean le Bel et Jean Froissart se partageaient les deux moitiés du xiv° siècle, pour perpétuer la mémoire des évènements qui l'illustrèrent: noble et merveilleuse union de la chevalerie et de la science: « ces » deux piliers sans faille des loix divines et humaines » qui si bien conviennent ensemble. »

K.

ALOUDE GESCHIEDENIS DER BELGEN,

door Mr Blommaert.

GENT, HOSTE EN ANNOOT-BRAECKMAN, 1849.

On raconte que Rodolphe d'Hapsbourg interrompit un jour l'auteur d'une harangue latine, en lui disant: « Ne parle pas pour les clercs, mais pour l'Allemagne. »

Aujourd'hui encore, après tant de révolutions qui ont ébranlé les États, confondu les races, déplacé les frontières, il est beaucoup d'esprits sérieux qui voient dans la perpétuité des langues, le dernier symptôme d'une nationalité distincte. M. Blommaert est de ce nombre; constamment fidèle à la cause qu'il sert avec autant de science que de zèle, il a attaché son nom à plusieurs publications importantes de notre ancienne littérature flamande, et ce sont les mêmes inspirations qui l'ont engagé à renoncer un moment à sa tâche d'éditeur, tâche laborieuse et pénible, pour mettre au jour son *Aloude geschiedenis der Belgen*.

Deux grandes divisions existent dans l'ouvrage de

M. Blommaert; la première, toute descriptive, reproduit l'ancienne géographie de la Belgique, en y ajoutant un commentaire sur le culte, les lois et les usages des peuples qui l'habitèrent; la seconde, purement narrative, embrasse l'histoire des Belges, depuis les guerres de César jusqu'à l'avénement de Karl le Grand. Grâce à l'ordre qui règne dans la distribution des matières, on apprend successivement quel était l'état moral et politique des populations que l'épée du conquérant romain découvrit au milieu des forêts sacrées, et quelles furent les périodes alternatives de leur asservissement et de leur résistance. M. Blommaert a fait mieux qu'une esquisse du génie intrépide de ses héros. Après les avoir dépeints avec la fidélité, toujours quelque peu froide et sévère, de l'érudition, il a orné son style de couleurs plus vives lorsqu'il nous les a montrés descendant dans l'arène, combattant avec audace, luttant avec persévérance, succombant quelquefois, se relevant toujours jusqu'à ce que la frontière romaine cède de toutes parts à leurs assauts multipliés. Civilis annonça peut-être Hlodwig: il est plus certain que l'invasion de Hlodwig devait produire comme une conséquence nécessaire, la puissante domination de Karl le Grand.

Il est sans doute à regretter que les limites mêmes du livre de M. Blommaert ne lui aient pas permis de reproduire avec de longs détails, en leur conservant le caractère des lieux qui les virent s'accomplir, les scènes émouvantes et passionnées de l'époque merwingienne. Quelque admirables que soient les récits de Grégoire de Tours, le style et les impressions du saint évêque appartiennent, aussi bien que les poèmes de Sidoine Apollinaire, aux traditions gallo-romaines. On remarque trop fréquemment qu'il connaît peu ce qui se passe

dans les régions barbares du nord des Gaules : il faudra que d'autres évêques, que d'autres saints, aillent s'exposer au martyre sur les bords de l'Escaut, pour conquérir des générations inconnues, à la foi et à l'histoire; puis le moment viendra où, de tous les récits et de toutes les légendes qui retracent leurs efforts, leurs périls et leurs miracles, l'on formera un faisceau de témoignages pleins de vie et d'intérêt, source abondante où puiseront tous les historiens des siècles suivants.

Si M. Blommaert s'est trouvé réduit (et nous sommes tentés de nous en plaindre) à ne pas s'arrêter feuillet par feuillet sur les nombreux volumes des *Acta sanctorum*, il réussit souvent avec beaucoup de bonheur à généraliser les traits principaux de ses appréciations. Quelques lignes éloquentes consacrées à Karl le Grand, nous ont rappelé que M. Blommaert est l'auteur d'une estimable traduction du travail d'Eginhard. Là, comme ailleurs, des pensées élévées sont exprimées dans un style noble, et un sentiment patriotique ne cesse de présider aux recherches d'un talent consciencieux.

L'*Aloude geschiedenis der Belgen* offrira à nos lecteurs un excellent résumé de l'histoire de nos origines, mais, en s'associant à nos éloges, ils n'y chercheront comme nous qu'une introduction à d'autres travaux et à d'autres études, où M. Blommaert complètera, nous l'espérons, pour les époques postérieures, le vaste et brillant tableau de la civilisation de nos pères.

ANTIQUITÉS ROMAINES

DÉTERRÉES

A WEVELGHEM.

Une trouvaille assez importante a été faite récemment. Le samedi 2 Novembre 1850, un journalier de Wevelghem, village située à une lieue de Courtrai, a mis au jour en bêchant la terre, une figurine en bronze, un vase en terre grise, des fragments de vases en terre verte et rouge (*terra sigillata*), ornés de bas-reliefs, représentant des combats de gladiateurs dans le genre de ceux qui sont sculptés sur le tombeau de Scaurus, à Pompéi, cinq grosses perles en verre, trois agrafes en bronze, oxydées, trois pointes de javelot en fer à trois pans losangés de onze centimètres de longueur, et cent quatre-vingt-huit médailles romaines en argent et en bronze.

Le lendemain du jour de la découverte, nous nous rendîmes sur les lieux, accompagné de Charles-Louis Vermote, berger, qui nous servit de guide. L'endroit de cette trouvaille est une partie de terre très-accidentée, enclavée dans une prairie, aboutissant au sud-ouest à la Lys, et à environ quatre cent trente-cinq pas de l'emplacement de l'ancienne abbaye du Mont d'or, vulgairement désignée sous le nom de l'abbaye de Wevelghem.

La figurine représente Mercure, le Dieu adoré par les Gaulois, imberbe et impubère, comme il l'est sur

les monuments romains et gallo-romains qui ne remontent pas à une très-haute antiquité. Les ailes qu'il a sur la tête ne sont pas attachées au *Pétase* ni à toute autre coiffure, comme on le rencontre parfois. Il tient de la main droite une bourse (*marsupium*) qui indique qu'il est représenté comme Dieu des marchands. Cette figurine, d'un assez bon style, doit être un produit de l'art romain et pourrait appartenir à la fin du second siècle de nôtre ère. Hauteur: 8 centimètres.

Les médailles romaines en argent sont d'une bonne conservation. Celles en bronze sont très-endommagées par l'action de l'eau; souvent, pour en faire l'attribution avec quelque certitude, nous avons été obligés de nous en rapporter aux effigies.

Voici la liste exacte des têtes composant ce petit trésor numismatique, qui certes n'est pas sans intérêt pour la Flandre: Trajan (98 à 117), Hadrien, Saline, Ælius César, Antonin le Pieux, Faustine la mère, Marc-Aurèle, Faustine la jeune, Lucius Verus, Commode, Albin, Septime-Sévère (193 à 211) et Julia Domna. Ces treize têtes différentes, embrassent une période de cent treize ans.

Nous ne croyons pas qu'il y ait quelque intérêt à rapporter ici tous les revers de ces médailles. Ainsi, nous nous bornerons à mentionner deux des plus remarquables. L'une en grand bronze, à l'effigie de Faustine Senior, au revers de ÆTERNITAS. Figure assise au milieu d'un temple hexastyle, ou à six colonnes. L'autre en moyen bronze, à l'effigie de Marc-Aurèle, au revers de LIB. AVGVSTOR TR. P. XV. COS. III. L'empereur et l'impératrice, assis sur une estrade, et deux figures debout.

Courtrai, le 6 Novembre 1850.

E.-C. Lefevre.

HISTOIRE DE FLANDRE,

Par M. Kervyn de Lettenhove,

TOME IV.

Le soin extrême qu'a pris M. Kervyn, d'étudier profondément et d'exposer clairement et nettement la genèse des faits, leurs causes et leurs effets, donne une valeur spéciale à son travail. Lorsqu'un fait nouveau apparait dans une période donnée, on a déjà assisté à la naissance des causes qui devaient le produire; on l'a vu grandir et se développer. Sans cette logique des faits, l'histoire ne serait, il est vrai, que de la chronique, et tout le mérite de l'historien consisterait dans l'exactitude des noms et des dates.

Il est cependant des écrivains qui se sont décorés du beau nom d'historien, sans en peser tous les devoirs, sans apprécier ce qu'il impose de charges, ce qu'il exige de connaissances, de tact, d'impartialité et de jugement.

La tâche est surtout délicate, lorsqu'il est question de juger les relations du prince et du peuple, leurs devoirs et les limites de leurs droits. On est toujours exposé à juger les faits d'autrefois avec les idées du jour;

Artevelde passa longtemps pour un chef de révolte, et Breydel et De Coninck furent des brigands et des assassins.

Durant toute la domination de la maison de Bourgogne, la Flandre offre le spectacle de soulèvements incessants du peuple contre le prince, et de machinations des ducs contre la liberté et les droits de leurs sujets. L'historien doit faire la part des deux partis, et démêler la justice et le bon droit jusqu'au milieu des effervescences d'un peuple qui souille souvent les meilleures causes par des crimes; il doit conserver cette impartialité malgré les séductions auxquelles il est exposé à la vue de la grandeur et des apparences de droit dont elle s'entoure. Cette position est la seule digne de l'écrivain qui considère son travail comme une œuvre de patriotisme et de moralité, et telle est l'Histoire de M. Kervyn.

A la lecture de l'histoire du règne de Jean-sans-peur, on ne peut s'empêcher d'admirer l'ensemble et la hauteur de vues, la justesse et la dignité d'esprit avec lesquels l'auteur juge cette époque.

Le peuple flamand était doué d'un sens politique profondément équitable, mais énergique et patient; il faisait d'abord des remontrances, prouvait la justice de ses demandes, mais se levait comme un seul homme contre l'injustice et l'oppression.

Les députés des bonnes villes de Flandre se trouvaient à Menin pour recevoir leur prince, lorsque, quittant Lille, il vint prendre possession de ses domaines. Ils le félicitèrent sur son avènement, mais exprimèrent en même temps leurs griefs contre le duc Philippe. La réponse de Jean fut ce que la parole d'un prince est toujours le premier jour de son règne, douce, gracieuse et pleine de bonnes promesses. Arrivé à Gand, il y prêta le ser-

ment « d'estre droicturier seigneur et conte etc. » et sonna ensuite lui-même la cloche de St-Jean, comme pour répéter à tout un peuple l'engagement qu'il venait de prendre en présence de ses députés. Mais bientôt le peuple, à son tour, allait sonner la cloche; la grande voix de son *Roelant* devait l'appeler aux armes, parceque le prince avait osé violer sa parole. Cet épisode est plein d'intérêt.

Les bonnes villes de Flandre avaient été admises à exposer leurs requêtes.

Elles sollicitèrent d'abord le duc de résider en Flandre ou d'y laisser, s'il était forcé de s'éloigner, la duchesse, munie de ses pleins pouvoirs, et cette *requête* fut gracieusement reçue et la demande accordée.

Dans la seconde requête, les villes réclamaient le droit d'être gouvernées par leurs échevins et demandèrent que toutes les affaires fussent traitées en flamand. « Les mandataires de la Flandre croyaient qu'ils ne ces-
» seraient jamais d'être libres, tant qu'ils conserveraient
» la langue de leurs pères. »

La troisième *requête* concernait les rapports de la Flandre avec l'Angleterre, et la guerre de Charles VI contre Henri IV. Cette guerre contre les Anglais, provoquée par la politique de Philippe-le-Hardi était très-impopulaire; elle nuisait grandement au commerce et mit la Flandre en danger de voir périr son industrie, parcequ'elle empêchait l'arrivée des laines.

Jean-sans-peur se hâta de s'attribuer le rôle de médiateur entre les belligérants et promit d'user de toute son influence pour amener la paix. Cette politique était bonne, mais Jean ne chercha pas tant la paix que ses propres intérêts, et croyait qu'en agissant ainsi, il obtiendrait l'appui des Flamands et des secours pécuniaires

pour augmenter son influence en France; mais des évènements imprévus renversèrent tous ses calculs et neutralisèrent toute sa prudence.

Jean fut à peine arrivé à Ypres, pour y répéter le serment qu'il avait déjà prêté à Gand et à Bruges, qu'il y apprit à la fois que la garnison anglaise de Calais avait défait 500 lances commandées par Waleran de Luxembourg, et qu'une flotte anglaise de cent vaisseaux était entrée dans l'Écluse.

Cette citadelle était plus menaçante pour les Flamands que pour l'ennemi; ils applaudirent donc à sa destruction et, s'ils se levèrent plus tard pour marcher sur l'Écluse, ils se comportèrent envers les Anglais plutôt en alliés qu'en ennemis.

Le duc s'irrita et faussa sa parole; les alliés industriels des Flamands devinrent ses plus grands ennemis. Mais, tandis qu'il excitait la France contre les Anglais et qu'il s'apprêtait à les combattre, les Flamands les accueillirent comme des libérateurs.

L'irritation en Flandre s'étendit et devint de plus en plus menaçante. Jean crut devoir venir la calmer, et, par une politique indigne, il chercha sa domination dans la ruine d'une partie de ses états. Il se vengea de ce que les Brugeois s'étaient refusés de s'associer à la défense de l'Écluse, en leur enlevant la prérogative, qui remontait à Baudouin Bras-de-Fer, de voir leurs comtes résider à l'ombre de la tour de leur halle. Il provoqua ensuite une rivalité entre les villes de Gand et de Bruges, source de tant de malheurs: ce fut à cette occasion qu'il défendit aux métiers de porter leurs bannières sur la place publique, si celle du prince n'y avait été arborée la première.

La charte par laquelle il décréta ces peines et changea

les règles anciennes du droit criminel de ce temps, resta secrète; il trompa nos concitoyens sur son contenu et amena par force ou par déception, les doyens des métiers à apposer leurs sceaux sur un acte d'adhésion à des engagements dont ils ignoraient l'étendue.

Cette charte de Jean-sans-peur est connue dans l'histoire sous le nom de *Calfvel*. Elle y joue un rôle marquant: tous les efforts des Brugeois tendirent, dès qu'ils la connurent, à sa destruction. Mais cette pièce importante n'avait jamais été publiée, c'est pour la première fois qu'elle parait, et il y a lieu de s'étonner du peu de soins que les historiens ont mis à la retrouver: seule elle explique les mouvements de cette époque.

M. Kervyn ne se contente jamais de suivre en aveugle et d'accepter de confiance les errements des historiens, ses prédécesseurs, il s'éclaire de ses propres recherches et n'achève le tableau d'un épisode que lorsqu'il en a réuni tous les éléments indispensables.

A la découverte d'unc pièce aussi importante que le *Calfvel*, la plupart des écrivains auraient fait sonner fort haut l'importance de leur découverte. M. Kervyn ne fait pas seulement remarquer qu'il est le premier qui l'ait connue; et c'est ainsi qu'il en agit dans toute la suite de son travail; il y a peu de personnes dans le pays qui puissent apprécier, à la lecture de son histoire, tout ce qu'elle jette de lumière nouvelle sur les principaux faits de nos Annales, et tout ce qu'elle contient de documents inconnus ou mal connus des auteurs qui ont écrit avant lui. Il se contente de rétablir la vérité, sans presque jamais faire remarquer les erreurs de ses prédécesseurs: il m'en coûte de blâmer tant de modestie, mais si l'auteur avait plus souvent signalé les méprises des autres, il y aurait d'abord gagné

en autorité, sans aucun doute; ensuite, la vérité aurait plus vivement frappé l'attention; et la diversité d'appréciation des différents historiens, aurait engagé les lecteurs à l'étude des faits, qu'ils se contentent à présent de lire comme n'ayant donné lieu à aucune controverse.

Tout le règne de ce duc est un tissu d'intrigues, de violences, de guerres et de désastres; et de toute sa politique il ne résulte pour lui que la haine des Orléanistes, le mépris des Anglais et de ses sujets, et l'affaiblissement de son autorité dans la Flandre. C'est de ce moment que date sinon l'origine des états de Flandre, au moins leur développement, et la substitution graduelle de députés des communes aux chevaliers et aux barons; « cette grande révolution politique, dit M. K., qui ne s'est accomplie ni à la suite d'un seul fait, ni à une date précise, n'est que la conséquence naturelle du déplacement des forces sociales, qu'au jour du péril il fallait bien invoquer sous leur véritable nom et sous leur véritable caractère. La puissance des communes avait été le principe; dès qu'elle se trouve invinciblement établie, le premier de ses résultats fut l'intervention de leurs représentants dans les discussions des questions communales et des intérêts généraux du pays: la continuité des guerres intérieures et étrangères, la division des factions, l'hostilité même de ses comtes étaient autant de titres, sur lesquels la Flandre s'appuyait pour n'avoir foi qu'en elle-même. Les bourgeois des cités s'alliaient déjà dans une fédération étroite sous Guillaume de Normandie; leurs réunions en *parlement* se multiplient sous les successeurs de Gui de Dampierre, surtout pendant la vie de Jacques d'Artevelde. Sous la domination de la maison de Bourgogne, les clercs et les nobles qui longtemps avaient formé le conseil des princes, en opposition avec le par-

lement des communes, se joignent aux délibérations des députés des villes. Quoique leur influence ne doive s'élever qu'au XVI[e] siècle, nous trouvons sous Jean-sans-peur, un nom nouveau pour les assemblées où leur présence est à peine indiquée: celui de *trois États* du pays de Flandre. »

C'est ainsi que M. K. procède toujours: il expose en quelques lignes d'immenses questions, et présente en passant tous les éléments d'une dissertation approfondie sur les points essentiels de l'histoire.

Le duc de Bourgogne, après douze années d'intrigues, n'occupait pas encore le rang que son ambition avait convoité; il n'avait réussi qu'à se faire placer parmi les ennemis du royaume au lieu de parvenir à remplacer le roi dans le gouvernement de la France. Le Dauphin guidé par les Armagnacs, tint d'une main ferme les rênes de l'État et dans l'intérêt de son autorité, il conspira la perte entière du duc Jean. Le duc comprit que la vengeance était la dernière ressource de sa haine contre le Dauphin, et il se décida à faire subir au Dauphin le sort du duc d'Orléans.

Il demanda donc une entrevue avec le Dauphin et prépara si savamment le complot, que toutes les chances semblaient devoir lui être favorables, mais elles tournèrent contre lui.

Comme M. K. développe ici tout un nouveau système de la responsabilité historique de l'attentat de Montereau, je vais en citer une page.

Ce fut le 10 septembre 1419 qu'eut lieu l'entrevue de Montereau. Le dauphin avait à peine adressé au duc quelques paroles où il lui reprochait « amiablement » de ne pas avoir tenu son engagement de faire la guerre

aux Anglais (1), lorsque celui-ci répondit « qu'on ne » pourrait rien adviser ou faire sinon en la présence du » roy son père, et qu'il falloit qu'il y vînt (2). » En même temps le duc tira son épée (3). « Monseigneur, » ajouta le sire de Navailles, en mettant la main sur le » dauphin, quiconque le veuille voir, vous viendrez à » présent à vostre père (4). » En ce moment se passa une scène rapide et confuse que la foule des spectateurs réunis sur les deux rives du fleuve ne distingua qu'imparfaitement. « Le dauphin est tué! » s'écria-t-elle (5). Le même bruit passa de ceux qui suivaient le duc jusqu'aux hommes-d'armes qui gardaient le château de Montereau; mais on connut bientôt la vérité. Tannegui du Chastel s'était précipité sur le dauphin et l'avait emporté dans ses bras, tandis que Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Pierre Frottier renversaient à leurs pieds le sire de Navailles et le duc lui-même. « Tu coupas le » poing à mon maître, s'était écrié Guillaume le Bouteiller, » ancien serviteur du duc d'Orléans, et moi je te couperai » le tien; » et il le frappa à son tour (6).

---

(1) Et lui remonstrasmes amiablement... *Lettre du dauphin*, 11 septembre 1419.

(2) Juvénal des Ursins, 1419.

(3) Les historiens bourguignons eux-mêmes attestent le fait: « Ledit duc avoit son épée ceinte, laquelle estoit selon son vouloir trop demeurée derrière lui, si mit la main pour la mettre plus devant son aise. » Monstrelet, I, 220; Lefebvre Saint-Remy, 97.

(4) Juvénal des Ursins, 1419.

(5) Pour ceste cause il monta à cheval et se monstra à ses gens. Juvénal des Ursins, 1419.

(6) Juvénal des Ursins, 1419. — Le jour même de cet événement, Robert le Maçon, chancellier du dauphin, interrogea Jean Seguinat, secrétaire du duc Jean, qui avait été retenu prisonnier « sur plusieurs » poins touchant feu mon dit seigneur, en lui imposant plusieurs choses » controuvées, tant sur certaines alliances et traittiez qu'il disoit que

Tel est le récit que le dauphin inséra dans les lettres qu'il adressa à toutes les bonnes villes du royaume (1) et qu'appuie l'autorité de Juvénal des Ursins, l'historien le plus respectable et le plus impartial de ce siècle. Tannegui du Chastel en affirma la vérité en portant son défi de chevalier à quiconque oserait la contester, défi auquel personne ne répondit jamais. On ajoute que Philippe Jossequin, ancien compagnon de captivité du duc, qui s'était élevé du rang de valet de chambre à celui de son conseiller et de son intime confident, ayant été arrêté par les gens du dauphin au château de Montereau, révéla également les perfides desseins de son maître (2).

» feu mon dit seigneur avoit faites aux Anglois dès le temps qu'il fut » à Calais et depuis, comme de ce que fut fait à Pontoise, en luy » imposant qu'il estoit venu en entention de murdrir le daulphin au dit » Monstereau et que à ceste cause y avoit-il voulu assembler. » *Déposition de Jean Séguinat.*

(1) « Nous luy remonstrasmes amiablement comment nonobstant paix et sa promesse qu'il nous avoit faite de faire guerre auxdits Anglois du jour de nostre première convention; iceluy duc de Bourgogne nous respondi moult outrageuses paroles et en contempt de nous, de mauvais esprit mist la main à son espée pour uous courir sus et attempter par voye de faist en nostre personne, laquelle icelluy de Bourgogne, ainsy que depuis avons sceu de vray par aucuns des tiens féables, contendoit nous avoir en ses mains et nous mettre et tenir en sa sujétion; mais par la mercy de Nostre-Seigneur, qui tousjours a les siens en sa garde, et le bon ayde et loïal secours de nos vrays et loyaux serviteurs estant illecques dalez nous, avons esté preservez d'un tel péril, et incontinent y a esté telle résistance que nostre personne est demeurée sauvée et sauve, et le dit de Bourgogne, par son oultraige et entreprinse, demouré mort sur la place. » *Lettre inédite du dauphin*, 10 septembre 1419 (*MS. de la Bibl. de Bourgogne*, 16855). — Comparez les lettres portant la date du lendemain, reproduites dans les *Chroniques de Monstrelet*, et dans les *Mém. sur l'hist. de Bourgogne.*

(2) Les Bourguignons accusèrent Jossequin d'avoir livré le duc de Bourgogne aux amis du dauphin. C'est l'une des circonstances invoquées le plus fréquemment pour prouver leur complot; mais l'on ne peut s'en

« Aucuns disaient que, veu le meurtre qu'il fit en la » personne du duc d'Orléans et les meurtres faits à Paris, » c'estoit un jugement de Dieu (1). »

La mort de Jean-sans-peur produisit une impression terrible sur son fils Philippe. Avant d'aborder la lutte contre la puissance des communes flamandes qui devait remplir la plus importante partie de sa vie, il jura de se montrer digne de recueillir, avec l'héritage de ses États, celui de l'influence qu'il exerçait en France, il jura aussi que « en toute criminelle et mortelle aigreur, » il tirerait à la vengeance du mort, si avant que lui » vouldrait permettre et y mettrait corps et âme, sub- » stance et pays, tout à l'aventure et en la disposition » de fortune. »

Je ne suivrai pas l'auteur dans l'exposé de toutes les guerres entre les Bourguignons et les Dauphinois. Je signalerai cependant le soin constant de M. Kervyn de montrer le rôle des Flamands, leur bravoure et leur fidélité. A la bataille de Mons-en-Vimeu, tout semblait perdu, les Dauphinois vainqueurs ne semblaient plus s'occuper que de faire du butin en poursuivant les Bourguignons; mais tout-à-coup, le sire de Rosembos relève la bannière du duc et rallie tout d'abord les nobles de Flandre, et Philippe est sauvé par leur dévouement. Le

---

occuper sérieusement, puisque peu d'années après, nous voyons Jossequin recouvrer son influence près du duc Philippe, successeur de Jean-sans Peur. L'on accusa aussi la dame de Giac: elle se nommait Jeanne du Peschin, et était probablement fille ou sœur de Jacques du Peschin, l'un des principaux serviteurs du dauphin; mais les sires de Giac étaient des chevaliers bourguignons, et la dame de Giac jouissait en ce moment près de Jean-sans-Peur de toute la faveur qu'avaient pu rêver son ambition et sa beauté.

(1) Juvénal des Ursins, 1419.

duc chassa les fuyards et les flétrit du nom de chevaliers de Pecquigny, mais « à la nation flandroite, il donna » selos . . . . . . plus par eux que par nuls autres cely » jour Dieu lui envoya victoire et honneur et (il) affer» mait avec ce, qu'il ne fust oncques trouvé qu'en leur » noblesse il n'y eust constance et fermeté la plus entière » du monde et la plus feable. »

Philippe en entendant la nouvelle de l'attentat de Montereau, avait jeté ces paroles amères à sa femme: « Michelle, votre frère a tué mon père, » et depuis lors il se sépara d'elle et la prit en horreur. Humble et douce, elle ne chercha d'autres consolations que les bénédictions des pauvres, mais elle leur fut ravie par une mort si prématurée, que la rumeur publique propagea l'idée d'empoisonnement; une agitation populaire fut la conséquence de ce soupçon.

Philippe ramena son armée, victorieuse sur le Dauphin, contre les Flamands, mais la Flandre un instant calmée par la présence du duc, redevint bientôt inquiète par suite de l'étrange évènement de la fausse duchesse de Guyenne.

Le règne de Philippe-le-bon, est l'époque que l'auteur parait avoir étudiée et décrite avec une certaine prédilection; chacun des épisodes de ce règne si agité, a fait l'objet d'immenses recherches qui ont amené des découvertes intéressantes.

Une foule de détails nouveaux et de faits peu connus, ont servi à mieux faire comprendre ce qu'il y avait encore d'obscur dans le mouvement des esprits, pendant le règne du duc Philippe; je ne citerai que l'apparition de Jeanne d'Arc, et la politiqne de notre comte à son égard; le siège de la Tour de Looberghe; l'affaire Gilles De Clercq (page 288); le procès du sire de Commines (page 300);

et les périls que courut à Bruges le duc de Bourgogne; sa trahison envers les Brugeois, sa défaite et la mort de sire de l'Isle-Adam.

Je n'analyse pas l'histoire de ce duc, j'ai voulu seulement indiquer quelques faits marquants et attirer l'attention sur les renseignements nouveaux que l'auteur de l'Histoire de Flandre a découverts et mis en usage, pour l'éclaircissement de son travail.

Le règne de Philippe fut également fatal à la France et à notre Flandre.

Après vingt ans de guerre, sa dynastie se rapprocha de la maison royale de France, dont elle sortait. La puissance que les ducs de Bourgogne devaient à l'imprudente générosité du roi de France, n'avait servi qu'à multiplier les divisions et à perpétuer les guerres civiles. Lorsque Philippe consent à se réconcilier avec le roi, la reconnaissance du feudataire avec son suzerain n'est autre que son émancipation et la déclaration de son indépendance.

Vis-à-vis des Flamands, sa politique ne fut pas moins fatale. Il provoqua ou favorisa secrètement les désordres qui devaient infailliblement abaisser et dégrader les communes, il parut voir avec joie la grandeur de la Flandre sapée par la misère, qu'il avait lui-même causée.

Cependant toute l'Europe commerciale assistait avec douleur à la ruine de Bruges, le centre du commerce et l'entrepôt du monde entier.

La neutralité de la Flandre dans les guerres de la France et de l'Angleterre avait pendant longtemps favorisé, au milieu des discordes des royaumes voisins, le développement de la prospérité de Bruges, et sa renommée s'était étendue de plus en plus chez les nations éloignées. L'historien grec Chalcondyle a soin de rappeler que les

flottes du Bosphore se mêlaient aux flottes scandinaves dans les bassins de la Reye. « Ou pays des crestiens, » dit un autre grec, le Crétois Emmanuel Piloti, sont » nommées par fame deux terres principales de grans » fais de marchandises comme oultremontain la ville de » Bruges et en Italie celle de Venise, » et après avoir raconté que les marchands de Bruges viennent chercher en Orient les « lymons » d'Alexandrie, la cire, le safran et le sésame de Satalie, il ajoute que dans les ports de la Tauride, où la Grèce d'Hérodote n'avait osé pénétrer, « draps de laine en très-grande quantité et » d'une très-grande valeur se tirent de la Flandre, pays » fameux et gentil. » L'activité des relations industrielles fondées par la Flandre, soit qu'elle luttât en Europe contre le principe antisocial de la violence et de la guerre, soit qu'elle portât la lumière dans les climats fabuleux de l'Orient, ne cessait, depuis trois siècles, de se révéler par des bienfaits. A l'époque de Gui de Dampierre, un sire de Laval, époux de Béatrix de Gavre, appelle dans son domaine quelques tisserands flamands, et Laval doit à la fabrication de ses toiles, recherchées dans toute la Bretagne, une source durable de richesses. Un siècle plus tard, à l'époque dont nous retraçons l'histoire, un roi d'Écosse, Jacques I, ouvre les villes désertes de ses États, épuisées par cent cinquante années de guerres civiles, à des ouvriers venus de Flandre. Peu de temps suffit pour leur rendre leur ancienne splendeur. La production des objets que jusqu'à ce jour on n'avait pu chercher au dehors qu'à grands frais, accroit l'aisance, et l'exemple des prodiges opérés par le travail est si puissant, que les Écossais eux-mêmes quittent leurs clans et leurs châteaux pour se presser dans l'atelier des marchands flamands. Les migrations fugitives de la Flandre

qui peuplèrent les bords de l'Elbe, les colonies que la croisade déposa aux bords du Tage ou sur les rives de la Propontide et de la mer de Chypre, celles que Philippe-le-Bel persécuta à Paris et que Frédéric Barberousse protégea en Allemagne, celles qui s'établirent en Angleterre, de Henri I[er] à Édouard III, avaient aussi en d'autres temps enseigné leurs progrès et leurs arts et exercé la même influence. Quel est le pays du monde que l'industrie de nos pères n'ait ainsi fécondé de ses sueurs? La Flandre, avant de s'effacer des annales de l'histoire, devait communiquer un souffle de sa vie à tout ce qui allait survivre à sa grandeur.

Au milieu du quinzième siècle la décadence de la Flandre est déjà apparente. Il est conforme aux desseins du duc de Bourgogne de laisser d'une part s'affaiblir l'industrie nationale qui décline dans toutes les villes, de concentrer d'autre part les richesses du commerce extérieur dans les dix-sept comptoirs de Bruges. Tous ses efforts tendront désormais à détruire les corps de métiers si tumultueux et si redoutables, et à élever sur les ruines de leurs vastes associations de paisibles compagnies d'Italiens et d'Espagnols, successeurs des Cortebrague et de Rapondi, toujours empressés à aider les princes de leurs prêts usuraires. La politique bourguignonne ne cherche pas uniquement à renverser les franchises communales qui seules peuvent conserver à la Flandre son unité et son caractère national, pour y substituer, en vertu de la victoire de Roosebeke, une autorité absolue dont l'ambition des rois voisins se disputera plus tard les débris: il faut que le commerce, les métiers et les arts qui, au moyen-âge eurent la Flandre pour première patrie, y soient soumis aux mêmes droits de conquête, et l'on verra au moment où les marchands

étrangers s'éloigneront de ses rivages abandonnés sans protection à la chûte d'une dynastie également étrangère, la Flandre ne retrouver en elle-même ni l'industrie qui dans l'ordre matériel donne chaque jour aux peuples le pain du travail, ni les institutions qui dans l'ordre moral les font vivre plusieurs siècles.

Une paix de dix ans succéda à ces intrigues, à cette astuce; la ville de Bruges devint prospère au prix d'humiliations sans nombre, et d'adulations, dont on détourne les yeux avec pitié. Dégradée par une oppression persistante, par la ruine de son commerce et de son industrie, la ville avait oublié sa noblesse, elle rampa enfin aux pieds de son duc à son entrée dans nos murs.

Toutes les maisons étaient tendues de somptueuses tapisseries et d'étoffes précieuses. A chaque pas on rencontrait des arcs de triomphe et des ornements où des personnages muets figuraient quelque allégorie. A la porte de Sainte-Croix on voyait une forêt, et saint Jean-Baptiste qui portait ces mots écrits sur sa poitrine: *Ego vox clamantis in deserto: parate viam Domini.* « Je suis la voix qui retentit dans le désert; préparez la voie du Seigneur! » ce qui était une allusion à l'entrée du duc Philippe. Plus loin la représentation des misères de Job reproduisait les calamités qui avaient affligé les Brugeois; plus loin encore se trouvaient les quatre prophètes. Le premier disait: « Ton peuple se réjouira en toi! » le second: « Le prince de Dieu est au milieu de nous; » le troisième: « Venons et retournons vers Notre-Seigneur; » le quatrième ajoutait: « Il faut faire tout ce que le Seigneur nous a dit. » Le dévouement des Brugeois n'était pas moins grand que leur disposition à l'obéissance, s'il faut en juger par le sacrifice d'Abraham qu'on avait

choisi pour le figurer. L'histoire d'Esther et d'Assuérus retraçait la médiation de la duchesse en faveur des Brugeois. Cent autres emblêmes exprimaient les mêmes sentiments.

Sur la place du Bourg, une statue, depuis imitée à Bruxelles, versait de l'hypocras. Au marché, une fontaine construite par les marchands allemands attirait tous les regards: on y voyait trois tritons et trois sirènes nager dans un bassin surmonté de deux femmes qui faisaient jaillir des flots de lait de leurs mamelles; plus loin, un personnage burlesque, prodigue de vin du Rhin, rappelait la statue de la place du Bourg: sensuelles et grossières images faites pour réjouir un prince nourri des vers du Pastoralet et lui-même entouré à sa cour des vices les plus infâmes.

Vers le soir on alluma des feux sur toutes les tours de la ville, et le duc, à cheval, portant la duchesse d'Orléans en croupe, parcourut les rues à la lueur des torches. Toutes les cloches étaient en branle; on n'entendait que des joueurs de luth ou de harpe, et de joyeuses chansons entonnées par les ménestrels. La cité, qui dans ses allusions sacrilèges appelait le duc de Bourgogne tantôt le Dieu sauveur de l'Évangile, tantôt le Dieu d'Abraham à qui elle offrait tout son peuple en sacrifice, pouvait-elle oublier qu'il y avait des traces de sang sous les fleurs dont ses places publiques étaient émaillées? N'y avait-il pas aussi une voix secrète qui rappelait, au milieu du palais de Bruges, au duc d'Orléans, que sous ces mêmes lambris Jean-sans-Peur avait résolu l'attentat de la Vieille rue du Temple?

Enfin le luxe et les dépenses avaient épuisé le trésor; le duc se proposa d'introduire dans toute la Flandre la gabelle du sel. Il la proposa d'abord aux Gantois avec

de douces paroles, mais la réponse de la *Collatie* fut un refus simple et laconique.

Philippe profondément irrité, quitta la ville qu'il avait autrefois comblée de faveurs pour l'opposer à la cité rivale de Bruges. Il croyait que son absence serait une leçon pour Gand et que son autorité vue de loin, à travers l'horizon d'une forêt de lances, paraîtrait plus redoutable et plus menaçante, mais les Gantois ne demandaient pas mieux que de l'oublier et de se passer de sa présence dans leurs murs.

Trois années se passent depuis cette décision; chez les Gantois le sentiment de leurs droits se fortifie; chez le duc l'exaspération se développe d'autant plus que ses courtisans lui persuadent que cette opposition provient moins de l'énergie du peuple que des efforts de quelques séditieux.

C'est à cette occasion que Philippe-le-Bon prononça un discours que M. Kervyn à traduit et publié dans le corps de son histoire, mais qu'il m'a bien voulu autoriser à imprimer en original.

Ce document est d'une haute valeur et un monument précieux pour l'histoire, sous quelque rapport qu'on le considère.

« 'T ghone dat hy mynen cancellier gheseyt heeft,
» ick hebben hem bevolen te seggen, ende de saeken
» alsoo waerachtig ende daer en is geen twyffel in te
» maken, die voorouders van Daniel Sersanders hebben
» goede lieden te myn waerts gheweest en hadden my
» noit ghedaen t' ghuene dat hy my ghedaen heeft;
» want teghen myn die syn prince ben, is hy valsch,
» quaet, ende onghetrouwe en verwoordt ende omme
» zulck kenne ick hem ende rekene omme quaet ende

» valsch te mywaerts. Ik weet wel datter syn die hem
» raden ende favoriseeren ende hy ist alleene niet en
» heeft het van hem zelve niet. Ist niet een groote
» valscheyt gheweest dat hy gheseyt ende ghestroyt heeft
» onder 't volcke dat ick hem hebben willen vermoorden?
» sekerwoorde dat ick doen wilde, hy, noch de meerste
» van mynen lande, naer myn advys en soudent hem
» niet connen ghewaghten, ende Godt sy ghelooft, ick
» en hebbe gheene sulcke name ghehadt tot noch toe,
» niet dat ickt segge om my daeraf te beslaghen, want
» ick en soude my niet gheweerdighen, ende eer ick
» consent gave dat hy ofte de syne scepenen waeren of
» blyven souden in mynen stede van Gendt, ick liete my
» liever in sticken snyden, en ick en gheloove niet dat
» men in termen van justicie en van rechte mocht ofte
» soude sustineeren die contrarie is, ghemerckt dat hy
» sulck is als ick gheseyt hebbe: oock alsoo haest als
» ick deese sake gheweten hebbe ende de maniere die
» men daer ghehouden heeft, soo hebbe ick ontboden
» mynen bailliu van Gendt en hebben verlaten vander
» officie ende hebbe hem gheseyt dat hy my daer niet
» meer in dienen en sal, ende ook, sal ick weiren ende
» daer aflaten alle myne andere officiers die ick er hebbe,
» want de voorschreven Daneel ende die syne zyn daer
» ghenouch, bailliu, dekenen ende scepenen ende al datter
» gebrect, ende naerder handt sal hy hem heere vander
» stede maken op dat hy magh als ander hier voortyts
» hebben wanen doen. Ick en myne lieden ende officiers
» en sullen nerinck daer niet meer te doene hebben,
» naer dat my denckt, ick adverteerne Ul. geerne van
» al deze saken die waerachtig syn ten eynde dat ghy
» se in uwe memorie houdt ende dat elck in 't syne
» adverteere alle de ghone die het behooren sal ende

» sonderlinghe den ghonen die ghylieden daeraf sult
» hooren spreeken want teghen alle waerheyt den voor-
» schreven Daneel ende de syne inflammeren daghelicx
» myn volck ende informeren eenre, van veel lueghenen
» teghen my ende myne dienaers ende het gheeft myn
» groot wonder of myne lieden van Gendt sullen willen
» houden ende draghen zulck eenen man als den voor-
» schreven Daneel is, teghen my die hemlieden altyts
» gheweest hebbe ghenadigh prince want alle saken die
» sy my noit misdeeden ick hebbe hemlieden liberaelyck
» vergheven om die groote minne die ick 't hemlieden
» waerts hadde, de welke ick niet ghedaen en hebbe
» geen van myne andere ondersaten. »

Pendant quelques mois encore, le mécontentement de Philipe contre les Gantois ne se manifeste que par des actes isolés, mais enfin s'étant convaincu que ses avances et ses paroles insinuantes, pas plus que ses menaces et sa colère n'eurent aucun résultat, il se lassa et se décida à agir ouvertement contre sa bonne ville de Gand; il méconnut donc d'une manière flagrante ses privilèges en bannissant trois de ses concitoyens qui ne devaient reconnaitre d'autre juridiction que celle de leurs magistrats.

C'est le commencement de cette révolte des Gantois si longue, si douloureuse et dont le récit dans *l'Histoire de la Flandre etc. par M. K.* est presqu'entièrement nouveau mais fondé sur les documents officiels. L'auteur a eu notamment sous les yeux toute la correspondance des ambassadeurs français, conservé parmi les manuscrits *Baluze*, à Paris (voir pièces justificatives), le *Dagboek* et autres documents de cette époque.

Toute cette guerre mériterait d'être analysée avec soin

afin de faire remarquer comment l'auteur est parvenu a rétablir une foule de noms propres et de dates, et à tracer un tableau intéressant et raisonné de ce qui, dans les autres récits, se présente dans un désordre complet, dans une confusion qui ferait douter de la réalité des faits.

Les Gantois s'étant déclarés en guerre ouverte contre leur prince, comptent d'abord sur l'appui du roi de France, mais Philippe, prévoyant les démarches des Gantois, se l'était rendu favorable. L'espoir de cet appui les rendit hautains, imprudents et par conséquent violents. Ils rejetèrent la médiation des bonnes villes et des châtellenies, seul moyen cependant qui leur restât pour garantir la conservation de leurs privilèges. La méfiance, compagne si constante de la violence, éclata bientôt; leurs propres magistrats leur devinrent suspects. On ne doit en aucune manière s'étonner qu'en agissant ainsi, ils appellent sur leurs têtes la vengeance de leur prince, et qu'en empêchant l'expression de la vérité en suspectant les avis des magistrats dévoués, ils se jettent directement sous le despotisme du sabre. En effet, toute l'autorité fut bientôt entre les mains des capitaines, qui espéraient qu'une guerre confondrait bientôt dans une même cause, les intérêts sacrés des libertés publiques et les intérêts ambitieux de leur dictature (384). Ils excitèrent donc l'anarchie qui avait préparé la guerre et ils invoquèrent la guerre pour éterniser l'anarchie.

Un engagement a lieu sous les murs d'Audenaerde; les révoltés se flattaient d'être sûrs de la victoire, ils furent au contraire frappés d'un désastre complet et d'autant plus fatal qu'il était moins prévu.

Les capitaines furent les premieres victimes de leurs criminelles séditions; accusés de trahison, la hâche du

bourreau que pendant longtemps ils avaient promenée sur les places publiques de la ville, retomba sur leur tête (591).

D'autres capitaines leur succèdent, qui tantôt obtiennent du succès et subissent tantôt des revers, les massacres de part et d'autre sont vengés par des représailles, le sang appelle le sang.

Mais le choix de ces nouveaux capitaines pris parmi les hommes dont les noms rappellaient un dévouement héréditaire, retrempa tous les esprits. Une admirable énergie succèda à l'abattement le plus profond.

Les Gantois avaient des alliés hors de leurs frontières et des intelligences secrètes dans toutes les villes inquiètes pour leurs privilèges et parmi les populations de la campagne, menacées d'un impôt sur le blé.

Le duc sentait qu'il avait besoin de bien méditer ses plans et de combiner sagement les distributions de ses forces, afin de pouvoir s'opposer au développement de la révolte et d'être en état de réduire les révoltés.

M. Kervyn décrit successivement le mouvement des deux armées, les escarmouches et les combats dans lesquels les forces bourguignonnes et gantoises tantôt vaincues tantôt vainqueurs, se livrent de part et d'autre à des incendies et des massacres. Spectacle d'autant plus navrant, que l'exactitude de la description et les autorités que cite l'auteur, ne laissent aucun doute sur la réalité de tous les détails qu'il en publie et qu'il publie souvent pour la première fois. Tels sont les combats de Zele et de Lokeren, le sac d'Overmeire, la prise de Nevel.

Malgré ses revers, « la cité de Gand restait puissante et redoutée. Par le dévouement de ses habitants aux libertés nationales, aussi bien que par leur énergie et leur courage, elle représentait toute la Flandre et traitait en son nom avec les royautés étrangères. » L'Angleterre

offrit aux Gantois des secours en hommes, et la France dont le roi, comme leur souverain seigneur, était le gardien et conservateur de leurs libertés, intervint dans une négociation entre le duc et ses sujets.

Il règne une confusion étrange dans les dates de tous les faits de cette guerre intestine; aucun historien n'a cherché à démêler le vrai du faux, les faits dans leurs récits apparaissent sans motifs et la seule confrontation des dates semble prouver qu'ils sont inventés pour orner plutôt que pour expliquer la marche des évènements.

M. Kervyn a parfaitement compris toute l'importance de la chronologie. Les rapprochements, dit-il, des dates et des faits, ne présentent pas à l'historien une base incertaine et mensongère: ce sont les grandes lignes qui guident ses recherches et qui lui permettent de déterminer avec précision tantôt les causes cachées, tantôt le but secret. Venus quatre siècles trop tard, pour reproduire le caractère complet d'un seul fait, ou d'un seul homme, nous possédons l'avantage de dominer d'un sommet élevé tout l'horizon du passé. Les relations des choses dans lesquelles nos aïeux croyaient n'apercevoir que le hasard, les efforts simultanés ou réitérés des individus qui ne paraissent isolés les uns des autres, dans le bien comme dans le mal, qu'à ceux qui les voyaient de trop près, multiplient aujourd'hui pour nous de fécondes associations de méditations et d'idées: toute la vérité historique est dans le jugement qui les résume (431). »

M. Kervyn expose la suite des évènements, la marche et le résultat des négociations avec une parfaite connaissance des droits et des devoirs des deux partis, il montre avec une étonnante facilité de diction et une grande lucidité d'arguments, toute l'importance des privilèges

et l'intérêt que les bourgeois avaient à ce qu'ils restassent intacts, reconnus et respectés.

En passant, et sans jamais le faire remarquer, l'auteur rétablit un nombre considérable de dates et la véritable orthographe des noms des acteurs, il parvient ainsi à renouer la série des évènements et à rétablir la succession réelle des faits.

A ce moment de l'histoire de nos troubles, toute la guerre des deux côtés se réduit plus ou moins à un système savant de dévastations et de massacres; c'est une des plus désolantes époques de nos Annales et on en détournerait les regards avec dégoût, on n'aurait pas le courage d'en lire les détails, si la prodigieuse érudition de l'auteur ne lui avait procuré les moyens de reposer de temps en temps l'imagination, en s'arrêtant à chaque évènement important pour crayonner les portraits des principaux acteurs qui paraissent sur la scène et pour rappeler en quelques larges traits tout ce que la légende et l'histoire ont attaché de traditions aux localités que des faits nouveaux vont rendre intéressants.

L'histoire du règne de Philippe n'est pas seulement un des épisodes les plus embrouillés de nos Annales, à cause de l'absence de toute chronologie constante, mais les chroniqueurs n'ayant pas su conserver toujours cette haute impartialité qui constitue le droit et le devoir de l'écrivain, il est difficile de démêler la bonne cause et la justice des prétentions contraires. Mais toutes les sympathies de l'auteur sont évidemment en faveur des Gantois, et en effet, il faut bien finir par reconnaître à cette lutte des Gantois un caractère de grandeur et d'énergie, de persévérance et de dévouement, qu'il est difficile de rencontrer lorsque la conviction et la certitude du bon droit ne soutiennent pas les efforts et ne pro-

voquent pas les sacrifices qu'exigent de pareilles épreuves.

Enfin les deux partis s'épuisent et finissent par désirer un coup décisif. Le moment arriva et la Flandre subit à Gavre une des défaites les plus désastreuses de notre histoire; la perte de la bataille de Gavre fut le coup de grâce de notre constitution nationale.

Aucun de nos historiens ne s'était jusqu'ici donné la peine d'étudier sur les lieux et les notes des chroniqueurs en main, ce célèbre champ de bataille. Cet honneur était réservé à M. Kervyn; c'est d'ailleurs ce qu'il a fait pour tous les faits-d'armes qui apparaissent dans l'histoire, mais cette fois il a dû réussir audelà de sa propre attente, car, aidé des traditions locales et des descriptions contemporaines, il a pu décrire tout ce champ, tous les accidents de terrain, les chemins et les bois, et retracer toutes les marches et contremarches du vainqueur et des vaincus.

On n'assiste pas sans quelque fierté au dénouement de cette bataille, lorsqu'on lit dans l'*Histoire de la Flandre* la résistance héroïque de huit cents Gantois contre toutes les forces réunies du duc. Puisqu'ils ne devaient plus voir leur patrie grande et libre, dit M. Kervyn, ils voulaient du moins que leur mort servît à sa gloire. Les républiques de l'antiquité n'offrent pas à l'histoire des exemples plus éclatants de courage et de dévouement que celle des communes flamandes.

L'auteur s'anime à la vue de tant de courage et accompagne chaque effort nouveau d'un vœu pour qu'il réussisse, mais tant de sacrifices deviennent inutiles. La force, l'intrigue et la trahison ont amené ce malheur, la Flandre n'a plus qu'à baisser la tête et à pleurer la perte de ses privilèges et de sa liberté. L'auteur jette ici un coup-d'œil sur l'histoire de ce peuple qui voit

en un jour, s'écrouler tout l'édifice de sa constitution et il l'analyse en quelques pages, d'une telle magnificence d'expressions et d'une si grande richesse d'idées, que je ne puis m'empêcher de les citer:

« Un chroniqueur catalan rapporte qu'il vit dans ses rêves apparaître un vénérable vieillard, vêtu de blanc, qui lui dit: « Je suis le génie de l'histoire; compose un » livre des grandes choses que tu as apprises. » Moins heureux que ce chroniqueur, je n'ai vu que l'image de la patrie assise sur une tombe, les pieds meurtris, le sein déchiré, le front chargé de poussière, demandant en vain aux témoins de sa décadence et de sa misère présente les pompeux récits de sa grandeur passée. C'est à sa voix que j'ai entrepris ce long et pénible pèlerinage de l'histoire qui, ressuscitant la mort et peuplant le néant, rebâtit à son gré, dans la solitude, les grandes cités et les foyers heureux des nations prospères. Je l'ai suivi, par l'étude attentive des sources écrites, depuis la tente vagabonde du *flaming* jusqu'au comptoir du marchand de la Hanse, du château de Robert de Commine à York jusqu'aux remparts de Lisbonne et de Bénévent, jusqu'aux tours de Byzance et de Jérusalem; puis, lorsqu'aux palmes des guerres lointaines succédait la fécondité de la paix intérieure, je l'ai continué pas à pas avec l'ardeur du voyageur et de l'antiquaire sur la terre natale de ces illustres représentants des communes dont j'avais à peindre les vertus ou les exploits, dans les lieux où ils naquirent, luttèrent et moururent. Tantôt dans l'enceinte désolée des cités-reines de la triade flamande, mon regard, trompé par mes souvenirs, rendait au marché du Vendredi, à Gand, tout son peuple transporté par l'éloquence d'Yoens et d'Ackerman, aux faubourgs d'Ypres leurs innombrables métiers, aux rues de Bruges ces

somptueux ornements d'orfévrerie que leurs habitants prodiguaient pour flatter les ducs de Bourgogne, tandis qu'ils eussent pu leur montrer comme un plus noble gage de fidélité la pauvre maison où Louis de Male avait trouvé un asile; tantôt, au sein d'une riche campagne ou bien au milieu des bois et des bruyères, j'allais tour à tour sonder la fondrière couverte de roseaux qui fut le ruisseau de Groeninghe, et me reposer à Azincourt sur les débris du manoir que remarqua Henri V, ou à Guinegate sous l'orme de Bayard, retrouvant au Beverhoutsveld le camp de Philippe d'Artevelde victorieux, à Roosebeke le ravin étroit où il périt vaincu et fugitif; mais jamais mon émotion ne fut plus vive qu'au moment où l'on me fit voir aux bords de l'Escaut le théâtre de l'extermination des huit cents Gantois qui arrêtèrent toute l'armée victorieuse du duc de Bourgogne. Vues de là, les collines de Semmersaeke, par un bizarre rapprochement, rappellent assez exactement les hauteurs de Roosebeke lorsqu'on les découvre du Keyaerts-Berg. Le rideau des haies et des arbres me cachait Gavre et le vallon où le combat s'engagea, mais je découvrais derrière moi les clochers de Gand. Ainsi les derniers défenseurs de la liberté flamande aperçurent de leur dernier asile la fumée du toit paternel; ce spectacle put contribuer à soutenir leur énergie dans le combat, et leur œil mourant salua sans doute les remparts qu'ils ne devaient plus revoir. Les habitants de Gavre et de Semmersaeke conservent pieusement ces traditions d'un autre temps; ils donnent encore au pré de 1453, en souvenir du combat dont il fut le théâtre, le nom de *Roode zee* (mer rouge), presque synonyme de celui du *Bloedmeersch* de 1302. Que de flots de sang ont coulé entre ces deux prairies!

» Vingt mille Gantois avaient succombé à la bataille de Gavre; trois cents à peine furent faits prisonniers et le duc ordonna qu'on les mît à mort. Cependant, quand il laissa s'abaisser ses regards sur cette plaine jonchée de morts et sur ce fleuve dont les ondes ensanglantées ne charriaient que des cadavres, il ne put s'empêcher de s'écrier: « Quel que soit le vainqueur, je » perds beaucoup, car c'est mon peuple qui a péri; » — « et là, ajoute Chastelain, fust la première fois qu'il » avoit eu pitié des Gantois. » Pitié douteuse après le combat et les supplices, surtout lorsqu'on voit Philippe l'oublier aussitôt pour conduire les siens de l'extermination du champ de bataille à l'assaut de Gand, c'est-à-dire au pillage et à l'incendie; mais il fallait chercher un guide qui enseignât le chemin le plus facile. On s'empara d'un laboureur, on le menaça, on le contraignit à marcher à l'avant-garde; il obéit, et exécutant son dessein au péril de ses jours, il ramena l'armée bourguignonne, par des routes détournées, au camp qu'elle occupait la veille. « Comment, s'écria Philippe, je entendois qu'on » me menast droit à Gand et on m'amaine en mon logis! » Le guide avait disparu: noble trait de courage patriotique qui sauva Gand et confirma les espérances que d'autres défenseurs de la Flandre avaient payées de leur sang en mourant pour retarder le dénoûment du combat.

» Déjà d'épaisses troupes de fuyards se pressant en désordre avaient paru à Gand: on leur avait fermé les portes de crainte que les Picards ne pénétrassent avec eux dans la ville; mais les femmes éplorées, assemblées sur les remparts, cherchaient à reconnaître parmi eux un père, un époux ou un fils et les interrogeaient de loin sur les désastres de cette journée. Il n'y avait point de famille qui n'eût été frappée dans ses affections les plus

chères, point de maison qui n'eût son deuil. Huit échevins de Gand étaient morts les armes à la main; deux cents moines accourus au combat, à l'exemple du moine de Ter Doest, qui s'illustra à la bataille de Courtray, n'avaient pas reparu, ils gisaient à Gavres dans leurs robes de bure au milieu des cottes-d'armes ensanglantées. Pendant toute la nuit des gémissements lamentables retentirent à Gand dans toutes les rues, et l'effroi s'accrut le lendemain à l'aspect des hommes-d'armes bourguignons: l'on se préparait à repousser leurs tentatives hostiles lorsqu'on distingua au milieu d'eux Gauvain Quiéret et le roi-d'armes de Flandre, porteurs d'un message pacifique.

» Le duc de Bourgogne avait, le soir même de la bataille, réuni son conseil: le sire de Créqui et les chevaliers les plus sages insistèrent pour que l'on offrît la paix aux Gantois, telle qu'on l'avait proposée à leurs députés aux conférences de Lille: ils représentèrent sans doute que Gand pouvait se relever et venger ses pertes ou tout au moins en réparer les malheurs; que le siége d'une si grande cité présentait toujours, par les difficultés qui en était inséparables, des chances incertaines de succès; que cette guerre pouvait d'ailleurs être troublée par des complications extérieures, soit par de nouveaux bouleversements en Angleterre où les communes favorisaient les communes flamandes, soit par des triomphes des Français en Guyenne qui permettraient à Charles VII de prendre ouvertement leur parti. Philippe adopta cet avis et fit apposer son scel à des lettres où il engageait les Gantois à traiter sous la protection d'un sauf-conduit. »

La paix fut conclue.

Le projet de rétablir la gabelle du sel, cet impôt odieux, qui avait été la source de toutes les divisions, fut abandonné.

CANONICUS TORNACENSIS † A° MCCLXXVI.



Lettre à Messieurs les Membres du Comité de la Société d'Emulation à Bruges.

Messieurs,

Je me suis livré à quelques recherches dans les archives de la cathédrale de Tournay, pour y trouver un titre assez important que désirait se procurer Monsieur le chanoine Andries; ce titre, dont votre honorable collègue m'avait indiqué la date, est en ce moment nécessaire à la commune de Maldeghem, pour réclamer les revenus d'un hôpital fondé dans le xiii[e] siècle, dans l'intérêt des pauvres de cette localité, par un chanoine de Tournay, du nom d'Arnould de Maldeghem. Mes recherches ont été couronnées de succès, mais en étudiant l'acte qui en avait été l'objet, j'ai reconnu que ce qui m'avait été demandé dans le but charitable de faire exécuter la volonté d'un pieux fondateur, n'était pas, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, dénué d'intérêt.

J'eus donc la satisfaction tout à la fois d'obliger un ami, de faire une bonne œuvre et de mettre la main

sur une charte curieuse qui n'est probablement demeurée inédite que parceque, depuis très-longtemps, l'hôpital de Maldeghem a été supprimé pour être réuni à celui de St-Jean de Bruges.

J'ai cru, Messieurs, que ce document ne pourrait mieux trouver sa place que dans les intéressantes publications de la Société d'Émulation de Bruges, et je viens vous en offrir une copie, à laquelle j'ai joint quelques notes (1).

Cette charte qui n'est autre que le testament d'Arnould de Maldeghem, porte la date de 1275. Je l'ai extrait d'un cartulaire du chapître côté D, dont l'écriture est presque toute du XIIIe siècle. On voit, par le répertoire général des archives, fait en 1442, que la pièce originale, qui n'existe plus maintenant, y était encore alors conservée. Elle aura sans doute disparu lors de l'invasion des Iconoclastes dans la cathédrale de Tournay, en 1566.

La famille des comtes de Maldeghem s'est alliée, vers la fin du XIIe siècle, avec celle des comtes de Flandre. Dewrée (2) fait la preuve que Philippe de Maldeghem épousa *Marie*, fille de Guillaume de Chateau-Thierry, frère de Baudouin V, dit le courageux, comte de Flandre

---

(1) Ces lignes furent écrites avant que je connusse l'intéressant ouvrage de Madame la comtesse de Lalaing, qui eut l'extrême obligeance de m'en offrir un exemplaire. *Maldeghem la loyale* place son auteur au rang de nos meilleurs écrivains. Après un travail aussi sérieux et aussi complet, dont la forme est aussi remarquable que le fond, je me serais crû bien téméraire d'entreprendre cette petite Notice.

(2) *Genealogia comitum Flandriæ*, Brug. 1642, tome II, page 28.

et de Hainaut, et de ce mariage naquirent Guillaume, Philippe et Alman.

Guillaume, oncle d'Arnould, épousa en premières nôces Marguerite de Roden, et en secondes nôces Agnès de Ghistelles. Dewrée cite plusieurs chartes de ces trois personnages, de 1220 à 1242, et il donne le dessin des sceaux qui y étaient appendus. Les sceaux portent une croix avec douze merlettes en orle.

Je ne connais rien de Philippe.

Pour Alman, on voit par une charte de Baudouin V, de 1195, qu'il fut chanoine de St-Aubin à Namur.

Trois chartes, transcrites dans nos cartulaires, font mention d'un Dirkinus de Maldeghem. Elles portent la date de 1233 et elles ont pour objet la vente, au profit du chapître de Tournay, de la dîme de Bondues, gros village, pas loin de Lille.

Une seule de ces chartes est donnée par Dirkinus et Euphémie, son épouse, pour faire l'abandon de la pension dotale, que cette dernière recevait sur le revenu de la dîme de Bondues. A la fin de l'acte, elle déclare n'avoir pas de sceau et vouloir se servir, pour confirmer sa donation, de celui de l'abbé de St-Pierre de Lille (1).

---

(1) Madame la comtesse de Lalaing donne, dans *Maldeghem la loyale*, toute la généalogie de l'illustre famille de ce nom. On y voit qu'Arnould, chanoine de Tournay, était fils d'Arnould de Waerhem et de Marie de Morslede. Cet Arnould de Waerhem était un quatrième fils de Philippe de Maldeghem et de Marie de Hainaut, dont Dewrée ne parle pas.

Dirkin, seigneur de Poele, qui avait épousé Euphémie de Hames, dont il est question dans les trois chartes citées de 1233, était frère de l'aïeul du chanoine Arnould.

La naissance du chanoine Arnould doit être placée au commencement du XIIIe siècle. Le style et les dispositions de son testament nous donnent l'idée d'un vieillard qui semble pressentir sa fin prochaine, et la date de sa mort, qui arriva le 2 février 1276, justifie assez cette opinion.

Quel qu'ait été son âge lorsqu'il dicta l'acte solennel dans lequel sont consignées ses dernières volontés, l'homme pieux, bienfaisant, ami des belles-lettres, s'y révèle encore tout entier et s'y fait apprécier à sa juste valeur. Il fait des legs à presque toutes les communautés religieuses et à tous les Béghinages du diocèse de Tournay; il fonde à la cathédrale son anniversaire; il crée des bourses pour les jeunes gens des Flandres étudiant à Paris; il fonde un hôpital dans la localité dont sa famille porte le nom; enfin, voulant prouver l'importance qu'il attachait à ses relations sociales, il fait des legs particuliers à plusieurs de ceux dont il avait cultivé l'amitié.

C'est ainsi qu'il lègue aux abbés de St-Pierre à Gand et de St-Amand, au supérieur de l'hôpital de Bruges et à chacun de ses trois exécuteurs testamentaires, des vases d'argent plus ou moins précieux, avec la recommandation de les conserver et d'en faire usage.

Arnould de Maldeghem fut le second membre du clergé de Tournay, qui fit des fondations pour les études universitaires. Le premier avait été Mathieu de St-Piat, chanoine et chantre de l'église de Tournay, qui disposa pour la même fin de la moitié de ses biens en 1228, comme on le voit par une charte de cette date, donnée par l'évêque Walter de Marvis. Le troisième fut Michel

de Warenghien, élu évêque de Tournay en 1282. On connait la fondation de ce dernier par un arrangement fait en 1295, entre l'évêque Jean de Wasone, Etienne de Zuiziaco, archidiacre de Bruges et deux chanoines de Tournay. Il y fut réglé que les deux bourses de théologie de Michel de Warenghien ne pouvaient être conférées qu'à des Wallons, *linguæ Wallonicæ oriundis.* Cette exclusion avait été probablement occasionnée par la disposition du testament d'Arnould, qui de son côté avait appelé les Flamands seuls à la jouissance de ses bourses, en excluant les Wallons.

Le chanoine Arnould est donc, parmi le clergé de Tournay, un des premiers protecteurs des études universitaires, et le premier qui ait appelé les Flamands du diocèse à profiter exclusivement de ses libéralités. C'est là une initiative qui caractérise tout à la fois un esprit supérieur et un homme ami des siens.

Je ne puis omettre de citer une charte bien curieuse, datée du mardi avant la conversion de St-Paul de 1267, qui nous fait voir de quelle considération Arnould de Maldeghem jouissait dans le chapître de Tournay. Les chanoines, ses confrères, le choisirent cette année, pour arbitre dans une affaire très-importante qui mérite d'être rapportée avec quelques détails.

Six chanoines qui s'étaient croisés, de retour de la Terre-sainte, soutenaient qu'on leur devait tenir compte de tous les émoluments attachés à leurs prébendes, comme s'ils eussent assisté à tous les offices du chœur qui s'étaient célébrés pendant leur absence. Le chapître

leur contestait une partie de ces émoluments, et il voulait en excepter certains honoraires qu'on ne distribuait qu'aux seuls présents. Cette discussion devenant irritante, on convint d'y mettre fin par un arbitrage. Le chapitre nomma pour arbitre Arnould de Maldeghem, les chanoines croisés prirent pour le leur l'un d'eux, nommé Jean de Lille, et l'on prit, de commun accord, pour troisième arbitre, l'official de Tournay.

Les chanoines croisés en cause étaient Pierre Carpinasse, Nicolas d'Orchies, Wautier Desfours, Arnould de Gand, Jean de Lille, Evrard de la Croix et Jean, dit Nepomen. Pour terminer plus sûrement cette contestation, chacun de ces six chanoines, de même que le chapitre, s'étaient engagés à payer une amende de 100 livres parisis, en cas de non acceptation de l'arbitrage.

Arnould était en même temps investi de la confiance de son évêque. Il remplit quelque temps la place de doyen de la chrétienté à Bruges, comme conste par la charte suivante, qui est extraite du cartulaire du chapitre d'Harelbeke, aujourd'hui déposé aux archives du royaume à Bruxelles. Il s'agit encore ici d'une œuvre de charité; il résigne, en faveur du chapitre d'Harlebeke, les dîmes de la terre de Hallincx, fief situé à Maldeghem et contenant 48 mesures de foncier. Voici le texte de cette résignation:

Universis presentes litteras inspecturis, Arnulphus, dictus de Werhem, decanus christianitatis in Brugis; *salutem. Noverit universitas vestra quod ego decimas meas quas habebam in parochia de Maldenghem, que decime voca-*

bantur de pagamento Hallinghorum, pure resignavi, effestucavi et werpivi et reportavi cum omni jure quod ne iisdem decimis habebam et habere poteram, in manus Decani et capituli ecclesie Harlebecensis ad ipsas perpetuas (sic) possidendas. In cujus rei testimonium presenti littere sigillum meum appendi. Datum anno Domini M CC XLVIII, dominica post festum beati Martini Hyemalis.

Vers la même époque, son grand-oncle Francon (François) de Maldeghem, occupait une des premières dignités du pays en qualité de prévôt du chapitre de St-Donat et de chancelier héréditaire de Flandre. Il mourut en 1240. Nous verrons, par le testament, que notre fondateur avait un frère nommé Henri, aussi prêtre, en qui il mettait toute sa confiance.

Tandis qu'Arnould se mit à fonder son hôpital à Maldeghem, un autre membre de la famille jeta les fondements d'une institution semblable dans la ville d'Ypres. Je veux parler de l'hôpital dit *Belle-Gasthuys*, qui existe encore et a conservé sa riche dotation. Salomon Belle, qui le fonda en 1272, était fils de François et de Clara de Maldeghem, cousine germaine du chanoine Arnould. C'est ainsi que nos antiques familles, loin de craindre de s'appauvrir, cherchèrent dans ces éminentes œuvres et dans les bénédictions de Dieu qui en découlent, les solides garanties de leur future grandeur. Aussi, voyez la tige des Maldeghem, comme elle est encore aujourd'hui forte et verdoyante!

Les registres du chapître de Tournay ne font mention d'aucun autre membre de la famille de Maldeghem qui

ait figuré parmi le clergé de Tournay; mais ce nom a encore retenti dans le siècle dernier dans le Tournaisis, à l'occasion des prétentions qu'a élevées le comte de Maldeghem à la propriété de la terre de Mortagne, seigneurie qui était jadis un des grands domaines des Pays-Bas et prend son nom d'une petite ville, située au confluent de l'Escaut et de la Scarpe, entre Valenciennes et Tournay. Cette contestation finit par une transaction conclue le 11 avril 1774, entre le comte de Montboissier et le comte de Maldeghem. Ce dernier obtint toute la partie du territoire de Mortagne qui dépendait de l'Autriche.

Quant à l'hôpital de Maldeghem, je n'ai pu constater quand il a cessé d'exister, en compulsant les archives de l'évêché de Tournay qui se rapportent aux temps antérieurs à l'érection de l'évêché de Bruges (1): aucun bénéfice n'était annexé à cet hospice dans le milieu du xve siècle. Il n'y avait à Maldeghem, vers 1450, que deux chapellenies, l'une de Ste-Barbe, l'autre de St-Amand, et deux cures. Tous ces bénéfices étaient à la collation du chapître d'Harlebeck.

Vous voyez, Messieurs, que je n'ai pu découvrir que bien peu de choses sur le chanoine Arnould de Maldeghem, et qu'il serait demeuré ignoré, si lui-même ne s'était peint à grands traits dans l'acte qu'il nous a laissé et qui est heureusement parvenu jusqu'à nous. Ce document vaut seul bien des biographies. Là, c'est sa parole

(1) Ainsi nulle trace d'une prétendue autorisation temporaire de réunir les deux hôpitaux.



qui nous apprend ce qu'il a été. Il nous fait connaître sa position dans la société, les biens dont il a pu disposer et l'usage qu'il en a fait; il nous révèle ses inclinations, il nous étale les objets d'art qu'il possédait, et il va jusqu'à nous initier au dégré d'intimité qui le liait à ses amis. En un mot, il nous en dit assez pour apparaître à nos yeux comme un homme aux sentiments nobles et généreux et qui était digne de figurer à la grande époque de St-Louis, dans le siècle de foi qui a vu éclore nos plus beaux monuments religieux.

Peut-être, Messieurs, serez-vous plus heureux que moi. Plus rapprochés du lieu d'origine du personnage dont nous nous occupons, et de l'*établissement auquel il a annexé l'administration des biens qu'il a destinés au soulagement des malheureux de Maldeghem,* vous vous mettrez plus facilement sur la trace de ce qui peut intéresser sa mémoire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Tournay, Juin 1850. C.-J. VOISIN.

Vic. gén.

Pour augmenter l'intérêt qu'inspire ce mémorable testament, nous nous sommes permis d'y joindre une traduction et d'ajouter quelques notes à celles de notre honorable correspondant. Les notes qui nous appartiennent sont marquées d'un astérisque. Toutes ces notes sont releguées à la fin du testament, pourqu'elles ne viennent pas interrompre le brillant récit des largesses presque royales du noble chanoine qui, par sa grand'mère Marie de Hainaut, comme on vient de voir, appartenait de si près à la famille de nos souverains.

La Rédaction. (J. O. A.)

DE ORDINATIONE TESTAMENTI

DOMINI ARNULPHI DE MALDENGHEM,

QUONDAM CANONICI TORNACENSIS. *

Ego Arnulphus de Maldenghem, canonicus Tornacensis sciens et advertens nichil esse certius morte, nichil incertius hora mortis, in nomine summe et individue Trinitatis, ad honorem Dei ejusque sanctissime genitricis atque omnium sanctorum, compos mentis mee, sano intellectu, meum condens testamentum, de bonis meis et de rebus ordinavi et ordino, disposui et dispono in hunc modum volens quod ea que ordinavero et legavero, prout inferius annotabuntur, rata maneant et valeant, nisi quatenus ea duxero revocanda, in quo casu revocata seu mutata non valeant, ceteris in suo robore permanentibus sive valituris.

In primis itaque lego pauperibus scholaribus seu ad opus pauperium scholarum Parisius (*sic*) vel alibi ubi studium solemne vigebit seu vigere continget, centum et quinquaginta libras annui et perpetui redditus, quas centum et quinquaginta libras viri religiosi, abbas et conventus Sti-Petri Gandensis annuatim et in perpetuum solvere tenebuntur, et ad hoc se per suas patentes litteras in

* Pour conserver à ce document le cachet de son époque, nous avons copié fidèlement le texte latin en gardant partout l'e simple pour æ; dans la traduction nous avons suivi l'orthographe des noms propres



TESTAMENT

D'ARNOULD DE MALDENGHEM,

CHANOINE DE TOURNAY. *

Moi, Arnould de Maldenghem, chanoine de Tournay (1), sachant que rien n'est plus certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure de la mort, au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, à l'honneur de Dieu, de la très-sainte Vierge et de tous les saints (2), doué de la raison et sain d'esprit, faisant mon testament, j'ai disposé et je dispose de mon avoir et de mes biens, j'en ai ordonné et j'en ordonne de la manière suivante, voulant que les choses que j'aurai ordonnées ou léguées, comme il sera annoté ci-dessous, restent fermes et valables, si ce n'est pour le cas que je les eusse revoquées; dans quel cas ces choses ainsi revoquées ou changées cesseront d'avoir leur effet, tout le reste conservant sa force et sa valeur.

En premier lieu donc, je lègue aux pauvres écoliers (3) I.
c'est-à-dire à l'usage des pauvres écoliers à Paris ou Legs aux pauvres écoliers à Paris.
ailleurs, là où se font les études solennelles, cent cinquante livres de revenu annuel et perpétuel. Les religieux, abbé et monastère de St-Pierre à Gand, seront tenus de payer ces cent cinquante livres annuellement et perpétuellement; ce à quoi ils se sont obligés par leurs

---

des lieux telle qu'elle se trouve dans l'original. Quant à la traduction elle-même, nous l'avons faite avant tout fidèle, mais en même temps simple comme l'original.

quibus confitentur me ad opus ecclesie eorumdem abbatis et conventus bona et redditus usque ad summam predicte pecunie vel supra valentes acquisivisse, obligarunt.

De quibus centum et quinquaginta libris flandrensis monete, centum libras, annis singulis, circa festum natalis Domini, per capitulum Tornacense vel duos de dicto capitulo ad hoc per dictum capitulum deputandos, predictis pauperibus scholaribus precipuè magis indigentibus et docibilibus, dummodo ipsi scholares fuerint Tornacensis diocesis atque nationis flaminge, distribuentur.

Residue vero quinquaginta libre per abbatem sancti Petri Gandensis, annis singulis, circa festum prescriptum, distribuentur, modo supra scripto, de quo modo plenius tangitur in litteris predictorum abbatis et conventus super hoc confectis.

Et volumus quod in distributione, ut dictum est, facienda, non habeatur affectus ad personas, sed subveniatur magis indigentibus scholaribus et docibilibus et maxime studentibus et ad proficiendum habilibus in theologica facultate.

Si vero, quod absit, dicti abbas et conventus fuerint in mora vel in defectu deliberandi vel solvendi dicto capitulo Tornacensi pecuniam per ipsum seu ab ipso deputandos, ut dictum est, distribuendam, vel ipse abbas circa distributionem quinquaginta librarum per ipsum faciendam, aliquam difficultatem pretenderit, vel distributionem, ut dictum est, non fecerit vel facere distulerit, volo quod capitulum procuret predicta fieri, et dictos abbatem et conventum faciat compelli ad faciendam solutionem et distributionem predictas, concessa ipsi capitulo,

lettres patentes, dans lesquelles ils confessent que j'ai fait acquérir à leur église et monastère des biens donnant un revenu de cent cinquante livres et au-delà.

De ces cent cinquante livres de monnaie de Flandre, cent livres seront distribuées, chaque année vers la Noël, par le chapître de Tournay ou par deux chanoines délégués par lui, aux prédits pauvres écoliers, surtout à ceux qui seront les plus pauvres et en même temps les plus aptes à apprendre, et à condition que ces écoliers appartiennent au diocèse de Tournay et à la nation flamande.

Les cinquante livres qui restent seront distribuées, chaque année, vers la même fête de Noël, par l'abbé de St-Pierre à Gand, de la manière ci-dessus indiquée; comme le tout est plus amplement expliqué dans les lettres patentes des prédits abbé et monastère, relatives à cet objet.

Nous voulons que dans la distribution qui doit être faite, comme il est dit, on n'ait pas d'affection personnelle, mais qu'on subvienne à ceux de ces écoliers qui ont le plus de besoins réels et qui en même temps, sont les plus habiles et surtout les plus capables de faire des progrès dans la faculté de théologie.

Que si le dit abbé et monastère fussent en retard ou en défaut (ce qu'à Dieu ne plaise) de payer au chapître de Tournay, la somme à distribuer par le dit chapître ou par ses délégués, ou que le dit abbé fit des difficultés concernant la distribution des cinquante livres à faire par lui, on ne fit pas ou différat de faire la dite distribution, alors je veux que le chapitre veille à ce que ces choses se fassent, et contraigne les dits abbé et monastère à faire le payement et la distribution susdits, donnant à cet égard plein pouvoir au chapitre. Et afin que le dit

super hoc, plena potestate. — Et ut dictum capitulum, animo libentiore, dictis pauperibus subveniat, et eorum causam agendo, cum majori sollicitudine his intendat, volo quod ipsum capitulum, annis singulis, centum solidos accipiat et habeat pro custibus et expensis, si qui occasione predictorum fuerint faciendi, ita tamen quod illud quod his expensis et custibus superfuerit personis ecclesie Tornacensis refectorio participantibus, qui vigiliis et misse pro confratribus prefate ecclesie defunctis et me celebrandis, die per me seu per exequtores testamenti mei nominanda intererunt, distribuatur singulis pro equali portione.

Redditus seu bona que acquisivi vel comparavi monasteriis et hospitalibus seu aliis piis locis, ipsis integre lego et relinquo, hoc salvo quod proventus seu pensio anni quo decessero vel decedam, cum eis que debebuntur de ipsa pensione de terminis preteritis, solvantur exequtoribus mei testamenti. Et volo quod predicta bona per me acquisita et relicta ipsis locis monasteriis et hospitalibus cedant et remaneant ad pitantiam personis eorumdem, et fiat de eis secundum ordinationem à me factam.

Item omnes terras, proventus, redditus quos habeo ex paterna successione seu quacumque acquisitione infra parochias de Maldenghem, Adenghem, Ardenburch et Ekelo sancti Vicentii et de Ziesele cum moro meo et breviter omnia bona mea immobilia in dictis parochiis jacentia, feodis et feodalibus seu bonis que in feodum teneo exceptis, confero et lego ad opus hospitalis quod de novo fundare incepi apud Maldenghem et ad usum personarum pauperum in ipso hospitali recipiendarum et fovendarum.

chapitre prenne volontiers à cœur les intérêts de ces pauvres écoliers et les défende avec plus de sollicitude, je veux que le dit chapitre aie et retienne pour lui, chaque année, cent escalins, pour ses frais et dépenses, s'il y en a à faire; de manière cependant que ce qui restera de ces cent escalins, après déduction des dits frais, soit distribué par égale portion, à ceux de l'église de Tournay qui participent au réfectoire (4) et qui seront présents aux vigiles et à la messe à célébrer pour les confrères défunts de la dite église et pour moi, le jour à désigner par moi ou par les exécuteurs de mon testament.

II. Confirmation de différents legs antérieurs.

Je lègue et abandonne intégralement aux monastères, aux hôpitaux et autres établissements pieux, les biens et les rentes que je leur ai acquis et achetés (*avec réserve d'usufruit pour moi* (5)), à cette condition que les révenus de l'année dans laquelle je viendrai à mourir, avec tout ce qui sera dû sur les termes antérieurs, seront payés entre les mains de mes exécuteurs testamentaires. Et je veux que les dits biens achetés et abandonnés par moi à ces monastères et hôpitaux, restent et servent de pitance aux personnes qui les habitent, et qu'en un mot, il soit usé de ces biens, comme j'en ai ordonné.

III. Dotation de l'hôpital de Maldeghem.

Je donne et lègue pour les besoins de l'hôpital que j'ai commencé de bâtir à neuf à Maldenghem, et à l'usage des pauvres qui doivent y être reçus et entretenus, toutes les terres, fruits et revenus que je possède par succession paternelle ou par achat, dans les paroisses de Maldenghem, Adenghem, Ardenburch, Ekelo-St-Vincent (6) et de Ziesele, avec ma Moere (7), en un mot tous mes biens immeubles (8) situés dans les dites paroisses, à l'exception des fiefs et des féodaux, ou des biens que je tiens en fief.

Predicta vero bona mea omnia feodalia in ipsis parochiis seu ipsarum aliqùa jacentia relinqua domino Henrico et Joanni fratribus meis possidenda jure hereditario per eosdem.

Decimas quas acquisivi vel redemi in parochiis de Staden, Morselle, Hestrut, Warenghem et de Kapricke ac de Clusa et locis adjacentibus, lego et relinquo ecclesie Tornacensi, ut de ipsis et de fructibus eorumdem fiat secundum ordinationem per me factam et concessam a capitulo Tornacensi.

Domum autem meam sitam in Tornaco relinquo ecclesie Tornacensi ad opus refectorii, ut de proventibus et fructibus predictorum bonorum fiant distributiones secundum ordinationem per me factam et concessam a capitulo memorato, sicut in libro qui legitur ad primam plenarie continetur.

Domui predicatorum Insulensium, Gandensium et Brugensium, domui fratrum minorum Insulensium, Tornacensium, Aldenardensium, Gandensium et Brugensium, solvi unicuique quod volui in parata pecunia. Fratribus de penitentia Jesu-Christi, de Carmelo et aliis fratribus dedi pro testamento meo quantum volui.

Item lego domibus leprorum Tornacensi, Gandavensi et Brugensi singulis, ... LX solidos.

Item lego	Beghinagio	de Ardenburgh. .	C	»
»	»	Insulensi . . .	C	»
»	»	Tornacensi . . .	C	»
»	»	Aldenardensi . .	L	»
»	»	Gandensi . . .	C	»
»	»	de Oye ibidem .	L	»
»	»	Brugensi . . .	C	»

Quant à tous mes biens féodaux, situés dans ces paroisses ou l'une d'elles, je les laisse à mes frères Henri et Jean (9), pour en jouir par droit d'hérédité. IV. Il lègue ses biens féodaux à ses deux frères.

Les dimes que j'ai achetées ou rachetées dans les paroisses de Staden, Morselle, Hestrut (10), Warenghem, Kapricke et Cluysen (11) et lieux circonvoisins, je les lègue et abandonne à l'église de Tournay, pour qu'il soit disposé de ces dîmes et de leurs produits, conformément à l'ordonnance que j'en ai faite et qui a été acceptée par le chapitre de Tournay. V. Legs à l'église de Tournay.

Ma maison située à Tournay, je la donne à l'église de Tournay, au profit du réfectoire (12); de ses révenus et produits on fera des distributions, d'après les dispositions prises par moi et approuvées par le dit chapitre, comme il est amplement expliqué dans le livre qui se lit aux primes (13).

A la maison des Dominicains de Lille, de Gand et de Bruges; à la maison des Frères-mineurs de Lille, Tournay, Aldenarde, Gand et Bruges, j'ai donné en argent comptant ce que je voulais donner. Aux Frères de la pénitence de Jésus-Christ (14), aux Frères du Carmel et à d'autres religieux, j'ai donné pour testament autant que j'ai voulu. VI. Legs particuliers aux couvents, béguinages, etc.

(15) Aux maisons des Lépreux de Tournay, Gand et Bruges, je lègue à chacune . . . LX escalins.

Je lègue au Béguinage d'Ardenburgh (16)			C	»
»	»	de Lille . . .	C	»
»	»	de Tournay. . .	C	»
»	»	d'Aldenaerde . .	L	»
»	»	de Gand . . .	C	»
»	»	de l'Oye à Gand .	L	»
»	»	de Bruges . . .	C	»

Item lego	infirmarie Beghinarum ibidem, in parochia sancte Crucis, juxta pontem, ...	XL	solidos.
»	Beghinagio de Ysendicke . .	XX	»
»	» de Oostburgh . .	XX	»
»	» de Dam. . . .	XX	»
»	» de Ghistella . .	XX	»
»	» de Thorhouth . .	XX	»
»	» de Cortraco . .	XL	»
»	» de Donsa . . .	XX	»
»	Hospitali de Rollario . . .	XL	»
»	» de Ghistella . . .	XX	»
»	» de Dam	XX	»
»	ad vecturam vel passagium de Caetsant	C	»
»	ad passagium de Oestende-Wulpen	XL	»
»	singulis leprosis in diocesi Tornacensi extra congregationem sive in rure manentibus,	XII	denarios.
Item lego	fratribus et sororibus meis, singulis, ...	X	libras.
»	Etgardo, nepoti meo, . .	X	»
»	Adelyse et Beatrici, sororibus suis, utrique.	X	»

Omnes vestes meas sive vestimenta linea et lanea, coopertoria et culcitras punctas et alias, tapetia, linteamina mensalia, manutergia, cusssinos seu pulvinaria, cistas incisas, ollas meas et breviter omnia et singula utensilia et supellectilia confero et lego ad opus hospitalis mei et usus pauperum dicti hospitalis, ita quod si aliqua de predictis magis expediat vendi, vendantur, venditarumque

Je lègue à l'infirmerie des Béguines à Bruges, paroisse Ste-Croix, près du pont (17), . . .	XL	escalins.
» au Béguinage d'Ysendycke .	XX	»
» » d'Oostburg . .	XX	»
» » de Dam . .	XX	»
» » de Ghistelles .	XX	»
» » de Thorhouth .	XX	»
» » de Courtray .	XL	»
» » de Deynse . .	XX	»
» à l'hôpital de Roulers . . .	XL	»
» » de Ghistelles .	XX	»
» » de Dam. . .	XX	»
» au transport ou passage d'eau de Caetsant (18). . . .	C	»
» au passage d'eau d'Oestende-Wulpen (19).	XL	»
» à chacun des lépreux du diocèse de Tournay, vivant hors de la société ou à la campagne	XII	deniers.
Item, je lègue à mes frères et sœurs, à chacun	X	livres.
» à Etgard, mon neveu,	X	»
» à Adelyse et Béatrice, ses sœurs, à chacun	X	»

VII. Il lègue tout son mobilier, ses deniers comptants et ses dettes actives à son hôpital de Maldeghem.

Je donne et lègue pour les besoins de mon hôpital et à l'usage des pauvres du dit hôpital, tous les vêtements de lin ou de laine, couvertures et matelas, piqués et autres; tapis, linge de table, essuie-mains, coussins, oreillers, armoires sculptées (20), mes marmites, en un mot, tous mes meubles et ustensiles, sans exception, de manière cependant, que si l'on juge plus avantageux de vendre

pretium in usus pauperum predictorum et hospitalis per exequtores mei testamenti convertatur:

Ciffos meos maserinos omnes et argenteos, exceptis quos specialiter legavero, volo vendi, et pretium quod ex eorum venditione provenerit vel acceptum fuerit, cum omni pecunia parata que tempore obitus me penes me inventa fuerit, per dictos exequtores in usus prefati hospitalis et pauperum, seu constructionem ejusdem convertatur.

Debita mea seu illa que mihi debentur, omnia conscribi feci, et volo quod illa petantur et requirantur a debitoribus meis, secundum quod invenietur in scripto seu scriptis super hoc confectis.

Fructus prebende mee in manus pono exequtorum mei testamenti.

Terram de Alta-ripa que fuit quondam cancellarii Tornacensis, et terram quam emi a Sigero de Alta-ripa que tenetur ab abbate Eyhamensi, lego et relinquo ecclesie sancti Petri supradicte, in subsidium, satisfactionem et perfectionem reddituum quos ad usus et opus ipsius ecclesie promiseram computare, videlicet ad summam centum quinquaginta librarum; ad quam summam complendam ego eidem ecclesie assignavi super nomina et loca in parochiis de Avelghem et de Otenghem et bona ibidem jacentia, et super terram que fuit cancellarii, et super terram que fuit Sigheri de Alta-ripa, et super grangiam de Holaing et super molendnum aquaticum ibidem, et super pratum quod fuit Roberti quondam majoris de Holaing, et in Herre super feodum quod fuit quondam domini Joannis de Venetia usque ad completionem summe supradicte; et sic satisfactum est domino abbati sancti Petri Gandensis ad plenum de centum quinquaginta libris ei a me promissis.

quelques-uns de ces objets, qu'on les vende, et que le prix de vente soit employé par mes exécuteurs testamentaires au profit de mes prédits pauvres et hôpital.

Tous mes gobelets d'argent et maserins (21), à l'exception de ceux que j'ai spécialement légués, doivent être vendus et le prix qui proviendra de leur vente, ainsi que tous les deniers comptants qui seront trouvés chez moi, lors de mon décès, doivent être employés à l'usage du prédit hôpital et pauvres, ou à l'achèvement de la construction du même hôpital.

J'ai fait mettre par écrit tout ce qui m'est dû, et je veux que le payement en soit exigé de mes débiteurs, conformément à ce qu'on trouvera stipulé dans l'écrit ou les écrits qui ont été redigés à ce sujet.

Je mets entre les mains de mes exécuteurs testamentaires les fruits de ma prébende.

VIII. Legs à l'abbaie de St-Pierre à Gand.

Je lègue et laisse à l'église prédite de St-Pierre, la terre de Hauterive, qui a appartenu au chancelier de Tournay, et la terre qui relève de l'abbé d'Eyhame, et que j'ai acquise de Siger de Hauterive. Je fais ce legs pour parfaire le revenu de cent cinquante livres que j'avais promis d'assurer à la dite église. C'est pour combler cette somme, que j'ai fait à la dite église des assignations de revenu sur des personnes et des lieux dans les paroisses d'Avelghem et d'Otenghem, et sur mes biens y situés, sur la terre qui vient de Siger de Hauterive, sur la grange de Holaing (22), sur le moulin-à-eau de Holaing, sur le pré qui vient de Robert, autrefois mayeur de Holaing, et sur le fief à Herre (23), qui vient du seigneur Jean de Vénise, jusqu'à concurrence de la somme prédite. De cette manière, il a été pleinement satisfait au seigneur abbé de St-Pierre, quant aux cent cinquante livres que je lui avais promises.

[Si quid autem in bonis habuero vel inventum fuerit de bonis meis ultra id quod est per me legatum vel supra tactum, volo quod hoc cedat in sustentationem et perfectionem hospitalis mei de Maldenghem prelibati et in usus pauperum et personarum ipsius hospitalis, seu in acquirendis bonis et possessionibus ad opus hospitalis memorati, QUOD VOLO ET PETO PERFICI ATQUE MODIS OMNIBUS CONSUMMARI.]

[*Insuper hospitale de Maldenghem quod de novo edificare incepi, pono in manus magistri et fratrum hospitalis sancti Joannis in Brugis et dictum hospitale de Maldenghem cum omnibus bonis ad ipsum spectantibus sive in redditibus sive in terra sive in moro sive in edificiis, sive in mansionibus sive cujuscumque alterius speciei bona fuerint, bonis feodalibus tantummodo exceptis, do et lego magistro et fratribus hospitalis beati Joannis in Brugis, ut ipsi de consilio domini Henrici fratris mei, disponant et ordinent, edificent et plantent secundum discretionem sibi à Domino datam, ad usus et utilitatem hospitalis de Maldenghem et pauperum infirmorum ad idem hospitale confluentium et in eodem decumbentium.*

Nec licebet predictis magistro et fratribus hospitalis de Brugis aliquatenus destruere mansionem hospitalis de Maldenghem in toto vel in parte SED VOLO ET ORDINO UT REMANEAT DICTUM HOSPITALE DE MALDENGHEM IN SUO STATU BONO, *pro recipiendis infirmis et refocillandis ad ipsum hospitale confluentibus et suam sustentationem requirentibus a fratre vel sorore inibi manentibus.*]

Hujus autem testamenti exequtores constituo et facio dominum Arnulphum de Bigardis, canonicum Tornacensem, magistrum Hugonem de Oestburght, sacerdotem majoris altaris in ecclesia Tornacensi, et dominum Hen-

Si je laisse ou que l'on trouve encore d'autres biens dans ma succession, autres que ceux dont j'ai disposé ou parlé plus haut, je veux que tout cela serve à l'entretien et au parfait achèvement de mon hôpital de Maldenghem et à l'usage des pauvres et des personnes attachées au dit hôpital, ou bien qu'on s'en serve pour acheter des biens et des possessions au profit du même hôpital (24), DONT JE VEUX ET DEMANDE LE PARFAIT ACHÈVEMENT ET LA COMPLÈTE ORGANISATION DANS TOUTES SES PARTIES.

IX. Nouvelles stipulations en faveur de l'hôpital de Maldeghem; conditions auxquelles il est fondé.

En outre, mon hôpital de Maldenghem que j'ai commencé de construire à neuf, je le mets entre les mains du maître et des frères de l'hôpital de St-Jean à Bruges, et je donne et lègue aux dits maître et frères le dit hôpital de Maldenghem, avec tous les biens qui y sont affectés soit en rentes soit en terres, soit en moëre, soit en bâtiments, soit en fermes, soit de toute autre nature qu'ils puissent être, les seuls biens féodaux exceptés, afin que les dits maître et frères, après avoir pris l'avis de mon frère Henri, arrangent, ordonnent, bâtissent et plantent, selon la discrétion qu'ils ont reçue de Dieu, le tout à l'usage et à l'avantage de l'hôpital de Maldenghem et des pauvres infirmes, se rendant et se trouvant au dit hôpital.

Il ne sera aucunement permis aux dits maître et frères de l'hôpital de Bruges, de détruire, de quelque manière que ce soit, l'habitation de l'hôpital de Maldenghem, ni en tout, ni en partie; MAIS JE VEUX ET J'ORDONNE QUE LE DIT HÔPITAL SOIT CONSERVÉ DANS SON BON ÉTAT, *pour y recevoir et soigner les infirmes qui s'y rendront et y recevront leur entretien du frère ou de la sœur qui y demeurera* (25).

X. Exécuteurs testamentaires.

Je nomme et constitue exécuteurs de mon testament, le seigneur Arnould de Bigarde, chanoine de Tournay (26), maître Hugues de Oostburgh, prêtre du maître-autel dans l'église de Tournay (27) et le seigneur

ricum, fratrem meum, presbyterum de Erdenburgh, ita quod duo de ipsis, si tertius commode vicare non possit vel non velit, vel non superfuerit in exequtione mei testamenti, prout est prescriptum, procedant; et si duo meorum exequtorum presentes non fuerint, vel commode non possint vel non velint, saltem unus eorum de consilio reverendi patris Philippi Tornacensis episcopi, testamentum demandet exequtioni.

Volo et ordino quod unusquisque exequtorum meorum, si tres fuerint, et testamentum meum exequtioni demandaverint, habeat unusquisque unum de ciffis meis argenteis quem elegerit, ut libentius demandet exequtioni meum testamentum, hoc notato quod ciffum meum argenteum meliorem cum coopertorio dono et lego abbati sancti Petri Gandensis, ut in eo bibat, nec det eum neque vendat. Alium ciffum meliorem post illum do et lego abbati sancti Amandi in pabula, ut in eo bibat nec det eum nec vendat. Tertium ciffum argenteum do et lego magistro hospitalis Brugis, ut in eo bibat, nec det eum nec vendat.

Et ut hec rata et firma maneant, ego in signum eorum presens scriptum sigillo meo consignavi et supplico domino Tornacensi predicto ut in testimonium predictorum hoc scriptum una cum sigillo meo faciat suo sigillo consignari et muniri. Actum anno Domini M CC LXXV feria (quinta post Vincentii.)

Henri, mon frère, prêtre à Erdenburgh; de manière que deux d'entr'eux peuvent procéder à l'exécution, si le troisième ne peut ou ne veut s'y prêter, ou n'est plus en vie; et si deux de mes exécuteurs sont absents, ou ne peuvent ou ne veulent y vaquer, alors celui qui reste, après avoir pris l'avis du révérend père en Dieu, Philippe, évêque de Tournay (28), mettra mon testament à exécution.

XI. Legs de ses plus précieux hanaps.

Je veux et j'ordonne que chacun de mes exécuteurs, s'ils ont exécuté à trois mon testament, ait un de mes hanaps d'argent, celui qu'il choisira, afin qu'il se prête à l'exécution de mon testament avec plus de plaisir, avec cette remarque, que je lègue mon meilleur hanap d'argent avec son couvercle à l'abbé de St-Pierre à Gand, à condition qu'il s'en serve à boire et qu'il ne le cède ni le vende à personne. Mon autre hanap, le meilleur après celui-là, je le donne et lègue à l'abbé de St-Amand en Puelle, à condition qu'il s'en serve à boire et qu'il ne le cède ni le vende à personne. Mon troisième hanap d'argent, je le donne et lègue au maître de l'hôpital de Bruges, à condition qu'il s'en serve à boire et qu'il ne le cède ni le vende à personne.

Et afin que toutes ces choses restent fermes et inviolables, j'ai confirmé le présent écrit de mon sceau, et je supplie mon dit évêque, qu'en foi de tout ce qui précède, il fasse également consigner et munir cet écrit de son sceau. Fait l'an de Notre-Seigneur, M CC LXXV, le jeudi (après la St-Vincent (29)).

NOTES.

(1) Le testament original d'Arnould de Maldeghem, était conservé dans la 15e layette du 1r lit des archives du chapître de Tournay, *in capsâ* 15[4], 1[1] *lecti*, c'est ce que prouve l'inventaire de 1422, fol. 52 v°. (1*) Par humilité, le testateur n'employe pas ici le prédicat de sa noblesse: *Waerhem* ou *Werhem*. C'est une seigneurie située à Maldeghem, arrière-fief relevant de celle de Hallincx, dans la même commune. Cette terre est très-connue dans la localité; mais depuis bien longtemps. par corruption, sous le nom de *Warm*. Ainsi il y a *Warm-straet, groote Warm, kleyne Warm*, *Warm-hof* (cour de Waerhem). Dans un acte passé devant les échevins de l'Ambacht de Maldeghem, du 20 mai 1665, on trouve encore intacte la désignation de *Waerhem-straete*, *Waerhem-hof*. Jusqu'en 1828, il existait un reste de la cour de Waerhem, une petite ferme, nommée *Warm-hof;* à cette époque, le propriétaire Mr Vermeersch l'a démolie et convertie en terre arable.

Le portrait du fondateur qui se trouve en tête de ce travail, est fait d'après son sceau, où le pieux chanoine s'était fait représenter à genoux, les mains jointes et les yeux tournés vers le ciel.

(2) Cette grave et chrétienne formule était presque sacramentelle au moyen-âge et elle s'est conservée jusqu'à nous; nous la voyons encore employée tous les jours.

(3) Il y a dans les archives du chapitre de Tournay de nombreux documents qui attestent que ces dispositions ont été exécutées.

A la page 319 de l'inventaire de 1422, sous la rubrique: *De scolaribus nationis Flamingæ*, on indique les actes qui suivent, comme contenus dans la 10ᵉ layette du 5ᵉ lit:

1° Un compromis en date de 1276, entre le chapitre de Tournay et Henri, prêtre de St-Bavon, à Ardenbourg, frère du fondateur et un de ses exécuteurs testamentaires.

2° Un arbitrage en date de 1277.

3° Un acte de 1279, de l'abbé de St-Pierre à Gand, par lequel il se reconnait redevable de trois années de la rente créée par Arnould de Maldeghem au profit des écoliers de Paris.

Je trouve aussi qu'il est fait mention dans les capitulaires, du compte que l'on rendait de cette fondation; je me borne à cinq citations qui concernent les années de 1332, 1333, 1336, 1365, 1401 et 1406.

(1332—33.) *Anno M° III° XXXIIII die xᵃ julii Philippus penitentiarius computavit in capitulo de centum lib. annui redditûs distribuendis scolaribus Parisius studentibus, pro annis XXXII et XXXIII et ex dicto redditu fuerunt distributi centum gross. argenti inter canonicos in sacris et vicarios.*

(1336.) *Eodem anno Philippus penitentiarius computavit de pecunia legata scolaribus per dominum Arnoldum de Maldeghem et fuerunt distributi canonicis et vicariis C grossi argent.*

(1365.) *Eodem anno die penultima januarii habetur computus pecunie Dⁿⁱ Arnulphi de Maldeghem pro scolaribus in quibus computantur p. capitulo C gr. Fland. et V p. clericis residuum fuit missum scolaribus.*

(1401.) *Anno IIII^c primo, die* XIX *octobris* .... *generalis data archidiacono Brugensi pro recepta et administratione pecunie ex ordinatione quondam Arnulphi de Maldenghem distribuende scolaribus et subsequenter assumptio omnis dicte recepte per magrum Johem Mercatoris peniteñ. die* XXIX *dicti mensis item et* XXI *maii anno VI°.*

(1406.) *Eodem anno die* XXI^a *maii fuit penitentiarius deputatus ad recipiendum pecunias per quondam Arn. de Maldeghem scolaribus legatas, pro quibus recipiendis fuit sibi salarium C s. Fland. etiam ordinatum pro annis preteritis et futuris, quibus dictam receptam fecit et faciet item ut de eodem habetur infra die* II *septembris.*

J'ai tenu à prouver longuement que cette première partie du testament avait reçue sa pleine et entière exécution. Il en a été de même de toutes les stipulations qui vont suivre, car on n'insérait dans les cartulaires du chapître que les actes parfaits et consommés.

(4) *Qui participent au réfectoire.* Le mot de réfectoire s'employait au moyen-âge pour signifier les biens et rentes affectés à la nourriture des chanoines et des religieux.

Dans les archives il n'est question de l'*office du réfectoire* que vers 1150.

A cette époque, la vie commune des chanoines était sur le point de cesser à Tournay. Au temps de l'évêque Étienne (1192 à 1202), on n'y faisait plus de repas communs qu'à l'occasion de la célébration de certains anniversaires. Ces repas ont duré jusqu'àprès 1250 et ils furent remplacés par des distributions.

On administrait dans le chapître de Tournay, sous la dénomination d'*office du réfectoire*, les biens et rentes affectés à l'exonération des anniversaires fondés après l'établissement des *douze grands-vicaires*. L'expression *refectorio participantibus*, signifie que les 44 chanoines et leurs douze grands-vicaires, à l'exclusion des chapelains, devaient avoir part aux distributions ordonnées par le testateur.

(5*) Cette clause n'est pas écrite, mais elle résulte du texte même.

(6*) *Ekelo sancti Vincentii*, on désigne ainsi la petite ville d'Eecloo, par le nom du patron auquel son église est dédiée, pour la distinguer d'un village du même nom, situé à deux lieues delà, et nommé communément *Oost-Eecloo*. Ce village se désigne aussi par le titre de son église, par *Eecloo sanctæ crucis*, comme on le voit dans le texte cité à la note 18. Dans un manuscrit de 1470, j'ai trouvé la petite ville d'Eecloo désignée par *Eecloo-West*.

(7*) Dans le compte de l'hôpital de St-Jean de Bruges, de l'an 1598, on trouve folio 66: *Het goed de Moere in Eeclo, wesende twee hofsteden groot in als* 222 *gemeten*, 1 *lyne*, 50 *roeden lands* (à Eecloo le bien nommé Moere contenant deux fermes, grandes en tout 222 mesures, 1 ligne, 50 verges).

Par le compte de 1636, folio 52, on voit que l'une de ces fermes, contenant 101 mesures, était située à l'ouest, et l'autre, de 121 mesures, était située à l'est de la grande avenue ou drève qui traverse la dite Moere. *Moere, Morus*, veut dire terre basse et marécageuse. Le revenu de cette Moere était évalué en 1273 à 400 livres de Flandre (*Maldeghem la loyale*, page 371).

(8*) Cette magnifique dotation existe encore toute entière entre les mains de l'administration des hospices civils de Bruges. Son revenu est évalué, sans exagération, à 60,000 francs par an. La dite administration a fait vendre depuis peu de temps pour 20,000 fr. d'arbres sur les biens de cette dotation.

(9*) *Henri de Maldeghem de Waerhem*, était prêtre de l'église de St-Bavon, à Ardenbourg. Il y avait dans cette ville une autre église dédiée à la Ste-Vierge, dont les premiers

fondements sont dus à St-Eloy. Cette église de Notre-Dame fut érigée en collégiale en 1294, c'est celle qui existe encore. Voyez *Diplom. Miræi*, tome II, page 877. Notre fondateur met une si grande confiance dans les lumières de son frère Henri, qu'il veut que, dans l'administration des biens de son hôpital, ceux de l'hôpital de Bruges ne fassent rien sans avoir pris l'avis de Henri de Waerhem. Il parait qu'après la mort de leur bienfaiteur, ceux de l'hôpital de Bruges ne se sont pas trop pressés d'exécuter ses prescriptions et encore moins de suivre les avis de son frère. Dans une charte de 1296 (*Maldeghem la loyale*, page 401), Hugo d'Oostbourg, d'abord prêtre du maitre-autel, ensuite chanoine de Tournay et un des exécuteurs testamentaires d'Arnould, se plaint à l'évêque de Tournay de ce qu'on ne pourvoie pas la chapelle de l'hôpital de Maldeghem d'un chapelain pour y dire la messe tous les jours; ce à quoi sont tenus ceux de l'hôpital de Bruges; *et tenentur*, dit la charte, *predicti magister et fratres predictam capellaniam bene et sufficienter dotare de bonis sibi a dicto domino Arnulpho collatis*. Vingt ans à peine se sont écoulés depuis la mort du fondateur, et l'on montre déjà de la mauvaise volonté! Ce n'est pas tout. Quatre ans plus tard, en 1300, les exécuteurs testamentaires de Henri de Waerhem sont obligés de revenir à la charge (*Maldeghem la loyale*, page 403). Ce sont trois des hommes les plus respectables du pays, et ils déclarent qu'ils sont intimement convaincus que ceux de l'hôpital de Bruges sont tenus et obligés de doter un chapelain attaché au service de l'hôpital, et qu'il y a abondamment de quoi pourvoir à cette dotation. *Bona etiam sufficientia ad hoc deputata consistunt, et predictos de hospitali sancti Joannis Brugensis ad tenendum sacerdotem hujusmodi obligatos habemus firmiter et adstrictos*. L'évêque fut enfin obligé d'intervenir, et ceux de Bruges finirent par s'exécuter. — On voit par la note 12, que Henri avait aussi sa maison à Tournay.

Jean de Maldenghem de Waerhem se maria et eut trois

enfants: Edgard, Adélise et Béatrice. Edgard de Maldeghem épousa l'héritière d'Ysendycke et leur postérité prit le nom d'Ysendycke. Outre ces deux frères, Arnould doit avoir eu des sœurs. *Voyez* § *VI du testament* et *Maldeghem la loyale*, page 236.

(10*) *Hestrut.* Aujourd'hui Heestert, village sur la route de Courtrai à Renaix. Plus loin à la page 21 on trouve *Alta ripa, haute rive,* pour désigner le village sur l'Escaut nommé aujourd'hui *Autryve; Eyhame* pour *Eenaeme* près d'Audenarde.

(11*) *Cluysen et lieux circonvoisins.* Comme on voit par l'extrait du Martyrologe du Réfectoire, note 18, ces lieux circonvoisins sont les paroisses de *Arleveld* (Ertvelde), *Eeclo sancte crucis* (Oost-Eecloo) et *Sleydinghe.*

(12) *Ma maison située à Tournay*, cette maison existe encore. Elle est située rue de l'hôpital N. D. et appartient à Mr Lecocq. Voici le passage d'un manuscrit du xve siècle qui donne la situation de la maison dont il s'agit: « *Est » domus sive mansio sita in cornu vici supradicti Petri le » Loutre sive des Archais,* (maintenant la rue de l'arbalète,) » *et se extendit suprà ipsum vicum versus ecclesiam modicâ » longitudine usque ad pinnacula communis cellarii et re- » fectorii quæ fuit Arnulphi de Maldeghem.* » On voit par ce passage que la maison du chanoine Arnould avait pignons sur rue (*usque ad pinnacula.*) Cette maison a deux pignons qui se trouvaient alors reliés par des constructions assez considérables. Le même manuscrit l'exprime dans un autre passage, par ces mots: *Et est extensio ejus ab uno fine usque ad alium satis longa.*

La maison d'Henri de Maldeghem était dans la rue actuellement appelée *du curé N. D.* et son terrain devait être contigu à celui de la maison d'Arnould.

(18) *Comme il est amplement expliqué dans le livre qui*

se lit aux primes. Primæ liber qui ad primam post versiculum PRETIOSA *legebatur, in quo scilicet martyrologium, necrologium atque ecclesiæ redditus ut plurimum continebantur* (Du Cange.) Le livre existe encore, il porte le nom de Martyrologe du Réfectoire. La première partie parait avoir été écrite dans la seconde moitié du XIIIe siècle, c'est un de nos plus précieux manuscrits. Voici ce qu'on y lit concernant les fondations d'Arnould de Maldeghem:

IVe Nonas februarii. (2 feb.) Ipso die obiit Arnulphus de Maldenghym canonicus ecclesie Tornacensis ex cujus dono habet refectorinm ipsius ecclesie quasdam decimas, de pecunia quam ipse Arnulphus ecclesie ministravit, redemptas de manu laicorum, jacentes in locis infra scriptis. Videlicet: decimam quamdam jacentem in parrochia de Stade, in loco qui dicitur Weehout valentem communi estimatione quadraginta solidos parisienses annuatim. Item in parochia de Morselede aliam que vocatur decima de Grison, valentem communi estimatione duodecim libras parisienses annuatim. Item aliam in parrochia de Hiestrud redemptam à Johanne de Crikenbourch et suis filiabus, valentem communi estimatione viginti libras parisienses annuatim. Item tertiam partem cujusdam decime, de manu castellani Gandensis redempte, jacentis inter parrochias *de Arteveld, Eeclo Ste Crucis, de Clusa et de Sleidinghe* quæ tertia valet annis singulis, estimatione communi, centum solidos monete supradicte. De quarum decimarum fructibus et proventibus idem canonicus, de consensu capituli hujus ecclesie, ordinavit fieri distributiones annis singulis in hunc modum quod: singuli chorum de more frequentantes in sacris ordinibus constituti, in ejus anniversario, in vigiliis lotum vini et duos panes valoris duorum denariorum parisiensium, si interfuerint, percipient, et tantumdem in missa. Persequentes vero decem ferias, soli participantes refectorio, qui misse et vigiliis interfuerint, similem percipient distributionem. Completis autem dictis feriis, fient immediate octo ferie de cellario, in quarum singulis, singuli

canonici qui intererunt, sex denarios parisienses in vigiliis percipient et totidem in missa. Et ad hujusmodi distributiones solis canonicis faciendas, habet, de dono ejusdem Arnulphi, cellarium hujus ecclesie illam partem decime que ad opus ecclesie Tornacensis ex pecunia a predicto Arnulpho ministrata fuit, de manu Gerardi dicti dyaboli militis redempte, valentem communi estimatione decem libras parisienses vel circiter annuatim. Habet etiam ecclesia Tornacensis, ex dono dicti Arnulphi, decimam de manu Walteri Stomme, valentem communi estimatione annuatim sexaginta decem solidos dicte monete. Et decimam de manu Oliveri de Vanwede valentem communi estimatione annuatim quatuor libras et dimidium parisienses; et decimam de manu Johannis de Damme, valentem annuatim estimatione communi sexaginta solidos dicte monete, redemptas de pecunia à predicto domino Arnulpho ad hoc ministrata, in Warenghien et locis confinibus jacentes; de quarum fructibus et proventibus, ex dispositione predicti Arnulphi de consensu capituli facta, solventur capellano Ste Margarite annuatim centum solidi parisienses; ita quod mansio sive domus que fuit ipsius canonici hiis mediantibus liberatur a pensione centum sol. in quibus erat ab antiquo dicto capellano obligata. Voluit idem canonicus quod annuatim de proventibus dictarum decimarum in Warenghyen et ejus confiniis jacentium, solvantur sex libre parisienses pro equalibus portionibus presbyteris emeritis, bonis pueris ad victualia et pauperibus scolaribus ad cappas chorales et suppellicia, portione scolares contingente per . . . . scolasticum et . . . . cantorem ipsis scolaribus distribuenda; dum tamen, soluto prius censu annuo qui debetur de eisdem decimis ecclesie Gasletensi, et dictis centum solidis detractis de valore fructuum dictarum decimarum, residuum dicti valoris, summam sex librarum parisiensium attingat. Si vero dictum residuum dictam summam sex librarum non attingat, id quod defuerat de dictis sex libris equaliter detrahetur. Si autem hiis solutis aliquid superfuerit, id burse refectorii remanebit. Item idem

canonicus contulit eidem ecclesie sex bonaria terre jacentia apud Boussut et locis vicinis, quam terram acquisivit ab Alberto barbatore. De cujus terre proventibus fiet distributio in die anniversarii sui pauperibus civitatis, ita quod singulis pauperibus ad elemosinam venientibus, dabitur panis de obolo prout dicti proventus poterunt se extendere, per manus refectorariorum, qui refectorarii de dictis proventibus percipient quinque solidos turonenses pro labore. De domo autem sua sive mansione predicta, de centum solidis, ut dictum, liberata, de consensu capituli sic est ordinatum, quod proventus de venditionibus ipsius domus proventuri, inter refectorium et cellarium pro equalibus portionibus in posterum dividentur; et sciendum quod post mortem Agnetis relicte Johannis de Crikenbourch que in decima supradicta que redempta fuit de manu dicti Johannis de Crikenbourch, quoad vixerit, debet percipere quartam partem, addentur due ferie pro personnis refectorii, consimiles decem feriis supradictis.

(14) Aux frères de la pénitence. Ces frères s'appelaient aussi et plus communément, *Frères aux sacs*. C'étaient des tertiaires de l'ordre de S. François. — L'évêque Jean Buchel fonda le couvent des Frères de la Pénitence à Tournay en 1264. — (Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cath. de Tournay par Mr Lemaistre d'Anstaing, 1842, tome II, page 61.)

(15*) Il doit y avoir eu aussi une ladrerie à Maldeghem. Un puits près du village, dans une propriété appartenant aux hospices, porte encore le nom de *Lazarus-putje*, (petit puits de Lazare). Maldeghem a aussi possédé un béguinage. Le terrain sur lequel il se trouvait, appartenait en 1528 à l'église. Voici ce qu'on lit dans un registre-terrier de cette époque et qui appartient à la fabrique, folio CXXVI:

Voorts so ligghets beoosten der kerke van Maldeghem, vii linen, lx roeden lands ende is ghenaempt 't Baghynhof,

tusschen Phelips van Maldeghem met zyne brauwery en land, en de capelrye van sinte Barbele landt, al aen de zuudtsyde, de kynderen van Pieter Wiltync en Bern., f^s Jans Roycknert land en weghelken an de noordsyde, streckende metten oosthende an de beghyne watrynghe ende metten westhende an den hofgracht van mynheerens van Maldeghem hofstede; ende es te wetene dat desen voorseyden grondt heeft eenen vryen uutwech, lanc xxxix roeden ende breet xi voeten, van daer de poorte van den voorseyde beghynhoove placht te stane tot in de noortstrate, in de voorseyde grootte begrepen, de welcke dreve es afghepaelt naer 't verclaers van eenen wettelicken chaertre ghemaect in daten duyst III^c LXVIII, den xiiii^n dag van pyetmaendt (september).

Dont voici la substance: Item à l'est de l'église une pièce de terre de 760 verges, nommée le *Béguinage,* aboutissant du côté est, à la wateringue dite des Béguines. Cette partie de terre a une issue franche et libre sur la rue du Nord, longue de 39 verges et large de onze pieds, à partir du point où se trouvait la *porte du dit Béguinage* jusqu'à la rue dite *Noordstraete.* Cette issue a été établie par suite d'un acte authentique de l'année 1368. — Cette citation prouve l'existence du béguinage et permet de croire qu'elle n'est pas de beaucoup antérieure à 1368, puisque l'acquisition de leur chemin de communication sur la rue, ne date que de cette année. — L'association des propriétaires, connue sous le nom de *Wateringue des Beguines,* existe encore. Ce nom est une seconde preuve de l'existence d'un béguinage à Maldeghem.

(16*) L'àpropos d'une aumône en double le mérite; comme elle-même elle prouve les bonnes intentions, les vues et le zèle de celui qui la donne. Tous ces béguinages venaient à peine d'être crées, à Gand en 1227, à Bruges en 1244 etc. On les forma pour soustraire les personnes du sexe aux séductions auxquelles elles se trouvaient exposées dans une société très-corrompue. Arnould voulut faire contribuer

sa grande fortune à la prospérité de ces heureuses retraites.

Il est aujourd'hui généralement reconnu que Ste-Begga, duchesse de Brabant, qui vivait au VIIe siècle, n'a formé ni béguines ni béguinages, que Lambert Lebegue, prêtre liégeois, qui mourut dans la seconde moitié du XIIe siècle, n'est pas leur fondateur, car cent ans avant lui, en 1065, il existait déjà un béguinage à Vilvorde. Le nom de *Béguines* n'implique donc pas qu'elles doivent leur origine à Ste-Begga ou au saint prêtre Lebègue, comme celui des *Ursulines* n'indique pas que ces religieuses sont instituées par la célèbre martyre de Cologne.

(17*) *A Bruges, paroisse de Ste-Croix, près du pont.* Ste-Croix est une commune située à quelques minutes hors de la ville, et n'a jamais été comprise dans son enceinte. Il est difficile de comprendre comment son territoire ait pu s'étendre dans l'intérieur de la ville jusqu'au béguinage, cela mérite donc quelques mots d'explication. Les voici: la paroisse de Ste-Croix est d'une date aussi ancienne que Bruges même. Arnould le pieux, en fondant le chapitre de St-Donatien, par son diplôme de 961, fait don à ce chapitre du patronat de cette église de Ste-Croix. Cette paroisse était très-étendue, et entourait comme d'une ceinture presque la ville toute entière. Bruges, à différéntes époques, élargit ses remparts, et chaque fois elle le fit en incorporant une partie de la paroisse de Ste-Croix. Un notable agrandissement de la ville venait précisément d'avoir lieu en 1270, de ce côté surtout où se trouve le béguinage et son infirmerie, et toujours aux dépens de Ste-Croix. — Ces faits étant tout récents et ayant causé quelque rumeur, il n'est pas étonnant qu'on y ait fait ici quelqu'allusion. — La paroisse de Ste-Croix, en grande partie, était comprise dans la seigneurie de Sysseele, le plus antique et le plus notable des fiefs relevant de la cour féodale du Bourg de Bruges. Beaucourt *Jaerboeken van den lande van den Vryen*, tome III, page 239. C'est ce qui explique comment l'église

actuelle de Notre-Dame se trouve dans les limites de l'ancienne seigneurie de Sysseele.

(18) *Au transport ou passage-d'eau de Caetsant.* Ces établissements situés au bord des rivières étaient ordinairement fondés sous l'invocation de St-Julien. Il existe encore à *Espain*, près de Tournay, une très-ancienne chapelle qui a fai partie autrefois d'un hospice de ce genre. On voit encore au-dessus de l'autel une barque suspendue qui fait connaître la spécialité du secours qu'on y accordait aux pauvres voyageurs, qui y pouvaient d'ailleurs passer la nuit et y recevoir leur nourriture.

(19*) *Oostende-Wulpen.* Il y a peu de pays sur le globe où les inondations terribles et fréquentes aient produit plus de changements que sur la partie nord de la Flandre. — *Wulpen* et *Cadsant* étaient à cette époque deux îles. Philippe d'Alsace réintégra l'abbaye de St-Bavon dans la jouissance des dîmes des îles de Wulpen et de Cadsand, par acte de l'an 1167 (cartulaire de l'abbaye de St-Bavon, sous presse). C'est pour soutenir l'œuvre si humanitaire qui facilitait aux voyageurs pauvres le passage de l'une île dans l'autre, que le legs est fait. Voyez la très-ancienne carte des bouches de l'Escaut, publiée par Willems en 1833, dans ses *Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud, p.* 506. — Voyez aussi la carte dite de *Gui de Dampierre*, qui représente l'état du nord de la Flandre tel qu'il était en 1274, publiée dans les *Annales de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre*, 1841, tome 3, p. 82.

Dans un manuscrit de la dernière moitié de XIVe, appartenant à la cathédrale de Tournay, se trouve un registre de tous les bénéfices dans l'ancien diocèse de Tournay qui, comme on sait, s'étendait jusqu'aux bouches de l'Escaut. Quoiqu'à l'epoque de la confection de ce manuscrit, ces deux îles fussent déjà détruites, on y a cependant conservé la pésignation des bénéfices, des cures et des chapellenies

qui y avaient existé. Sous ce rapport, cette désignation est pleine d'intérêt. Ainsi, dans l'île de Cadsand, il y avait une église paroissiale desservie par un curé et deux chapelains :

Curatus de Cadsand.
Capellania ibidem quondam Petri.
Capellania ibidem quondam Judoci.

Dans l'île de Wulpen, plus étendue, plus peuplée, on trouve :

Curatus de Ostende in Wulpen.
Curatus de Havenkerke in Wulpen.
Curatus de Romboutsdorp in Wulpen. *
Curatus de Westende in Wulpen.
Curatus de Buellen in Wulpen.

A la suite de ces noms se trouve la taxe que payaient les bénéficiers à la chancellerie épiscopale, pour leurs lettres d'institution. Cette taxe était calculée sur le revenu du bénéfice. La taxe de la cure de Cadsand était la plus forte, elle était de 60 liv. par. tandisque les différentes cures de l'île de Wulpen, n'étaient taxées qu'à 15 liv. — J'ai été étonné de n'y pas trouver de paroisse du nom de *Wulpen.* Dans la ville de Bruges, la rue qui conduit à la porte de Damme et delà à la Flandre hollandaise, porte encore le nom de *rue de Wulpen.*

(20) *Armoires sculptées. Cista, arca. Cistas bullare, et armoria signare:* mettre le scellé sur les armoires, coffres. On voit que les meubles sculptés qui sont devenus si communs dans le xve et le xvie siècle, commençaient à être en usage dans le xiiie.

(21) *Tous mes gobelets d'argent et maserins.* Qu'était-ce que la matière de ces coupes ou verres qu'on appelait *Ciffi*

* Chronyke van Despars, tome ii, page 489.

maserini? On n'en sait. On fait beaucoup de conjectures, mais aucune ne parait bien probable. On sait seulement qu'on se servait fréquemment de la matière qui portait ce nom pour en faire des vases propres à contenir la boisson. Les coupes de cette espèce s'appelaient aussi simplement *maserins.*

Et apportèrent estrelins
Hanas, coupes et maserins.
PH. MOUSKES.

(22) *La grange de Holaing.* On entendait par *granges,* des établissements agricoles exploités par des laïcs ou par des religieux. Ceux de cette dernière espèce étaient censés n'avoir pas assez d'importance pour être administrés comme une maison indépendante. Les granges étaient des établissements religieux secondaires, dont le personnel était sous la direction d'une communauté-mère. Hollain est un village de 900 âmes, sur l'Escaut, à une lieue et demie de Tournay.

(23) *A Herre.* On a voulu sans doute désigner le village d'*Ere.* Cette paroisse est presque sous les murs de Tournay. Le doyen du chapitre en était curé primitif.

(24*) Il conste que des propriétés notables ont été achetées au moyen des fonds laissés disponibles après la liquidation de sa mortuaire. Il conste également que les biens de l'hôpital de Maldeghem se sont accrus par des donations faites postérieurement par d'autres bienfaiteurs, par Baudoin, seigneur de Heyle etc.

(25*) En mettant son hôpital de Maldeghem sous la tutèle de ceux de l'hôpital de Bruges, le fondateur mettait en présence l'intérêt-rival de deux établissements distincts. On sait ce qui en est arrivé. Les conditions si précises, si impératives de ce testament, n'ont été observées que

pendant moins de deux cents ans. On a laissé tomber en ruines l'hôpital de Maldeghem, et de crainte que les pierres éparses de ce monument ne fussent là comme une protestation continuelle contre sa destruction, on en a si bien déblayé le terrain, qu'il est à peu près impossible aujourd'hui d'indiquer au juste le lieu de son emplacement. Cette destruction ne s'est pas faite tout d'un coup, mais à la longue; les bâtiments étaient tellement délabrés vers 1467, qu'on ne put obtenir ni frère ni sœur de Bruges, qui voulut y résider. La direction fut abandonnée au paysan qui occupait la ferme contigue à l'hôpital. Les malheureux malades, plutôt que de se laisser mourir de froid et de misère à Maldeghem, préférèrent enfin de se laisser traîner jusqu'à l'hôpital de Bruges, où ils furent admis, et où ils sont admis encore, et c'est ainsi que s'est introduit peu à peu et par une coupable insouciance, un ordre de choses tout nouveau d'une révoltante inhumanité et totalement contraire à la justice. — Inhumanité, injustice. — Un des meilleurs jurisconsultes du barreau de Gand, M. l'avocat P. De Paepe, a été choisi pour démontrer ces deux points dans un *Mémoire à consulter,* qui sera publié sous peu.

Quand on parle de *coupable insouciance,* il est bien entendu que ce flétrissant reproche ne tombe pas sur l'administration moderne des hospices civils, et encore moins sur ses membres actuels, qui sont pris parmi les hommes, sous tous les rapports, les plus recommandables de la ville de Bruges. Ce blâme, malheureusement trop mérité, ne peut s'appliquer qu'à des faits posés par leurs prédécesseurs, il y a plusieurs centaines d'années. Certes, s'il est reconnu qu'une réparation éclatante est dûe, cet acte de haute moralité ne rencontrera pas d'obstacles chicaniers de la part de citoyens qui se sont toujours fait un devoir de mettre dans les actes de la vie publique la même loyauté, la même conscience que dans les actes de la vie privée.

Je me hâte d'ajouter, pour rassurer tous les cœurs généreux qui prennent un vif intérêt au succès de cette

mémorable révendication, que celle-ci est à l'abri de la prescription. Ceux de l'hôpital de Bruges ayant commencé à posséder au profit des pauvres malades de Maldeghem, et n'ayant pu établir postérieurement aucun fait d'où résulterait un nouveau titre de possession exclusive en leur faveur, il ne peut y avoir lieu à prescription. *Cod. civ.* art. 2236, 2240.

Il est bon de remarquer encore qu'à l'hôpital de Maldeghem étaient admis les malades de tout l'office, ambacht ou châtellenie de Maldeghem. L'hôpital de Bruges a toujours respecté ce droit et par conséquent il admet aussi les malades des deux communes contigues de St-Laurent et d'Adeghem.

(26) *Arnould de Bigarde.* Arnould de Bigarde mourut le 28 décembre 1278, après avoir fait des fondations à la cathédrale de Tournay. A enjuger par la situation des biens dont il a disposé, on peut croire qu'il était originaire du Hainaut, car les biens dont il dispose en faveur de l'église de Tournay sont à Derigneau, à St-Sauveur près d'Anvaing et dans les lieux voisins. Cependant on voit qu'il eut des rapports bien particuliers avec les personnages qui ont figuré à Bruges. Il avait ordonné des distributions le jour de l'anniversaire de Jacques Biercant, archidiacre de Bruges, de Baudouin, doyen de la chrétienté de Bruges et de Guillaume de Bigarde, archidiacre de Flandre.

(27) *Hugues d'Oostburgh, prêtre du maître-autel.* Cet Hugues était un des 12 grands vicaires qui seuls pouvaient remplacer les chanoines dans la célébration des messes du chœur, d'où vient l'expression de prêtre du maître-autel. On voit, par une charte de 1296, que ce fut lui qui exécuta le testament d'Arnould (*Maldeghem la loyale,* page 401), ses deux collègues n'ayant pas survécu assez longtemps au testateur. Il est mort chanoine de Tournay.

(28) *Révérend père en Dieu, Philippe, évêque de Tournay.* On a longtemps confondu cet évêque avec le chroniqueur Philippe Mouskès. Encore naguère, Mr Edward Le Glay, dans son Histoire de Jeanne de Constantinople. Lille, 1841, page 87, attribue l'intéressante chronique *au bon évêque de Tournay, Philippe Mouskès.* On sait que Mr B. Dumortier a dédoublé le personnage, en prouvant que l'évêque Philippe Mus ou Muis était flamand et le chroniqueur Philippe Mouskès bourgeois de Tournay.

(29*) Le clerc, qui a transcrit le testament dans le cartulaire du chapitre, n'a pas achevé la date. Il écrit tout simplement: *Anno Domini MCCLXX quinto, feria....* En confrontant cette date avec celle d'une autre charte que donne l'auteur de *Maldeghem la loyale,* page 389, il parait qu'on peut remplir cette lacune de cette manière: *Feriâ quintâ post Vincentii. Le jeudi après la S. Vincent.* Or, la S. Vincent vient à jour fixe le 22 janvier, et en l'année 1275, la lettre dominicale était F: cette lettre repond au 20 janvier, donc en 1275 le 20 janvier était un dimanche, le mardi suivant, le 22, c'était la fête de S. Vincent; par conséquent, le jeudi après la S. Vincent répondait au 24 janvier; et comme l'année commençait à Pâques, c'est-à-dire en mars ou en avril, l'on voit que ce mois de janvier était un des derniers de l'année.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome septième de la deuxième Série.



